MASTER
NEGATIVE
NO. 91-80117-6

MICROFILMED 1991

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES/NEW YORK

as part of the
"Foundations of Western Civilization Preservation Project"

Funded by the
NATIONAL ENDOWMENT FOR THE HUMANITIES

Reproductions may not be made without permission from
Columbia University Library

COPYRIGHT STATEMENT

The copyright law of the United States -- Title 17, United States Code -- concerns the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material...

Columbia University Library reserves the right to refuse to accept a copy order if, in its judgement, fulfillment of the order would involve violation of the copyright law.

AUTHOR:

PLINIUS CAECILIUS SECUNDUS, C.

TITLE:

PLINE LE JEUNE

PLACE:

PARIS

DATE:

1890

Master Negative #

91-80117-6

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
PRESERVATION DEPARTMENT

BIBLIOGRAPHIC MICROFORM TARGET

Original Material as Filmed - Existing Bibliographic Record

Epistolae. 1890.

87P72
PM2

Plinius Caecilius Secundus, C
Pline le jeune, choix de lettres avec introduction et notes par A. Collignon ... Paris, Garnier, 1890.
200 p. 18 cm.

Restrictions on Use:

TECHNICAL MICROFORM DATA

FILM SIZE: 35mm REDUCTION RATIO: 11x
IMAGE PLACEMENT: IA (IIA) IB IIB
DATE FILMED: 7.1.91 INITIALS Jeannine
FILMED BY: RESEARCH PUBLICATIONS, INC WOODBRIDGE, CT

AIIM

Association for Information and Image Management
1100 Wayne Avenue, Suite 1100
Silver Spring, Maryland 20910
301/587-8202

Centimeter

Inches

MANUFACTURED TO AIIM STANDARDS
BY APPLIED IMAGE, INC.

PLINE LE JEUNE

CHOIX DE LETTRES

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

A. COLLIGNON

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DE NANCY

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

87P72 PM2

Columbia University
in the City of New York
Library

Special Fund
Given anonymously

PLINE LE JEUNE

CHOIX DE LETTRES

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

VERSIONS LATINES à l'usage des classes supérieures et du baccalauréat, 1 vol. in-18 jésus cart. . . . . 1 fr. 75

— *Les mêmes* traduction seule, 1 vol. in-18 jés. broché. 1 25

Ciceron. CHOIX DE LETTRES annotées par Legouez, 1 vol. in-18 relié toile. 2 50

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 8106-4-90.

PLINE LE JEUNE

CHOIX DE LETTRES

AVEC INTRODUCTION ET NOTES

PAR

A. COLLIGNON

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU LYCÉE DE NANCY

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

—

1890

AVANT-PROPOS

M. Mommsen a établi que Pline le Jeune publia lui-même séparément et successivement les différents livres de ses Lettres, et que tout le recueil suit, sauf de rares exceptions, l'ordre chronologique.

Il a pu même arriver à déterminer l'époque de la rédaction et de la publication d'un certain nombre de lettres. Toutefois, comme ce recueil, tel qu'il nous est parvenu, est une œuvre arrangée par l'auteur lui-même, et qui, suivant l'expression de M. Mommsen, « fait plutôt l'effet d'un manuel épistolaire à l'usage des classes élevées que d'une correspondance [1] », nous avons cru pouvoir, dans ce Choix à l'usage des classes, ne pas nous astreindre à suivre l'ordre chronologique. Presque toutes les lettres de Pline le mettent lui-même en scène ; c'est sur sa personne qu'il veut attirer l'attention des lecteurs et, même quand il raconte des faits auxquels il est étranger, il entend qu'on se préoccupe plus du talent du narrateur que de l'objet même de la narration. Sa correspondance nous le fait voir dans tous les actes de sa vie, dans sa famille, au sénat, dans ces salles de

[1] *Étude sur Pline le Jeune*, trad. C. Morel.

28 NOV 03 EN
K.M. Fol. 19, 1513
NOV 10 1903 Lemcke & Buchner. 23
350566

conférences ou *récitations* dont il est un des lecteurs et des auditeurs assidus, ou encore en villégiature dans un de ses nombreux domaines. Elle nous le montre tantôt dans ses fonctions de gouverneur, tantôt dans ce rôle de protecteur des lettres dont il est si fier, tantôt encore dans ses relations avec l'empereur, avec les siens, avec ses amis, avec ses esclaves, partout fort honnête homme et très désireux de paraître tel. Nous avons pensé qu'il y aurait un certain intérêt pour les élèves à trouver réunies les lettres qui nous représentent Pline sous ses divers aspects et nous font connaître les principaux actes de sa vie publique et privée. Nous avons rangé sous un même titre celles qui présentent entre elles quelque analogie, de manière à mettre en relief les traits saillants du caractère de Pline, les événements les plus importants de son existence, à peindre avec fidélité ses mœurs et, jusqu'à un certain point, celles de la société romaine à l'époque de Trajan. Nous pouvions, dans un simple Choix de Lettres, hasarder ce nouveau groupement. Une table de concordance permettra d'ailleurs de rétablir très aisément pour l'ensemble l'ordre chronologique.

Le texte que nous avons adopté est celui de Keil (Teubner, 1870 et 1876), sauf pour un petit nombre de leçons qui nous ont paru plus justifiées. Nous avons suivi l'orthographe qui est fixée dans le livre de Brambach, *Hülfbüchlein für Lateinische Rechtschreibung* (Teubner). Nous l'avons fait sans aucun scrupule, puisque les formes nouvelles figurent dans les lexiques ou dictionnaires récemment publiés.

Nous terminerons cet avant-propos en indiquant les ouvrages principaux à consulter sur Pline le Jeune, ainsi que les éditions que nous avons eues sous les

yeux, et qui nous ont été d'un grand secours pour nos annotations.

Éditions. — La plus importante pour l'établissement du texte est celle de Keil, que nous avons déjà mentionnée.

C. Plini Caecilii Secundi Epistularum libri novem; epistularum ad Trajanum liber, Panegyricus, ex recensione Henrici Keilii. Accedit index nominum cum rerum enarratione auctore Theodoro Mommsen. Leipzig (Teubner), 1870, in-8°.

La même. Édition in-12 (1876).

C. Plinii Caecilii Secundi Epistolarum libri decem cum varietate lectionum ac integris adnotationibus editionis Schaeferianae (édition Lemaire).

Pline le Jeune. Choix de Lettres, éd. Waltz (Hachette).

Pline le Jeune. Lettres choisies, éd. Lebaigue (E. Belin).

Pline le Jeune. Lettres choisies, éd. Demogeot (Delagrave).

Pline le Jeune, Lettres choisies, éd. Robert (P. Dupont).

Lettres de Pline le Jeune, traduites par de Sacy et J. Pierrot, (Garnier).

TRAVAUX SUR LES ŒUVRES ET LA VIE DE PLINE

J.-P. Lagergren. *De vita et elocutione C. Plinii Caecilii Secundi.* Upsal, 1872.

Holstein. *De Plinii minoris elocutione.* Naumburg, 1862.

Mommsen. *Étude sur Pline le Jeune, traduite par C. Morel.* Bibliothèque des Hautes Études, 15e fascicule.

Pellisson. *Les Romains au temps de Pline le Jeune* (Degorce-Cadot).

Th. Froment. *Pline le Jeune et le Barreau sous Trajan.* Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux, 3e année, II, (avril-juin 1881).

Moy. *Qualem apud aetatis suae studiosos personam egerit C. Plinius Secundus* (Thorin, 1876).

TRAVAUX SUR L'ÉPOQUE DES ANTONINS ET EN PARTICULIER SUR LE RÈGNE DE TRAJAN

Duruy. *Histoire romaine*, t. IV et V (Hachette).

De la Berge. *Essai sur le règne de Trajan*. Bibliothèque des Hautes Études, 32e fascicule, 1877.

Boissier. *La Religion romaine d'Auguste à la fin des Antonins*, t. II (Hachette).

Friedlænder. *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, trad. Vogel (Reinwald, 1874).

F. Renan. *Les Évangiles* (Calmann Lévy, 1877).

NOTICE SUR PLINE LE JEUNE

ET SA CORRESPONDANCE

Nous trouvons dans M. Renan cette rapide et brillante esquisse de la littérature sous le règne de Trajan : « La littérature, devenue tout à coup grave et digne, atteste un immense progrès dans les mœurs de la haute société. Déjà Quintilien, aux plus mauvais jours du règne de Domitien, avait tracé ce code de la probité oratoire, qui devait se trouver en un si parfait accord avec nos meilleurs esprits du XVIIe et du XVIIIe siècle, Rollin, MM. de Port-Royal ; or l'honnêteté littéraire ne va jamais seule ; il n'y a que les siècles sérieux qui puissent avoir une littérature sérieuse. Tacite écrivait l'histoire avec ce haut sentiment d'aristocrate qui ne le préservait pas des erreurs de détail, mais lui inspirait ces colères vertueuses qui ont fait de lui pour l'éternité le spectre des tyrans. Suétone se préparait par des travaux de solide érudition à son rôle d'exact et impartial biographe. Pline, homme bien élevé, libéral, humain, charitable, délicat, fonde des écoles, des bibliothèques publiques : on dirait un Français de la plus aimable société du XVIIIe siècle. Juvénal, sincère dans la déclamation et moral dans la peinture du vice, a de beaux accents d'humanité, et garde, malgré les taches de sa vie, un sentiment de fierté romaine. C'était comme une reflorescence tardive de la belle culture intellectuelle créée par la collaboration du génie grec

et du génie italien. Cette culture était au fond déjà frappée à mort; mais elle produisait avant de mourir une dernière poussée de feuilles et de fleurs. » (E. Renan. *Les Évangiles*, p. 386.)

Dans la littérature de cette époque, Pline le Jeune occupe donc une place, non pas aussi élevée et aussi brillante qu'il se l'était promis, mais assez honorable encore et assez belle pour qu'il y ait intérêt et sérieux profit à l'étudier. Voyons sommairement les principaux faits de sa vie, les traits saillants de son caractère, puis nous apprécierons la valeur de ses œuvres [1].

I. La famille de Pline. — II. Pline avocat. Ses plaidoiries au sénat et au tribunal des centumvirs.

Pline le Jeune est né à Côme, dans la seconde moitié de l'an 61 ou dans la première moitié de l'an 62 après J.-C. [2] Son père, L. Cæcilius Cilo, fut édile dans son municipe; sa mère était la sœur du célèbre naturaliste Pline l'Ancien (v. *Ep.*, III, 5; VI, 16.). Il perdit son père avant sa majorité, et son oncle l'adopta par testament en 79. Avant ce moment son nom était *P. Caecilius Lucii filius Oufentinus Secundus.* Après son adoption, il s'appela *Caius Plinius Lucii filius Oufentinus Caecilius Secundus.* A son prénom, *Publius*, il substitue celui de son père adoptif : *Caius*, prend aussi le nom de famille : *gentilicium*, de son oncle : *Plinius*, et place son ancien *gentilicium* : *Caecilius* parmi les *cognomina.* Le *cognomen* de *Secundus* était commun aux deux familles. Quant au mot *Oufentinus*, il indique que Pline faisait partie de la tribu Oufentina, dans laquelle étaient inscrits les

[1] Les divisions de cette notice correspondent à celles que nous avons adoptées dans le groupement des lettres.

[2] Pour tous les faits de la biographie de Pline, nous résumons, et nous ne pouvions mieux faire, la savante étude de Mommsen sur Pline le Jeune, traduite par C. Morel, *Bibliothèque des Hautes Études*, 15e fascicule, p. 31-74.

Comasques (habitants de Côme). Son père paraît avoir appartenu, comme son oncle, à la noblesse équestre. Tous deux étaient riches et lui firent donner une éducation digne de leur rang et de leur fortune. Il eut pour maîtres le rhéteur Nicétas Sacerdos et Quintilien, à l'école duquel il puisa sans doute son goût classique et cette vive admiration pour Cicéron, qu'il prend partout pour modèle. Nous constaterons en plus d'un passage de ses lettres l'influence des doctrines du maître sur son élève. En même temps Pline suivait les leçons des philosophes, et entendait, entre autres, le stoïcien Euphrate et Musonius Rufus. L'exemple et les conseils de son oncle contribuèrent aussi pour une grande part à développer chez Pline l'amour de l'étude. Il eut enfin pour le guider et lui inspirer de nobles sentiments un tuteur qui fut un grand citoyen, Verginius Rufus, auquel il a payé un juste tribut d'éloges (*Ep.*, II, 1). Avec une telle éducation et de tels modèles, l'heureux naturel de Pline devait porter des fruits. Ils ne se firent pas attendre. Dès l'âge de quatorze ans il compose une tragédie grecque; à dix-neuf ans, en 80 ou 81, il se produit pour la première fois au barreau en plaidant la cause des habitants de Tifernum Tiberinum. Il entre de bonne heure dans la carrière des emplois publics, où l'appelaient sa naissance, sa fortune et son mérite. Ses débuts sont ceux de la plupart des fils de sénateurs ou de chevaliers qui aspiraient à entrer au sénat et à parvenir aux dignités. Il est d'abord *decemvir* [1] *stlitibus* [2] *judicandis*, puis tribun militaire de la légion III Gallica, et sévir [3] des chevaliers romains. C'est sous Domitien qu'il fut revêtu du tribunat militaire; il exerça cette charge pendant une année entière qu'il passa en Syrie;

[1] Le *decemviratus stlitibus judicandis* était un tribunal jugeant les *causae liberales* ou procès concernant l'état des personnes. Ses membres étaient des *magistratus minores*.

[2] *Stlis* est une ancienne forme de *lis*.

[3] Le *sevir* ou *saevir* commandait une des six compagnies des chevaliers.

mais ce service militaire fut moins pour lui un service actif sous les drapeaux qu'une occasion de continuer en Asie ses études philosophiques, en écoutant les professeurs qui enseignaient dans les écoles d'Orient. De retour à Rome, il reprend avec un éclatant succès sa place au barreau. Il plaide des causes de toute sorte et devant divers tribunaux ; mais les seuls plaidoyers dont il nous entretienne dans ses lettres sont ceux qu'il prononça devant le sénat ou au tribunal des centumvirs. Au sénat, il poursuivit Bæbius Massa (*Ep.*, III, 4 ; VI, 29, etc.), Marius Priscus (*Ep.*, II, 11, 12) et Caecilius Classicus (*Ep.*, III, 4), gouverneurs accusés de concussion par leurs provinces ; il défendit Julius Bassus (*Ep.*, IV, 9) et Varenus Rufus (*Ep.*, VI, 5, 13), deux autres gouverneurs de province. Mais, malgré les succès qu'il remporta devant cette assemblée illustre, dans des débats solennels que l'empereur lui-même présidait souvent, il déclare que son vrai théâtre est le tribunal des centumvirs (*Ep.*, VII, 12). C'est là, dans l'affaire d'*Attia Viriola* (*Ep.*, VI, 33), qu'il prononce son plus beau plaidoyer, son chef-d'œuvre, celui qu'il appelle sa *harangue pour Ctésiphon*. « Pline, dit M. Froment [1], était vraiment avocat ; il possédait les qualités qu'exige ou que donne la pratique du barreau. Naturellement généreux, avec un sentiment très vif de la justice et du droit, il avait de plus cette finesse d'esprit qui sait esquiver une difficulté, tourner un obstacle, embarrasser ou déjouer un adversaire. Nul n'était plus prompt à la réplique ; nul ne lançait plus à propos le mot juste, le trait piquant, la riposte agile et mordante, qui détourne un coup dangereux et retourne contre son auteur une insinuation malveillante. » Scrupuleux sur le choix des causes qu'on lui apportait (*Ep.*, VI, 29), il mettait à préparer celles dont il s'était chargé beaucoup de conscience et d'étude. La forme le préoccupait au moins autant que le fond. C'étaient Cicéron et Démosthènes qu'il se proposait pour modèles. Mais son

[1] *Pline le Jeune et le Barreau sous Trajan.*

admiration pour ces deux maîtres de l'éloquence, dont il veut reproduire tantôt l'abondance harmonieuse, tantôt le style mâle et nerveux, ne l'empêche pas de sacrifier dans une large mesure aux défauts de son temps. Il cherche le trait, le brillant, l'imprévu : il est heureux quand il peut rencontrer quelque antithèse nouvelle, quelque récit agréable et spirituellement accommodé au goût du jour, qui provoquera les applaudissements des auditeurs et se fera plus applaudir encore devant le public lettré et trié des *récitations* ou lectures publiques. Car Pline remanie et embellit encore ses plaidoyers pour en régaler les oreilles complaisantes de ses amis. Autant qu'on en peut juger par ce qu'il nous dit de ses discours judiciaires et par le Panégyrique de Trajan, seul morceau oratoire qui nous reste de lui, son éloquence appartient au genre fleuri ; elle est souvent gâtée par les jeux et les recherches du bel esprit. Malgré ses efforts et les éloges qu'il se décerne, on sent que l'éloquence judiciaire a été, elle aussi, profondément atteinte par les causes qui ont amené la décadence de l'éloquence politique, et dont la principale est la perte de la liberté.

Ces réserves faites, nous pouvons conclure avec M. Froment : « Par ses qualités, comme par ses défauts, Pline n'en reste pas moins le chef de cette ingénieuse phalange d'auteurs et d'hommes de lettres que vit éclore le règne de Trajan. Il a fait entendre aux sénateurs et aux centumvirs les accents d'une éloquence apprêtée sans doute et plus fleurie que vigoureuse, mais honnête, élevée, souvent pathétique. Génie souple, adroit, avisé ; doué de plus de tendresse que de force et de distinction que de grandeur ; écrivain aimable, châtié, spirituel et plus près de Quintilien que de Tacite, il est le seul avocat illustre qu'on puisse citer après Cicéron. »

Un trait de caractère qui fait honneur à Pline, c'est sa bienveillance pour les jeunes avocats de talent qui débutent à ses côtés, et la justice impartiale avec laquelle il reconnaît les mérites des orateurs ses contemporains ; car le barreau comptait alors un certain nombre d'avocats

distingués dont les noms ont survécu, grâce à la mention que Pline en a faite et aux éloges qu'il leur a adressés dans ses lettres ; citons entre autres : Pomponius Rufus, Titius Aristo, Nigrinus, et les consulaires Lucceius Albinus et Titius Homullus, qui plaidèrent pour Bassus d'une manière merveilleuse, *mirifice*, suivant l'expression de Pline (*Ep.*, IV, 9).

III. La vie publique de Pline. Relations avec Trajan. Le gouvernement de Bithynie.

Nous avons interrompu, pour parler des plaidoiries de Pline, la suite de sa biographie. — Après son retour de Syrie, il avance rapidement dans la série des dignités qui devaient lui ouvrir l'entrée du sénat; car il n'était pas né dans l'ordre sénatorial. Il est questeur (*quaestor imperatoris*) en 89 ou 90, tribun du peuple en 91 ou 92 et préteur en 93 ou 94. A la fin même du règne de Domitien, son avancement ne subit pas de retard. De 95 à 97, nous le trouvons préfet de la caisse militaire (*praefectus aerarii militaris*). La régularité de cette marche ascendante de Pline suggère à M. Mommsen cette remarque peu bienveillante « qu'il eut la fortune de toutes les personnalités insignifiantes qui arrivent sans encombre dans tous les temps et dans toutes les circonstances ». Tacite, au contraire, a, sous Domitien, un temps d'arrêt dans son *cursus honorum*. Sous Néron, Pline est nommé préfet du trésor (*praefectus aerarii Saturni*). En l'an 100, Trajan l'élève au consulat, fonctions qu'il exerce pendant deux mois environ avec Cornutus Tertullus. C'est en qualité de consul qu'il prononça au sénat, le 1er septembre de cette année, le discours de remerciement qui, remanié, étendu par l'auteur, nous a été conservé sous le titre de *Panégyrique de Trajan*.

Cette œuvre a été fort diversement appréciée ; les uns n'y ont vu que les amplifications fastidieuses d'une

rhétorique adulatrice, d'autres ont accordé à ce discours des éloges démesurés et en ont fait presque un chef-d'œuvre. Il faut s'en tenir à une appréciation plus modérée. Sans doute, quand nous lisons ce long morceau d'éloquence, la monotonie de la louange et l'excès de la flatterie nous choquent : nous nous lassons vite de ce style perpétuellement antithétique, maniéré, artificiel. Mais nous ne devons pas oublier que nous n'avons pas sous les yeux le texte même du discours prononcé au sénat et qui était un remerciement fort court. « Ce que nous lisons est une amplification de l'original, qui fait peu d'honneur au goût de Pline et aux habitudes littéraires du temps, mais qui, du moins, laisse intactes la dignité de l'auteur et celle de l'empereur. Il faut reconnaître aussi que l'intention de l'orateur était bonne ; il met presque toujours un conseil sous la louange et tempère les flatteries par des leçons. Car Pline ne cache pas à Trajan qu'il prétend lui donner des conseils, et que l'audition par le prince de son propre éloge constitue, entre lui et le sénat, au nom duquel parle l'orateur, une espèce de contrat. Le panégyrique, compris de cette façon, devenait donc une sorte d'*adresse*, souvent renouvelée, dans laquelle, en gardant les ménagements nécessaires, on pouvait faire entendre à l'empereur des réclamations et des remontrances[1]. »

L'enthousiasme de Pline pour Trajan a du moins le mérite de la sincérité ; il éclate dans un grand nombre de lettres, et, s'il fait parfois sourire, dans le *Panégyrique*, par le lyrisme de ses effusions, on ne peut cependant méconnaître que l'objet de ces éloges souvent ampoulés était bien digne d'estime et d'admiration. « L'adoption de Trajan, dit M. Renan[2], assurait à l'humanité civilisée, après de cruelles épreuves, un siècle de bonheur. L'empire était sauvé. Trajan, que le choix de Nerva venait de porter à l'empire, était un très grand homme, un vrai

[1] De La Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 251.
[2] *Les Évangiles*, p. 379.

Romain, maître de lui-même, froid dans le commandement, d'une attitude digne et grave. Il avait sûrement moins de génie politique qu'un César, qu'un Auguste, qu'un Tibère, mais il leur était supérieur par la justice et par la bonté ; pour les talents militaires, il ne le cédait qu'à César... Le monde va donc enfin être gouverné par la raison. Un vrai sentiment moral anime le gouvernement ; jamais, avant le XVIIIe siècle, on ne fit autant pour l'amélioration du sort de l'humanité. »

Les idées politiques de Pline sont les mêmes que celles de son ami Tacite, qui a salué, lui aussi, l'aurore du siècle nouveau. Plus d'un rapprochement pourrait être fait entre le *Panégyrique de Trajan* et tel ou tel passage des *Histoires*. Ainsi, quand au Ier livre de cet ouvrage (§ 16, sq.), Tacite développe longuement le discours de Galba à Pison, qui ne devait être empereur que quelques jours, il songe, selon toute vraisemblance, à l'adoption de Trajan par Nerva, et fait ainsi indirectement sa cour à l'empereur, ou plutôt dit sincèrement tout ce qu'il espère du régime qui commence. L'idée fondamentale de ce discours, c'est l'avantage que présente l'empire non plus héréditaire, mais donné au plus digne par la voie de l'adoption. Pline, avec toute la pompe de sa harangue complimenteuse, exprime en somme la même idée dans les chapitres VI et VII du Panégyrique, mais il en fait directement l'application à Nerva et à Trajan.

Reprenons la suite de la biographie de Pline. Vers l'an 103 ou 104, il devient augure (*Ep.*, IV, 8). En 105, il est nommé *curator alvei Tiberis et riparum et cloacarum urbis*. C'étaient en quelque sorte des fonctions d'ingénieur chargé des eaux et des égouts. En 111, il est appelé par l'empereur au gouvernement de la Bithynie, qui jusqu'alors avait été administrée par des proconsuls tirés au sort parmi les sénateurs. Pline y est envoyé en qualité de légat impérial (*legatus pro praetore provinciae Ponti et Bithyniae*). Il y resta probablement un peu plus d'une année.

Le Xe livre de ses Lettres contient la correspondance

qu'il entretint avec Trajan, pendant son gouvernement, ainsi que les réponses de l'empereur. Ce recueil est précieux au point de vue historique ; il nous fait connaître l'esprit de l'administration de Trajan. Il nous permet d'apprécier aussi l'intégrité, le zèle, la conscience que Pline apporta à ses fonctions. Il s'était fait (*Ep.*, VIII, 24) une haute idée des devoirs d'un gouverneur de province et s'appliqua à mettre en pratique les règles qu'il avait lui-même dictées. Après sa légation de Bithynie, Pline ne paraît avoir rempli aucune autre charge, et on peut croire qu'il mourut avant l'an 114, par conséquent dans sa province, ou peu de temps après son retour à Rome.

IV. Pline homme de lettres et mécène.

Ces diverses fonctions et le travail incessant du barreau sont loin cependant d'avoir absorbé toute l'activité de Pline. Le temps qu'il peut dérober à ses occupations judiciaires et politiques, il le consacre aux lettres, qui sont l'objet de sa prédilection toute particulière et auxquelles il a voué un véritable culte. Homme de lettres, il l'est avant tout. Il s'exerce dans la poésie comme dans l'éloquence. Il est un des assidus de ces salles de lectures publiques où il va tour à tour se faire applaudir et applaudir tous ceux qui, même à défaut de talent, font preuve de bonne volonté ; il protège les écrivains et leur donne des marques effectives et sonnantes de l'intérêt qu'il leur porte ; à la ville comme à la campagne, à la chasse comme à la vendange, il étudie ou compose ; sans cesse ses secrétaires et ses tablettes l'accompagnent. Il est heureux surtout quand, dans la solitude de ses villas de Laurente, de Toscane ou de Côme, il peut se livrer aux lettres tout entier, et en savourer le charme, loin des affaires et des fâcheux : « Et gaudium mihi et solacium in litteris, écrit-il à Maximus ; nihilque tam lætum, quod his lætius ; nihil tam triste, quod non per has sit minus

triste » (*Ep.*, VIII, 19). Ainsi, c'est dans ses chères études qu'il trouve ses plus douces jouissances; dans ses plus vifs chagrins (car cette existence fortunée en a aussi connu quelques-uns), il appelle les lettres à son aide, et ces fidèles consolatrices ne lui manquent jamais. Vient-il de perdre un ami, un parent, son affliction s'épanche sous une forme littéraire; jusque dans l'expression de ses plus grandes tristesses, on sent le lettré soucieux de balancer d'ingénieuses antithèses, et qui ne peut s'empêcher de se montrer spirituel et bien disant, là même où son cœur seul aurait dû parler.

On a vu déjà que sous les règnes de Nerva et de Trajan il y eut une véritable renaissance de la littérature. Poètes, historiens, orateurs se multiplient; or, il n'en est point qui n'accordent à Pline une sorte de suprématie, presque de royauté. N'est-il pas comme le patron des auteurs du temps? Ne dit-il pas lui-même : « Omnes qui aliquid in studiis faciunt venerari etiam mirarique soleo » (*Ep.*, VI, 7)? Il a de plus pour lui sa haute situation, l'amitié de tous les grands personnages et la faveur de Trajan. Il a encore un caractère aimable et charmant, une indulgence toujours prête, un goût prononcé pour la louange. Et quoi de plus aisé que de faire sa conquête? Qui ne connaît son faible? Une vanité qui sollicite adroitement les éloges et ne s'alarme pas des plus hyperboliques. On peut sans crainte l'appeler un second Cicéron; s'il proteste, ce sera tout au plus pour la forme, et il est douteux qu'il proteste.

Aussi les clients ne lui manquent-ils pas[1]. Ce sont Spurinna et Antoninus qui, déjà vieux, s'essayent dans les lettres et ambitionnent les éloges d'un tel juge; Fuscus Salinator, dont il ne se contente pas de louer l'éloquence et le goût pour l'étude, mais qu'il recommande pour gendre à Servianus. Si Suétone veut acheter un petit domaine, Pline se chargera de la négociation par l'entre-

[1] L. Moy, *Qualem apud aetatis suae studiosos personam egerit C. Plinius Secundus.*

mise d'Hispanus (*Ep.*, I, 24). Il demande pour Calvisius Nepos, homme laborieux, sage, éloquent, une charge de tribun pour six mois. Pompeius Saturninus, Maximus, Sentius Augurinus, Calpurnius Piso (*Ep.*, IV, 17), bien d'autres reçoivent pour leurs vers comme pour leur prose les compliments les plus flatteurs. Si Vergilius Romanus écrit des comédies, c'est entre celles de Plaute et de Térence que Pline leur assigne un rang (*Ep.*, VI, 21). Quand un homme de lettres vient à mourir, il lui consacre une lettre qui est une sorte d'oraison funèbre; c'est ainsi qu'il parle de Silius Italicus, de Martial. Ce dernier avait obtenu de Pline un secours en argent qui lui permit de retourner dans son pays natal (*Ep.*, III, 21). A Suétone, il fait accorder par Trajan la charge de tribun militaire et le *jus trium liberorum*.

On pourrait multiplier ces témoignages de la protection que Pline accorde aux écrivains de son temps. Ce rôle de mécène le séduit et l'enchante. Sa fortune et son rang lui permettent de le remplir avec honneur. Il fonde à Côme, sa ville natale, une école (*Ep.*, IV, 13) et une bibliothèque. Il prodigue aux auteurs les encouragements, les conseils et les leçons; c'est une sorte d'avocat consultant en matière de goût. S'il y avait eu à Rome, au temps de Trajan, une institution semblable à nos académies, nul doute que Pline en eût été le secrétaire perpétuel. Il aurait, comme Patru, inventé le discours de réception, fondé des prix d'éloquence et aussi de vertu, comme M. de Montyon, et eût apporté aux séances l'exactitude ponctuelle de l'abbé d'Olivet. Oui, s'il fallait chercher dans l'antiquité latine un écrivain à assimiler aux lettrés d'Académie, tels que les ont faits les sociétés modernes, nul ne serait plus digne que Pline de s'asseoir dans un fauteuil de précurseur.

V. Les écrits de Pline. — Sa correspondance.

De tous les écrits de Pline, nous ne possédons que le *Panégyrique de Trajan* et les dix livres de ses Lettres. Ses plaidoiries, dont il était si fier, ont péri, ainsi que ses poésies, et nous n'en savons que ce qu'il nous apprend lui-même dans sa correspondance (voir, en particulier *Ep.*, VII, 4). Il avait fait des vers élégiaques, des iambes, avait traduit en latin les épigrammes grecques d'Arrius Antoninus, et s'était essayé aussi dans le mètre héroïque. C'est vers l'âge de quarante ans qu'il publia, sur les instances de ses amis, un volume de poésies en hendécasyllabes, composées soit au bain, soit à table, soit en voiture (*Ep.*, IV, 14). C'étaient des pièces légères qui pouvaient être chantées avec accompagnement de lyre ou de cithare. L'échantillon qu'il nous a conservé de ces poésies ne nous permet pas de regretter beaucoup la perte de ce qu'il appelle lui-même ses *lusus* et ses *ineptiae*.

C'est le Recueil des Lettres de Pline qui est aujourd'hui son meilleur titre de gloire. Il se divise en neuf livres contenant 247 lettres. Un dixième livre de 26 lettres comprend, nous l'avons dit, sa correspondance avec Trajan, alors qu'il était gouverneur de Bithynie. Dans une sorte d'avant-propos sous forme d'un billet adressé à Septicius, Pline nous avertit qu'il a réuni ses lettres, sans tenir compte des dates et un peu au hasard, selon qu'elles lui tombaient sous la main : « ut quæque in manus venerat ». Mais cette assertion n'est pas exacte, si on l'applique au Recueil tout entier. Tout au plus peut-elle être vraie du premier livre. Les recherches de M. Mommsen ont bien prouvé que Pline, à peu d'exceptions près, a suivi l'ordre chronologique. C'est lui-même qui a publié successivement les neuf livres de sa correspondance. « On n'a, il est vrai, aucun témoignage formel à ce sujet ; mais quel éditeur, si prudent qu'il fût, eût été capable d'arranger d'une

façon aussi peu compromettante un recueil de lettres posthumes, où sont loués tous ceux qui, au moment où l'auteur parle, ne sont ni morts ni exilés ?... Le premier, à Rome, Pline lut en public les lettres qu'il destinait à la publicité, et on ne peut douter qu'il ne les ait éditées lui-même, comme des modèles de style, honneur qu'elles méritaient bien d'ailleurs par la clarté et la grâce du langage [1]. »

On peut croire encore, avec M. de La Berge [2], que « chacune de ses lettres fut copiée en autant d'exemplaires que Pline comptait d'amis parmi les gens de goût, que chaque copie lui fut renvoyée avec des observations critiques, et que la forme définitive sous laquelle nous la lisons ne fut adoptée qu'après de longs et consciencieux débats. Avec Pline, le *genre épistolaire* prend sa place et son rang dans le domaine de la littérature. »

Il ne faut pas perdre de vue, pour bien apprécier cette correspondance, la préoccupation constante que l'auteur a de la publicité. C'est un des caractères qui la distinguent nettement [3] de la correspondance de Cicéron, avec lequel Pline ne peut être comparé qu'à son désavantage. Il est évident qu'il a beaucoup lu et étudié les lettres de son devancier, et en plus d'un endroit on est porté à croire qu'il a voulu rivaliser avec lui. Il y aurait un parallélisme assez curieux à établir entre plusieurs lettres de notre auteur et des lettres analogues de celui qu'il s'est, en tout, proposé pour modèle. Ainsi, Pline a voulu avoir sa lettre à un gouverneur de province (*Ep.*, VIII, 24. Cf. Cicéron, *Ad Quintum fratrem*, I, 1) : il a aussi une lettre pour demander à Tacite, comme Cicéron avait fait à Luc-

[1] Mommsen, *Op. cit.*, p. 2.

[2] *Op. cit.*, p. 253.

[3] Nous parlons ici en général. On sait qu'un certain nombre de lettres de Cicéron ont été, de son vivant, répandues dans le public par l'indiscrétion des messagers, des correspondants ou du propre aveu de l'auteur. Il y en avait d'autres d'un caractère presque officiel, écrites pour le public. Ce sont ces lettres-là qu'il songeait à publier. *Ad Attic.*, XVI, 5.

ceius, de conserver le souvenir d'actes honorables pour lui (*Ep.*, VII, 33) ; il a sa correspondance de son gouvernement de Bithynie, comme Cicéron celle de Cilicie. On pourrait poursuivre ces rapprochements, qui feraient chaque fois éclater la supériorité du grand orateur dans le genre épistolaire, précisément parce que, en écrivant ses lettres, il ne faisait pas œuvre de littérateur[1].

Esprit, variété, vivacité, franchise, éloquence, agrément, elles ont au plus haut degré toutes les qualités du genre, et ne souffrent de comparaison qu'avec les lettres de Voltaire. Cicéron a la grâce, l'abandon, la naïveté ; ses défauts mêmes, son caractère hésitant, sa mobilité politique contribuent à donner à ses lettres plus d'intérêt ; ses contradictions nous font voir une âme qui se livre sans arrière-pensée et se laisse entraîner à la passion du moment ; de là une chaleur communicative qui maintenant encore nous enflamme. Que de délicatesse aussi, que de tendresse ! Comme son amitié s'exprime en termes affectueux et qui partent du cœur ! Comme ses découragements, ses désespoirs nous touchent, et quelle compassion respectueuse elles éveillent en nous pour ces faiblesses d'une grande âme !

Et, comme contraste avec ces lettres émues, que de rapides et piquants récits, que de mots heureux qui se détachent en relief, que de portraits achevés en quelques coups de plume ; combien de lettres écrites de verve, que de traits spirituels et mordants !

Outre ces mérites si grands et si divers, les lettres de Cicéron ont encore une immense valeur historique, en raison du rôle considérable qu'il a joué dans les événements politiques du temps. Elles suppléent à l'insuffisance des documents qui nous restent sur cette époque si agitée, qui a vu l'agonie de la république romaine et l'enfantement du régime impérial. M. Boissier a fait voir tout le prix de cette riche correspondance et en a tiré la principale matière de son beau livre : *Cicéron et ses Amis.* La situation même où se trouvait Rome donne à cette correspondance un puissant intérêt dramatique ; les sujets

en sont variés à l'infini ; chaque lettre le plus souvent traite un grand nombre de sujets.

Les lettres de Pline, nous le répétons, sont écrites, pour ainsi dire, sous les yeux du public, pour le public, et c'est l'auteur lui-même qui en fait paraître le recueil. Aussi y sent-on presque toujours l'apprêt d'un style qui veut plaire et les habiletés d'un auteur qui songe au succès. Si, suivant un mot souvent cité, « écrire une lettre, c'est envoyer son portrait, » on peut dire que Pline appartient à la catégorie des portraitistes qui embellissent et flattent un peu leur modèle. Dans la correspondance de Cicéron, nous avons en quelque sorte une série de photographies instantanées où sont représentés au naturel tous les états d'esprit par lesquels passe ce caractère ondoyant, où revivent toutes ses impressions dans leur spontanéité. Pline ne se montre à nous que dans une attitude étudiée et en costume de cérémonie ; ou, s'il affecte de se faire voir en négligé, on peut être sûr qu'il y aura de la coquetterie dans son abandon, et une certaine recherche dans sa simplicité. Ne lui demandons pas de ces confidences involontaires, de ces épanchements imprévus où l'âme se trahit avec toutes ses énergies et toutes ses faiblesses. C'est un auteur maître de lui, un esprit poli et doux, à qui l'excès en tout répugne. Ses qualités sont des qualités aimables ; il a beaucoup de grâce et d'enjouement. Nul ne sait mieux tourner un compliment à un ami, et n'oblige ou ne conseille avec une délicatesse plus ingénieuse. De tout il sait faire, comme Voiture, sujet à lettre. Une partie de chasse, un dîner manqué, une jolie statuette de Corinthe lui fournissent l'occasion de billets spirituels, d'un tour badin, tout semés d'antithèses et de traits. Il excelle dans les descriptions et dans les narrations. Rien de plus achevé que la peinture de ses villas, de son Laurentin en particulier. Cela est minutieux, mais charmant dans le détail, avec d'heureuses trouvailles d'expressions et un vrai luxe d'images coquettes et pimpantes. Il fait partager au lecteur la joie qu'il éprouve dans cette retraite, les jouissances que lui donne cette

vie de savants loisirs et d'élégantes distractions. L'époque où écrit Pline lui fournit peu de grands sujets. Il n'y a pour ainsi dire pas de vie politique, et quant à l'existence de l'auteur lui-même, c'est celle d'un homme heureux, qui n'a guère eu que des succès au barreau, comme dans les salles de lectures publiques, et qui a accompli régulièrement son *cursus honorum*. Aussi, la plupart du temps, les sujets de ses lettres sont-ils empruntés à la vie ordinaire, et surtout à la vie littéraire. Ce sont des récits d'audience, des anecdotes relatives aux *récitations*, des envois d'ouvrages et des consultations littéraires, ou bien des billets de recommandation, des remerciements, des félicitations, etc. Chaque lettre ne traite qu'un seul sujet; on dirait que l'auteur s'est proposé un thème à développer, une description, une narration, une dissertation à tourner en joli style. Ainsi procéderont, à son exemple, Fronton, Symmaque, Sidoine Apollinaire et, chez nous, Balzac et Voiture. Il est le modèle des *épistoliers* de profession.

Ces lettres offrent donc un intérêt beaucoup moins saisissant que celles de Cicéron. Elles n'en ont pas moins un réel attrait ; aimables comme leur auteur, elles nous font éprouver pour lui une vive et durable sympathie ; malgré ses petits travers de vanité, on ne peut le fréquenter sans devenir son ami.

Ajoutons que cette correspondance nous introduit dans la haute société du temps de Trajan, et nous met sous les yeux la vie, les habitudes, les idées, les mœurs littéraires de l'époque.

Nous ne partagerons donc pas la sévérité de Montaigne à l'égard de Pline, qu'il associe d'ailleurs à Cicéron dans cette véhémente invective : « Mais cecy surpasse toute bassesse de cœur, en personnes de tel rang, d'avoir voulu tirer quelque principale gloire du cacquet et de la parlerie, jusques à y employer les lettres privées escriptes à leurs amis..... Sied-il pas bien à deux consuls romains souverains magistrats de la chose publique emperière du monde d'employer leur loisir à ordonner et fagotter gentiment une belle missive pour en tirer la réputation de bien entendre le langage de leur nourrisse ? Que feroit pis un simple maistre d'escole qui en gaignast sa vie ? » (*Essais*, liv. Ier, ch. XXXIX.)

Nous nous rangerons bien plutôt à l'avis de Sainte-Beuve, que surprend l'âpre critique de Montaigne, et qui se constitue le défenseur de Pline : « Pour moi, dit-il, ses Lettres, quoique recueillies, composées et refaites à loisir, comme a fait depuis Balzac, comme on nous dit que Courier, de nos jours, recomposait les siennes, restent une lecture d'une douceur infinie et d'un grand charme... Il est peu de sujets de la vie, et surtout de ceux qui tiennent à l'habitude des choses de l'esprit, sur lesquels il ne nous offre quelque pensée ingénieuse, brillante et polie, une de ces expressions qui reluisent comme une pierre gravée antique ou comme les blancs cailloux qu'il se plaît à nous montrer en nous décrivant les claires eaux de ses fontaines. Pline est du petit nombre des Romains qui ont ce que Sacy appelle *les mœurs*, c'est-à-dire qui ont de la pudeur et de la décence. Avec plus de vivacité d'esprit et de relief, c'est le Daguesseau du déclin de l'antiquité. » (*Causeries du lundi*, t. II, p. 60.)

VI. Pline et les lectures publiques.

Les lettres de Pline nous fournissent, avons-nous dit, des renseignements curieux sur les habitudes littéraires du temps, et en particulier sur les lectures publiques, dont Pline est l'auditeur et le chroniqueur fidèle. Nous avons réuni quelques lettres qui feront connaître ces *récitations*, imaginées, dit-on, par Asinius Pollion, et qui étaient devenues plus qu'une mode, une véritable maladie (voir la note 3 de la lettre 13 du livre I). Ces sortes d'académies n'auraient pu donner de bons résultats que si l'auditoire eût été composé de lettrés véritables et sincères. Mais ce ne furent guère que des

coteries, des sociétés d'admiration réciproque. Les lectures publiques exercèrent sur le goût une funeste influence, en habituant les écrivains à la déclamation, à la recherche du trait, de la nouveauté paradoxale ; la subtilité, l'affectation, la pédanterie corrompirent de plus en plus la poésie et l'éloquence, et la décadence s'accéléra. (Consulter, sur les lectures publiques, Nisard, *Études sur les poètes latins*, t. Ier, p. 320, sq.)

VII. La vie privée de Pline. Sa famille. Ses amis. Ses esclaves.

La correspondance de Pline, en nous faisant pénétrer dans son intimité, nous permet d'apprécier non seulement les qualités de son esprit, mais aussi celles de son cœur. « C'est, dit M. P. Albert[1], une âme douce, sensible, naturellement vertueuse. Il a pour sa femme Calpurnia une tendresse délicate et profonde. Il l'associe à tous ses travaux ; elle assiste à ses plaidoiries, se réjouit de ses succès (voir *Ep.*, IV, 19). Pline témoigne à l'aïeul de Calpurnia les sentiments de la plus filiale déférence. Il porte dans le commerce ordinaire de la vie les mêmes besoins de bienveillance et de dévouement. Envers ses esclaves et ses affranchis, c'est un maître bon et généreux ; il met en pratique le précepte de l'égalité, tant célébré par les philosophes d'alors, mais qui semble être resté pour la plupart purement théorique (voir *Ep.*, VIII, 16). Sa bonté n'a cependant rien de banal ; il sait haïr et même poursuivre ouvertement les scélérats, si puissants, si dangereux qu'ils soient. Il a retracé en termes énergiques l'histoire de Régulus, le délateur et le captateur de testaments. » (Voir lettre 20 du livre II.)

Grâce à ces lettres, nous connaissons aussi la société qui l'entoure ; c'est avec la meilleure compagnie du temps

[1] *Littérature latine*, t. II, p. 342.

qu'il est lié : « Il y règne les sentiments les plus honnêtes, dit M. Duruy, et l'on n'y rencontre que des gens avec qui on vivrait volontiers[1]. » Quels sont ses amis ? Quintilien, Suétone, le philosophe Euphratès, moraliste aimable, sérieux et non chagrin, sage sans orgueil ; Thrasea, Helvidius, Corellius Rufus, Verginius Rufus, qui refusa l'empire ; Cornutus Tertullus, qui l'eût mérité ; bien d'autres personnages encore, aimables ou graves, distingués, fidèles à leurs amis, constants dans leurs convictions.

Mais le plus illustre des amis de Pline est Tacite. Ces deux noms sont étroitement unis dans l'histoire de la littérature latine. Sans doute, l'un n'est qu'un écrivain aimable et spirituel, un avocat de talent ; l'autre est un historien de génie, « le plus grand peintre de l'antiquité ». Mais ils ont eu en commun l'amour des lettres, la noblesse des sentiments, la dignité de la vie ; et cette intimité dont Pline était si heureux, dont il prenait à témoin la postérité dans une lettre enthousiaste (*Ep.*, VII, 20), a été consacrée par l'histoire. Tacite, né en 54, était de sept ans plus âgé que Pline. Peut-être avait-il aussi suivi les leçons de Quintilien, dont son ami fut l'élève de prédilection. Lorsqu'il débuta au barreau, Pline fut un de ses auditeurs les plus assidus et le prit pour modèle : « Et erant multa clarissima ingenia ; sed tu mihi (ita similitudo naturæ ferebat) maxime imitabilis, maxime imitandus videbaris » (*Ep.*, VII, 20). C'est donc en quelque sorte sous les auspices de Tacite que Pline à son tour débuta au forum. Chaque jour resserrait les liens d'une amitié sincère et profonde et à laquelle se mêlait chez Pline une respectueuse déférence pour la supériorité de son aîné. Nous les trouvons en l'an 100 chargés tous deux de l'examen des plaintes portées contre le proconsul d'Afrique, Marius Priscus, accusé par sa province. L'affaire fut évoquée devant le sénat, présidé par l'empereur. Les deux amis

[1] *Histoire romaine*, t. V, p. 664. Voir aussi G. Boissier, *La Religion romaine*, t. II, p. 174 *sq.*

se partagèrent l'accusation : Pline prononça le réquisitoire; Tacite, la réplique. « Respondit Cornelius Tacitus eloquentissime, et, quod eximium orationi ejus inest, σεμνῶς » (*Ep.*, II, 11). Dans plusieurs autres passages encore, il loue vivement le talent de son ami : « Je veux bien, dit M. Jacob[1], qu'il entre un peu de vanité complaisante dans ces éloges si libéralement prodigués à un homme en qui il reconnaît un autre lui-même; sans doute, en promettant l'immortalité à Tacite et en consacrant sa gloire à l'avance, il entend bien se ménager une place sur le piédestal qu'il lui élève. Il n'y en a pas moins quelque chose de touchant à l'entendre se féliciter d'une si belle amitié, s'encourager à bien faire en célébrant les vertus qu'il s'efforce d'imiter, et relever avec joie tout ce qui le rapprochait d'un grand homme. »

Les dix lettres adressées par Pline à Tacite sont de plus pour nous un document précieux, dans la pénurie où nous nous trouvons de renseignements précis sur la biographie de son illustre contemporain.

VIII. Les villas de Pline. Ses excursions. IX. Petite chronique de Rome.

Sous ces titres, nous avons réuni diverses lettres qui nous peignent l'existence de Pline à la campagne, nous décrivent ses principales villas, quelques sites curieux qu'il a visités, ou nous racontent divers incidents de la vie de Rome à cette époque, ce que nous appellerions aujourd'hui des *faits divers*, l'impudence d'un captateur de testaments, les jeux du cirque, l'histoire merveilleuse d'un dauphin, ou même des apparitions de revenants, rapportées très sérieusement. C'est dans ces récits et ces descriptions qu'on goûtera surtout la grâce du style de Pline; on y trouvera de jolis détails, des traits brillants, beaucoup d'esprit, et parfois du pittoresque.

[1] *Œuvres de Tacite* (Hachette), Introduction, p. XIX.

X. Quelques mots sur la langue et le style de Pline.

Pline est, parmi les auteurs de la période de la littérature latine appelée l'*âge d'argent*, un de ceux qui s'éloignent le moins, pour la langue et pour la syntaxe, de l'époque classique. Instruit par un maître tel que Quintilien, désireux d'imiter Cicéron qu'il se propose comme le modèle le plus parfait, il échappe plus que ses contemporains aux défauts qui commençaient à altérer profondément la langue latine. Toutefois, par bien des côtés, il est de son temps et se laisse, lui aussi, pénétrer par les habitudes de langage qui sont à la mode parmi les lettrés d'alors. De là chez lui des néologismes, des termes détournés de leur ancien sens, des expressions poétiques transportées dans la langue de la prose, des constructions rares et recherchées, l'emploi fréquent des figures et en particulier de l'ellipse, un style souvent antithétique, alambiqué, précieux.

Nous avons indiqué dans cette édition les néologismes les plus remarquables, les expressions employées par Pline dans un sens nouveau, enfin quelques autres particularités de vocabulaire ou de style. — La langue et la syntaxe de Pline se rapprochent beaucoup de celles de Quintilien et offrent aussi bien des rapports avec celles de Tacite. Aussi pourra-t-on utilement consulter l'ouvrage de M. Gantrelle, *Grammaire et Style de Tacite* (Garnier), auquel nous renverrons plus d'une fois.

I

PLINE L'ANCIEN, ONCLE ET PÈRE ADOPTIF DE PLINE LE JEUNE — SA MORT PENDANT L'ÉRUPTION DU VÉSUVE

1. — VIE ET OUVRAGES DE PLINE L'ANCIEN

C. PLINIUS BAEBIO MACRO[1] SUO S. (III, 5)

Pergratum est mihi quod tam diligenter libros avunculi mei[2] lectitas, ut habere omnes velis quaerasque qui sint omnes. Fungar indicis partibus atque etiam quo sint ordine scripti notum tibi faciam : est enim haec quoque studiosis non injucunda cognitio. « *De jaculatione equestri unus*[3] »; hunc, cum praefectus alae[4] militaret, pari inge-

[1] Bæbius Macer fut préfet de Rome en 117.

[2] C. Plinius Secundus, né a Côme en 23 après J.-C., mourut en 79, lors de l'éruption du Vésuve, qui ensevelit Pompéi et Herculanum. Il servit dans la guerre de Germanie, puis entra au barreau et se livra avec une ardeur infatigable à l'étude des lettres et des sciences. La lettre de son neveu nous apprend de quelle manière il travaillait, et comment il pouvait suffire à ses vastes études et aux fonctions importantes dont il était chargé. Il fut, en effet, procurateur de l'Espagne citérieure sous Vespasien, puis préfet de la flotte qui stationnait à Misène.

[3] *De jaculatione equestri* (*liber*) *unus*. Du javelot dans la cavalerie (Cf. Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, VIII, 162). Cet ouvrage avait été commencé pendant la guerre de Germanie, où il servit comme officier de cavalerie.

[4] *Praefectus alae*. Sous l'empire, le mot *ala* désigne la cavalerie auxiliaire recrutée par des engagements volontaires, soit parmi les citoyens romains, soit parmi les habitants des provinces. L'ala *mil-*

nio curaque composuit. « *De vita Pomponii Secundi duo* [5] », a quo singulariter amatus hoc memoriae amici quasi debitum munus exsolvit. « *Bellorum Germaniae viginti* [6] » ; quibus omnia quae cum Germanis gessimus bella collegit. Inchoavit, cum in Germania militaret, somnio [7] monitus : adstitit ei quiescenti Drusi Neronis [8] effigies, qui Germaniae latissime victor ibi periit, commendabat memoriam suam orabatque ut se ab injuria oblivionis assereret. « *Studiosi tres* [9] », in sex volumina propter amplitudinem divisi, quibus oratorem ab incunabulis instituit et perficit. « *Dubii sermonis octo* [10] » : scripsit sub Nerone, novissimis

liaria était commandée par un *praefectus* et divisée en 24 *turmae*. Elle comptait environ 1,100 hommes.

[5] *Pomponii Secundi*. Suivant Teuffel, Pomponius Secundus est contemporain de Phèdre et ne publia ses ouvrages qu'après la mort de Tibère. Il mourut sous le règne de Claude. Il avait composé des tragédies. Quintilien lui accorde le premier rang parmi les auteurs tragiques qu'il a pu connaître : « Eorum quos viderim longe princeps Pomponius Secundus » (X, I, 98). Tacite loue ses mœurs et son talent (*Annales*, V, 8).

[6] *Bellorum Germaniae viginti*. Cet ouvrage, cité aussi par Tacite et Suétone, est perdu, comme tous les autres écrits énumérés par Pline, à l'exception de l'*Histoire naturelle*.

[7] Les Romains attachaient aux songes une grande importance. On y voyait la révélation de l'avenir. Sylla (Plut., *Sylla*, 37), Auguste (Suétone, *Aug.*, 91), bien d'autres avaient foi en ces avertissements qu'ils croyaient envoyés par les dieux. A l'époque de Pline, cette superstition est encore vivace. Tacite lui-même n'y a point échappé (Voir *Annales*, I, 65, le songe de Cécina, et *passim*).

[8] Drusus Germanicus, fils de Tiberius Néron et de Livie, frère de Tibère, adopté par Auguste. Il mourut l'an 10 avant J.-C. sur les bords de l'Elbe. Horace a célébré ses victoires dans les Gaules et en Germanie. (*Odes*, IV, 4.)

[9] *Studiosi*. L'homme d'étude. C'était un ouvrage sur la rhétorique, un manuel oratoire accompagné d'exemples (Aulu-Gelle, IX, 16). Quintilien cite Pline parmi ses devanciers (*Inst. orat.*, XI, III, 143).

[10] *Dubii sermonis*. Questions de grammaire. Cet ouvrage, dont parle Pline l'Ancien dans la préface de son Histoire naturelle, 22, traitait, suivant Teuffel, des formes douteuses de la déclinaison, de la conjugaison et de la formation des mots. Il embrassait encore l'étymologie et les parties du discours (Teuffel, *Litt. romaine*, 312, IV).

annis, cum omne studiorum genus paulo liberius et erectius periculosum servitus fecisset. « *A fine Aufidii Bassi* [11] *triginta unus.* » « *Naturae historiarum* [12] *triginta septem* », opus diffusum [13], eruditum, nec minus varium quam ipsa natura. Miraris quod tot volumina multaque in his tam scrupulosa [14] homo occupatus absolverit ? Magis miraberis, si scieris illum aliquandiu causas actitasse, decessisse anno sexto et quinquagesimo, medium tempus distentum impeditumque qua [15] officiis maximis, qua amicitia principum [16] egisse. Sed erat acre ingenium, incredibile studium, summa vigilantia. Lucubrare [17] Vulca-

[11] *A fine Aufidii Bassi*. Aufidius Bassus s'était sans doute arrêté au règne de Claude. Pline, son continuateur, était allé du règne de Néron à celui de Vespasien. Tacite, Suétone, Plutarque se sont servis de cet ouvrage, écrit, au témoignage de Pline le Jeune, avec le soin le plus scrupuleux, *religiosissime* (*Ep.*, V, VIII, 5).

[12] L'*Histoire naturelle* est le seul ouvrage de Pline l'Ancien qui soit parvenu jusqu'à nous. Elle est divisée en 37 livres. L'auteur la présenta à Titus en 77, mais y fit des additions et des corrections jusqu'à sa mort. « C'est, dit Teuffel, une encyclopédie des sciences naturelles appliquées surtout aux besoins de la vie et à l'art : elle comprend, par conséquent, aussi la géographie, la médecine et l'histoire de l'art. Les matériaux en sont empruntés à une foule d'écrits ; aussi sont-ils d'une valeur très inégale, le choix étant souvent fait à la légère, sans critique et sans une connaissance suffisante du sujet..... Malgré ses défauts, cet ouvrage est cependant une mine inépuisable de renseignements et témoigne du sérieux, de la persévérance et du patriotisme de l'auteur. Il a exercé pendant longtemps une grande influence soit sous sa forme originale, soit dans les nombreux extraits qui en ont été faits. » (Teuffel, Trad. Bonnard et Pierson, t. II, p. 245.)

[13] *Diffusum*, très étendu ; *eruditum*, savant. Pline donne lui-même dans le Ier livre de son Histoire naturelle le catalogue des auteurs chez lesquels il a puisé les matériaux de sa vaste compilation. On y trouve les noms de 146 auteurs latins et de 327 auteurs étrangers.

[14] *Scrupulosa*. Tant de détails minutieux.

[15] *Qua... qua*. D'une part... de l'autre... tant... que... Qua consules, qua exercitum increpando (Tite-Live). En gourmandant tant les consuls que l'armée.

[16] *Principum*. Vespasien et Titus.

[17] *Lucubrare*. R. lux. Il y avait dans la vieille langue un mot : *lucubrum*, signifiant « lampe » ou « torche ». De là : *lucubrare*, travailler à la lumière, veiller (Bréal, *Dict. étymol.*).

nalibus[18] incipiebat, non auspicandi[19] causa, sed studendi; statim a nocte multa[20], hieme vero ab hora septima[21], vel cum tardissime, octava, saepe sexta. Erat sane somni paratissimi[22], non nunquam etiam inter ipsa studia instantis et deserentis. Ante lucem ibat ad Vespasianum imperatorem (nam ille quoque noctibus utebatur[23]), inde ad delegatum sibi officium. Reversus domum, quod reliquum temporis, studiis reddebat. Post cibum[24] saepe, quem interdiu levem et facilem veterum more sumebat, aestate, si quid otii, jacebat in sole, liber legebatur, adnotabat excerpebatque. Nihil enim legit quod non excerperet : dicere etiam solebat nullum esse librum tam malum ut non aliqua parte prodesset. Post solem plerumque frigida[25] lavabatur : deinde gustabat[26] dormiebatque minimum : mox quasi alio die studebat in cenae[27] tempus.

[18] *Vulcanalibus*. Fête qui se célébrait le 23 août en l'honneur de Vulcain.

[19] *Non auspicandi*. Non pour la forme. Les Romains croyaient assurer le succès d'un travail quelconque en le commençant un jour de fête et en le plaçant ainsi sous les auspices d'une divinité. Pour Pline, ce n'était pas une simple formalité : il se mettait consciencieusement à l'œuvre.

[20] *Statim a nocte multa*. Dès que la nuit était tout à fait venue.

[21] *Ab hora septima*. La première heure, qui était celle du lever du soleil, variait entre 4 h. 27 au solstice d'été et 7 h. 33 au solstice d'hiver.

[22] *Somni paratissimi*. Il avait le sommeil à sa disposition ; il dormait quand il le voulait.

[23] *Ille quoque noctibus utebatur*. Vespasianus « in principatu maturius semper ac de nocte vigilabat : deinde perlectis epistulis, officiorumque omnium breviariis, amicos admittebat : ac, dum salutabatur, et calceabat ipse se et amiciebat. » (Suétone, *Vesp.*, XXI.)

[24] *Post cibum*. Le déjeuner, *prandium*, qui se faisait ordinairement à midi.

[25] *Frigida*, subst. Sous-entendu *aqua*. Comme *calida* ou *calda*, eau chaude.

[26] *Gustare*. Faire un léger repas, goûter.

[27] *In cenae tempus*. Jusqu'au moment du souper. C'était chez les Romains le principal repas. On le prenait d'ordinaire à trois heures de l'après-midi.

Super[28] hanc liber legebatur, adnotabatur, et quidem cursim. Memini quendam ex amicis, cum lector quaedam perperam pronuntiasset, revocasse et repeti coegisse, huic avunculum meum dixisse : « Intellexeras nempe ? » cum ille adnuisset, « Cur ergo revocabas ? decem amplius versus[29] hac tua interpellatione perdidimus ». Tanta erat parsimonia temporis[30]. Surgebat aestate a cena luce, hieme intra primam noctis, et tanquam aliqua lege cogente. Haec inter medios labores urbisque fremitum. In secessu solum balinei tempus studiis eximebatur : cum dico balinei, de interioribus[31] loquor ; nam dum destringitur tergiturque, audiebat aliquid aut dictabat. In itinere quasi solutus ceteris curis huic uni[32] vacabat : ad latus notarius[33] cum libro et pugillaribus[34], cujus manus hieme manicis[35] muniebantur, ut ne caeli quidem asperitas

[28] *Super*. Pendant, durant ce repas.

[29] *Versus* (verto). Sens premier : sillon, puis rangée, ligne d'écriture.

[30] *Tanta erat parsimonia temporis*. Il aurait regagné quelques-unes de ces lignes en supprimant cette observation à son ami. Cette avidité de lecture tourne à la manie.

[31] *De interioribus*. *Interiora* (balinei) désigne les salles où se prenaient les bains d'eau froide ou d'eau chaude. Là cessaient les lectures de Pline, qui reprenaient quand il passait dans le *tepidarium*, chambre tiède où on se faisait frotter avec la strigile (étrille ou racloir), essuyer et oindre après le bain (dum destringitur tergiturque). On explique aussi *de interioribus* (studiis), les travaux approfondis, absorbants. Mais il y a dans ce cas une contradiction avec ce qui précède et ce qui suit. Le principal travail de Pline a été, en somme, d'entendre lire, de lire lui-même ou de dicter.

[32] *Huic uni*. Il se livrait entièrement à l'étude. Il écoutait une lecture ou dictait.

[33] *Notarius*. C'était un esclave appartenant à la classe des *librarii* qui sténographiait ce qu'on lui dictait. D'autres esclaves recopiaient ensuite ces dictées et les transcrivaient avec les caractères ordinaires. Tiron, affranchi de Cicéron, avait inventé une sorte de sténographie qu'on appelait : *notae tironianae*.

[34] *Libro*. Le livre dont il faisait des extraits. *Pugillaribus*. Les *pugillares* (s.-ent. libelli ou codices) étaient de petites tablettes couvertes de cire dont on se servait pour prendre des notes. *R. pugillus*. Ce qu'on peut saisir avec le poing.

[35] *Manicis*. Mitaines ou gants faits de fourrure.

ullum studiis tempus eriperet ; qua ex causa Romae quoque sella vehebatur. Repeto me correptum ab eo cur ambularem : « Poteras », inquit « has horas non perdere », nam perire omne tempus arbitrabatur quod studiis non impenderetur. Hac intentione tot ista volumina peregit electorumque commentarios[36] centum sexaginta mihi reliquit, opisthographos[37] quidem et minutissime[38] scriptos ; qua ratione multiplicatur hic numerus. Referebat ipse potuisse se, cum procuraret[39] in Hispania, vendere hos commentarios Largio Licino[40] quadringentis milibus nummum[41], et tunc aliquanto pauciores erant. Nonne videtur tibi recordanti quantum legerit, quantum scripserit, nec in officiis ullis nec in amicitia principis fuisse, rursus, cum audis quid studiis laboris impenderit, nec scripsisse satis nec legisse? Quid est enim quod non aut illae occupationes impedire aut haec instantia non possit efficere? Itaque soleo ridere, cum me quidam studiosum vocant, qui, si comparer illi, sum desidiosissimus. Ego autem tantum, quem partim publica, partim amicorum officia distringunt[42]? Quis ex istis, qui tota vita litteris assident collatus illi non quasi somno et inertiae deditus erubescat? Extendi epistulam, cum hoc solum quod requirebas scribere destinassem, quos libros reli-

[36] *Electorum commentarios.* Cahiers d'extraits.

[37] *Opisthographos.* Écrits sur les deux côtés de la feuille. D'ordinaire on n'écrivait que sur le recto.

[38] *Minutissime.* D'une écriture très menue.

[39] *Procuraret.* Lorsqu'il était procurateur. Les *procuratores* étaient les intendants en chef des domaines particuliers de l'empereur. *Procurare* employé en ce sens est un néologisme.

[40] *Largius Licinus*, ou, suivant d'autres manuscrits, *Larcius Licinius*, remplit les fonctions de préteur dans la Tarraconaise. Voir Lettres, II, 14, où il est question de ce Licinus comme ayant le premier soudoyé des applaudissements pour ses plaidoiries. Il aimait les succès faciles et aurait volontiers payé cher le droit de se parer de l'érudition de Pline.

[41] *Quadringentis milibus nummum.* 80,000 francs. Le nummus sestertius ou simplement nummus valait environ 20 centimes.

[42] *Distringere.* Tirer de côté et d'autre, solliciter en divers sens.

quisset : confido tamen haec quoque tibi non minus grata quam ipsos libros futura, quae te non tantum ad legendos eos, verum etiam ad simile aliquid elaborandum possunt aemulationis stimulis excitare. Vale.

2. — ÉRUPTION DU VÉSUVE. MORT DE PLINE L'ANCIEN

C. PLINIUS TACITO SUO S. (VI, 16)

Petis ut tibi avunculi mei exitum scribam, quo verius tradere[1] posteris possis. Gratias ago : nam video morti ejus, si celebretur a te, immortalem gloriam[2] esse propositam. Quamvis enim pulcherrimarum clade terrarum[3], ut populi, ut urbes[4], memorabili casu quasi semper victurus occiderit, quamvis ipse plurima opera et mansura condiderit, multum tamen perpetuitati ejus scriptorum tuorum aeternitas[5] addet. Equidem beatos puto quibus deorum munere datum est aut facere scribenda aut scribere legenda, beatissimos vero quibus utrumque. Horum in numero avunculus meus et suis libris et tuis erit. Quo libentius suscipio, deposco etiam quod injungis. Erat Miseni[6] classemque[7] imperio praesens regebat. Nonum

[1] *Quo verius tradere.* Il était naturel que Tacite désirât des renseignements précis sur cette catastrophe, dont le récit devait trouver place dans ses *Histoires*.

[2] *Morti immortalem.* Antithèse de mots, comme plus loin : *victurus occiderit.*

[3] *Pulcherrimarum clade terrarum.* La Campanie. « Omnium, non modo Italiæ, sed toto orbe terrarum, pulcherrima Campaniæ plaga est. Nihil mollius caelo... Nihil uberius solo... Nihil hospitalius mari. » (Florus, *Epitom.*, I, 16.)

[4] *Ut urbes.* La terrible éruption de 79 engloutit les villes de Stabies, Herculanum et Pompéi.

[5] *Scriptorum tuorum aeternitas.* La partie des *Histoires* de Tacite qui contenait le règne de Titus nous manque précisément.

[6] *Miseni.* Promontoire du golfe de la Campanie, entre Baies et Cumes. Le port, construit par Agrippa pour la flotte romaine, contenait trois bassins.

[7] *Classem.* Depuis Auguste, les côtes de l'Italie étaient gardées

kal. Septembres[8], hora fere septima[9], mater mea indicat ei apparere nubem inusitata et magnitudine et specie. Usus ille sole, mox frigida, gustaverat[10] jacens studebatque[11]: poscit soleas[12], ascendit locum ex quo maxime miraculum illud conspici poterat. Nubes, incertum procul intuentibus ex quo monte (Vesuvium[13] fuisse postea cognitum est), oriebatur, cujus similitudinem et formam non alia magis arbor quam pinus[14] expresserit. Nam longissimo velut trunco elata in altum quibusdam ramis diffundebatur, credo, quia recenti spiritu[15] evecta, dein

par deux flottes qui avaient leur station permanente, l'une à Misène (*classis praetoria Misenensis*), l'autre à Ravenne (*classis praetoria Ravennas*), et dont chacune était commandée au nom de l'empereur par un *aefectus classis* de l'ordre équestre.

[8] *Nonum Kalendas Septembres.* Le 24 août 79.

[9] *Septima.* Deux heures après midi.

[10] *Gustaverat.* Cf. lettre III, 5, 1 du recueil, note 26.

[11] *Studebat.* Pline, comme Tacite (*Dial. de orat.*, XXI), emploie ce verbe dans le sens d'*étudier*.

[12] *Soleas.* C'était une sorte de sandale très simple, consistant en une semelle placée sous la plante du pied, attachée au moyen de cordons qui passaient sur le cou-de-pied, comme celles que portent maintenant les capucins (A. Rich, *Dictionnaire des antiquités*).

[13] *Vesuvium.* Il n'y avait pas eu d'éruption du Vésuve depuis deux mille ans peut-être. « Les anciens avaient bien reconnu la nature volcanique de cette montagne; mais aucun de ceux qui nous ont conservé les traditions les plus lointaines ne savait qu'elle eût vomi des flammes. Au premier siècle de notre ère, il ne restait qu'une moitié de l'ancien cratère, qu'on peut reconnaître encore, la Somma; l'autre moitié, du côté de la mer, s'était effondrée, et un large plateau couvert de vignes sur son flanc, à son sommet de buissons hantés par les sangliers, occupait la place du cratère actuel. Pour se représenter les lieux tels qu'ils étaient alors, il faut donc supprimer le cône de cendres noires, haut de 400 mètres, qui s'est élevé au-dessus de l'ancien plateau, et d'où le voyageur a une vue incomparable sur Naples, son golfe et ses îles. » (Duruy, *Histoire romaine*, t. IV, p. 677.)

[14] *Pinus.* C'est le *pin pignon* (pinus pinea) dont les branches horizontales forment une espèce de parasol. Lors des éruptions du Vésuve observées depuis, cette colonne perpendiculaire de fumée s'est élevée jusqu'à une hauteur de 3,000 mètres.

[15] *Spiritu.* Le souffle du volcan, très puissant quand il lance ce jet le vapeur (*recenti*), perd sa force à une certaine hauteur (*senescit*).

senescente eo destituta aut etiam pondere suo victa in latitudinem[16] vanescebat : candida interdum, interdum sordida et maculosa, prout terram cineremve sustulerat. Magnum propiusque noscendum, ut eruditissimo viro[17], visum. Jubet Liburnicam[18] aptari: mihi, si venire una vellem, facit copiam: respondi studere me malle, et forte ipse quod scriberem dederat. Egrediebatur domo: accipit codicillos Rectinae Caesii Bassi[19] imminenti periculo exterriae (nam villa ejus subjacebat, nec ulla nisi navibus fuga) : ut se tanto discrimini eriperet orabat. Vertit ille consilium et quod studioso animo inchoaverat obit maximo[20]. Deducit[21] quadriremes, ascendit ipse, non Rectinae

[16] *In latitudinem vanescebat.* Le nuage se dissipe en s'étalant.

[17] *Eruditissimo viro.* Nous admirons cette ardeur de savoir qui entraîne Pline au milieu d'un danger inévitable et va lui faire trouver la mort. Mais ce serait le juger inexactement que de voir en lui un patient et sagace observateur des phénomènes de la nature. C'est sur les livres surtout que s'est concentré l'effort de cet esprit laborieux et vraiment avide de science; il n'a guère vu le monde physique que par les yeux d'Aristote, de Nicandre, de Caton et de cent autres dont il a compilé les extraits.

[18] *Liburnicam* (navem). « Navire de guerre, construit sur un modèle inventé par les pirates d'Illyrie, et adopté dans la marine romaine après la bataille d'Actium. Il était très allongé et se terminait en une pointe mince à l'avant comme à l'arrière. Il avait le mât au milieu du bâtiment et la voile levantine au lieu de la voile carrée ou voile latine. Les plus petites *liburnicae* étaient employées comme bâtiments de service. » (A. Rich, *Dictionnaire des antiquités.*)

[19] Beaucoup de leçons ont été proposées pour ce passage altéré dans les manuscrits. Schaefer donne le texte suivant : « Accipit codicillos. Retinæ classiarii imminenti periculo exterriti..... orabant » — *Retinat* ou *Resina*, ville aujourd'hui de 13,000 habitants, contiguë à Portici, es l'ancien port d'Herculanum. — D'après la conjecture de Gesner, done nous adoptons le texte, Rectina est la femme de Cæsius Bassus, poète lyrique, qui, d'après un scoliaste de Perse, périt dans sa villa, victim de l'éruption du Vésuve. Il suffit de sous-entendre *uxoris* après *Rectinae.*

[20] *Obit maximo.* « Et ce qu'il avait entrepris d'abord par amour de la science, il le poursuit par dévouement ».

[21] *Deducit.* « Il fait mettre à la mer ». *Quadriremes.* Galères de la marine militaire à quatre rangs de rames.

modo sed multis (erat enim frequens amoenitas orae) laturus auxilium. Properat illuc unde alii fugiunt, rectumque cursum, recta gubernacula in periculum [22] tenet, adeo solutus metu ut omnes illius mali motus, omnes figuras, ut deprenderat oculis, dictaret enotaretque. Jam navibus cinis [23] incidebat, quo propius accederent, calidior et densior, jam pumices etiam nigrique et ambusti et fracti igne lapides, jam vadum [24] subitum ruinaque [25] montis litora obstantia. Cunctatus paulum an retro flecteret, mox gubernatori ut ita faceret monenti : « Fortes » inquit « fortuna juvat : Pomponianum [26] pete ». Stabiis [27] erat, diremptus sinu medio [28]; nam sensim circumactis curvatisque litoribus mare infunditur. Ibi, quanquam nondum periculo appropinquante, conspicuo tamen, et

[22] *In periculum.* « Il va droit au danger ».

[23] *Cinis.* Les trop fréquentes éruptions modernes du Vésuve ont permis d'observer les mêmes phénomènes. Les pluies de cendres et de fragments de pierres ponces (*pumices, lapilli*) durent souvent plusieurs jours (12 jours dans l'éruption de 1822). Le volcan vomit encore des pierres dont la grosseur atteint un mètre cube et les projette à plus de mille mètres de hauteur. Puis, par les crevasses de la montagne, coulent des torrents de lave. Ce n'est pas sous la lave que furent ensevelies Stabies, Pompéi et Herculanum, car l'éruption de 79 ne paraît pas en avoir produit, mais sous des masses de débris ponceux (V. Du Pays, *Italie et Sicile*).

[24] *Vadum.* La mer s'abaisse soudain. Cf. *Ep.*, VI, 20: « Præterea mare in se resorberi, et tremore terræ quasi repelli videbatur. Certe processerat litus. » Sq.

[25] *Ruina montis.* Le rivage est obstrué par les débris calcinés que lance le volcan. Cf. Virg. (*Æn.*, III, 571) :

..... horrificis juxta tonat Ætna ruinis.
(Non loin, l'Etna retentit du bruit de ses terribles écroulements.)

[26] *Pomponianum.* Peut-être le fils du poète Pomponius Secundus, dont Pline l'Ancien avait écrit la vie.

[27] *Stabiis.* On croit que Stabies occupait l'emplacement de la colline que l'on laisse à gauche en entrant à Castellamare. C'était une petite ville maritime de la Campanie, renommée pour ses eaux minérales, comme aujourd'hui Castellamare.

[28] *Diremptus sinu medio.* Stabies était séparée de Misène par le vaste golfe de Naples. *Circumactis curvatisque litoribus.* Rivage dont la courbure s'arrondit insensiblement.

cum cresceret, proximo, sarcinas contulerat in naves, certus fugae, si contrarius ventus resedisset; quo tunc avunculus meus secundissimo [29] invectus complectitur trepidantem, consolatur, hortatur, utque timorem ejus sua securitate leniret, deferri se in balineum jubet : lotus accubat, cenat aut hilaris aut, quod est aeque magnum, similis hilari. Interim e Vesuvio monte pluribus in locis latissimae flammae altaque incendia relucebant, quorum fulgor et claritas [30] tenebris noctis excitabatur. Ille, agrestium trepidatione ignes relictos desertasque villas per solitudinem ardere, in remedium formidinis [31], dictitabat. Tum se quieti dedit, et quievit verissimo quidem somno. Nam meatus animae [32], qui illi propter amplitudinem corporis gravior et sonantior erat, ab iis qui limini obversabantur audiebatur. Sed area [33] ex qua diaeta adibatur ita jam cinere mixtisque pumicibus oppleta surrexerat ut, si longior in cubiculo mora, exitus negaretur [34]. Excitatus procedit seque Pomponiano ceterisque qui pervigilaverant reddit. In commune consultant, intra tecta

[29] *Secundissimo.* Le vent qui empêchait Pomponianus de quitter Stabies était favorable à Pline, qui naviguait du nord-ouest au sud-ouest.

[30] *Fulgor et claritas.* Pléonasme équivalent à : *clarissimus fulgor :* « dont le vif éclat ressortait avec plus d'intensité au sein des ténèbres de la nuit ».

[31] *In remedium formidinis.* Pour apaiser les craintes de ceux qui l'entouraient.

[32] *Meatus animae.* Sa respiration. Cf. Q. Curce 3, 5 : « Spiritus liberius *meare* cœperat. » La respiration était devenue plus libre. *Sonantior :* il ronflait ; « toto proflabat pectore somnum. »

[33] *Area.* Cour. Les différents pavillons de la villa avaient chacun leur cour. Cf. Pline, *Ep.*, II, 17, 54 du recueil. *Description de la villa de Laurente. Diaeta,* corps de logis, suite de chambres à coucher e de salles à manger attenantes l'une à l'autre.

[34] *Exitus negaretur.* C'est ainsi qu'à Pompéi la cendre enveloppa et étouffa ceux qui s'étaient mis à l'abri dans les boutiques ou dans les souterrains. La famille de Diomède, par exemple, s'était réfugiée dans la cave où dix-sept victimes furent ensevelies vivantes, en particulier la jeune fille qui a laissé l'empreinte de son sein dans un amas de cendres durcies, qu'on voit au musée de Naples.

subsistant an in aperto vagentur. Nam crebris vastisque tremoribus tecta nutabant[35] et, quasi emota sedibus suis, nunc huc nunc illuc abire aut referri videbantur. Sub dio rursus quanquam levium exesorumque pumicum casus metuebatur; quod tamen periculorum collatio[36] elegit. Et apud illum quidem ratio rationem, apud alios timorem timor vicit. Cervicalia[37] capitibus imposita linteis constringunt : id munimentum adversus incidentia fuit. Jam dies alibi, illic nox omnibus noctibus nigrior densiorque; quam tamen faces multae variaque lumina solvebant[38]. Placuit egredi in litus et ex proximo aspicere ecquid jam mare admitteret; quod adhuc vastum[39] et adversum permanebat. Ibi super abjectum linteum recubans semel atque iterum frigidam poposcit hausitque. Deinde flammae flammarumque praenuntius odor sulphuris alios in fugam vertunt, excitant illum. Innitens servulis duobus assurrexit, et statim concidit, ut ego colligo, crassiore caligine[40] spiritu obstructo[41] clausoque stomacho, qui illi

[35] *Tecta nutabant*. La catastrophe d'Ischia a donné à cette description une douloureuse actualité. Déjà, en 63, Pompéi avait été ruinée en partie par un tremblement de terre qui dévasta la Campanie. Plusieurs temples, les théâtres, la basilique croulèrent.

[36] *Collatio*. On mit en balance ces deux périls et on choisit le dernier, Pline après avoir pesé le pour et le contre, les autres parce qu'une crainte l'emporta sur l'autre, *timorem timor vicit*. Ces oppositions de mots, fréquentes dans Pline, rappellent aussi la manière de Tacite.

[37] *Cervicalia*. *Cervical*. Oreiller ou coussin.

[38] *Faces multae variaque lumina solvebant*. Nous avons adopté l'ancienne leçon, au lieu de *solabantur*, texte que donne l'édition de Keil. De nombreux jets de flamme et des lueurs de toutes sortes sillonnaient cette nuit épaisse. *Solvebant* = *laxabant*.

[39] *Vastum*. Roulant des vagues énormes.

[40] *Crassiore caligine*. Vapeurs épaisses.

[41] *Spiritu obstructo*. Sa respiration fut arrêtée. *Clauso stomacho*. L'orifice de l'estomac se contracta et se ferma. Il est évident que l'explication donnée par Pline n'est pas bonne. Mais n'oublions pas qu'il était, aussi bien que son oncle, un médiocre physiologiste. « Pline fut asphyxié sans doute par l'acide carbonique, qui, dans les éruptions volcaniques, se dégage en abondance, et, plus lourd que l'air, reste à la surface du sol, où Pline, en se couchant, l'avait respiré. » (Duruy, *Hist. rom.*, t. IV, p. 679.)

natura invalidus et angustus et frequenter aestuans[42] erat. Ubi dies redditus (is ab eo, quem novissime viderat, tertius), corpus inventum integrum, illaesum, opertumque, ut fuerat indutus : habitus corporis quiescenti quam defuncto similior. Interim Miseni ego et mater. Sed nihil ad historiam, nec tu aliud quam de exitu ejus scire voluisti[43]. Finem ergo faciam. Unum adjiciam, omnia me quibus interfueram quaeque statim, cum maxime vera memorantur, audieram, persecutum. Tu potissima excerpes. Aliud est enim epistulam, aliud historiam, aliud amico, aliud omnibus scribere. Vale.

3. — PLINE LE JEUNE ET SA MÈRE PENDANT L'ÉRUPTION DU VÉSUVE

C. PLINIUS TACITO SUO S. (VI, 20)

Ais te adductum litteris[1], quas exigenti tibi de morte avunculi mei scripsi, cupere cognoscere quos ego Miseni relictus (id enim ingressus abruperam) non solum metus verum etiam casus pertulerim.

Quanquam animus meminisse horret.....
Incipiam[2].

Profecto avunculo, ipse reliquum tempus studiis (ideo enim remanseram) impendi : mox balineum, cena, somnus inquietus et brevis. Praecesserat per multos dies tremor terrae minus formidolosus, quia Campaniae solitus[3]. Illa vero nocte ita invaluit ut non moveri

[42] *Frequenter aestuans*. Sujet à de fréquentes éructations.

[43] Suétone *(Plinii vita)*, après avoir raconté cette mort de la même manière que Pline le Jeune, ajoute que, suivant d'autres, Pline l'Ancien, se sentant sur le point d'être suffoqué, se fit tuer par un de ses esclaves pour abréger ses souffrances.

[1] *Litteris*. V. la lettre précédente.

[2] *Quanquam animus*. Citation de Virgile, *Æn.*, II, 12.

[3] *Quia Campaniae solitus*. Le tremblement de terre de 63 avait détruit en partie Pompéi et Herculanum. Misène et Naples en avaient

omnia, sed verti crederentur. Irrumpit cubiculum meum mater : surgebam, invicem, si quiesceret, excitaturus[4]. Residimus in area domus, quae mare a tectis modico spatio dividebat. Dubito constantiam vocare an imprudentiam debeam ; agebam enim duodevicesimum annum : posco librum Titi Livii et quasi per otium lego atque etiam, ut coeperam, excerpo[5]. Ecce amicus avunculi, qui nuper ad eum ex Hispania venerat, ut me et matrem sedentes, me vero etiam legentem videt, illius patientiam, securitatem meam corripit : nihilo segnius ego intentus in librum. Jam hora diei prima[6], et adhuc dubius et quasi languidus dies[7]. Jam quassatis circumjacentibus tectis, quanquam in aperto loco, angusto tamen, magnus et certus ruinae metus. Tum demum excedere oppido visum : sequitur vulgus attonitum, quodque in pavore[8] simile prudentiae, alienum consilium suo praefert ingentique agmine abeuntes premit et impellit. Egressi tecta consistimus. Multa ibi miranda, multas formidines patimur. Nam vehicula quae produci jusseramus, quanquam

aussi souffert. Voir, sur Pompéi, G. Boissier, *Prom. archéol.* ; Beulé, *le Drame du Vésuve.*

[4] *Excitaturus.* Le participe futur est employé ici dans un sens conditionnel, comme dans cette phrase de Tite-Live : « T. Sempronius missus in Siciliam, ita in Africam *transmissurus* si ad arcendum Italia Pœnum consul alter satis fuisset. » (XXI, 17, 6.)

[5] *Excerpo.* Il suivait la méthode de travail de son oncle et père adoptif. Pline n'est pas fâché de faire voir qu'il a conservé tout son sang-froid au milieu de l'inquiétude générale. Il compile sur un volcan.

[6] *Hora diei prima.* Six heures environ.

[7] *Languidus dies.* Expression poétique. Stace dit : « Nimbosum languet jubar ». La couleur poétique est un des caractères de la prose de cette époque. Il est frappant dans Tacite surtout.

[8] *Quodque in pavore*, sq. Tour et réflexion qui rappellent la manière de Tacite. Il aime ces observations psychologiques généralisées à propos d'un fait particulier en une maxime concise. Cf. *Hist.*, I, 39 : « ... cum plures tantum sententiis aliorum contradicerent, utque evenit in consiliis infelicibus, optima viderentur quorum tempus effugerat. »

in planissimo campo, in contrarias partes agebantur[9] ac ne lapidibus quidem fulta[10] in eodem vestigio quiescebant. Praeterea mare in se resorberi et tremore terrae quasi repelli videbamus. Certe processerat litus multaque animalia maris siccis harenis detinebat. Ab altero latere nubes atra[11] et horrenda, ignei spiritus tortis vibratisque discursibus rupta, in longas flammarum figuras dehiscebat : fulguribus illae et similes et majores erant. Tum vero idem ille ex Hispania amicus acrius et instantius : « Si frater »[12] inquit, « tuus, tuus avunculus vivit, vult esse vos salvos : si periit, superstites voluit : proinde quid cessatis evadere ? » Respondimus non commissuros[13] nos ut de salute illius incerti nostrae consuleremus. Non moratus ultra proripit se, effusoque cursu periculo aufertur. Nec multo post illa nubes descendere in terras, operire maria : cinxerat Capreas[14] et absconderat : Miseni quod procurrit[15] abstulerat. Tum mater orare, hortari, jubere quoquo modo fugerem ; posse enim juvenem, se et annis et corpore gravem bene morituram, si mihi causa mortis non fuisset. Ego contra, salvum me nisi una non

[9] *In contrarias partes agebantur.* « Étaient entraînés dans tous les sens ».

[10] *Fulta.* Calés.

[11] *Nubes atra*, sq. « Un nuage noir et effrayant, que déchirait un souffle embrasé et où serpentaient en tous sens de rapides sillons de feu, laissait échapper en s'entr'ouvrant de longues traînées de flamme ; on eût dit des éclairs, mais des éclairs énormes. » *Tortis* marque la rapidité de ces traits de feu ; *vibratis* indique qu'ils sont brisés et forment des zigzags (Gesner).

[12] *Si frater.* Il s'adresse à la mère de Pline le Jeune.

[13] *Non commissuros ut.* Que nous n'aurions garde de.

[14] *Capreas*, aujourd'hui Capri : île située au sud du golfe de Naples, en face du cap Campanella. On sait que Tibère s'y retira ; on ne voit plus que les substructions de son palais, théâtre de ses débauches et de ses cruautés, qui fut rasé par ordre du sénat.

[15] *Quod procurrit.* Le promontoire, ce qui s'avance dans la mer. Pline l'Ancien dit : « Promontorium *procurrens* per medium Euxinum », cap qui fait saillie au milieu du Pont-Euxin. C'est un terme géographique.

futurum : dein manum ejus amplexus, addere gradum[16] cogo. Paret aegre incusatque se quod me moretur. Jam cinis, adhuc tamen rarus: respicio; densa caligo tergis imminebat, quae nos torrentis modo infusa terrae sequebatur. « Deflectamus » inquam, « dum videmus ne in via strati comitantium turba in tenebris obteramur. » Vix consideramus, et nox, non qualis illunis aut nubila, sed qualis in locis clausis lumine exstincto. Audires ululatus feminarum, infantum quiritatus[17], clamores virorum : alii parentes, alii liberos, alii conjuges vocibus requirebant, vocibus noscitabant : hi suum casum, illi suorum[18] miserabantur: erant qui metu mortis mortem precarentur : multi ad deos manus tollere, plures nusquam jam deos ullos[19], aeternamque illam et novissimam noctem[20] mundo interpretabantur. Nec defuerunt qui fictis mentitisque terroribus vera pericula augerent. Aderant qui Miseni illud ruisse, illud ardere[21] falso, sed credentibus

[16] *Addere gradum.* Accélérer sa marche, doubler le pas.

[17] *Quiritatus.* On fait ordinairement venir *quiritatus*, gémissements, de *queritor*, fréquentatif de *queror*, gémissements. Suivant M. Bréal, c'est un dérivé de *quirites :* citoyens romains; il a pour sens premier : appeler au secours. Cf. « Misero illi *quiritanti* : « civis Romanus sum. » (Cic., *Ad. fam.*, X.) De là vient notre mot *crier*.

[18] *Hi suum casum, illi suorum*, sq. Ce récit offre quelques traits de ressemblance avec la célèbre narration que fait Tacite de l'incendie de Rome sous Néron, *Ann.*, XV, 38 : « Ad hoc lamenta paventium feminarum, fessa ætate aut rudis pueritiæ ætas, quique sibi quique aliis consulebant. »

[19] *Nusquam jam deos ullos.* Cf. Sénèque, *Thyeste*, 828.

Trepidant, trepidant pectora magno
Percussa metu, ne fatali
Cuncta ruina quassata labent,
Rerumque deos hominesque premat
Deforme chaos.

[20] *Æternam..... noctem.*

Cf. Impiaque æternam timuerunt sæcula noctem.
(Virg., *Géorg.*, I,v. 468.)

[21] *Illud ruisse, illud ardere.* « Que telle maison s'était écroulée, que telle autre était la proie des flammes ».

nuntiabant. Paulum reluxit ; quod non dies nobis, sed adventantis ignis indicium videbatur. Et ignis quidem longius substitit[22], tenebrae rursus, cinis rursus multus et gravis. Hunc identidem assurgentes excutiebamus : operti alioqui atque etiam oblisi pondere essemus. Possem gloriari non gemitum mihi, non vocem parum fortem in tantis periculis excidisse, nisi me cum omnibus, omnia mecum perire, misero, magno tamen mortalitatis solacio credidissem. Tandem illa caligo tenuata quasi in fumum nebulamve discessit : mox dies verus, sol etiam effulsit, luridus[23] tamen, qualis esse, cum deficit, solet. Occursabant trepidantibus adhuc oculis mutata omnia altoque cinere, tanquam nive, obducta. Regressi Misenum, curatis utcumque corporibus suspensam dubiamque noctem spe ac metu exegimus. Metus praevalebat : nam et tremor terrae perseverabat et plerique lymphati[24] terrificis vaticinationibus et sua et aliena mala ludificabantur[25]. Nobis tamen ne tunc quidem, quanquam et expertis periculum et exspectantibus, abeundi consilium, donec de avunculo nuntius. Haec nequaquam historia digna non scripturus leges et tibi, scilicet qui requisisti, imputabis, si digna ne epistula quidem videbuntur[26]. Vale.

[22] *Longius substitit.* « Et pourtant le feu s'arrêta assez loin de nous ».

[23] *Luridus*, blafard; *cum deficit*, dans une éclipse.

[24] *Lymphati.* En proie au délire, la raison troublée. R. *Lympha*, source, eau, mot en rapport avec *Nympha*, déesse des sources. Les nymphes étaient considérées comme des divinités *prophétiques*. De là, en grec, νυμφιάω, être pris de délire. Le mot *vaticinationibus*, qui suit, éclaire ici le sens étymologique de *lymphare*.

[25] *Ludificari.* Se jouer de ; « prenaient plaisir à aggraver leurs maux et ceux d'autrui ».

[26] *Digna ne epistula quidem videbuntur.* C'est de la fausse modestie. Pline n'ignore pas que sa narration est intéressante; on voit que le style a été fort travaillé; il a de la vigueur, du trait, une certaine couleur poétique, et ce récit fait songer, comme nous l'avons dit, à plusieurs descriptions de Tacite.

II

LA VIE PUBLIQUE. — PLINE AVOCAT

4. — COMMENT PLINE ENTEND L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

C. PLINIUS CORNELIO TACITO[1] SUO S. (I, 20)

Frequens mihi disputatio est cum quodam docto homine et perito, cui nihil aeque in causis agendis ut brevitas placet[2]. Quam ego custodiendam[3] esse confiteor, si causa permittat: alioqui praevaricatio[4] est transire dicenda, praevaricatio etiam cursim et breviter attingere quae sint inculcanda, infigenda, repetenda. Nam plerisque longiore tractatu vis quaedam et pondus accedit, utque corpori ferrum, sic oratio animo non ictu magis quam mora

[1] Tacite, à la date de cette lettre, n'est encore connu par Pline que comme orateur.

[2] C'était un partisan de l'atticisme, comme Calvus. V. le *Brutus* de Cicéron, LXXXII.

[3] *Custodiendam*. « Qu'il faut l'observer ». *Custodio*, avec un régime abstrait, est surtout fréquent dans la prose postérieure à Auguste.

[4] *Praevaricatio*. De *praevaricor* (*prae varus*, qui marche de travers). Sens premier, *dévier*, d'où *manquer à son devoir*. *Praevaricator* est l'avocat qui s'entend avec la partie adverse ou, en général, trahit les intérêts qui lui sont confiés. Suivant M. Bréal, *praevaricor* vient de *varicus*, qui écarte les jambes. Il y aurait là une allusion au jeu de paume, l'un des joueurs laissant avec intention passer la balle, au lieu de l'arrêter et de la renvoyer. D'où l'application à un juge qui s'entend frauduleusement avec une des parties.

imprimitur[5]. Hic ille mecum auctoritatibus[6] agit ac mihi ex Graecis orationes Lysiae ostentat, ex nostris Gracchorum Catonisque, quorum sane plurimae sunt circumcisae et breves : ego Lysiae[7] Demosthenen, Aeschinen, Hyperiden, multosque praeterea, Gracchis[8] et Catoni Pollionem[9], Caesarem[10], Caelium[11], in primis M. Tullium oppono, cujus oratio optima fertur esse quae maxima. Et Hercule ut aliae bonae res, ita bonus liber melior est quisque quo major. Vides ut statuas, signa[12], picturas, hominum denique multorumque animalium formas, arborum etiam, si modo sint decorae, nihil magis quam amplitudo com-

[5] *Non ictu magis*. « Il ne suffit pas de frapper, il faut appuyer. » (Sacy.)

[6] *Auctoritatibus*. En m'alléguant des autorités. Cf. Cicéron, *De Nat. Deor.*, III, 4 : « Sed tu auctoritates contemnis, ratione pugnas. »

[7] *Lysiae*. « Habet *Lysias* certos sui studiosos, qui non tam habitus corporis opimos, quam gracilitates consectentur. » (Cicéron, *Brutus*, XVI). Cicéron rapproche également Caton de Lysias (*Brutus*, XVII). Pline reprend ici pour son compte les arguments qu'opposait Cicéron aux pseudo-attiques de son temps, qui lui reprochaient son abondance et l'accusaient d'être un asiatique. Il leur répondait aussi qu'il avait pris pour modèle Démosthène, à qui certes on ne pouvait refuser l'atticisme (V. J. Girard, *Études sur l'éloquence attique*, p. 66, sq.).

[8] Sur les Gracques, voir le jugement de Cicéron, *Brutus*, II, 27 et 33. Il dit, en parlant de C. Gracchus : « Noli putare quemquam *pleniorem* aut *uberiorem* ad dicendum fuisse. » Les fragments de Caton et des Gracques se trouvent dans l'ouvrage de Meyer : *Oratorum Romanorum fragmenta*.

[9] *Pollion* (Asinius). Né en 76 av. J.-C., mort l'an 4 ap. J.-C., auteur tragique, historien, orateur. Il ne nous reste que quelques fragments de ses discours : Meyer, *Orat. Rom. fragmenta*.

[10] L'éloquence de César a été louée en particulier par Cicéron, *Brutus*, LXXV, 261.

[11] Sur Cælius, V. Cicéron, *Brutus*, LXXIX, 273. Il ne nous reste de lui que quelques lettres adressées à Cicéron.

[12] *Signa*. Le mot *signum* a d'abord le sens de signe, représentation : « Signum est quod sub sensum aliquem cadit et quiddam significat. » (Cic., *De Invent.*, I, 30); puis, par extension, il a signifié : statue. *Statua*, qui est proprement le féminin d'un adjectif *statuus*, fixe, désigne plus particulièrement une statue ; *signum* a le sens plus général de figure en relief, sculptée ou ciselée.

mendet. Idem orationibus evenit, quin etiam voluminibus ipsis auctoritatem quandam et pulchritudinem adjicit magnitudo. Haec ille multaque alia quae a me in eandem sententiam solent dici, ut est in disputando incomprehensibilis et lubricus[13], ita eludit ut contendat hos ipsos quorum orationibus nitar pauciora dixisse quam ediderint. Ego contra puto. Testes sunt multae multorum orationes et Ciceronis pro Murena[14], pro Vareno, in quibus brevis et nuda quasi subscriptio[15] quorundam criminum solis titulis indicatur. Ex his apparet illum permulta dixisse, cum ederet, omisisse. Idem pro Cluentio[16] ait se totam causam vetere instituto solum perorasse[17], et pro C. Cornelio[18] quadriduo egisse; ne dubitare possimus quae per plures dies, ut necesse erat, latius dixerit, postea recisa ac repurgata in unum librum, grandem quidem, unum tamen, coartasse. At aliud est actio bona, aliud oratio. Scio non nullis ita videri, sed ego, forsitan fallar, persuasum habeo posse fieri ut sit actio bona quae non sit bona oratio[19], non posse non bonam actionem esse

[13] *Lubricus.* Qui glisse entre les mains. Métaphore empruntée sans doute à la lutte. *Eludit* est un terme de la langue des gladiateurs et signifie . parer, esquiver les coups qu'on vous porte.

[14] Le *pro Murena*, qui nous est parvenu, est un plaidoyer en faveur du consul désigné L. Licinius Murena, accusé de brigue, *de ambitu*, (63 av. J.-C.). Le *pro Vareno* est perdu.

[15] *Subscriptio. Subscribere*, c'est signer une plainte judiciaire; d'où *subscriptio*, accusation. En cet endroit, la plaidoirie ressemble à l'accusation, ce qu'indique *quasi*, et ne mentionne que l'indication sommaire des chefs d'accusation, *tituli.*

[16] Le *Pro Cluentio Habito*, que nous possédons, a été prononcé en 66 av. J.-C. C'est un véritable plaidoyer de cour d'assises. Il s'agit d'un empoisonnement.

[17] *Vetere instituto solum perorasse.* L'usage de partager une même cause entre plusieurs orateurs était alors récent. V. Lettres, VI, 23; 8 du recueil.

[18] *Pro C. Cornelio.* Ce discours de Cicéron, qui nous manque, a été prononcé en 64 av. J.-C.

[19] *Ut sit actio bona quae non sit bona oratio.* C'est aussi l'opinion de Cicéron, qui expose les raisons pour lesquelles certains orateurs écrivent moins bien qu'ils ne parlent. *Brutus*, XXIV.

quae sit bona oratio[20]. Est enim oratio actionis exemplar et quasi ἀρχέτυπον. Ideo in optima quaque mille figuras extemporales invenimus, in iis etiam quas tantum editas[21] scimus, ut in Verrem : « Artificem quem? quemnam? recte admones : Polyclitum[22] esse dicebant. » Sequitur ergo ut actio sit absolutissima quae maxime orationis similitudinem expresserit, si modo justum et debitum tempus accipiat; quod si negetur, nulla oratoris, maxima judicis culpa est. Adsunt huic opinioni meae leges[23], quae longissima tempora largiuntur, nec brevitatem dicentibus, sed copiam, hoc est diligentiam suadent; quam praestare nisi in angustissimis causis non potest brevitas. Adjiciam quod me docuit usus, magister egregius. Frequenter egi, frequenter judicavi, frequenter in consilio[24] fui : aliud alios movet, ac plerumque parvae res maximas trahunt. Varia sunt hominum judicia, variae voluntates : inde qui eandem causam simul audierunt, saepe diversum, interdum idem, sed ex diversis animi motibus sentiunt. Praeterea suae quisque inventioni favet[25] et quasi fortissimum amplectitur, cum ab alio dictum est quod ipse praevidit. Omnibus ergo dandum est aliquid quod teneant, quod

[20] *Quae sit bona oratio.* Quintilien, XI, 3 et XII, 10, exprime la même idée.

[21] *Quas tantum editas.* On sait que le discours qui forme la première action contre Verrès a seul été prononcé.

[22] *Polyclitum.* Polyclète, de Sicyone, célèbre sculpteur de l'école d'Argos, à laquelle appartient aussi Phidias. Cicéron, dans le *De signis*, qui n'a pas été prononcé, feint d'oublier le nom de Polyclète, auteur des Canéphores, et remercie son greffier ou un des assistants qui le lui rappelle. Il ne voulait pas paraître atteint de cette passion pour les œuvres d'art qui avait poussé Verrès à enrichir son musée privé par des moyens peu avouables.

[23] *Leges.* La clepsydre ou horloge à eau limitait la durée des plaidoiries. Mais, quand la cause l'exigeait, l'avocat pouvait obtenir plusieurs clepsydres. Ainsi, on accorda dix clepsydres à Pline lorsqu'il prononça son accusation contre Marius Priscus.

[24] *In consilio.* « J'ai souvent siégé comme assesseur ».

[25] *Suae quisque inventioni favet.* « Chacun est charmé par ce qu'il a trouvé lui-même. » *Quod agnoscant*, qu'ils reconnaissent, comme y ayant déjà pensé d'eux-mêmes.

agnoscant. Dixit aliquando mihi Regulus[26], cum simul adessemus[27] : « Tu omnia quae sunt in causa putas exsequenda, ego jugulum statim video, hunc premo » : premit sane quod elegit, sed in eligendo frequenter errat. Respondi posse fieri ut genu esset aut talus, ubi ille jugulum putaret : « At ego » inquam « qui jugulum perspicere non possum, omnia pertento, omnia experior, πάντα denique λίθον κινῶ[28] »; utque in cultura agri non vineas tantum, verum etiam arbusta, nec arbusta tantum, verum etiam campos curo et exerceo, utque in ipsis campis non far aut siliginem solam, sed hordeum, fabam ceteraque legumina sero, sic in actione plura quasi semina latius spargo, ut quae provenerint colligam[29]. Neque enim minus imperspicua[30], incerta, fallacia sunt judicum ingenia quam tempestatum terrarumque. Nec me praeterit summum oratorem Periclem sic a comico Eupolide[31] laudari :

[26] *Regulus. M. Aquilius Regulus* est un célèbre délateur dont il est souvent question dans les lettres de Pline, qui en parle tantôt avec ironie, tantôt avec indignation. Il avait commencé sous Néron son triste métier (V. Tacite, *Hist.*, IV, 42) et le continua sous Domitien, mais avec plus de dissimulation. C'est par lui que furent attaqués Arulenus Rusticus et Herennius Sénécion. Bien que Mettius Modestus l'eût appelé « omnium bipedum nequissimus », il n'en fut pas moins fort adulé, parce qu'il était puissant et riche. Nul, en effet, ne fut un captateur de testaments plus impudent et plus habile. Pline le juge un bien piètre orateur (*Ep.*, IV, 7) et le définit, avec Sénécion : *Vir malus dicendi peritus.* Regulus mourut vers l'an 105.

[27] *Adessemus.* S'emploie rarement sans régime : *adesse alicui.* Un jour que je plaidais avec Régulus.

[28] Πάντα λίθον. Proverbe grec : je remue toutes les pierres.

[29] *Ut quae provenerint colligam.* Macrobe caractérise ainsi l'éloquence de Pline le Jeune : *Genus dicendi pingue et floridum* (*Saturnal.*, V, 1, 7). Ce jugement est assez bien expliqué par la métaphore potagère que Pline emploie pour caractériser sa manière oratoire.

[30] *Imperspicua.* Ce mot est noté par Holstein (*De Plinii minoris elocutione*) comme ne se trouvant que dans Pline.

[31] *Eupolis.* Poète de la comédie ancienne, né en 446 av. J.-C. Ces vers se trouvaient dans la comédie intitulée Δῆμοι, et nous ont été conservés par le scoliaste d'Aristophane. Cicéron en reproduit les principales expressions (*Brutus*, IX, 38).

..... πρὸς δέ γ' αὐτοῦ τῷ τάχει,
Πειθώ τις ἐπεκάθητο τοῖσι χείλεσιν.
Οὕτως ἐκήλει, καὶ μόνος τῶν ῥητόρων
Τὸ κέντρον ἐγκατέλειπε τοῖς ἀκροωμένοις.

Verum huic ipsi Pericli nec illa πειθώ nec illud ἐκήλει brevitate vel velocitate vel utraque (differunt enim) sine facultate summa contigisset. Nam delectare, persuadere, copiam dicendi spatiumque desiderat, relinquere vero aculeum in audientium animis is demum potest qui non pungit, sed infigit. Adde quae de eodem Pericle comicus alter,

Ἤστραπτ', ἐβρόντα, συνεκύκα τὴν Ἑλλάδα[32].

Non enim amputata oratio et abscisa, sed lata et magnifica et excelsa tonat, fulgurat, omnia denique perturbat ac miscet. Optimus tamen modus est. Quis negat? sed non minus non servat modum qui infra rem quam qui supra, qui adstrictius quam qui effusius dicit. Itaque audis frequenter ut illud « immodice et redundanter » ita hoc « jejune et infirme ». Alius excessisse materiam, alius dicitur non implesse. Aeque uterque, sed ille imbecillitate, hic viribus peccat; quod certe, etsi non limatioris, majoris tamen ingenii vitium est. Nec vero, cum haec dico, illum Homericum ἀμετροεπῆ[33] probo, sed hunc

Καὶ ἔπεα[34] νιφάδεσσιν ἐοικότα χειμερίῃσιν,

non quia non et ille mihi validissime placeat,

Παῦρα μέν, ἀλλὰ μάλα λιγέως·

[32] Ἤστραπτ'.... Vers d'Aristophane, *Acharniens*, 530. Cf. A. Chénier

Là tonne Démosthène, ici, de Périclès
La voix, l'ardente voix, de tous les cœurs maîtresse,
Frappe, foudroie, agite, épouvante la Grèce.
(*L'Invention*, chant Ier.)

[33] Αμετροεπῆ (Homère, *Iliade*, II, 212). Cette épithète caractérise Thersite.

[34] Καὶ ἔπεα (*Iliade*, III, 222). Ce vers s'applique à Ulysse, et le suivant (*Iliade*, III, 214) à Ménélas.

si tamen detur electio, illam orationem similem nivibus hibernis, id est crebram et assiduam et largam, postremo divinam et caelestem, volo. At est gratior multis oratio brevis. Est, sed inertibus, quorum delicias[35] desidiamque quasi judicium respicere ridiculum est. Nam si hos in consilio habeas, non solum satius est breviter dicere, sed omnino non dicere. Haec est adhuc sententia mea, quam mutabo, si dissenseris tu, sed plane cur dissentias explices rogo. Quamvis enim cedere auctoritati tuae debeam, rectius tamen arbitror in tanta re ratione quam auctoritate superari. Proinde si non errare videor, id ipsum quam voles brevi epistula, sed tamen scribe (confirmabis enim judicium meum); si errare, longissimam para. Num corrupi te, qui tibi, si mihi accederes, brevis epistulae necessitatem, si dissentires, longissimae imposui[36]? Vale.

5. — QUELLES CAUSES DOIT-ON PLAIDER?

C. PLINIUS QUADRATO[1] SUO S. (VI, 29)

Avidius Quietus[2], qui me unice dilexit, et, quo non minus gaudeo, probavit, ut multa alia Thraseae[3] (fuit enim

[35] *Delicias*. La délicatesse, dans le sens du mot de La Fontaine :

> Les délicats sont malheureux,
> Rien ne saurait les satisfaire.

[36] Il eût été intéressant de connaître la réponse de Tacite. On pourrait en trouver les éléments dans le *Dialogus de oratoribus*, écrit sous l'influence des doctrines oratoires de Cicéron.

[1] *Ummidius Quadratus* était un avocat, auquel sont adressées aussi les lettres 28 du livre XI et 13 du livre IX. Il était le petit-fils d'Ummidia Quadratilla. Pline loue beaucoup ce jeune homme de mœurs austères et ami de l'étude.

[2] *Avidius Quietus*, personnage consulaire, dont il est question dans la lettre 13 du livre IX.

[3] *Thraseae*. — P. Clodius Thrasea Pætus, né à Patavium (Padoue), gendre de Cæcina Pætus, beau-père d'Helvidius Priscus, fut consul en 56, quitta le Sénat au moment où l'on prodiguait les adulations à

familiaris) ita hoc saepe referebat, praecipere solitum suscipiendas esse causas aut amicorum, aut destitutas,[4] aut ad exemplum pertinentes. Cur amicorum, non eget interpretatione : cur destitutas? quod in illis maxime et constantia agentis et humanitas cerneretur : cur pertinentes ad exemplum? quia plurimum referret bonum an malum induceretur[5]. Ad haec ego genera causarum, ambitiose fortasse, addam tamen claras et illustres. Aequum est enim agere non nunquam gloriae et famae, id est suam causam[6]. Hos terminos, quia me consuluisti, dignitati ac verecundiae tuae statuo. Nec me praeterit usum et esse et haberi optimum dicendi magistrum : video etiam multos parvo ingenio, litteris nullis, ut bene agerent agendo consecutos. Sed et illud quod vel Pollionis[7] vel tanquam Pollionis accepi verissimum experior. « Commode agendo factum est ut saepe agerem, saepe agendo ut minus commode; » quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quam facultas[8], nec fiducia sed temeritas paratur. Nec vero Isocrati quo minus haberetur summus orator offecit quod infirmitate vocis, mollitia frontis[9], ne

Néron, meurtrier de sa mère et s'abstint pendant trois ans d'y paraître. Dénoncé par Capito Cossutianus, comme coupable du crime de lèse-majesté, il se fit ouvrir les veines (66 après J.-C.). C'est sur le récit de sa mort que s'interrompt dramatiquement ce qui nous reste du XVIe livre des Annales. Tacite a fait d'un mot le plus bel éloge de Thrasea. « Trucidatis tot insignibus viris, ad postremum Nero virtutem ipsam exscindere concupivit, interfecto Thrasea Pæto » (*Ann.*, XVI, 21).

[4] *Destitutas*, abandonnées, parce qu'elles sont difficiles ou dangereuses; ce qui explique les mots : *constantia* et *humanitas*, qui se trouvent plus loin. Il faut, pour entreprendre ces causes, de l'énergie et de la générosité.

[5] Voir sur la meme question : Quintilien. *Instit. orat.*, XII, 7. « Quæ in suscipiendis causis oratori observanda sint. »

[6] *Suam causam*. — Nouveau trait de cette vanité littéraire qui caractérise Pline.

[7] *Pollionis*. (Voir la lettre précédente. Note 9.)

[8] *Facilitas*, facilité; *facultas*, talent. — Les deux mots sont dérivés de *facio*, qui a donné naissance à *facilis* et à *facul*, d'où *facultas*.

[9] *Mollitia frontis*, la timidité. — A ces mots s'oppose *duritia oris*, signifiant l'impudence. Senèque, *De constantia sapientis*, 17. — Sur

in publico diceret impediebatur. Proinde multum lege, scribe, meditare, ut possis, cum voles, dicere; dices, cum velle debebis. Hoc fere temperamentum ipse servavi. Non nunquam necessitati, quae pars rationis est, parui. Egi enim quasdam a senatu jussus, quo tamen in numero fuerunt ex illa Thraseae divisione, hoc est ad exemplum pertinentes. Adfui Baeticis contra Baebium Massam[10] : quaesitum est an danda esset inquisitio; data est. Adfui rursus isdem querentibus de Caecilio Classico : quaesitum est an provinciales ut socios ministrosque proconsulis plecti oporteret; poenas luerunt. Accusavi Marium Priscum, qui, lege repetundarum damnatus, utebatur clementia legis, cujus severitatem immanitate criminum excesserat; relegatus est. Tuitus sum Julium Bassum[11], ut incustoditum[12] nimis et incautum, ita minime malum; judicibus acceptis, in senatu remansit. Dixi proxime pro Vareno[13], postulante ut sibi invicem evocare testes liceret; impetratum est. In posterum opto ut ea potissimum jubear quae me deceat vel sponte fecisse. Vale.

Isocrate, V. G. Perrot, *l'Éloquence politique et judiciaire à Athènes.* La faiblesse de sa voix et une timidité naturelle empêchèrent cet écrivain de parler en public (V. Isocr., *Panég.*, X), mais il ouvrit une école d'éloquence célèbre. « Forensi luce caruit intraque parietes aluit eam gloriam, quam nemo meo quidem judicio est postea consecutus. » (Cicéron, *Brutus*, VIII, 32.)

[10] Bæbius Massa et Cæcilius Classicus. — Proconsuls de Bétique, furent accusés de concussion par les habitants de cette province, et condamnés. Pline soutint l'accusation. V. lettre 33 du livre VII et 3 du livre IV, où ces affaires sont racontées. — Marius Priscus, proconsul d'Afrique, avait été également accusé de concussion par la province d'Afrique. V. le procès, lettre 11 du livre II.

[11] *Julius Bassus.* V. sur son procès, lettre 9 du livre IV. — Il avait été poursuivi en vertu de la loi *De repetundis*, parce qu'il avait accepté, étant gouverneur de Bithynie, quelques cadeaux des gens de cette province, où il avait déjà exercé la questure. Grâce aux plaidoiries de Pline et de quelques autres sénateurs, il fut acquitté.

[12] *Incustoditus* est pris ici dans le sens de *incautus, improvidus.*

[13] *Varenus.* Pline devait être fier d'avoir eu à prononcer un *pro Vareno* tout comme Cicéron (V. la lettre précédente). Le Varenus dont il est ici question est Varenus Rufus, proconsul de Bithynie. (V. lettre 5 du livre IV.)

6. — SCRUPULES D'UN AVOCAT. DOIT-ON PLAIDER QUAND ON A FAIT UN MAUVAIS RÊVE?

C. PLINIUS SUETONIO TRANQUILLO SUO[1] S. (I, 18)

Scribis te perterritum somnio vereri ne quid adversi in actione patiaris, rogas ut dilationem petam et pauculos dies, certe proximum, excusem. Difficile est, sed experiar : καὶ γάρ τ' ὄνειρος ἐκ Διός ἐστιν[2]. Refert tamen eventura soleas an contraria somniare. Mihi reputanti somnium meum, istud quod times tu egregiam actionem portendere videtur. Susceperam causam Junii Pastoris, cum mihi quiescenti visa est socrus[3] mea advoluta genibus ne agerem obsecrare. Et eram acturus adulescentulus adhuc, eram in quadruplici judicio[4], eram contra potentissimos civitatis atque etiam Caesaris[5] amicos; quae singula excutere mentem mihi post tam triste somnium poterant. Egi tamen λογισάμενος illud :

εἷς οἰωνὸς ἄριστος ἀμύνασθαι περὶ πάτρης[6].

[1] *Suetonius Tranquillus.* C'est le biographe des douze Césars, auteur aussi du livre *de Viris illustribus* dont il ne nous reste que le chapitre *De grammaticis et rhetoribus* (du moins en grande partie) et quelques biographies de poètes. Né vers 75, mort vers 160 ap. J.-C. il fut avocat sous Trajan et secrétaire intime d'Hadrien. Pline fut son ami. Nous le voyons intervenir en sa faveur à propos de l'achat d'une propriété (III, 8) et obtenir pour lui de Trajan le *jus trium liberorum* (*Ad Traj.*, XCIX et XCV).

[2] ἐκ Διός ἐστιν. Homère, *Iliade*, I,63. « C'est de Jupiter que viennent les songes. »

[3] *Socrus.* Belle-mère. Ce mot est formé comme *socer*, avec aspiration, du grec ἑκυρός. Il s'agit de Pompeia Celerina, femme de Vettius Proculus, mère de la seconde femme de Pline. La lettre 4 du livre Ier célèbre sa richesse.

[4] *Quadruplici judicio*, « devant les quatre sections réunies ». (V. la note 10 et la lettre 24 du livre IV, 10 du recueil, note 2.)

[5] *Caesaris.* Domitien.

[6] περὶ πάτρης. Homère, *Iliade*, XII, 243. « Le meilleur présage est de combattre pour sa patrie. » Ce vers se trouve dans la réponse d'Hector à Polydamas.

Nam mihi patria, et si quid carius patria fides[7] videbatur. Prospere cessit, atque adeo illa actio mihi aures hominum, illa januam famae[8] patefecit. Proinde dispice an tu quoque sub hoc exemplo somnium istud in bonum vertas, aut si tutius putas illud cautissimi cujusque praeceptum : « Quod dubitas ne feceris », id ipsum rescribe. Ego aliquam stropham[9] inveniam agamque causam tuam, ut ipsam agere tu, cum voles, possis. Est enim sane alia ratio tua, alia mea fuit. Nam judicium centumvirale[10] differri nullo modo, istud aegre quidem sed tamen potest[11]. Vale.

[7] *Fides.* L'engagement pris envers Junius Pastor de défendre sa cause. Pline est lié par la parole donnée. C'est une question d'honneur professionnel.

[8] *Januam famae.* Pline l'Ancien avait déjà employé une métaphore analogue : « Ab hoc *artis fores* apertas Zeuxis intravit. »

[9] *Stropha*, στροφή, art de se retourner, artifice, prétexte. Mot qui n'est pas antérieur à Auguste. On le trouve déjà dans Phèdre. I, 14-4.

[10] *Judicium centumvirale.* Les centumvirs étaient les juges d'un tribunal permanent qui a joué à Rome un rôle considérable pendant toutes les périodes de l'histoire judiciaire. A l'époque de Pline, il comprenait jusqu'à cent quatre-vingts juges pour une même affaire. Les fonctions du tribunal des centumvirs étaient permanentes. Ils exerçaient leur charge pendant une année entière. La présidence du tribunal appartenait au préteur. Les juges étaient divisés en quatre sections (*tribunalia, consilia*) qui siégeaient dans la basilique Julia. Les débats étaient publics, ce qui excitait les orateurs à d'éloquentes plaidoiries. Ce tribunal fut, sous l'empire, le plus brillant théâtre offert aux avocats et aux jurisconsultes. Les centumvirs avaient à connaître des questions de tutelle, de servitude, de testaments, d'usucapion, etc., et en général étaient juges dans les causes de propriété. (D'après l'article CENTUMVIR du *Dictionnaire des antiquités* de Daremberg et Saglio.)

[11] « La croyance que les songes prédisaient l'avenir était, de toutes les formes de la foi aux présages, la plus généralement répandue, et la seule que ne contestât pas même une partie de ceux qui, pour tout le reste, rejetaient absolument la foi à la divination. Les hommes les plus éminents accordaient à des songes la plus grande influence sur leurs actions » (V. lettre 1 du recueil, note 7). Friedlaender, t. II, l. XI, p. 231, trad. Vogel. Nous ne sommes pas surpris, en lisant Suétone, de l'importance qu'il attache à ce songe. Il est très superstitieux, et, parmi les présages qui annoncent la mort des empereurs, il n'omet presque jamais de mentionner un ou plusieurs songes. (V. *César*, 81 ; *Auguste*, 91 ; *Tibère*, 74 ; *Caligula*, 67 ; *Néron*, 46 ; etc.)

7. — UN BRILLANT SUCCÈS ORATOIRE.

C. PLINIUS VALERIO PAULINO SUO S. (IV, 16)[1]

Gaude meo, gaude tuo, gaude etiam publico nomine[2] : adhuc honor studiis durat. Proxime cum dicturus apud centumviros[3] essem, adeundi mihi locus nisi a tribunali[4], nisi per ipsos judices non fuit : tanta stipatione cetera tenebantur. Ad hoc quidam ornatus[5] adulescens, scissis tunicis[6], ut in frequentia solet fieri, sola velatus toga perstitit, et quidem horis septem. Nam tam diu dixi magno cum labore, majore cum fructu[7]. Studeamus ergo nec desidiae nostrae[8] praetendamus alienam. Sunt qui audiant[9], sunt qui legant, nos modo dignum aliquid auribus, dignum chartis elaboremus. Vale.

[1] *Valerius Paulinus* fut consul. V. Lettres, IX, 37. Il était fils de Valerius Paulinus, procurateur de la Gaule Narbonaise sous Vespasien.

[2] *Publico nomine.* Au nom de l'État, comme *publice* (VI, 9).

[3] *Centumviros.* V. note 10 de la lettre précédente.

[4] *A tribunali.* « Du côté où siégeait le tribunal et en me frayant un chemin au milieu des juges ». *Tribunal* signifie la plate-forme placée à une des extrémités de la basilique, et où se trouvaient les sièges des juges.

[5] *Ornatus.* « Distingué ».

[6] *Scissis tunicis.* On portait d'ordinaire deux tuniques. Celle de dessus s'appelait simplement *tunica*, celle de dessous *tunica interior* ou *intima*. (V. A. Rich., *Dictionnaire des antiquités*, TUNICA). La toge recouvrant les tuniques, on s'explique difficilement comment elle reste intacte alors que le vêtement de dessous est echiré. Suivant un commentateur, la toge, ample et flottante, cédait à la pression de la foule, tandis que la tunique, serrant étroitement le corps, craquait et se déchirait sous la poussée. Cette interprétation ne nous satisfait guère. On a proposé une correction qui supprime la difficulté : *scissa toga, sola velatus tunica*. Mais cette leçon n'est pas conforme au texte des manuscrits. Il vaut mieux admettre, ou que le texte est altéré, ou qu'il y a là un détail d'habillement qui nous échappe.

[7] *Fructu.* « Succès ».

[8] *Nec desidiae nostrae.* « Et pour justifier notre nonchalance, n'alléguons pas l'indifférence du public ».

[9] *Sunt qui audiant.* Son triomphe le rend optimiste.

8. — PLINE AIDE LES JEUNES TALENTS A SE PRODUIRE AU BARREAU

C. PLINIUS TRIARIO[1] SUO S. (VI, 23)

Impense petis ut agam causam pertinentem ad curam tuam[2], pulchram alioqui et famosam. Faciam, sed non gratis. « Qui fieri potest », inquis, « ut non gratis[3] tu? ». Potest : exigam enim mercedem honestiorem gratuito patrocinio. Peto atque etiam paciscor[4] ut simul agat Cremutius Ruso[5]. Solitum hoc mihi et jam in pluribus claris adulescentibus factitatum. Nam mire concupisco bonos juvenes ostendere foro, assignare famae[6]. Quod si cui, praestare Rusoni meo debeo, vel propter natales ipsius vel propter eximiam mei caritatem ; quem magni aestimo in isdem judiciis, ex isdem etiam partibus[7] conspici, audiri. Obliga me, obliga ante quam dicat; nam cum dixerit, gratias ages[8]. Spondeo sollicitudini tuae, spei meae, magnitudini causae suffecturum. Est indolis opti-

[1] *Triarius.* C'est la seule fois que ce nom figure dans les lettres de Pline.

[2] *Ad curam tuam.* « A laquelle tu prends un vif intérêt ».

[3] *Ut non gratis.* Pline nous apprend lui-même (lettre 14 du livre V) qu'il a toujours plaidé gratuitement et refusé même les plus légers présents. En cela il se conforme aux préceptes de son maître Quintilien (*Inst. orat.*, XII, 7), qui, tout en déclarant légitime la rémunération qu'un avocat sans fortune tire de son travail, trouve qu'il est plus conforme à la dignité de l'orateur de ne pas faire payer son ministère, pour peu qu'il ait de quoi vivre.

[4] *Paciscor.* Voici le marché que je fais, le prix dont je conviens.

[5] *Cremutius Ruso.* La lettre 19 du livre IX lui est adressée.

[6] *Assignare famae.* Les signaler à la renommée, les mettre à même de se faire connaître.

[7] *Ex isdem partibus.* Dans les mêmes causes et pour les mêmes parties. Pline veut se l'associer soit pour l'accusation, soit pour la défense. Cicéron (*Brutus*, LVII) blâme l'usage qui s'était établi de son temps de confier une même cause à plusieurs avocats qui se partageaient les différentes parties de la plaidoirie.

[8] *Gratias ages.* « C'est toi qui seras l'obligé ».

mae, brevi producturus[9] alios, si interim provectus fuerit a nobis. Neque enim cuiquam tam clarum statim ingenium ut possit emergere, nisi illi materia, occasio, fautor etiam commendatorque contingat. Vale.

9. — DEUX DÉBUTS QUI PROMETTENT

C. PLINIUS MAXIMO[1] SUO S. (VI, 11)

O diem laetum! adhibitus in consilium a praefecto urbis[2], audivi ex diverso[3] agentes summae spei, summae indolis juvenes, Fuscum Salinatorem[4] et Ummidium

[9] *Producturus, producere.* Se dit en parlant des acteurs : *producere histrionem*, faire paraître, produire sur la scène. Il sera bientôt en état de servir d'introducteur aux autres, une fois que, grâce à moi, il aura été mis en lumière.

[1] *Maximus.* Nous avons neuf lettres de Pline adressées à des personnages portant ce nom. Celui-ci est probablement le même qui fut gouverneur d'Achaïe (*Ep.*, VIII, 24). Il était de Vérone.

[2] *Adhibitus in consilium a praefecto urbis.* « L'empire créa une préfecture de police qui avait pour attribution spéciale de maintenir le repos public et de veiller à la sûreté politique de la ville : *praefectura urbis.* Cette préfecture, instituée extraordinairement sous Auguste, devint permanente depuis Tibère. Le préfet prend les mesures préventives nécessaires au maintien de l'ordre dans les réunions publiques, sévit contre les associations interdites, etc., etc. Tous les délits, crimes ou contestations civiles, qui se rapportent à ces attributions, sont de sa compétence. La juridiction du *praefectus urbis* fut étendue plus tard; au IIe siècle de l'Empire, il exerce seul toute la justice criminelle à Rome et dans un rayon de 100 milles. Il reçoit aussi, en matière civile, l'appel des décrets des magistrats urbains » (Willems, *le Droit public romain*, p. 497). *In consilium.* Le préfet de la ville appelait des jurisconsultes à siéger avec lui.

[3] *Ex diverso.* « Plaidant l'un contre l'autre ».

[4] *Cn. Pedanius Fuscus Salinator.* Jeune patricien auquel Pline paraît avoir porté beaucoup d'intérêt. C'est à lui qu'il trace un plan de travail (*Ep.*, VII, 9). Il en fait le plus grand éloge dans une lettre à Servianus, à la fille duquel Fuscus était fiancé (*Ep.*, VI, 26): « ipse studiosus, litteratus, etiam disertus, puer simplicitate, comitate juvenis, senex gravitate. » Sq. Sur Ummidius Quadratus, V. la lettre 29 du livre VI, 5 du recueil, note 1.

Quadratum, egregium par, nec modo temporibus nostris, sed litteris ipsis ornamento futurum. Mira utrique probitas, constantia salva[5], decorus habitus[6], os Latinum, vox virilis, tenax memoria, magnum ingenium, judicium aequale; quae singula mihi voluptati fuerunt, atque inter haec illud, quod et ipsi me ut rectorem, ut magistrum intuebantur et iis qui audiebant me aemulari, meis instare vestigiis videbantur. O diem (repetam enim) laetum notandumque mihi candidissimo calculo[7]! Quid enim aut publice laetius quam clarissimos juvenes nomen et famam ex studiis petere, aut mihi optatius quam me ad recta tendentibus quasi exemplar[8] esse propositum? Quod gaudium ut perpetuo capiam deos oro : ab isdem teste te peto ut omnes qui me imitari tanti putabunt meliores esse quam me velint. Vale.

10. — PLINE DEVENU LE DOYEN DES AVOCATS. FUITE DU TEMPS

C. PLINIUS FABIO VALENTI[1] SUO S. (IV, 24)

Proxime cum apud centumviros in quadruplici judicio[2]

[5] *Constantia salva*. Ces mots sont à l'ablatif, suivant l'explication de Gesner, qui entend *probitas* dans le sens de *verecundia*, vertu scrupuleuse, délicatesse de sentiments qui n'enlève rien à leur énergie.

[6] *Decorus habitus*, une tenue excellente. *Os Latinum*, une diction correcte. (D'autres textes portent : *os planum*, une prononciation nette); *vox virilis*, une voix mâle; *judicium aequale*, un jugement sûr.

[7] *Calculo*. Certains peuples, et en particulier les Thraces, avaient coutume de marquer les jours heureux d'un caillou blanc et les jours malheureux d'un caillou noir, puis ils en faisaient le compte à la fin de leur vie (Cf. Horace : Cressa (marqué avec la craie) ne careat pulchra dies nota, *Odes*, I, 36).

[8] *Quasi exemplar*. Comme Tacite lui a servi à lui-même de modèle : ...Tu mihi... maxime imitandus videbaris (*Ep.*, VII, 20).

[1] *Fabius Valens*. Peut-être parent de Fabius Valens, lieutenant de Vitellius, dont il est souvent question dans les *Histoires* de Tacite.

[2] *In quadruplici judicio*. On a vu (lettre 18 du livre Ier, 6 du recueil, note 10) que le tribunal des centumvirs se divisait en quatre sections.

dixissem, subiit recordatio egisse me juvenem[3] aeque in quadruplici. Processit animus, ut solet, longius : coepi reputare quos in hoc judicio, quos in illo socios laboris[4] habuissem. Solus eram qui in utroque dixissem : tantas conversiones aut fragilitas mortalitatis[5] aut fortunae mobilitas facit. Quidam ex his qui tunc egerant, decesserunt, exsulant alii, huic aetas et valetudo silentium suasit, hic sponte beatissimo otio fruitur, alius exercitum regit, illum civilibus officiis[6] principis amicitia exemit. Circa nos ipsos quam multa mutata sunt! Studiis processimus, studiis periclitati sumus[7], rursusque processimus. Profuerunt nobis bonorum amicitiae, bonorum obfuerunt iterumque prosunt. Si computes annos, exiguum tempus, si vices rerum, aevum putes. Quod potest esse documento nihil desperare, nulli rei fidere, cum videamus tot varietates tam volubili orbe[8] circumagi.

Quelquefois les affaires se plaidaient devant deux sections réunies (duplicia judicia), quelquefois aussi devant les quatre sections (quadruplex judicium). Les témoignages, les preuves et autres actes de procédure avaient lieu devant tout le tribunal réuni, mais chaque conseil n'en rendait pas moins sa sentence séparément.

[3] *Juvenem*. Pline débuta au barreau à dix-neuf ans. Il n'y avait pas d'âge fixé pour les débuts des avocats. Il suffisait d'avoir revêtu la toge virile et de se croire suffisamment préparé : « Agendi initium secundum vires cujusque sumendum est. » Quintilien, *Instit. orat.*, XII, 6. On commençait beaucoup trop tôt, dit Pline (V. la lettre suivante); mais il oublie qu'il a donné l'exemple.

[4] *Socios laboris*. Pline nous fait connaître, par sa correspondance, les avocats qui se distinguèrent à côté de lui au tribunal des *centumvirs*, c'étaient : Pompeius Saturninus (Lettres, I, 16), Voconius Romanus (Lettres, II, 13), Erucius Clarus (Lettres, II, 9), Pomponius Rufus, Titius Homullus, etc., et au premier rang, Tacite.

[5] *Mortalitatis*. *Mortalitas* pris dans le sens de : *mortales* ou *genus humanum*, ne paraît pas être de l'époque classique.

[6] *Civilibus officiis*. Les devoirs de la vie civile, tels que la magistrature, les fonctions de juge et autres charges souvent pénibles et coûteuses.

[7] *Studiis periclitati sumus*. Sous Domitien. « Omni bona arte in exsilium acta, ne quid usquam honestum occurreret. » (Tacite, *Agricol.*, 2.)

[8] *Tam volubili orbe circumagi*. V. sur le thème de la fuite rapide

Mihi autem familiare est omnes cogitationes meas tecum communicare isdemque te vel praeceptis vel exemplis monere quibus ipse me moneo; quae ratio hujus epistulae fuit. Vale.

11. — LA CLAQUE AU TRIBUNAL. DÉCADENCE DE L'ÉLOQUENCE DU BARREAU

C. PLINIUS MAXIMO SUO S. (II, 14)[1]

Verum opinaris: distringor centumviralibus[2] causis, quae me exercent magis quam delectant. Sunt enim pleraeque parvae et exiles : raro incidit vel personarum claritate vel negotii magnitudine insignis. Ad hoc pauci cum quibus juvet dicere : ceteri audaces atque etiam magna ex parte adulescentuli obscuri ad declamandum[3] huc transierunt, tam irreverenter[4] et temere, ut mihi Atilius[5] noster expresse dixisse videatur sic in foro pueros a centumviralibus causis auspicari[6], ut ab Homero in scholis. Nam hic quoque, ut illic, primum coepit esse quod maximum est. At Hercule ante memoriam meam (ita majores natu[7] solent dicere) ne nobilissimis quidem

du temps, deux jolies lettres de Sénèque à Lucilius, *Ep.* XII et XLIX : « Infinita est velocitas temporis, quæ magis apparet respicientibus. Nam ad præsentia intentos fallit; adeo præcipitis fugæ transitus levis est. »

[1] *Maximus.* V. lettre 11 du livre VI ; 9 du recueil, note 1.

[2] *Centumviralibus.* V. sur les centumvirs, lettre 18 du livre Ier, 6 du recueil, note 10.

[3] *Ad declamandum.* Ils font du tribunal une école où ils s'exercent.

[4] *Irreverenter.* Néologisme. Pline semble avoir créé plusieurs adverbes en *ter* ou *iter* ; ex : capitaliter, I, 5. — V. aussi lettre 18 du livre III : eloquenter, exsultanter.

[5] Atilius Crescens est un ami de Pline, qui cite aussi de lui un mot piquant. V. *Ep.*, I, 9; 59 du recueil.

[6] *Auspicari*, dans le sens de commencer, débuter, appartient à la latinité de l'âge d'argent. *Expresse*, d'une manière expressive, avec beaucoup de justesse, ἐμφατικῶς.

[7] *Ita majores natu.* Pline, à cette date, n'était pas encore âgé,

adulescentibus locus erat nisi aliquo consulari producente : tanta veneratione pulcherrimum opus colebatur. Nunc, refractis pudoris et reverentiae claustris, omnia patent omnibus, nec inducuntur, sed irrumpunt. Sequuntur auditores actoribus similes, conducti et redempti : manceps[8] convenitur : in media basilica[9] tam palam sportulae[10] quam in triclinio dantur : ex judicio in judicium[11] pari mercede transitur. Inde jam non inurbane σοφοκλεῖς[12] vocantur (ἀπὸ τοῦ σοφῶς καὶ καλεῖσθαι) : isdem Latinum nomen impositum est *laudiceni*. Et tamen crescit in dies foeditas utraque lingua notata. Here duo nomenclatores[13] mei (habent sane aetatem eorum qui nuper togas

comme l'indique la fin de la lettre. Mais il emploie les termes dont se servent d'ordinaire les vieillards. Le ton est moitié sérieux, moitié plaisant.

[8] *Manceps* (manus-capio). Le sens donné ici à ce mot est nouveau. Il signifie d'une manière générale : celui qui afferme, qui prend à bail. Ici, c'est celui qui achète les applaudissements pour le compte de l'orateur, le chef de claque qui soumissionne un enthousiasme tarifé.

[9] *Basilica*, du grec βασιλική, sans doute parce que les Romains empruntèrent à l'Orient ce genre de constructions. Les basiliques se composaient d'une nef entourée d'une ou deux rangées de portiques, au-dessus desquels régnait une galerie. Le rez-de-chaussée était affecté aux affaires, comme nos *Bourses;* on y rendait aussi la justice; les galeries supérieures étaient réservées aux curieux, aux oisifs. La plus ancienne basilique de Rome fut élevée en 184 avant J.-C. par M. Porcius Caton, c'est la basilique Porcia. Les églises chrétiennes sont une imitation de la basilique antique.

[10] *Sportulae.* De *sporta*, corbeille, est venu *sportula*, petit panier où les patrons plaçaient les vivres et les présents qu'ils offraient à leurs clients, d'où le sens de : cadeau, largesse, gratification.

[11] *Ex judicio in judicium.* « Ils passent d'un procès à l'autre ».

[12] Σοφοκλεῖς, qui crient : *très bien*, et en même temps, les *Sophocles*. *Laudiceni.* De *laudo* et *cena.* Les écornifleurs, parasites, qui louent pour un dîner. D'autres lisent : *laudicenes.* Le mot *laudicen* (laus-cano serait alors composé par analogie avec *fidicen*, *tibicen*. Cette expression ne se rencontre que dans Pline. Chez nous on a donné aussi aux claqueurs des surnoms ironiques : les *chevaliers du lustre*, les *Romains du parterre*, sans doute en souvenir de Néron, qui créa la claque (Tacite, *Ann.* XIV, 15).

[13] *Nomenclator.* De *nomen* et *calo*, appeler. C'était un esclave dont

sumpserint) ternis denariis[14] ad laudandum tranebantur. Tanti constat ut sis disertissimus. Hoc pretio quamlibet numerosa subsellia implentur, hoc ingens corona colligitur, hoc infiniti clamores commoventur, cum mesochorus[15] dedit signum : opus est enim signo apud non intellegentes, ne audientes quidem; nam plerique non audiunt, nec ulli magis laudant. Si quando transibis per basilicam et voles scire quo modo quisque dicat, nihil est quod tribunal ascendas, nihil quod praebeas aurem; facilis divinatio : scito eum pessime dicere qui laudabitur maxime. Primus hunc audiendi morem induxit Largius Licinus[16], hactenus tamen ut auditores corrogaret : ita certe ex Quintiliano, praeceptore meo, audisse memini. Narrabat ille : « Assectabar Domitium Afrum[17] : cum apud centumviros diceret graviter et lente (hoc enim illi actionis genus erat), audit ex proximo immodicum insolitumque clamorem. Admiratus reticuit. Ubi silentium factum est, repetiit quod abruperat. Iterum clamor, iterum reticuit, et post silentium coepit idem tertio. Novissime quis diceret quaesivit : responsum est : « Licinus ». Tum intermissa causa : « Centumviri » inquit, « hoc artificium periit[18] ». Quod alioqui perire incipiebat, cum pe-

la fonction était de désigner à son maître le nom des personnes qu'il rencontrait sur la voie publique.

[14] *Ternis denariis. Denarius*, de *deni*, parce que primitivement il ne contenait que dix as. Plus tard il en valut seize. C'était une monnaie d'argent qui valait environ 80 centimes.

[15] *Mesochorus.* Μεσόχορος. Celui qui se tient au milieu du chœur pour le diriger, coryphée, mot postérieur à l'époque classique. C'est un des substantifs grecs que Pline paraît avoir le premier introduits dans la langue latine. Il en est de même de *climactericus*, *Ep.*, II, 20; *cryptoporticus*, *Ep.*, II, 17; *procœton*, ibid.; *zotheca*, ibid.; *heliocaminus*, ibid.; *lyristes*, III, 36; *sipunculus*, V, 6; *phantasma*, VII, 27, etc.

[16] *Largius Licinus.* V. lettre 5 du livre III; 1re du recueil, note 40.

[17] *Domitius Afer.* Célèbre orateur du premier siècle après J.-C., né à Nîmes, dans la Narbonaise, mort en 54. Quintilien en a parlé plusieurs fois (*Inst. orat.*, X, I, 24, XII, II, 3, etc.). Il avait, outre ses discours, publié un ouvrage en douze livres : *De testibus*.

[18] *Exstinctum et eversum est.* Pline, comme nous le verrons, croit

risse Afro videretur, nunc vero prope funditus exstinctum et eversum est. Pudet referre, quae, quam fracta pronuntiatione[19] dicantur, quibus, quam teneris clamoribus excipiantur. Plausus tantum ac potius sola cymbala et tympana illis canticis[20] desunt : ululatus quidem (neque enim alio vocabulo potest exprimi theatris quoque indecora laudatio) large supersunt. Nos tamen adhuc et utilitas amicorum et ratio aetatis moratur ac retinet : veremur enim ne forte non has indignitates reliquisse, sed laborem fugisse videamur. Sumus tamen solito rariores, quod initium est gradatim desinendi. Vale.

trouver un refuge pour son éloquence dans les salles de lectures publiques, où un auditoire choisi sait du moins apprécier le charme et la délicatesse de son style. Mais ces lectures publiques sont précisément une des causes principales de la décadence de l'éloquence judiciaire.

« Les applaudissements payés d'un esclave, dans la basilique Julienne, ne coûtaient guère que trois deniers; ceux que Pline obtient de ses amis sont plus chers en réalité, car il ne les obtient qu'en flattant les travers d'esprit de ceux qui l'écoutent, en acceptant leurs avis, en pliant la langue de Calvus et de Cicéron aux caprices de la rhétorique bâtarde des déclamateurs en crédit. » (Froment, *Pline le Jeune; le barreau sous Trajan.*)

[19] *Fracta pronuntiatione.* Débit mou, énervé, avec des inflexions traînantes qui peuvent convenir à la déclamation théâtrale, mais ne sont pas en rapport avec la dignité de l'éloquence.

Teneri clamores. « Acclamations puériles ».

[20] *Cantica.* Psalmodies. Les *cantica* étaient, dans la comédie latine, les morceaux chantés avec accompagnement de flûte. Ils remplaçaient le chœur de la comédie grecque. Quintilien, *Inst. orat.*, XI, 3, recommande aussi aux orateurs d'éviter cette déclamation chantante qui est usitée au théâtre. « Quid minus oratori convenit quam modulatio scaenica et nonnunquam ebriorum, aut comissantium licentiæ similis? ».

12. — UN INCIDENT DU PROCÈS DE BÆBIUS MASSA[1]

C. PLINIUS TACITO SUO S. (VII, 33)

Auguror, nec me fallit augurium, historias tuas[2] immortales futuras; quo magis illis, ingenue fatebor, inseri cupio[3]. Nam si esse nobis curae solet ut facies nostra ab optimo quoque artifice[4] exprimatur, nonne debemus optare ut operibus nostris similis tui scriptor praedicatorque contingat? Demonstro ergo, quanquam[5] diligentiam tuam fugere non possit, cum sit in publicis actis[6],

[1] *Baebius Massa.* Pline avait été chargé, ainsi que Sénécion, de soutenir contre Bæbius Massa, proconsul de Bétique, l'accusation *de repetundis* intentée par les habitants de la province.

[2] *Historias tuas.* Le VIe livre des Lettres de Pline, auquel celle-ci appartient, a dû, suivant Mommsen, être publié en 106 ou 107. C'est sans doute vers cette époque que Tacite a publié les premiers livres de ses *Histoires*, en même temps qu'il rédigeait les suivants, qui devaient traiter des règnes de Titus et de Domitien. L'incident que Pline désire voir figurer dans l'œuvre de son ami, s'est passé sous Domitien.

[3] *Inseri cupio.* Gesner fait remarquer avec raison que cette lettre peut être comparée à celle où Cicéron demande à Lucceius d'écrire l'histoire de son consulat. Il ajoute que la vanité de l'un et de l'autre a été déçue, puisque ni l'œuvre de Lucceius, si elle a été écrite, ni la partie des *Histoires* de Tacite où il pouvait être question de Pline ne sont parvenues à la postérité.

[4] *Ab optimo quoque artifice.* Cette comparaison pourrait être un souvenir du *pro Archia* : « An cum statuas et imagines, non animorum simulacra, sed corporum, etc... (chap. XII); ou d'Horace :

> Edicto vetuit, ne quis se, præter Apellem
> Pingeret.....
>
> (*Epist.*, II, 1.)

[5] *Quanquam.* Dans la prose classique *quanquam* se construit régulièrement avec l'indicatif. Pline, comme Tacite, emploie souvent *quanquam* avec le subjonctif. V. Gantrelle, *G. de Tac.*, 80.

[6] *Publicis actis. Publica acta* désigne les registres des actes publics, contenant les procès-verbaux des discussions du Sénat. On tenait aussi des registres publics des délibérations des divers tribunaux, des naissances, décès, mariages, etc. De là les mots *diurna urbis*

demonstro tamen, quo magis credas jucundum mihi futurum, si factum meum, cujus gratia periculo crevit, tuo ingenio, tuo testimonio ornaveris. Dederat me senatus cum Herennio Senecione[7] advocatum provinciae Baeticae contra Baebium Massam, damnatoque Massa, censuerat ut bona ejus publice custodirentur. Senecio, cum explorasset consules postulationibus vacaturos[8], convenit me et : « Qua concordia » inquit « injunctam nobis accusationem exsecuti sumus, hac adeamus consules, petamusque ne bona dissipare sinant, quorum[9] esse in custodia debent. » Respondi : « Cum simus advocati a senatu dati, dispice num peractas putes partes nostras, senatus cognitione finita. » Et ille : « Tu quem voles tibi terminum statues, cui nulla cum provincia necessitudo, nisi ex beneficio tuo, et hoc recenti : ipse et natus ibi et quaestor in ea fui. » Tum ego : « Si fixum tibi istud ac deliberatum, sequar te, ut, si qua ex hoc invidia, non tantum tua. » Venimus ad consules, dicit Senecio quae res ferebat : aliqua subjungo. Vixdum conticueramus, et Massa questus Senecionem non advocati fidem, sed inimici amaritudinem implesse[10], impietatis reum postulat. Horror

acta, journal de la ville. V. Leclerc, *Des journaux chez les Romains*. Tacite fait plusieurs fois mention des *acta senatus* et des *acta diurna populi Romani*, qui ont été une de ses sources principales. Voir, par exemple, *Ann.*, III, 3; V, 4; XII, 24, etc.

[7] *Herennius Sénécion* avait été questeur de la province de Bétique. Il fut poursuivi par le délateur Mettius Carus, et condamné à mort en 93, parce qu'il avait écrit l'éloge d'Helvidius Priscus. V. Tacite, *Agricola*, II.

[8] *Postulationibus vacaturos.* « Allaient s'occuper des réclamations qui leur étaient adressées ».

[9] *Quorum.* Sous-entendu *ii*. Ceux auxquels on a confié la garde des biens. Suivant Schæfer, ces mots ne visent pas seulement les consuls, mais l'empereur lui-même, avec l'autorisation duquel le séquestre mis sur les biens de Bæbius était levé en fait. C'est ce qui explique l'accusation d'impiété ou de lèse-majesté que Massa va diriger contre Sénécion, et dans laquelle Pline demande courageusement à être impliqué.

[10] *Implesse.* Qu'il ne remplit pas le devoir d'un avocat, mais qu'il assouvit sur lui tout l'acharnement d'un ennemi. *Impleo* a ici le sens de remplir jusqu'au bout, rassasier.

omnium : ego autem : « Vereor » inquam, « clarissimi [11] consules, ne mihi Massa silentio suo praevaricationem [12] objecerit, quod non et me reum postulavit. » Quae vox et statim excepta et postea multo sermone celebrata est. Divus [13] quidem Nerva (nam privatus quoque attendebat his quae recte in publico fierent), missis ad me gravissimis litteris, non mihi solum, verum etiam saeculo est gratulatus, cui exemplum (sic enim scripsit) simile antiquis contigisset. Haec, utcumque se habent, notiora, clariora, majora tu facies : quanquam non exigo ut excedas actae rei modum. Nam nec historia debet egredi veritatem et honeste factis veritas sufficit [14]. Vale.

13. — L'AFFAIRE D'ATTIA VIRIOLA

C. PLINIUS ROMANO [1] SUO S. (VI, 33)

« Tollite cuncta » inquit « coeptosque auferte labores [2]. » Seu scribis aliquid, seu legis, tolli, auferri jube et accipe

[11] *Clarissimi.* Cette épithète était dès lors le titre habituel des hauts dignitaires de l'État, consuls, proconsuls, sénateurs, etc.

[12] *Praevaricationem.* V., sur ce mot, note 4 de la lettre 4 du recueil, I, 20.

[13] *Divus.* Cette épithète était réservée aux empereurs morts et, par conséquent, devenus dieux. Ainsi Tacite dit (*Histoires*, I) : « Principatum divi Nervæ et imperium Trajani... » Peut-être au moment où il écrivait à Pline, Nerva était-il en disgrâce. Philostrate nous apprend qu'il fut relégué à Tarente par ordre de Domitien.

[14] *Sufficit.* A défaut de Tacite, Pline nous aura fait connaître ce trait qui l'honore. On voit une fois de plus combien il a de sollicitude pour sa propre gloire.

[1] *C. Licinius Voconius Romanus.* Condisciple et ami de Pline, qui lui a adressé huit de ses lettres. La lettre 13 du Livre II nous apprend que l'intimité de Pline et de Romanus avait commencé avec leurs études, qu'ils habitaient la même maison à la ville comme à la campagne, que Voconius Romanus était flamine de l'Espagne citérieure, qu'il avait beaucoup d'esprit, plaidait bien et écrivait des lettres qui semblaient dictées par les muses elles-mêmes. Pline obtint pour lui de Nerva le *jus trium liberorum*, et de Trajan la dignité de sénateur (X, 4).

[2] VIIIe Ce sont les paroles de Vulcain au livre de l'*Énéide*, v. 439,

orationem meam, ut illa arma, divinam (num superbius potui?), re vera, ut inter meas, pulchram [3]; nam mihi satis est certare mecum. Est haec pro Attia Viriola [4], et dignitate personae et exempli raritate et judicii magnitudine insignis. Nam femina splendide nata, nupta praetorio viro, exheredata ab octogenario patre intra undecim dies quam illi novercam amore captus induxerat [5], quadruplici judicio [6] bona paterna repetebat. Sedebant centum et octoginta judices ; tot enim quattuor consiliis colliguntur : ingens utrimque advocatio et numerosa subsellia, praeterea densa circumstantium corona latissimum judicium multiplici circulo ambibat [7]. Ad hoc stipatum tribunal, atque etiam ex superiore basilicae [8] parte qua feminae, qua viri et audiendi, quod difficile, et quod facile, visendi studio imminebant. Magna exspectatio patrum, magna filiarum, magna etiam novercarum. Secutus est varius eventus. Nam duobus consiliis [9] vicimus, totidem victi sumus. Notabilis prorsus et mira eadem in causa, isdem judicibus, isdem advocatis, eodem tempore tanta diversitas accidit, casu quidem [10], sed non

quand il commande aux Cyclopes de quitter tout autre travail pour forger les armes d'Énée.

[3] *Ut inter meas, pulchram.* Cette restriction corrige ce qu'il y avait d'excessif, même sous cette forme plaisante, dans les éloges qu'il se décerne. Malgré tout, la lettre reste encore l'expression quelque peu naïve d'une vanité satisfaite.

[4] C'était la fille de C. Attius Suburanus, dont il est question dans la lettre 6 du livre VII.

[5] *Quam illi novercam induxerat.* Tournure toute grecque : μητρυιὰν τοῖς τέκνοις ἐπάγεσθαι.

[6] *Quadruplici judicio* (V. lettre 24 du livre IV, 10 du recueil, note 2).

[5] *Ambibat.* Cette forme de l'imparfait de *ambio* se rencontre aussi dans Ovide (*Metam.*, V; 361); Tite-Live (XXVII, 18).

[8] *Basilicae.* V. note 7 de la lettre 24 du livre II, 11 du recueil.

[9] *Duobus consiliis.* Rappelons que, bien que l'affaire se plaidât devant les quatre sections réunies du tribunal des centumvirs, chaque conseil néanmoins rendait sa sentence séparément.

[10] *Casu quidem.* Nous avons adopté l'ancienne leçon : « ce semble, par un effet du hasard, mais sans qu'il parût s'en être mêlé. » (Sacy.)

ut casus videretur. Victa est noverca, ipsa heres ex parte sexta, victus Suberinus [11] qui exheredatus a patre singulari impudentia alieni patris bona vindicabat, non ausus sui petere. Haec tibi exposui, primum, ut ex epistula scires quae ex oratione non poteras: deinde (nam detegam artes [12]), ut orationem libentius legeres, si non legere tibi sed interesse judicio videreris; quam, sit licet magna, non despero gratiam brevissimae impetraturam. Nam et copia rerum et arguta divisione et narratiunculis pluribus et eloquendi varietate renovatur. Sunt multa (non auderem nisi tibi dicere [13]) elata, multa pugnacia [14], multa subtilia. Intervenit enim acribus illis et erectis frequens necessitas computandi ac paene calculos tabulamque [15] poscendi, ut repente in privati judicii [16] formam centumvirale vertatur. Dedimus [17] vela [18] indignationi, dedimus irae, dedimus dolori, et in amplissima causa,

[11] *Suberinus.* Gesner suppose que c'est probablement le beau-fils du vieillard octogénaire, le fils de cette femme qu'il avait donnée pour belle-mère à Attia Viriola.

[12] *Detegam artes.* Il ne fait qu'appliquer un conseil de son maître Quintilien : « Illud vero utilissimum nosse eas causas, quarum orationes in manus sumpseris...». (*Inst. orat.*, X, I, 22.)

[13] *Non auderem nisi tibi dicere.* La publicité que Pline a lui-même donnée à ses lettres enlève à cette réserve beaucoup de son prix.

[14] *Pugnacia*, préférable à *pugnantia*, qui est donné par certains éditeurs. *Pugnax*, proprement : belliqueux, signifie ici : d'une discussion véhémente. Pline a dit ailleurs : « Oratio pugnax et contentiosa » (*Ep.*, II, 19). Cicéron a employé ce mot dans le même sens. *Brutus*, 31, etc.

[15] *Calculos tabulamque.* On sait que les anciens avaient l'habitude de compter avec de petites pierres (*calculi*) ou des jetons sur une tablette (*tabula*, *abacus*). Cf. Hor., *Ep.*, I, I, 56 :

Lævo suspensi loculos tabulamque lacerto.

[16] *In privati judicii formam.* En tribunal domestique; comme quand un propriétaire règle ses comptes avec ses fermiers.

[17] *Dedimus, dedimus.* Pline, comme Tacite, fait un fréquent usage de la répétition ou anaphore (V. Gantrelle, *G. de Tacite*, 174).

[18] *Vela.* Cicéron a employé souvent cette métaphore nautique, ainsi que Quintilien : « Interim tamen, si feret flatus, danda sunt vela, etc.» *Inst. orat.*, X, III, 7.

quasi magno mari, pluribus ventis sumus vecti. In summa, solent quidam ex contubernalibus nostris existimare hanc orationem, iterum dicam, ut inter meas, ὡς ὑπὲρ Κτησιφῶντος [19] esse : an vere, tu facillime judicabis, qui tam memoriter tenes omnes ut conferre cum hac, dum hanc solam legis, possis. Vale.

[19] Κτησιφῶντος. C'est son *Discours pour la Couronne.* La plaidoirie pour Attia Viriola a été louée en ces termes par Sidoine Apollinaire : « Plinius pro Attia Viriola plus gloriæ de centumvirali suggestu domum retulit, quam cum M. Ulpio, incomparabili principi, comparabilem Panegyricum dixit » (*Ep.*, VIII, x). — Il dit aussi que Pline se surpassa dans ce discours, autant que Cicéron s'était surpassé dans la défense de Cluentius.

III

LA VIE PUBLIQUE DE PLINE (SUITE). — L'AUGURAT. — LE GOUVERNEMENT DE BITHYNIE. — RELATIONS AVEC TRAJAN

14. — PLINE ÉLEVÉ A LA DIGNITÉ D'AUGURE

C. PLINIUS MATURO ARRIANO[1] SUO S. (IV, 8)

Gratularis mihi quod acceperim auguratum[2]. Jure gratularis, primum, quod gravissimi principis judicium in minoribus etiam rebus consequi pulchrum est, deinde, quod sacerdotium ipsum, cum priscum et religiosum, tum hoc quoque sacrum plane et insigne est, quod non adimitur viventi. Nam alia, quanquam dignitate propemodum paria, ut tribuuntur, sic auferuntur : in hoc fortunae hactenus licet, ut dari possit. Mihi vero illud etiam gratulatione dignum videtur quod successi Julio Frontino[3], principi viro, qui me nominationis die per hos continuos annos inter sacerdotes nominabat, tanquam in locum suum cooptaret[4]; quod nunc eventus ita comprobavit ut non fortuitum videretur. Te quidem, ut scribis, ob hoc maxime delectat auguratus meus quod M. Tullius augur[5] fuit. Laetaris enim quod honoribus ejus insistam quem aemulari studiis cupio. Sed utinam, ut sacerdotium idem, ut consulatum multo etiam juvenior[6] quam ille sum consecutus, ita senex saltem ingenium ejus aliqua ex parte assequi possem ! Sed nimirum, quae sunt in manu hominum et mihi et multis contigerunt, illud vero ut apisci arduum, sic etiam sperare nimium est, quod dari non nisi a diis potest. Vale.

[1] *Maturus Arrianus*, chevalier romain, d'Altinum (ville de Vénétie). Sept lettres de Pline lui sont adressées.

[2] Cette lettre doit se rapporter à l'année 103 ou 104. La dignité d'augure était vacante par la mort de Sex. Julius Frontinus. Le collège des augures, aussi ancien que celui des pontifes, compta successivement trois, six, neuf et quinze membres. Ce collège était le dépositaire de la science de la divination, c'est-à-dire de l'interprétation auspices et des augures. Les livres auguraux, *libri augurales*, contenaient en partie cette science, qui se transmettait aussi par la tradition orale. Les insignes des augures étaient la prétexte et le bâton recourbé appelé *lituus*.

[3] *Julio Frontino*. Il s'agit de Frontin (40-103), préteur de Rome, consul, puis proconsul en Bretagne. Nous avons de lui quatre livres, sous le titre de *Strategematicon* (Stratagèmes), et un ouvrage : *De aquaeductibus urbis Romae*.

[4] *Cooptaret*. Jusqu'à la loi Domitia (104), le collège des augures se recrutait lui-même par cooptation (*cooptatio*). Le candidat était nommé (*nominatio*) par un membre du collège qui, par serment, se portait garant pour lui, puis *coopté* par le collège, enfin inauguré (*inauguratio*) par un de ses collègues. La loi Domitia décida « que le peuple créerait les prêtres, auparavant choisis par leurs collègues ». L'élection des augures dut donc être sanctionnée par les *comices sacerdotaux*. Sous l'empire, le collège des augures se recruta par trois moyens : la nomination par l'empereur, la nomination par le sénat, l'élection du collège lui-même. C'est de cette dernière manière que Pline semble être entré dans le collège. (Voir Daremberg et Saglio, *Augures*.)

[5] *M. Tullius augur fuit*. « ...me augurem a toto collegio expetitum Cn. Pompeius et Q. Hortensius nominaverunt, nec enim licebat a pluribus nominari. » (*Philipp.*, II, 2, 4.) Rien ne saurait être plus agréable à Pline que ce rapprochement. Il est extrêmement désireux de ressembler le plus possible à Cicéron, non seulement par son éloquence, mais, ce qui était plus facile pour un favori de Trajan, par l'analogie des honneurs qu'il reçoit.

[6] *Juvenior*. Cette forme du comparatif ne se rencontre que dans ce passage, dans Tacite, *German.*, 24, et dans Apulée, *Metam.*, VIII. La forme classique est *junior*.

15. — REMERCIEMENT A TRAJAN

C. PLINIUS TRAJANO IMPERATORI. (X, 2)

Exprimere, domine[1], verbis non possum quantum mihi gaudium attuleris, quod me dignum putasti jure trium liberorum[2]. Quamvis enim Julii Serviani[3], optimi viri tuique amantissimi, precibus indulseris, tamen etiam ex rescripto[4] intellego libentius hoc ei te praestitisse, quia pro me rogabat. Videor ergo summam voti mei consecu-

[1] *Domine*. C'est l'appellation dont Pline se sert presque toujours quand il écrit à Trajan. *Dominus*, R. *domus*, signifie originairement le maître de la maison, puis le chef, le souverain. Au temps de la république, il entraînait l'idée de maître injuste et tyrannique ; il n'a même pas perdu ce sens sous l'empire, par exemple dans ce passage du *Panégyrique de Trajan* : « Scis, ut sunt diversa natura dominatio et principatus, ita non aliis esse principem gratiorem, quam qui maxime dominum graventur. » (Ch. XLV.) Mais, après Tibère, il servit à désigner les empereurs. Il équivaut alors à notre : « *Seigneur* ».

[2] *Jus trium liberorum*. « La loi *Papia Poppaea*, portée par Auguste en l'an 9 avant J.-C., divise les citoyens en deux classes, ceux qui ont des enfants (*patres*) et ceux qui n'en ont pas (*caelibes vel orbi*). Elle accorde des privilèges aux premiers et frappe les seconds d'une diminution de droits utiles. Une nombreuse famille assurait la préférence dans la poursuite et l'exercice des honneurs. Pour les pères de famille, le temps d'arriver aux magistratures était abrégé, car chaque enfant tenait dispense d'une année, et trois enfants, à Rome, exemptaient des charges personnelles (omnium munerum personalium), libéraient des tutelles, et assuraient double part dans les distributions. Ce *jus trium liberorum* devint donc un droit très envié qu'on ne chercha pas toujours à gagner par les moyens que la loi indiquait, et qu'on arracha à la prodigue facilité des empereurs » (Duruy, *Hist. romaine*, t. III, p. 778). Ainsi, même sans enfants, des citoyens purent obtenir le *jus trium liberorum*. C'est le cas de Pline.

[3] *Julii Serviani*. La lettre 17 du Livre III lui est adressée. Ami de Trajan, qui, suivant Dion, songea à en faire son successeur. Deux fois consul sous Hadrien, dont il avait épousé la sœur Paulina.

[4] *Rescripto*. *Rescriptum*, terme de la langue officielle, réponse de l'empereur à une requête, *rescriti mpérial*.

tus, cum inter initia[5] felicissimi principatus[6] tui probaveris me ad[7] peculiarem indulgentiam tuam pertinere; eoque magis liberos concupisco, quos habere etiam illo tristissimo saeculo[8] volui, sicut potes duobus matrimoniis[9] meis credere. Sed dii melius, qui omnia integra bonitati tuae reservarunt[10]. Malui hoc potius tempore me patrem fieri quo futurus essem et securus et felix.

16. — PLINE ADMIS DANS LE CONSEIL DE TRAJAN A CENTUMCELLÆ

C. PLINIUS CORNELIANO[1] SUO S. (VI, 31)

Evocatus in consilium à Caesare nostro ad Centum Cellas[2] (hoc loco nomen), magnam cepi voluptatem. Quid enim jucundius, quam principis justitiam, gravitatem,

[5] *Inter initia*. Cette lettre paraît être de 97, année où Nerva associa Trajan à l'empire.

[6] *Felicissimi principatus*. C'est l'année d'après que Tacite écrira la *Vie d'Agricola* et exprimera les mêmes sentiments. « Beatissimi sæculi ortu..... felicitatem temporum. » (*Ag.*, III.)

[7] *Me ad*. La construction classique serait *ad me*. « Ta bienveillance s'étend tout particulièrement sur moi ». Cf. ...bonitas etiam ad multitudinem pertinet (Cic., *De amic.*, XIV).

[8] *Tristissimo saeculo*. Sous Domitien.

[9] *Duobus matrimoniis*. Pline devait se remarier une troisième fois avec Calpurnia. (Voir lettre 4 du livre VI; 43 du recueil.)

[10] Le sens est : les dieux en ont mieux ordonné en me refusant jusqu'ici des enfants pour que je ne devinsse père que sous un prince aussi bon (Schæfer).

[1] *Cornelianus*. Correspondant inconnu.

[2] *Centumcellae* (le Palais des cent chambres), aujourd'hui Civita-Vecchia. Trajan avait fondé ce port. A Ostie, il en avait fait creuser un nouveau, qui est encore visible au milieu des terres. Entre ce port et celui de Claude, il avait construit un magnifique palais. On a retrouvé à Ostie, entre autres ruines, celles d'un portique immense, dont les colonnes, encore à leur place, ont fait donner au palais entier, dans le pays, le nom de *Palazzo delle cento colonne* (Boissier, *Promenades archéologiques*, p. 274). Pour la villa de Centumcellae, nous en sommes réduits à la courte description de Pline. (Voir la fin de la lettre.)

comitatem in secessu quoque, ubi maxime recluduntur, inspicere? Fuerunt variae cognitiones, et quae virtutes judicis per plures species experirentur. Dixit causam Claudius Ariston, princeps Ephesiorum, homo munificus, et innoxie popularis[3] : inde invidia et a dissimillimis delator immissus ; itaque absolutus vindicatusque est. Sequenti die audita est Galitta adulterii rea[4]..... Tertio die inducta cognitio est multis sermonibus et vario rumore jactata, Julii Tironis codicilli, quos ex parte veros esse constabat, ex parte falsi dicebantur..... Vides quam honesti, quam severi dies, quos jucundissimae remissiones sequebantur. Adhibebamur cotidie cenae : erat modica, si principem cogitares. Interdum acroamata[5] audiebamus, interdum jucundissimis sermonibus nox ducebatur. Summo die abeuntibus nobis (tam diligens in Caesare humanitas) xenia[6] sunt missa. Sed mihi ut gravitas cognitionum, consilii honor, suavitas simplicitasque convictus, ita locus ipse perjucundus fuit. Villa pulcherrima cingitur viridissimis agris, imminet litori, cujus in sinu fit cum maxime portus[7]. Hujus sinistrum brachium firmissimo opere munitum est, dextrum elaboratur. In ore portus insula assurgit, quae illatum vento mare objacens frangat tutumque ab utroque latere decursum navibus

[3] *Et innoxie popularis : inde invidia.* « Et qui, par sa popularité sans intrigue, s'est attiré l'envie. » (Sacy.)

[4] *Rea.* Nous reproduisons seulement ici l'indication des affaires soumises à Trajan et nous supprimons le détail des discussions auxquelles elles ont donné lieu.

[5] *Acroamata* (ἀκροάμα), mot à mot : ce qu'on entend avec plaisir : musique, lecture, pièce de théâtre qu'on écoute pendant le repas. On reprochait à Trajan de trop aimer les pantomimes. A Centumcellae, on a retrouvé les restes d'un petit théâtre où, sans doute, il venait se délasser à des spectacles de ce genre. (Voir G. Boissier, *Promenades archéologiques*, p. 275.)

[6] *Xenia* (ξένιον), présents que se faisaient les hôtes, et, en général : cadeaux. Il s'agit ici de présents faits par l'amphitryon aux convives.

[7] *Cum maxime portus.* « Où un port se construit en ce moment même. »

praestet, assurgit autem arte visenda : ingentia saxa latissima navis provehit : haec alia[8] super alia dejecta ipso pondere manent ac sensim quodam velut aggere construuntur. Eminet jam et apparet saxeum dorsum impactosque fluctus in immensum elidit et tollit. Vastus illic fragor canumque circa mare. Saxis deinde pilae adjicientur[9], quae procedente tempore enatam insulam imitentur. Habebit hic portus et jam habet nomen auctoris[10] eritque vel maxime salutaris. Nam per longissimum spatium litus importuosum hoc receptaculo utetur. Vale.

17. — SUR LES DEVOIRS D'UN GOUVERNEUR DE PROVINCE

C. PLINIUS MAXIMO[1] SUO S. (VIII, 24)

Amor in te meus cogit, non ut praecipiam (neque enim praeceptore eges), admoneam tamen, ut quae scis teneas et observes aut scias melius. Cogita te missum in provinciam Achaiam[2], illam veram et meram Graeciam[3], in qua primum humanitas, litterae, etiam fruges[4] inventae esse creduntur; missum ad ordinandum statum libera-

[8] *Haec alia.* Nous supprimons ici, d'accord avec Gesner, qui le met entre crochets, le mot *contra*, qui n'offre pas de sens satisfaisant

[9] *Adjicientur.* Cf. Virgile, *Æn.*, IX, 710, sq. :

Qualis in Euboico Baiarum litore quondam
Saxea pila cadit, magnis quam molibus ante
Constructam ponto jaciunt.

[10] *Auctoris.* En effet, Ptolémée, III, I, 4, appelle la ville de Centumcellæ : Τραϊανὸς λιμήν.

[1] *Maximus.* (Voir lettre 11 du livre VI; 9 du recueil.)

[2] *Achaiam.* La province d'Achaïe, formée en 146 avant J.-C., après la prise de Corinthe, comprenait, à l'époque de Trajan, l'Attique, la Béotie, la Phocide, les Locrides, l'Étolie, l'Acarnanie, l'Épire méridionale, la Thessalie, tout le Péloponnèse et les Cyclades.

[3] *Veram et meram Graeciam.* Par opposition avec la province de Macédoine, qui faisait aussi partie de la Grèce. L'Achaïe est la véritable Grèce, celle d'Athènes, de Sparte, de Corinthe, etc.

[4] *Fruges.* La mythologie rapporte que Triptolème, fils de Célée, roi d'Éleusis, apprit de Cérès l'art de l'agriculture et l'enseigna à l'Attique.

rum civitatum [5], id est, ad homines maxime homines, ad liberos maxime liberos [6], quod jus a natura datum virtute, meritis, amicitia, foedere denique et religione tenuerunt. Reverere conditores [7] deos et nomina deorum, reverere gloriam veterem et hanc ipsam senectutem, quae in homine venerabilis, in urbibus sacra. Sit apud te honor antiquitati, sit ingentibus factis, sit fabulis quoque. Nihil ex cujusquam dignitate, nihil ex libertate, nihil etiam ex jactatione [8] decerpseris. Habe ante oculos hanc esse terram quae nobis miserit jura [9], quae leges non victis, sed petentibus dederit, Athenas esse quas adeas, Lacedaemonem esse quam regas; quibus reliquam umbram [10] et

[5] *Ad ordinandum statum liberarum civitatum.* Messius Maximus semble avoir été chargé en Achaïe d'une mission analogue à celle que Pline remplira plus tard en Bithynie. C'est un envoyé extraordinaire de l'empereur, avec pleins pouvoirs pour apaiser des différends locaux sur lesquels les renseignements nous manquent. Quand Pline parle de la liberté de ces cités, il faut se rappeler que c'est une liberté plus apparente que réelle.

[6] *Maxime liberos.* Allusion aux luttes fréquentes soutenues par les Grecs pour leur liberté (*jus*), aussi bien contre les tyrans que contre les Perses, les Macédoniens, les Romains eux-mêmes. (Voir, sur l'amour de la liberté chez les Grecs, Bossuet, *Histoire universelle*, 3e partie.)— « Les Grecs haïssent l'obéissance. Il faut que l'amour de la liberté soit bien enfoncé dans leurs âmes pour que tant de siècles d'esclavage n'aient pu l'en arracher. » (E. About, *la Grèce contemporaine*, ch. II, 5.)

[7] *Conditores deos et nomina deorum.* Les dieux, ou les demi-dieux, suivant la légende, avaient présidé à la fondation de la plupart des villes. Ex. : Athènes, fondée par Athéné; Corinthe, par Inachos, etc. *Nomina deorum.* Ces noms que l'on peut lire sur tant d'autels, de statues, de monuments (Gesner). On a inutilement voulu lire : *numina.*

[8] *Jactatione.* Les Grecs sont fiers de leur passé : ils ont de tout temps aimé la gloire : *praeter laudem nullius avari;* et leur orgueil n'est pas exempt d'ostentation, de vanité.

[9] *Jura.* Voir Tite-Live, III, 31, sur les emprunts que les Romains auraient faits aux législations des villes grecques pour composer la loi des XII tables, et sur l'ambassade envoyée dans ce but. Il est plus probable que les Romains se seront contentés d'étudier la législation grecque dans la Grande-Grèce.

[10] *Reliquam umbram.* Voilà qui corrige les mots que nous avons vus plus haut : *liberarum civitatum*, et en restreint singulièrement la valeur.

residuum libertatis nomen eripere durum, ferum, barbarum est. Vides a medicis, quanquam [11] in adversa valetudine nihil servi ac liberi differant, mollius tamen liberos clementiusque tractari. Recordare quid quaeque civitas fuerit, non ut despicias quod esse desierit : absit superbia, asperitas. Nec timueris contemptum. An contemnitur qui imperium, qui fasces habet, nisi humilis et sordidus et qui se primus ipse contemnit? Male vim suam potestas aliorum contumeliis experitur, male terrore veneratio adquiritur, longeque valentior amor ad obtinendum quod velis quam timor [12]. Nam timor abit, si recedas, manet amor, ac sicut ille in odium, hic in reverentiam vertitur. Te vero etiam atque etiam (repetam enim) meminisse oportet officii tui titulum ac tibi ipsum interpretari, quale quantumque sit ordinare statum liberarum civitatum. Nam quid ordinatione civilius [13]? quid libertate pretiosius? Porro quam turpe, si ordinatio eversione, libertas servitute mutetur? Accedit quod tibi certamen [14] est tecum : onerat te quaesturae tuae fama, quam ex Bithynia optimam revexisti, onerat testimonium principis, onerat tribunatus, praetura, atque haec ipsa legatio quasi praemium data. Quo magis nitendum est ne in longinqua provincia quam suburbana [15], ne inter servientes quam liberos, ne sorte quam judicio [16] missus,

[11] *Quanquam.* (Voir lettre 33 du livre VII; 12 du recueil, note 5.)

[12] *Quam timor.* Pline développe ce lieu commun dans son parallèle entre Domitien et Trajan (*Panégyrique*, XLVIII). Tacite a dit : « Metus et terror sunt, infirma vincla caritatis; quæ ubi removeris, qui timere desierint, odisse incipient. » (*Agricola*, XXXII.)

[13] *Civilius.* « Quoi de plus digne d'un homme d'État que d'organiser une cité? » Quintilien emploie l'expression *vir civilis*, pour désigner un homme d'État.

[14] *Certamen est tecum.* Tu as à lutter avec toi-même. On trouve une métaphore analogue dans Cicéron : « Est... tibi gravis *adversaria* constituta et parata, incredibilis quaedam exspectatio. » (C. Curioni, *Ad famil.*, II, 4.)

[15] *Suburbana.* On donnait ce nom aux provinces les plus rapprochées de Rome.

[16] *Sorte, judicio.* Les questeurs étaient désignés par le sort; les légats, choisis par le prince.

ne rudis et incognitus quam exploratus probatusque, humanior, melior, peritior fuisse videaris ; cum sit alioqui[17], ut saepe audisti, saepe legisti, multo deformius amittere quam non assequi laudem. Haec velim credas, quod initio dixi, scripsisse me admonentem, non praecipientem ; quanquam praecipientem quoque. Quippe non vereor in amore ne modum excesserim. Neque enim periculum est ne sit nimium quod esse maximum debet[18]. Vale.

18. — ARRIVÉE EN BITHYNIE[1]

C. PLINIUS TRAJANO IMPERATORI. (X, 17)

Secut saluberrimam navigationem, domine, usque Ephe-

[17] *Alioqui.* Cet adverbe est très fréquemment employé par Pline pour : ceterum, aliter, ceteris in rebus, *d'ailleurs.* Suivant Lagergren, à part Tite-Live, aucun écrivain classique ne lui a donné ce sens.

[18] Il faut rapprocher de cette lettre celle que Cicéron écrivit à son frère Quintus (*Ad Quintum fratrem,* I, 1), lorsqu'il fut continué dans sa charge de gouverneur de la province d'Asie, qu'il administrait déjà depuis deux ans. La première partie contient des généralités sur les devoirs d'un gouverneur de province, dont Pline semble s'être inspiré. Voir surtout le développement qui commence par ces mots : « Quod si te sors Afris, aut Hispanis, aut Gallis præfecisset, etc. » Nous avons déjà fait remarquer que Pline, dans plusieurs lettres, paraît avoir pris plaisir à composer le pendant d'une lettre analogue de Cicéron.

[1] « La Bithynie, depuis plusieurs années, était le théâtre de troubles assez graves. Plusieurs gouverneurs avaient été accusés de concussions ; les poursuites n'avaient marché qu'avec lenteur, et, au milieu de ces désordres, les finances de la province tombaient en désarroi, les édifices publics restaient inachevés, la vie sociale était paralysée dans tous ses membres..... Un sénatus-consulte autorisa l'empereur à envoyer en Bithynie, bien qu'elle fût province sénatoriale, un agent qui la réglerait, avant qu'un nouveau proconsul y retournât prendre possession du gouvernement régulier. Cet agent fut Pline. » (De La Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, p. 118.) Le titre de Pline fut : *Legatus propraetore provinciae Ponti et Bithyniae consulari protestate in eam provinciam ex s. c. ab imp. Caes. Nerva Trajano missus.* Il est donc chargé d'une mission extraordinaire.

sum[2] expertus, ita inde, postquam vehiculis iter facere coepi, gravissimis aestibus atque etiam febriculis[3] vexatus Pergami[4] substiti. Rursus, cum transissem in orarias naviculas[5], contrariis ventis retentus aliquanto tardius quam speraveram, id est XV Kal. Octobres[6], Bithyniam[7] intravi. Non possum tamen de mora queri, cum mihi contigerit, quod erat auspicatissimum, natalem tuum[8] in provincia celebrare. Nunc rei publicae Prusensium[9] impendia, reditus, debitores excutio ; quod ex ipso tractatu magis ac magis necessarium intellego. Multae enim pecuniae variis ex causis a privatis detinentur : praeterea quaedam minime legitimis sumptibus erogantur[10]. Haec tibi, domine, in ipso ingressu meo scripsi

C. PLINIUS TRAJANO IMPERATORI.

Quinto decimo[11] Kalendas Octobres, domine, provinciam intravi, quam in eo obsequio, in ea erga te fide quam

[2] *Éphèse*, ville d'Ionie, célèbre par son temple de Diane, à 60 kilomètres de Smyrne, n'est plus aujourd'hui qu'un village.

[3] *Febriculis.* « De petits accès de fièvre ».

[4] *Pergamus.* Ville de Mysie, où l'on fabriquait le parchemin auquel elle a donné son nom (*pergamena charta*)... Avait été la capitale d'un petit royaume.

[5] *Orarias naviculas*, R. *ora.* Bâtiments qui font la navigation côtière.

[6] XV *Kal. Octobres.* Le 17 septembre.

[7] *Bithyniam.* Province du nord-ouest de l'Asie Mineure, dont les principales villes étaient Pruse, Nicomédie, Héraclée, Nicée.

[8] *Natalem.* Sous-entendu *diem.* L'anniversaire de la naissance de l'empereur était une fête publique dans tout l'empire. Cf. Horace, *Epist.*, I, v, v. 9.

...cras nato Cæsare festus
Dat somnum veniamque dies.

[9] *Prusensium.* Prusa ad Olympum, ville de Bithynie, aujourd'hui Brousse. Il y avait dans cette province une autre ville de ce nom : Prusa ad Hypium.

[10] *Erogantur. Erogare* signifie proprement : tirer de l'argent du trésor.

[11] *Quinto decimo.* Ce court billet qui complète la lettre a dû être envoyé en même temps.

de genere humano mereris inveni. Dispice, domine, an necessarium putes mittere huc mensorem[12]. Videntur enim non mediocres pecuniae posse revocari a curatoribus operum, si mensurae fideliter aguntur. Ita certe prospicio ex ratione Prusensium, quam cum maxime[13] tracto.

19. — RÉPONSE DE TRAJAN

TRAJANUS PLINIO S. (X, 18)

Cuperem sine querela corpusculi[1] tui et tuorum pervenire in Bithyniam potuisses, ac simile tibi iter ab Epheso ut navigationi fuisset, quam expertus usque illo eras. Quo autem die pervenisses in Bithyniam cognovi, Secunde carissime, litteris tuis. Provinciales, credo, prospectum sibi a me intellegent. Nam et tu dabis operam ut manifestum sit illis electum te esse, qui ad eosdem mei loco mittereris. Rationes autem in primis tibi rerum publicarum excutiendae sunt : nam et esse eas vexatas satis constat. Mensores vix etiam iis operibus quae aut Romae aut in proximo fiunt sufficienter[2] habeo : sed in omni provincia inveniuntur quibus credi possit, et ideo non deerunt tibi, modo velis diligenter excutere.

[12] *Mensorem.* Sous-entendu *aedificiorum.* Un architecte, chargé ici de vérifier si les constructions sont conformes aux devis, d'apprécier la qualité des matériaux, le prix de la main-d'œuvre, etc. Pour cette expertise, Pline préfère des architectes de Rome, sans doute, comme le pense Gesner, parce qu'il n'avait qu'une médiocre confiance dans les architectes locaux, Grecs retors, dont la probité était un peu suspecte.

[13] *Cum maxime.* En ce moment même; *tracto,* j'examine. Même sens que *tractatu,* plus haut.

[1] *Corpusculi.* Santé délicate.

[2] *Sufficienter.* « En suffisance ». Trajan avait entrepris ou allait entreprendre, tant à Rome qu'en Italie, de grands travaux, et en particulier des constructions, aqueducs, thermes, théâtres, etc., qui suffisaient à occuper ce qui s'y trouvait d'architectes. Il préparait sans doute dès ce moment les projets que devait exécuter en 112 et 113 l'architecte Apollodore de Damas, pour l'ensemble de constructions connu sous le nom de *Forum Trajanum.*

20. — LES CHRÉTIENS DANS LA PROVINCE DE BITHYNIE

C. PLINIUS TRAJANO IMPERATORI[1]. (X, 96)

Sollemne est mihi, domine, omnia de quibus dubito ad te referre. Quis enim potest melius vel cunctationem

[1] On a beaucoup discuté sur l'authenticité de cette lettre si importante pour l'histoire des origines du christianisme. Certains critiques ont voulu y voir un écrit apocryphe analogue à la Correspondance supposée entre Sénèque et saint Paul. Nous ne pouvons mieux faire que de donner sur cette question l'avis de M. Renan, qui conclut, comme MM. Boissier (*Revue archéologique*, juin 1876) et Duruy (*Histoire des Romains*, t. V, p. 808), que nous avons sous les yeux le véritable texte de Pline le Jeune : « Les objections qu'on a faites contre l'authenticité de cette lettre ne sauraient prévaloir contre les arguments tirés du style et surtout de la place que la pièce occupe dans la correspondance administrative de Pline et de Trajan. En admettant que les chrétiens eussent fabriqué une telle lettre, il n'eût pas dépendu d'eux de l'intercaler dans le recueil de la correspondance administrative. La supposition aurait eu lieu avant Tertullien, puisque Tertullien cite la pièce, de mémoire, il est vrai, et avec quelques inexactitudes (*Apol.*, II, Cf. V). A cette époque, la collection des Épîtres de Pline n'était pas à la disposition des chrétiens ; si la lettre avait été supposée, elle fût restée sans place fixe ; tout au plus eût-elle été ajoutée à la fin du recueil. On ne croira jamais qu'un faussaire chrétien eût pu si admirablement imiter la langue précieuse et raffinée de Pline. Avant Tertullien et Minucius Félix, aucun chrétien n'écrivit en latin; les premiers essais de littérature chrétienne en latin sont d'origine africaine. Le grec était ailleurs, à Rome en particulier, la langue des fidèles. Il faudrait donc supposer la pièce fabriquée en Afrique, c'est-à-dire dans le pays où la latinité atteignait le dernier degré de la barbarie. Ajoutons que, quant à commettre un faux, les chrétiens l'eussent fait bien plus favorable à leur cause que n'est ce petit écrit, où plus d'un trait dut les blesser. » (E. Renan, *les Évangiles*, note de la page 476.) — On peut lire sur cette question de l'authenticité de la lettre relative aux chrétiens et du rescrit de Trajan : *pour*, Aubé, *Histoire des persécutions de l'Église jusqu'à la fin des Antonins* (Didier); *contre*, E. Desjardins, *Revue des Deux Mondes*, 1er décembre 1874. Le premier qui ait énergiquement nié l'authenticité de la lettre est le théologien allemand Semler (*Historiae ecclesiasticae selecta fragmenta*, 1767).

meam regere vel ignorantiam exstruere[2]? Cognitionibus de Christianis interfui nunquam : ideo nescio quid et quatenus aut puniri soleat aut quaeri. Nec mediocriter haesitavi sitne aliquod discrimen aetatum an quamlibet teneri nihil a robustioribus differant, detur paenitentiae venia, an ei qui omnino Christianus fuit desisse non prosit, nomen ipsum[3], si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur. Interim in iis qui ad me tanquam Christiani deferebantur, hunc sum secutus modum. Interrogavi ipsos an essent Christiani. Confitentes iterum ac tertio interrogavi, supplicium minatus : perseverantes duci jussi. Neque enim dubitabam, qualecumque esset quod faterentur, pertinaciam certe et inflexibilem[4] obstinationem debere puniri. Fuerunt alii similis amentiae quos, quia cives Romani erant, adnotavi in urbem remittendos. Mox ipso tractatu[5], ut fieri solet, diffundente se crimine, plures species inciderunt. Propositus est libellus sine auctore multorum nomina continens. Qui negabant esse se Christianos aut fuisse, cum praeeunte me[6] deos appellarent et imagini tuae[7], quam propter hoc jusseram cum simulacris numinum afferri, ture ac vino supplicarent, praeterea male dicerent Christo, quorum nihil posse

[2] *Exstruere* est le texte de Keil. Beaucoup d'éditeurs remplacent ce mot par *instruere*. Il faudrait prendre *exstruo* dans le sens d'édifier, au figuré : édifier mon ignorance. Mais l'emploi de ce mot en ce sens doit être postérieur à Pline. On trouve dans Tertullien : *Exstructorium verbum Dei*, avec la signification de : édifiant (*De carn. Chr.*, XVII).

[3] *Nomen ipsum*. Cf. Tertullien (*Ad nat.*, I, 3) : « Nomen in causa est. »

[4] *Inflexibilem*. Cet adjectif n'est pas de la latinité classique.

[5] *Ipso tractatu*. « Par la publicité même.» (Sacy.)

[6] *Praeeunte me*. *Praeire* signifie : réciter le premier, dicter la formule du serment. *Ut mihi praeeatis*, afin que vous me dictiez la formule (Cicéron, *Pro domo*, LII).

[7] *Imagini tuae*. Ainsi, comme le fait remarquer Gesner, Trajan tolérait qu'on adorât son image dans les provinces, alors qu'il ne le permettait pas à Rome, ce dont Pline le loue : « Non apud genium tuum bonitati tuæ gratias agi, sed apud numen Jovis Optimi Maximi pateris.» (*Paneg.*, LII.)

cogi dicuntur qui sunt re vera Christiani, dimittendos esse putavi[8]. Alii ab indice nominati esse se Christianos dixerunt et mox negaverunt ; fuisse quidem, sed desisse, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante viginti quoque. Omnes et imaginem tuam deorumque simulacra venerati sunt et Christo male dixerunt. Affirmabant autem hanc fuisse summam vel culpae suae vel erroris, quod essent soliti stato die[9] ante lucem convenire carmenque[10] Christo quasi deo dicere secum invicem, seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent : quibus peractis morem sibi discedendi fuisse, rursusque coeundi ad capiendum cibum[11], promiscuum tamen et innoxium ; quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua hetaerias[12] esse vetueram. Quo magis

[8] *Dimittendos*. Minucius Felix, un païen converti au christianisme, nous apprend que l'on continuait de son temps à tenir compte des abjurations : « Si quis infirmior malo pressus et victus, christianum se negasset, favebamus ei, quasi, ejerato nomine, jam omnia facta sua illa negatione purgasset. » (XXVIII, 5.)

[9] *Stato die*. Sans doute le jour du sabbat. (Gesner.)

[10] *Carmen*. Ce sont les hymnes primitives. Car nous ne croyons pas, avec Gesner, que ce mot désigne ici simplement des formules consacrées. *Secum invicem* indique des chants alternés : ἀμοιβαίως.

[11] *Ad capiendum cibum*. Distinction claire de la réunion sacramentelle (prototype de la messe) et des *agapes*, non essentielles au culte. (Note de M. Renan, *les Évangiles*, p. 478.) *Agapes* : (ἀγάπαι). « Cena nostra de nomine rationem sui ostendit : id vocatur, quod dilectio penes Græcos est. (Tertullien, *Apol.*, XXXIX.)

[12] *Hetaeria*. (ἑταιρία), est un des mots empruntés au grec que Pline le Jeune paraît avoir le premier introduits dans la langue latine. Il signifie : confrérie, société. Le fait le plus grave relevé contre les chrétiens était celui d'association illicite. « Ce crime était associé à celui de lèse-majesté et puni de la décollation si les coupables appartenaient au premier rang de la société; ceux de condition inférieure étaient exposés aux bêtes ou brûlés vifs.... La question relative aux associations revient si souvent dans la correspondance de Pline avec Trajan, que le gouverneur en était nécessairement préoccupé, et il est à croire que c'est de ce côté qu'il envisage la question chrétienne. » (De La Berge, *op. cit.*, p. 212.)

necessarium credidi ex duabus ancillis, quae ministrae[13] dicebantur, quid esset veri et per tormenta quaerere. Nihil aliud inveni quam superstitionem pravam, immodicam[14]. Ideo, dilata cognitione, ad consulendumte decucurri. Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis aetatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam, vocantur in periculum et vocabuntur. Neque civitates tantum sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata[15] est ; quae videtur sisti et corrigi posse. Certe satis constat prope jam desolata templa[16] coepisse celebrari et sacra sollemnia diu intermissa repeti, pastumque

[13] *Ministrae.* Diaconesses. Suivant M. Renan, la plupart des *collegia* avaient de ces sortes de *ministrae.* — *Per tormenta* n'indique pas ici un supplice, mais un moyen d'information juridique.

[14] *Immodicam.* Ces préjugés contre les chrétiens sont partagés par tous les esprits éclairés d'alors. Tacite, racontant le supplice des chrétiens, écrit cette phrase méprisante : « ...haud perinde in crimine incendii, quam odio generis humani convicti. » (*Ann.*, XV, 44.) « Non pas tant convaincus du crime d'incendie que condamnés par la haine du genre humain. »

[15] *Pervagata est.* « Il est probable que les incidents qui furent l'occasion de cette lettre s'étaient passés à Amastris (auj. *Amassera*), ville qui fut, dès le IIe siècle, le centre du christianisme dans le Pont. Quand on s'est rendu compte de l'état de l'Asie Mineure au Ier et au IIe siècle et des progrès exceptionnels qu'y fit le christianisme... on cesse d'être surpris de trouver dans la lettre de Pline le tableau d'un christianisme tellement répandu, qu'on attribue à ses progrès le délaissement des temples, l'interruption des cérémonies et des sacrifices solennels. » (Renan, *Journal des Savants*, 1876.)

[16] *Desolata templa.* Les temps approchent où ces temples ressembleront à celui que décrit un poète :

Un vieux temple isolé, plein de mornes visages,
Un de ces noirs débris, au souvenir amer,
Qui dorment échoués sur la grève des âges,
Quand les religions baissent comme la mer.
. . . . . .
Les colonnes de marbre, à ses pieds, abattues,
Jonchaient de toutes parts les pavés précieux;
L'herbe haute montait au ventre des statues,
Des cigognes rêvaient sur l'épaule des dieux.

L. Bouilhet *la Colombe.*

venire[17] victimarum, cujus adhuc rarissimus emptor inveniebatur. Ex quo facile est opinari quae turba hominum emendari possit, si sit paenitentiae locus.

RÉPONSE DE TRAJAN (X, 97)

TRAJANUS PLINIO S.

Actum quem debuisti, mi Secunde[18], in excutiendis causis eorum qui Christiani ad te delati fuerant, secutus es. Neque enim in universum aliquid quod quasi certam formam habeat constitui potest. Conquirendi non sunt : si deferantur et arguantur, puniendi sunt[19], ita tamen ut qui negaverit se Christianum esse idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando diis nostris, quamvis suspectus in praeteritum, veniam ex paenitentia impetret. Sine auctore vero propositi libelli in nullo crimine locum habere debent. Nam et pessimi exempli nec nostri saeculi est[20].

[17] *Venire.* De *veneo*, être vendu.

[18] *Actum quem debuisti..... secutus es* : est une tournure bizarre. De plus, Trajan appelle ici Pline : *mi Secunde* ; c'est la seule fois, dit M. de La Berge (*op. cit.*), suivant lequel le court billet qui forme aujourd'hui la réponse à la consultation si minutieusement détaillée de Pline n'est que l'extrait d'une lettre plus longue ou de plusieurs lettres émanées de la chancellerie impériale.

[19] *Puniendi sunt.* « Plus d'équivoque. Être chrétien, c'est être en contravention avec la loi, c'est mériter la mort. A partir de Trajan, le christianisme est un crime d'État. Seuls, quelques empereurs tolérants du IIIe siècle consentiront à fermer les yeux et à souffrir qu'on soit chrétien. » (Renan, *les Évangiles*, p. 480.)

[20] Ce sont ces deux lettres sans doute qui ont été le point de départ d'une étrange légende. « On lit dans la chronique du pseudo Dexter (Dexter, évêque de Barcelone en l'an 400), que Trajan envoya Pline en Crète pour y bâtir un temple, et que là il fut converti par l'évêque Saint Titus. Dexter ajoute : « Il ne manque pas d'auteurs qui pensent qu'il souffrit le martyre à Côme le 7 du mois d'août. » Cette fable bizarre n'a pas besoin de réfutation. » (Léo Joubert, *Biographie* Didot, art. PLINE LE JEUNE.)

IV

PLINE HOMME DE LETTRES ET MÉCÈNE. — RELATIONS AVEC LES ÉCRIVAINS. FONDATIONS UTILES AUX LETTRES

21. — LA PETITE VILLA DE SUÉTONE

C. PLINIUS BAEBIO HISPANO [1] SUO S. (I, 24)

Tranquillus [2], contubernalis meus, vult emere agellum quem venditare [3] amicus tuus dicitur. Rogo cures quanti aequum est emat : ita enim delectabit emisse. Nam mala emptio semper ingrata, eo maxime, quod exprobrare stultitiam domino videtur. In hoc autem agello, si modo arriserit pretium, Tranquilli mei stomachum multa sollicitant [4], vicinitas urbis [5], opportunitas viae, mediocritas villae, modus ruris, qui avocet magis quam distringat [6].

[1] *Baebius Hispanus.* Correspondant inconnu.

[2] *Tranquillus.* Sur Suétone, V. Lettres, I, 18; 6 du recueil, note 1. — Sur *contubernalis*, V. la lettre suivante, note 4.

[3] *Venditare.* « A l'intention de vendre ». Il ne faut pas attacher à ce mot l'idée qu'il exprime souvent : faire valoir, vanter, — et qui ne serait pas en rapport avec le diminutif *agellus*, signifiant une petite terre.

[4] *Stomachum sollicitant.* Bien des choses le tentent (le mettent en appétit). Ce sens de *stomachus* est très rare ; il est bien plus souvent pris en mauvaise part, et signifie alors dégoût, mauvaise humeur.

[5] *Vicinitas urbis.* C'est ce que Pline apprécie aussi dans sa villa de Laurente. (V. Lettres, III, 17 ; 54 du recueil.)

[6] *Avocet magis quam distringat.* « Plus propre à le distraire qu'à l'occuper ».

Scholasticis [7] porro dominis, ut hic est, sufficit abunde tantum soli ut relevare caput, reficere oculos, reptare [8] per limitem unamque semitam terere, omnesque viteculas suas nosse et numerare arbusculas [9] possint. Haec tibi exposui, quo magis scires quantum esset ille mihi, ego tibi debiturus, si praediolum istud, quod commendatur his dotibus, tam salubriter [10] emerit ut paenitentiae locum non relinquat [11]. Vale.

22. — REQUÊTE EN FAVEUR DE SUÉTONE

C. PLINIUS TRAJANO IMPERATORI. (X, 94)

Suetonium Tranquillum [1], probissimum, honestissimum, eruditissimum [2] virum, et mores ejus secutus [3] et

[7] *Scholasticis.* Les hommes d'étude; mot postérieur à Auguste.

[8] *Reptare.*

An tacitum silvas inter reptare salubres.
(Horace, *Epist.*, I, IV, 4, à Tibulle.)

[9] *Viteculas, arbusculas, praediolum.* Nous avons déjà remarqué le goût de Pline pour ces diminutifs. Ils sont ici à leur place. Ailleurs ils donnent à son élégance de la recherche et une certaine mièvrerie.

[10] *Salubriter.* « Dans de bonnes conditions ». Tite-Live emploie déjà ce mot dans le sens de « avantageusement ». (III, 62.)

[11] *Relinquat.* « Cette maison de Suétone, qui rappelle un peu celle d'Horace, convenait à merveille à un homme de lettres de médiocre fortune ; elle eût pu aussi bien être achetée par quelque affranchi aisé ou quelque petit bourgeois, qui, content de peu, se retirait des affaires après avoir gagné de quoi vivre tranquille ; c'est le type des demeures où venaient se délasser les humbles, les petites gens, tous ceux qui, dans d'autres temps, rêveront de la petite maison blanche avec des contrevents verts entrevue par J.-J. Rousseau. » (Pellisson, *les Romains.*)

[1] Sur Suétone, V. Lettres, I, 18; 6 du recueil, note 1.

[2] *Eruditissimum.* L'ouvrage de Suétone prouve son érudition. Il a puisé à beaucoup de sources qui généralement sont sûres. Une preuve de son honnêteté, c'est qu'il ne savait pas flatter. Ses biographies s'arrêtent à Domitien; il n'écrit pas le panégyrique des empereurs vivants.

[3] *Secutus.* « Attiré par son caractère ».

studia, jam pridem, domine, in contubernium[4] assumpsi tantoque magis diligere coepi, quanto hunc propius inspexi. Huic jus trium liberorum [5] necessarium faciunt duae causae : nam et judicia amicorum [6] promeretur et parum felix matrimonium expertus est, impetrandumque a bonitate tua per nos habet [7] quod illi fortunae malignitas denegavit. Scio, domine, quantum beneficium petam, sed peto a te, cujus in omnibus desideriis indulgentiam experior. Potes enim colligere quanto opere cupiam, quod non rogarem absens [8], si mediocriter cuperem.

23. — RÉPONSE DE TRAJAN

TRAJANUS PLINIO S. (X, 95)

Quam parce haec beneficia tribuam utique, mi Secunde carissime [9], haeret tibi, cum etiam in senatu affirmare

[4] *In contubernium.* Pline appelle encore Suétone (I, 24) « contubernalis meus ». Contubernium ne marque pas ici l'habitation sous un même toit, mais simplement l'intimité.

[5] *Jus trium liberorum* (V. livre X, lettre 2; 15 du recueil, note 2.)

[6] *Judicia amicorum.* Il mérite que ses amis le jugent digne d'être inscrit sur leur testament comme héritier. Suétone était sans enfants, *(parum felix matrimonium).* Or, la loi Papia Poppaea (V. livre X, lettre 2, note 2) déclarait que le célibataire ne pouvait recevoir aucun legs d'un étranger, et que le citoyen dont le mariage était resté stérile n'avait droit qu'à la moitié de ce qui lui était laissé. De plus, il ne pouvait donner à sa femme par testament, ni recevoir d'elle plus d'un dixième de sa succession. Grâce au *jus trium liberorum*, on rentrait dans la condition des *patres*, aptes à recevoir tous les legs sans distinction.

[7] *Impetrandum habet.* Sur l'emploi du participe en *dus* avec *habere* dans le sens d'*avoir à*, usage contraire à la prose classique. (V. Gantrelle, *G. de Tacite*, I, 64.)

[8] *Absens.* Cette lettre est écrite de Bithynie, entre 111 et 113, suivant Mommsen.

[9] *Mi Secunde carissime.* Trajan, en écrivant à Pline, emploie le plus souvent cette formule ou bien *Secunde carissime.* Dans la seule réponse à Pline au sujet des chrétiens, on trouve *mi Secunde.*

soleam non excessisse me numerum quem apud amplissimum ordinem suffecturum mihi professus sum : tuo tamen desiderio subscripsi, et dedisse me jus trium liberorum Suetonio Tranquillo, ea condicione qua assuevi, referri in commentarios [10] meos jussi.

24. — LA MORT DE MARTIAL

C. PLINIUS CORNELIO PRISCO [1] SUO S. (III, 21)

Audio Valerium Martialem [2] decessisse et moleste fero. Erat homo ingeniosus, acutus, acer, et qui plurimum in scribendo et salis haberet et fellis, nec candoris minus. Prosecutus eram viatico [3] secedentem : dederam hoc amicitiae, dederam etiam versiculis quos de me composuit. Fuit moris antiqui eos qui vel singulorum laudes vel urbium scripserant aut honoribus aut pecunia ornare [4]; nostris vero temporibus, ut alia speciosa et egregia, ita hoc in primis exolevit. Nam postquam desimus facere laudanda, laudari quoque ineptum putamus. Quaeris qui sint versiculi quibus gratiam rettuli? Remitterem te ad

[10] *Commentarios*, sous-entendu *libros*. R. Commentor. Mémorial, journal, agenda. Les *Commentarii diurni* étaient une sorte de journal faisant connaître les événements importants du jour, les faits relatifs à la cour et aux grands personnages. Cet usage remontait à Auguste. (V. Suétone, *Oct.*, 64.)

[1] Cornelius Priscus fut consul, et en 120 proconsul d'Asie.

[2] *Valerium Martialem.* Martial, né à Bilbilis (Espagne), en 42 après J.-C., vint à Rome en 102 et y passa 35 ans. Poète nécessiteux, il paya de ses flatteries les faveurs de Domitien et des grands, dont il fut le parasite. Fatigué de la vie de cour, il retourna dans sa patrie et s'y maria avec une femme qui lui apporta l'aisance. Il aurait pu vivre heureux, mais il avait la nostalgie de Rome, et l'ennui de l'existence provinciale paraît avoir abrégé ses jours. Martial a composé plus de 1,500 épigrammes, distribuées entre 14 livres.

[3] *Viatico.* Il avait fallu qu'à son départ de Rome Pline lui payât les frais de son voyage.

[4] *Ornare.* (Cf. Cicéron, *Pro Archia*, IX, 11.)

ipsum volumen, nisi quosdam tenerem [5] : tu, si placuerint hi, ceteros in libro [6] requires. Alloquitur Musam, mandat ut domum meam Esquiliis [7] quaerat, adeat reverenter :

Sed [8] ne tempore non tuo disertam
Pulses ebria januam videto :
Totos dat tetricae dies Minervae,
Dum centum studet auribus virorum
Hoc quod saecula posterique possint
Arpinis [10] quoque comparare chartis.
Seras tutior ibis ad lucernas [11] :
Haec hora est tua, cum furit Lyaeus,
Cum regnat rosa [12], cum madent capilli :
Tunc me vel rigidi legant Catones [13].

Meritone eum qui haec de me scripsit et tunc dimisi amicissime, et nunc ut amicissimum defunctum esse doleo? Dedit enim mihi quantum maximum potuit, daturus

[5] *Nisi quosdam tenerem.* Les vers qu'il a retenus sont précisément ceux qui contiennent son éloge. La vanité de Pline a secondé sa mémoire.

[6] *In libro.* (Epigr., X, 16.)

[7] *Esquiliis.* Les Esquilies, quartier situé sur le mont Esquilin, la plus étendue des collines de Rome, entre le Coelius et le Viminal. Ce mot vient peut-être de *esculetum*, chênaie. Certaines éditions portent *in Esquiliis*. Mais à l'époque de Pline, on trouve assez fréquemment à la question *ubi*, l'ablatif sans *in* employé avec des noms propres.

[8] *Sed ne tempore.*

Vers phalécien ou hendécasyllabe,

– – | –⏑⏑ | – ⏑ | – ⏑ | – ⏑

[9] *Centum... virorum.* (V. lettre 16 du livre IV; 7 du recueil, note 10.)

[10] *Arpinis.* Aux discours de l'orateur d'Arpinum, Cicéron.

[11] *Ad lucernas.* Horace dit : « Cum accessit numerus lucernis » (*Sat.* II, I, 25) ; quand l'ivresse a doublé le nombre des lampes.

[12] *Regnat rosa.* « Quand la rose couronne les fronts, que les chevelures ruissellent de parfums ».

[13] *Legant Catones.* Ainsi dans ces quelques vers Pline est successivement comparé à Cicéron et à Caton. Il ne trouve rien à redire à ce parallèle. On doit reconnaître que Martial n'a pas marchandé l'éloge et a bien gagné son *viaticum*.

amplius, si potuisset. Tametsi quid homini potest dari majus quam gloria et laus et aeternitas [14]? At non erunt aeterna quae scripsit : non erunt fortasse, ille tamen scripsit tanquam essent futura. Vale.

25. — MORT DU POÈTE SILIUS ITALICUS

C. PLINIUS CANINIO [1] RUFO SUO S. (III, 7)

Modo nuntiatus est Silius Italicus [2] in Neapolitano [3] suo inedia finisse vitam. Causa mortis valetudo. Erat illi natus insanabilis clavus [4], cujus taedio ad mortem irrevocabili constantia decucurrit [5], usque ad supremum diem beatus et felix, nisi quod minorem ex liberis duobus amisit, sed majorem melioremque florentem atque etiam consularem reliquit. Laeserat famam suam sub Nerone, credebatur sponte accusasse [6]; sed in Vitellii amicitia sapienter se et

[14] *Gloria, laus et aeternitas.* Cet amour de la gloire, qu'il partage avec Cicéron, Pline l'a exprimé en cent endroits. Cf., par exemple, IX, 3 : « Alius alium, ego beatissimum existimo, qui bonæ mansuræque famæ præsumptione perfruitur, certusque posteritatis, cum futura gloria vivit. »

[1] *Caninius Rufus*, de Côme, auquel sont encore adressées six autres lettres. Pline nous apprend que Caninius s'apprêtait à écrire la guerre contre les Daces dans le mètre héroïque des Grecs. (V. la lettre suivante.)

[2] *Silius Italicus* (25-101 ap. J.-C.) écrivit sous Domitien son épopée sur la seconde guerre Punique, quand il eut quitté la carrière politique. Il avait été consul en 68. Les *Puniques* ont dix-sept livres dont Tite-Live et Polybe ont fourni le sujet. Pour la forme, Silius a suivi de très près Virgile; il imite également Homère. Sa versification est correcte, mais il manque totalement d'originalité.

[3] *Neapolitano.* Dans sa villa de Naples.

[4] *Clavus.* Clou, tumeur, abcès.

[5] *Decucurrit.* Forme peu usitée que Pline emploie plusieurs fois. Il dit de même *adcucurrit* (*Ep.*, II, 1); *excucurrissem* (*Ep.*, III, 4).

[6] *Sponte accusasse.* On pouvait remplir sans déshonneur le rôle d'accusateur, quand une province, par exemple, chargeait un orateur de poursuivre un magistrat coupable de malversation. Mais Silius

comiter gesserat, ex proconsulatu Asiae gloriam reportaverat, maculam veteris industriae laudabili otio abluerat. Fuit inter principes civitatis sine potentia, sine invidia : salutabatur, colebatur, multumque in lectulo jacens [7], cubiculo semper non ex fortuna frequenti, doctissimis sermonibus dies transigebat, cum a scribendo vacaret. Scribebat carmina majore cura quam ingenio [8], non nunquam judicia hominum recitationibus experiebatur. Novissime, ita suadentibus annis, ab urbe secessit, seque in Campania tenuit, ac ne adventu quidem novi principis [9] inde commotus est. Magna Caesaris laus, sub quo hoc liberum fuit, magna illius, qui hac libertate ausus est uti. Erat φιλόκαλος usque ad emacitatis [10] reprehensionem. Plures isdem in locis villas possidebat; adamatisque novis, priores neglegebat. Multum ubique librorum, multum statuarum, multum imaginum, quas non habebat modo, verum etiam venerabatur : Vergilii ante omnes, cujus natalem [11] religiosius, quam suum, celebrabat, Nea-

s'était fait accusateur volontaire, à ce que l'on disait, par conséquent délateur.

[7] *In lectulo jacens,* sq. « Quoiqu'il gardât souvent le lit, toujours entouré d'une foule que n'attirait pas sa fortune (*s.-ent.*, mais son mérite), il passait dans de savants entretiens les jours qu'il ne consacrait pas à écrire. »

[8] *Majore cura quam ingenio.* Ces mots caractérisent très bien Silius Italicus. « Une imitation, pour ainsi dire pédantesque des épopées homériques et de Virgile remplace chez Silius l'imagination qui lui fait défaut. » V. les exemples, Teuffel, t. II, p. 261.

[9] *Adventu novi principis.* L'arrivée de Trajan, qui revint de Germanie à la mort de Nerva.

[10] *Emacitas.* La manie d'acheter. Ce mot n'est pas de l'époque classique.

[11] *Natalem.* L'usage s'était dès lors établi de célébrer l'anniversair de la naissance des grands écrivains (Martial, XII, 68) :

Octobres Maro consecravit Idus,
Idus sæpe colas et has et illas,
Qui magni celebras Maronis Idus.

Les épicuriens célébraient l'anniversaire du fondateur de leur secte. Stace a chanté le jour de naissance de Lucain (*Silves*, II, 7).

poli maxime, ubi monumentum [12] ejus adire, ut templum, solebat. In hac tranquillitate annum quintum et septuagesimum excessit, delicato magis corpore quam infirmo; utque novissimus a Nerone factus est consul, ita postremus ex omnibus quos Nero consules fecerat decessit. Illud etiam notabile; ultimus ex Neronianis consularibus obiit, quo consule Nero periit. Quod me recordantem fragilitatis humanae miseratio subit. Quid enim tam circumcisum, tam breve quam hominis vita longissima? An non videtur tibi Nero modo [13] fuisse? Cum interim ex iis, qui sub illo gesserant consulatum, nemo jam superest? Quanquam quid hoc miror? Nuper L. Piso [14], pater Pisonis illius, qui a Valerio Festo per summum facinus in Africa occisus est, dicere solebat, neminem se videre in senatu, quem consul ipse sententiam rogavisset. Tam angustis terminis tantae multitudinis [15] vivacitas [16] ipsa concluditur, ut mihi non venia solum dignae, verum etiam laude videantur illae regiae lacrimae. Nam ferunt Xerxen [17], cum immensum exercitum oculis obisset, illacrimasse, quod tot milibus tam brevis immineret occasus. Sed tanto magis hoc, quidquid est temporis futilis et caduci, si non datur factis (nam horum materia in aliena manu), certe

[12] *Monumentum.* Le monument appelée *Tombeau de Virgile* est au-dessus de la grotte du Pausilippe, promontoire qui s'avance entre les golfes de Naples et de Pouzzoles. C'est près de ce mont que Virgile possédait une villa et avait voulu être enseveli. Mais le monument que l'on visite aujourd'hui ne paraît être qu'un *columbarium* ordinaire.

[13] *Modo fuisse.* Sénèque dit de même : « Quid... non modo est, si recorderis? Modo apud Sotionem philosophum puer sedi; modo causas agere cœpi; modo desii velle agere; modo desii posse. » (*Ep.*, V, 9.)

[14] *Piso.* L. Calpurnius Pison, consul en l'an 27, fut préfet de Rome et proconsul d'Afrique. Il était le fils de Cn. Pison, qui passait pour avoir empoisonné Germanicus en Syrie, d'après l'ordre de Tibère. Tacite rapporte la mort de son fils (*Histoires*, IV, 48).

[15] *Tantae multitudinis.* Le nombre des sénateurs était de 500.

[16] *Vivacitas.* Dans le sens de longévité, n'est pas un terme de l'époque classique.

[17] *Xerxen.* (Cf. Hérodote, VII, 45.)

studiis proferamus, et quatenus [18] nobis denegatur diu vivere, relinquamus aliquid quo nos vixisse testemur [19]. Scio te stimulis non egere; me tamen tui caritas evocat ut currentem quoque instigem, sicut tu soles me. Ἀγαθὴ δ' ἔρις [20], cum invicem se mutuis exhortationibus amici ad amorem immortalitatis exacuunt. Vale.

26. — A UN AUTEUR QUI MÉDITE UN POÈME SUR LA GUERRE CONTRE LES DACES

C. PLINIUS CANINIO SUO [1] S. (VIII, 4)

Optime facis quod bellum Dacicum [2] scribere paras. Nam quae tam recens, tam copiosa, tam lata, denique tam poëtica, et quanquam in verissimis rebus, tam fabulosa materia? Dices immissa terris nova flumina [3], novos

[18] *Quatenus*, dans le sens causal de *vu que, puisque*, ne se rencontre dans l'âge classique que chez les poètes.

[19] *Testemur*. On reconnaît là des idées familières à Cicéron : « Utar ea clausula, qua soleo, teque ad studium summæ laudis cohortabor... » (à Curion, *Ad famil.*, II, 4).

[20] Ἀγαθὴ δ' ἔρις. Citation d'Hésiode, *Trav. et Jours*, 24.

[1] *Caninius*. (V. lettre 7 du livre III ; 25 du recueil.)

[2] *Bellum Dacicum*. Trajan fit deux campagnes contre les Daces, la première de 101 à 102, la seconde en 105, — terminée en 106. La colonne Trajane a consacré le souvenir de plusieurs événements de cette guerre dacique qui, suivant M. De la Berge, « nous apparaît avec un caractère marqué d'intérêt et de grandeur. Du côté des Daces, un désespoir héroïque qui multiplie les obstacles devant l'ennemi, et défend pied à pied chaque bourgade, chaque fleuve, chaque forêt... Par son activité et son opiniâtre résistance, le roi dace Décébale se place à côté des grands ennemis de Rome, des Mithridate, des Hannibal. » Les Romains, eux aussi, montrent une activité infatigable; leur courage est plus calme et plus patient. Trajan, par sa vigilance, sa prudence, sa bravoure, se montre digne de commander cette vaillante armée (*op. cit.*, p. 55). — La province de Dacie, telle qu'elle fut constituée par Trajan, comprenait la Transylvanie, la petite Valachie actuelle et environ la moitié du Banat de Temeswar.

[3] *Flumina*. Allusion à des travaux mal connus.

pontes [4] fluminibus injectos, insessa castris [5] montium abrupta, pulsum regia, pulsum etiam vita regem nihil desperantem [6]; super haec, actos bis triumphos, quorum alter ex invicta gente primus, alter novissimus fuit. Una, sed maxima difficultas, quod haec aequare dicendo arduum, immensum, etiam tuo ingenio, quanquam altissime assurgat et amplissimis operibus increscat. Non nullus et in illo labor, ut barbara et fera nomina [7], in primis regis ipsius [8], Graecis versibus non resultent [9]. Sed nihil est quod non arte curaque, si non potest vinci, mitigetur. Praeterea, si datur Homero et mollia vocabula et Graeca ad levitatem versus contrahere, extendere, inflectere [10], cur

[4] *Pontes*. Entre autres le célèbre pont de pierre de Trajan sur le Danube, construit par l'architecte Apollodore de Damas. On a retrouvé les restes de 16 piles (sur 20 dont il se composait) à Turnu Severinului. La largeur du Danube en cet endroit est de 1,100 mètres. (V. De la Berge, *op. cit.*, p. 49, sq.)

[5] *Castris*. Dans la seule Transylvanie on a trouvé les restes de 23 camps romains.

[6] *Regem... nihil desperantem*. « Le Décébale (on suppose que ce n'est pas un nom propre, mais un titre que portaient tous les rois de Dacie) finit bravement : à la prise de son dernier château, il se jeta sur son épée, et ses chefs se tuèrent après lui. » (Duruy, *Hist. rom.*, t. IV, p. 755.)

[7] *Fera nomina*. Par exemple, le nom de la capitale des Daces, Sarmizegethusa, auj. le bourg de Varhély.

[8] *Regis ipsius*. Suivant P. Orose (VII, 10), ce roi s'appelait Diurpaneus.

[9] *Non resultent*. « Ne se refusent à la mesure ». Boileau, à la fin de l'épître IV (Passage du Rhin), exprime une inquiétude poétique analogue.

> Wurts... Ah! quel nom, grand roi, quel Hector que ce Wurts!
> Sans ce terrible nom, mal né pour les oreilles,
> Que j'allais à tes yeux étaler de merveilles!
>
> ..... Mais Wurts s'oppose à l'ardeur qui m'anime...
> Finissons : il est temps : aussi bien si la rime
> Allait mal à propos m'engager dans Arnheim,
> Je ne sais pour sortir de porte qu'Hildesheim.

[10] *Inflectere*. « Modifier la quantité ».

studiis proferamus, et quatenus [18] nobis denegatur diu vivere, relinquamus aliquid quo nos vixisse testemur [19]. Scio te stimulis non egere; me tamen tui caritas evocat ut currentem quoque instigem, sicut tu soles me. Ἀγαθὴ δ' ἔρις [20], cum invicem se mutuis exhortationibus amici ad amorem immortalitatis exacuunt. Vale.

26. — A UN AUTEUR QUI MÉDITE UN POÈME SUR LA GUERRE CONTRE LES DACES

C. PLINIUS CANINIO SUO [1] S. (VIII, 4)

Optime facis quod bellum Dacicum [2] scribere paras. Nam quae tam recens, tam copiosa, tam lata, denique tam poëtica, et quanquam in verissimis rebus, tam fabulosa materia? Dices immissa terris nova flumina [3], novos

[18] *Quatenus*, dans le sens causal de *vu que, puisque*, ne se rencontre dans l'âge classique que chez les poètes.

[19] *Testemur*. On reconnaît là des idées familières à Cicéron : « Utar ea clausula, qua soleo, teque ad studium summæ laudis cohortabor... » (à Curion, *Ad famil.*, II, 4).

[20] Ἀγαθὴ δ' ἔρις. Citation d'Hésiode, *Trav. et Jours*, 24.

[1] *Caninius*. (V. lettre 7 du livre III ; 25 du recueil.)

[2] *Bellum Dacicum*. Trajan fit deux campagnes contre les Daces, la première de 101 à 102, la seconde en 105, — terminée en 106. La colonne Trajane a consacré le souvenir de plusieurs événements de cette guerre dacique qui, suivant M. De la Berge, « nous apparaît avec un caractère marqué d'intérêt et de grandeur. Du côté des Daces, un désespoir héroïque qui multiplie les obstacles devant l'ennemi, et défend pied à pied chaque bourgade, chaque fleuve, chaque forêt... Par son activité et son opiniâtre résistance, le roi dace Décébale se place à côté des grands ennemis de Rome, des Mithridate, des Hannibal. » Les Romains, eux aussi, montrent une activité infatigable; leur courage est plus calme et plus patient. Trajan, par sa vigilance, sa prudence, sa bravoure, se montre digne de commander cette vaillante armée (*op. cit.*, p. 55). — La province de Dacie, telle qu'elle fut constituée par Trajan, comprenait la Transylvanie, la petite Valachie actuelle et environ la moitié du Banat de Temeswar.

[3] *Flumina*. Allusion à des travaux mal connus.

pontes [4] fluminibus injectos, insessa castris [5] montium abrupta, pulsum regia, pulsum etiam vita regem nihil desperantem [6]; super haec, actos bis triumphos, quorum alter ex invicta gente primus, alter novissimus fuit. Una, sed maxima difficultas, quod haec aequare dicendo arduum, immensum, etiam tuo ingenio, quanquam altissime assurgat et amplissimis operibus increscat. Non nullus et in illo labor, ut barbara et fera nomina [7], in primis regis ipsius [8], Graecis versibus non resultent [9]. Sed nihil est quod non arte curaque, si non potest vinci, mitigetur. Praeterea, si datur Homero et mollia vocabula et Graeca ad levitatem versus contrahere, extendere, inflectere [10], cur

[4] *Pontes*. Entre autres le célèbre pont de pierre de Trajan sur le Danube, construit par l'architecte Apollodore de Damas. On a retrouvé les restes de 16 piles (sur 20 dont il se composait) à Turnu Severinului. La largeur du Danube en cet endroit est de 1,100 mètres. (V. De la Berge, *op. cit.*, p. 49, sq.)

[5] *Castris*. Dans la seule Transylvanie on a trouvé les restes de 23 camps romains.

[6] *Regem... nihil desperantem*. « Le Décébale (on suppose que ce n'est pas un nom propre, mais un titre que portaient tous les rois de Dacie) finit bravement : à la prise de son dernier château, il se jeta sur son épée, et ses chefs se tuèrent après lui. » (Duruy, *Hist. rom.*, t. IV, p. 755.)

[7] *Fera nomina*. Par exemple, le nom de la capitale des Daces, Sarmizegethusa, auj. le bourg de Varhély.

[8] *Regis ipsius*. Suivant P. Orose (VII, 10), ce roi s'appelait Diurpaneus.

[9] *Non resultent*. « Ne se refusent à la mesure ». Boileau, à la fin de l'épître IV (Passage du Rhin), exprime une inquiétude poétique analogue.

> Wurts... Ah! quel nom, grand roi, quel Hector que ce Wurts!
> Sans ce terrible nom, mal né pour les oreilles,
> Que j'allais à tes yeux étaler de merveilles!
>
> ..... Mais Wurts s'oppose à l'ardeur qui m'anime...
> Finissons : il est temps : aussi bien si la rime
> Allait mal à propos m'engager dans Arnheim,
> Je ne sais pour sortir de porte qu'Hildesheim.

[10] *Inflectere*. « Modifier la quantité ».

tibi similis audentia [11], praesertim non delicata [12], sed necessaria, non detur? Proinde jure vatum invocatis dis, et inter eos ipso [13] cujus res, opera, consilia dicturus es, immitte rudentes, pande vela, ac si quando alias, toto ingenio vehere. Cur enim non ego quoque poëtice [14] cum poëta? Illud jam nunc paciscor : prima quaeque ut absolveris, mittito, immo etiam ante quam absolvas, sicut erunt recentia et rudia et adhuc similia nascentibus. Respondebis non posse perinde carptim [15], ut contexta [16], perinde inchoata placere, ut effecta. Scio. Itaque et a me aestimabuntur ut coepta, spectabuntur ut membra, extremamque limam [17] tuam opperientur in scrinio [18] nostro. Patere hoc me super cetera habere amoris tui pignus ut ea quoque norim quae nosse neminem velles. In summa, potero fortasse scripta tua magis probare, laudare, quanto illa tardius cautiusque, sed ipsum te magis amabo magisque laudabo, quanto celerius et incautius miseris. Vale.

[11] *Audentia*. Ce mot n'est pas de la langue classique. Quintilien et Tacite l'emploient. Il se prend en bonne part pour signifier *hardiesse*, tandis qu'*audacia* est le plus souvent pris dans un sens défavorable : « Pourquoi te refuserait-on la même liberté? »

[12] *Delicata*. Gesner explique bien : quand ce n'est pas le *caprice* qui l'inspire.

[13] *Ipso*. Trajan; de même que Virgile a invoqué Auguste (*Géorgiques*, I), Valérius Flaccus Vespasien, etc.

[14] *Immitte rudentes, pande vela. — Poetice*. Ce ne sont pas seulement les poètes qui emploient ces métaphores. Pline pouvait se rappeler que son maître, Quintilien, avait écrit : « Permittamus vela ventis et oram solventibus bene precemur. » (Tryphoni.) — Et : « Si feret flatus, danda sunt vela. » (X, III, 7.)

[15] *Carptim*. Equivaut à *carpta*. En les prenant isolément, un à un. — Cf. le sens d'*excerpta*.

[16] *Contexta*. « Dans leur contexture ».

[17] *Extremam limam*. Le dernier fini. Limæ labor et mora. (Horace, *Art. p.*, v. 291).

[18] *Scrinio*. C'était une boîte ou cassette ronde où l'on serçait des livres, des lettres, des papiers.

27. — CONSEILS A UNE MÈRE SUR LE CHOIX D'UN PRÉCEPTEUR

C. PLINIUS CORELLIAE HISPULLAE [1] SUAE S. (III, 3)

Cum patrem tuum, gravissimum et sanctissimum virum, suspexerim magis an amaverim dubitem, teque et in memoriam ejus et in honorem tuum unice diligam, cupiam necesse est atque etiam, quantum in me fuerit, enitar ut filius tuus avo similis exsistat, equidem malo materno : quanquam illi paternus etiam clarus spectatusque contigerit, pater quoque et patruus illustri laude conspicui. Quibus omnibus ita demum similis adolescet, si imbutus honestis artibus fuerit, quas plurimum refert a quo potissimum accipiat. Adhuc illum pueritiae ratio [2] intra contubernium tuum tenuit, praeceptores domi habuit, ubi est erroribus modica vel etiam nulla materia. Jam studia ejus extra limen proferenda sunt, jam circumspiciendus rhetor Latinus, cujus scholae severitas, pudor, in primis castitas [3] constet. Videor ergo demonstrare tibi posse Julium Genitorem [4]. Amatur a me; judicio tamen meo non obstat caritas hominis, quae ex judicio nata est. Vir est emendatus et gravis, paulo etiam horridior et durior, ut in hac licentia temporum. Quantum eloquentia valeat pluribus credere potes; nam dicendi facultas aperta et exposita statim cernitur : vitá hominum altos recessus magnasque latebras habet [5]; cujus

[1] *Corellia Hispulla*. Fille du sénateur Corellius Rufus, dont Pline fait un grand éloge (*Ep.*, IV, 17; IX, 13) : « ... Corellium, quem providentissimum ætatis nostræ sapientissimumque cognovi. »

[2] *Pueritiae ratio. En raison* de son jeune âge.

[3] *Castitas*. « La moralité ». Quintilien (II, 2) donne, sur le choix d'un maître et les qualités qu'on doit exiger de lui, d'excellents conseils dont Pline a pu se souvenir.

[4] Il y a deux lettres de Pline adressées à Julius Genitor : VII, 30 et IX, 17.

[5] *Latebras habet*. « Le cœur humain a des abîmes et des replis ténébreux. » (Sacy.)

pro Genitore me sponsorem accipe. Nihil ex hoc viro filius tuus audiet nisi profuturum, nihil discet quod nescisse rectius fuerit, nec minus saepe ab illo quam a te meque admonebitur quibus imaginibus oneretur [6], quae nomina et quanta sustineat. Proinde, faventibus diis, trade eum praeceptori, a quo mores primum, mox eloquentiam discat, quæ male sine moribus discitur [7]. Vale.

28. — PLINE VEUT FONDER UNE ÉCOLE A CÔME

C. PLINIUS TACITO SUO S. (IV,13)

Salvum te in urbem venisse gaudeo; venisti autem, si quando alias, nunc maxime mihi desideratus. Ipse pauculis adhuc diebus in Tusculano [1] commorabor, ut opusculum quod est in manibus absolvam. Vereor enim ne, si hanc intentionem jam in fine laxavero, aegre resumam. Interim ne quid festinationi meae pereat, quod sum praesens petiturus hac quasi praecursoria [2] epistula rogo. Sed prius accipe causas rogandi. Proxime cum in patria mea fui, venit ad me salutandum municipis mei filius praetextatus [3]. Huic ego : « Studes? » inquam. Respondit : « Etiam. » « Ubi? » « Mediolani. » « Cur non hic? » Et

[6] *Imaginibus oneretur.* Pour *imaginibus* (V. lettre 17 du livre V; 38 du recueil, note 8).

Oneretur. « Quel fardeau lui impose la gloire de ses ancêtres ».

[7] *Sine moribus.* C'est un souvenir du mot de Caton définissant l'orateur : *Vir bonus dicendi peritus*, mot que Quintilien développe dans son XIIe livre. Parlant du choix d'un maître, il conclut, lui aussi (II, 3) : « Sit ergo tam eloquentia quam moribus præstantissimus, qui ad Phœnicis Homerici exemplum dicere ac facere doceat. »

[1] *Tusculano.* Suivant Mommsen (*op. cit.*, p. 24, note 6), « *in Tusculano* » serait une faute pour « *in Tuscano* », dans ma villa de Toscane. Pline n'aurait pas eu de villa à Tusculum. Il y a cependant une présomption morale en faveur du texte : « In Tusculano », maintenu par Keil. Posséder une villa à Tusculum, c'était pour Pline avoir, avec Cicéron, son modèle, un trait de ressemblance de plus.

[2] *Praecursoria.* Néologisme.

[3] *Praetextatus.* La prétexte était une toge bordée d'une bande de pourpre. Les enfants de naissance libre la portaient jusqu'à leur seizième année, ainsi que la *bulla*.

pater ejus (erat enim una atque etiam ipse adduxerat puerum) : « Quia nullos hic praeceptores habemus. » « Quare nullos? Nam vehementer intererat vestra, qui patres estis », et opportune complures patres audiebant, « liberos vestros hic potissimum discere. Ubi enim aut jucundius morarentur quam in patria, aut pudicius continerentur quam sub oculis parentum, aut minore sumptu quam domi? Quantulum est ergo collata pecunia conducere praeceptores, quodque nunc in habitationes [4], in viatica, in ea quae peregre emuntur impenditis, adjicere mercedibus [5]? Atque adeo ego, qui nondum liberos habeo, paratus sum pro re publica nostra, quasi pro filia vel parente [6], tertiam partem [7] ejus quod conferre vobis pla-

[4] *Habitationes.* Le prix du loyer, chez des habitants de Milan ; car l'internat, comme on sait, n'existait point chez les anciens.

[5] *Adjicere mercedibus.* « D'ajouter aux fonds votés ce que vous dépensez en logements, etc. »

[6] *Vel parente.* « Pline fit à sa ville natale, soit de son vivant, soit par testament, des libéralités qui prouvent à la fois sa richesse et son attachement à sa patrie. Du vivant même de Domitien, il fit don à ses concitoyens d'une bibliothèque valant, paraît-il, un million, et en même temps il léguait un capital de 100,000 sesterces pour l'entretenir et faire de nouvelles acquisitions. Cette donation et l'engagement pris par Pline de fournir le tiers du traitement alloué au professeur de rhétorique de Côme, montrent quelle importance il attachait au développement de l'instruction et sont un des traits intéressants des tendances de son temps.

» La seconde donation, annoncée dans le discours même par lequel Pline inaugura la bibliothèque après son achèvement, consistait en un capital de 800,000 sesterces, destiné à élever des jeunes garçons et des jeunes filles de condition libre... Les fondations testamentaires sont au nombre de deux. La première a pour objet l'établissement à Côme de thermes. Une somme que nous ne connaissons pas est destinée à leur construction. Une seconde somme, d'au moins 300,000 sesterces, est donnée à la commune pour leur aménagement intérieur. Enfin, les intérêts d'un capital de 200,000 sesterces sont consacrés à l'entretien de l'édifice. La seconde fondation consiste en une rente annuelle de 112,000 sesterces. La destination de cette rente est de fournir des aliments annuels à tout affranchi du testateur, ce qui fait pour chacun 1,120 sesterces; plus tard, c'est-à-dire sans doute après la mort de tous les affranchis, cette rente doit servir à un repas annuel pour toute la plèbe. » (Mommsen, *op. cit.*, p. 76, sq.)

[7] *Quandoque.* Pour *aliquando*, est rare chez les écrivains de l'époque classique.

cebit dare. Totum etiam pollicerer, nisi timerem ne hoc munus meum quandoque [8] ambitu corrumperetur, ut accidere multis in locis video, in quibus praeceptores publice conducuntur [9]. Huic vitio occurri uno remedio potest, si parentibus solis jus conducendi relinquatur isdemque religio recte judicandi necessitate collationis addatur. Nam qui fortasse de alieno neglegentes, certe de suo diligentes erunt, dabuntque operam ne a me pecuniam non nisi [10] dignus accipiat, si accepturus et ab ipsis erit. Proinde consentite, conspirate, majoremque animum ex meo sumite, qui cupio esse quam plurimum quod debeam conferre. Nihil honestius praestare liberis vestris, nihil gratius patriae potestis. Educentur hic qui hic nascuntur, statimque ab infantia natale solum amare, frequentare consuescant. Atque utinam tam claros praeceptores inducatis ut finitimis oppidis studia hinc petantur, utque nunc liberi vestri aliena in loca, ita mox alieni in hunc locum confluant! » Haec putavi altius et quasi a fonte repetenda, quo magis scires quam gratum mihi foret, si susciperes quod injungo. Injungo autem et pro rei magnitudine rogo ut ex copia studiosorum [11], quae ad

[8] *Tertiam partem.* Remarquez, dit Gesner, comme la libéralité de Pline est prudente et en quelque sorte captieuse. Il ne promet pas une somme déterminée, mais le tiers de celle dont ses compatriotes auront fourni les deux autres tiers. Ainsi, non seulement il stimule l'émulation des gens généreux, qui auraient honte de se montrer trop parcimonieux, mais il contraint même ceux qui ne lui sont pas favorables, à donner beaucoup pour le forcer à contribuer d'autant plus d'après sa promesse.

[9] *Publice conducuntur.* Il se produit à ce moment un mouvement en faveur de l'institution d'écoles. « L'Etat comprend pour la première fois la nécessité de pourvoir à l'enseignement public. Il avait négligé de le faire jusque-là, et les gens sages, comme Polybe et Cicéron, s'en étonnaient. L'empire répara cet oubli. Vespasien donna le premier des émoluments aux rhéteurs grecs et latins.» (G. Boissier, *la Religion romaine*, t. II, p. 182, sq.)

[10] *Non nisi.* N'est plus ici qu'un simple adverbe modifiant un seul terme de la proposition, et équivalent à *nisi.* Cet emploi n'est pas classique.

[11] *Studiosus*, comme en beaucoup d'autres endroits, est employé

te ex admiratione ingenii tui convenit, circumspicias praeceptores quos sollicitare [12] possimus, sub ea tamen condicione ne cui fidem meam obstringam. Omnia enim libera parentibus servo. Illi judicent, illi eligant : ego mihi curam tantum et impendium vindico. Proinde si quis fuerit repertus qui ingenio suo fidat, eat illuc ea lege ut hinc nihil aliud certum quam fiduciam suam ferat [13]. Vale.

29. — VANITÉ DE PLINE

C. PLINIUS MAXIMO [1] SUO S. (IX, 23)

Frequenter agenti mihi evenit ut centumviri [2], cum diu se intra judicum auctoritatem gravitatemque tenuissent [3], omnes repente quasi victi coactique consurgerent laudarentque; frequenter e senatu famam, qualem maxime optaveram, rettuli : nunquam tamen majorem cepi voluptatem, quam nuper ex sermone Cornelii Taciti. Narrabat sedisse se cum quodam [4] Circensibus proximis :

absolument dans le sens de « studiosus litterarum, doctrinarum », — savant ou lettré. Même remarque à faire pour le verbe *studere*, employé plus haut, et qui, dans la latinité classique, ne se construit guère qu'avec un régime.

[12] *Sollicitare.* Attirer, engager à venir.

[13] *Ut hinc nihil aliud certum,* sq. « Qu'il aille là-bas, mais qu'il sache bien qu'il ne doit, pour ce qui dépend de moi, compter que sur son propre mérite. »

[1] *Maximus.* (V. Lettres, VI, 11; 9 du recueil.)

[2] *Centumviri.* (V. Lettres, I, 18; 6 du recueil, note 10.)

[3] *Intra auctoritatem tenuissent.* « Après s'être renfermés dans leur dignité et leur gravité de juges ». Pline dit de même : « Se intra silentium tenuit. » (IV, 17.)

[4] *Cum quodam.* Comme sénateur, Tacite avait le droit de s'asseoir à une place réservée du Cirque. Mais il pouvait, comme le remarque Gesner d'après des textes de Tacite et de Dion, s'asseoir où il lui convenait. Rien d'étonnant donc si, dans ces conditions, il s'est trouvé à côté d'un citoyen qui ne le connaissait pas ou d'un étranger.

hunc post varios eruditosque sermones requisisse : « Italicus es an provincialis? » se respondisse : « Nosti me, et quidem ex studiis [5]. » Ad hoc illum : « Tacitus es an Plinius? » Exprimere non possum quam sit jucundum mihi quod nomina nostra, quasi litterarum propria, non hominum, litteris redduntur [6], quod uterque nostrum his etiam ex studiis notus quibus aliter ignotus est. Accidit aliud ante pauculos dies simile. Recumbebat [7] mecum vir egregius, Fadius Rufinus, super eum municeps ipsius, qui illo die primum venerat in urbem; cui Rufinus, demonstrans me : « Vides hunc? » Multa deinde de studiis nostris. Et ille : « Plinius est », inquit. Verum fatebor, capio magnum laboris mei fructum. An, si Demosthenes jure laetatus est quod illum anus Attica ita noscitavit, οὗτός ἐστι Δημοσθένης [8], ego celebritate nominis mei gaudere non debeo? Ego vero et gaudeo et gaudere me dico. Neque enim vereor ne jactantior [9] videar, cum de me aliorum judicium, non meum profero, praesertim apud te, qui nec ullius invides laudibus et faves nostris. Vale.

[5] *Et quidem ex studiis.* « C'est un avantage que je dois aux lettres. » (Sacy.)

[6] *Litteris redduntur.* C'est identifier avec les lettres les noms de Tacite et de Pline que de conclure ainsi : « Tu es un lettré, donc tu es ou Pline ou Tacite. » (Gesner.)

[7] *Recumbebat... super.* On se souvient que les Romains mangeaient à demi couchés. Le lit du milieu était considéré comme le plus honorable.

[8] *Demosthenes.* La même anecdote est racontée par Cicéron (*Tusculanes*, V, 36), Élien, etc. Pline rapporte ailleurs une autre preuve de la haute renommée que donnent les lettres (*Ep.*, II, 3). Un habitant de Gadès, attiré par la gloire de Tite-Live, fit exprès, pour le voir, le voyage de Rome, et revint aussitôt après.

[9] *Ne jactantior videar.* Il est tout au moins difficile de voir là une grande marque de modestie. Ce passage, entre autres, explique un peu la critique, d'ailleurs si sévère, de Fénelon *(Lettre à l'Acad.)* : « On trouve dans les lettres de Pline le Jeune... la vanité la plus grossière et la plus ridicule. »

V

LES ÉCRITS DE PLINE. — JUGEMENTS LITTÉRAIRES ET RÉFLEXIONS PHILOSOPHIQUES

30. — PUBLICATION DE LA CORRESPONDANCE DE PLINE

C. PLINIUS SEPTICIO [1] SUO S. (I, 1)

Frequenter hortatus es ut epistulas, si quas paulo curatius [2] scripsissem, colligerem publicaremque. Collegi non servato temporis ordine [3] (neque enim historiam componebam), sed ut quaeque in manus venerat. Superest ut nec te consilii nec me paeniteat obsequii. Ita enim fiet ut eas quae adhuc neglectae jacent requiram, et si quas addidero, non supprimam. [4] Vale.

[1] *C. Septicius Clarus.* Fut préfet du prétoire sous Hadrien; c'est à lui que Suétone dédia la *Vie des douze Césars*.

[2] *Paulo uratius...* Pline nous avoue lui-même que ses lettres sont une œuvre littéraire châtiée, et qu'il n'est pas de ceux qui écrivent la *bride sur le cou,* suivant l'expression de Mme de Sévigné.

[3] *Non servato temporis ordine.* Suivant Mommsen, cette préface pourrait bien ne se rapporter qu'au Ier livre des *Lettres*. Dans les neuf suivants, on retrouve l'ordre chronologique. On ne peut douter que Pline n'ait édité lui-même, l'un après l'autre, comme des modèles de style, ses dix livres de lettres (V. Mommsen, *op. cit.*).

[4] Le Ier livre, qui commence par cette lettre à Septicius, paraît avoir été écrit en 97 et publié la même année.

31. — ENVOI DU PANÉGYRIQUE DE TRAJAN

C. PLINIUS VOCONIO ROMANO [1] SUO S. (III, 13)

Librum quo nuper optimo principi consul [2] gratias egi [3] misi exigenti tibi, missurus, etsi non exegisses. In hoc consideres velim ut pulchritudinem materiae, [4] ita difficultatem. In ceteris enim lectorem novitas ipsa intentum habet, in hac nota, vulgata, dicta sunt omnia; quo fit ut quasi otiosus securusque lector tantum elocutioni vacet [5], in qua satisfacere difficilius est, cum sola aestimatur. Atque utinam ordo saltem et transitus et figurae simul spectarentur! Nam invenire praeclare, enuntiare magnifice interdum etiam barbari solent : disponere apte, figurare [6] varie, nisi eruditis negatum est. Nec vero affectanda

[1] *Voconius Romanus.* (V. lettre 33 du livre VI; 13 du recueil, note 1).

[2] *Consul.* « Pline nous apprend qu'il fut élevé au consulat avec Cornutus Tertullus l'année même (100) où Trajan fut consul pour la troisième fois, et qu'ils furent en fonctions au mois de septembre. Le discours de remerciement qui nous a été conservé a dû être prononcé au sénat le 1er septembre. » (Mommsen.) La lettre est donc de 101.

[3] *Gratias egi.* Le Panégyrique de Trajan ne fut publié par Pline qu'après avoir été remanié et augmenté. Nous possédons ce discours. (V. lettre 18 du livre III; 37 du recueil.)

[4] *Pulchritudinem materiae.* L'enthousiasme que Pline exprime pour Trajan est verbeux, mais sincère. Il ne faut jamais perdre de vue, pour expliquer certaines exagérations, que l'on sortait du règne de Domitien.

[5] *Otiosus securusque tantum elocutioni vacet.* « Le lecteur n'ayant plus à s'occuper des faits et tranquille sur ce point s'attache uniquement au style. » Cette phrase peut s'appliquer d'une manière générale à l'éloquence démonstrative. V. ce que dit La Bruyère de l'éloquence de la chaire : « Il faut marcher par des chemins battus, dire ce qui a été dit et ce que l'on prévoit que vous allez dire : les matières son grandes, mais usées et triviales, etc. » (*De la Chaire.*) Il est vrai qu'i conclut tout autrement, demandant à l'orateur chrétien « une noble simplicité. » Ce n'est nullement l'idéal de Pline.

[6] *Figurare.* Orner de figures.

sunt semper elata [7] et excelsa. Nam ut in pictura lumen non alia res magis quam umbra commendat, ita orationem tam summittere quam attollere decet. Sed quid ego haec doctissimo viro? Quin potius illud : adnota [8] quae putaveris corrigenda. Ita enim magis credam cetera tibi placere, si quaedam displicuisse cognovero. Vale.

32. — LES POÉSIES DE PLINE

C. PLINIUS PONTIO [1] SUO S. (VII, 4)

Ais legisse te hendecasyllabos [2] meos; requiris etiam quemadmodum coeperim scribere, homo, ut tibi videor, severus, ut ipse fateor, non ineptus. Nunquam a poëtice [3] (altius enim repetam) alienus fui; quin etiam quattuordecim natus annos Graecam tragoediam scripsi. Qualem? inquis. Nescio : tragoedia vocabatur. Mox, cum e militia rediens in Icaria [4] insula ventis detinerer, Latinos elegos [5] in illud ipsum mare ipsamque insulam feci. Expertus sum

[7] *Nec affectanda semper elata.* Ces préceptes fondés sur la raison se retrouvent dans toutes les rhétoriques. D'un mot, Pascal les résume : « L'éloquence continue ennuie. » (*Pensées*, VI, 46.)

[8] *Adnota. Adnotare*, mettre une note, marquer, n'est pas de la latinité de l'époque classique.

[1] *Pontius.* Trois lettres sont adressées à ce personnage.

[2] *Hendecasyllabos.* (V. la lettre 14 du livre IV à Paternus, qui accompagne un envoi d'hendécasyllabes.)

Le vers *phalécien* hendécasyllabe (de onze syllabes) fut inventé par Sapho, mais appelé du nom d'un poète alexandrin. Il fut introduit à Rome au temps de Catulle et resta en grande faveur jusqu'à la fin de la littérature latine. (V. note 8 de la lettre 24 du recueil.)

[3] *Poëtice.* Lagergren relève cette forme rare de l'ablatif, au lieu de poetica. De même à l'accusatif Pline emploie quelquefois la forme en *an* ou en *en*, au lieu de *am* (*lyristen*, I, 15; *poeticen*, III, 15). L'usage prévalut à cette époque de donner aux mots grecs latinisés une désinence grecque.

[4] *Icaria.* Il revenait de Syrie, où il avait été tribun militaire. Icarie est une des Sporades, située non loin de Samos, aujourd'hui Nikaria.

[5] *Elegos.* Vers élégiaques : hexamètre suivi du pentamètre.

me aliquando et heroo,[6] hendecasyllabis nunc primum, quorum hic natalis,[7] haec causa est. Legebantur in Laurentino mini libri Asinii Galli[8] de comparatione patris et Ciceronis : incidit epigramma Ciceronis in Tironem[9] suum. Dein, cum meridie (erat enim aestas) dormiturus me recepissem nec obreperet somnus, coepi reputare maximos oratores[10] hoc studii genus et in oblectationibus habuisse et in laude posuisse. Intendi animum contraque opinionem meam post longam desuetudinem[11] perquam exiguo temporis momento id ipsum quod me ad scribendum sollicitaverat versibus exaravi. Transii ad elegos ; hos quoque non minus celeriter explicui : addidi alios, facilitate corruptus[12]. Deinde in urbem reversus, sodalibus

[6] *Heroo.* Le vers héroïque ou épique, l'hexamètre.

Res gestæ regumque ducumque, et tristia bella,
Quo scribi possent numero monstravit Homerus.
(Horace, *Art. poet.*, v. 73.)

[7] *Hic natalis.* Proprement jour de naissance. — « Voici ce qui leur a donné naissance. » — En forçant un peu le sens de la métaphore, on arrive aux gentillesses de Trissotin, parlant de son épigramme :

Hélas ! c'est un enfant tout nouveau-né, madame ;
Son sort assurément a lieu de vous toucher,
Et c'est dans votre cour que j'en viens d'accoucher.
(*Femmes savantes*, III, 1.)

[8] *Asinii Galli.* Fils d'Asinius Pollion (V. lettre 20 du livre IX, 4 du recueil, note 9) fut forcé en 33 par Tibère de se donner la mort. L'ouvrage où il plaçait son père au-dessus de Cicéron, fut réfuté par Claude.

[9] *Tiron*, esclave, puis affranchi de Cicéron, dont il devint le secrétaire. Ce fut lui qui publia une partie des lettres de son maître et protecteur.

[10] *Maximos oratores.* Ici encore, Pline s'ingénie à prendre Cicéron pour modèle, jusqu'à faire des vers parce que le grand orateur en a t. Cette imitation n'a pas été heureuse, si nous en jugeons par les quelques échantillons qu'il nous a laissés.

[11] *Desuetudinem.* Mot rare qu'on trouve cependant dans Tite-Live et dans Ovide.

[12] *Facilitate corruptus.* « Séduit par la facilité que je trouvais à composer. » Joubert a dit : « Quand on écrit avec facilité, on croit toujours avoir plus de talent qu'on n'en a. Pour bien écrire, il faut une facilité naturelle et une difficulté acquise. »

legi. Probaverunt. Inde plura metra, si quid otii, maxime in itinere[13] tentavi. Postremo placuit exemplo multorum unum separatim hendecasyllaborum volumen absolvere, nec paenitet. Legitur, describitur, cantatur etiam, et a Graecis quoque, quos Latine hujus libelli amor docuit[14], nunc cithara[15], nunc lyra personatur. Sed quid ego tam gloriose ? Quanquam poëtis furere concessum est : et tamen non de meo sed de aliorum judicio loquor ; qui sive judicant, sive errant, me delectant. Unum precor, ut posteri quoque aut errent similiter aut judicent.[16] Vale.

33. — L'HISTOIRE ET L'ÉLOQUENCE

C. PLINIUS TITINIO CAPITONI[1] SUO S. (V. 8)

Suades ut historiam scribam, et suades non solus : multi hoc me saepe monuerunt, et ego volo, non quia commode

[13] *In itinere.* Il dit ailleurs : « ... hendecasyllabos nostros, quibus in vehiculo, in balineo, inter cenam oblectamus otium temporis. » (Lettre 14 du livre IV.)

[14] *Amor docuit.* « Auxquels cet opuscule a donné le goût de notre langue. » (Sacy.) — Pline a pris sans doute pour argent comptant les flatteries intéressées de quelques grecs obséquieux, de ces *Graeculi* dont parle Juvénal (Sat. III) :

Quid quod adulandi gens prudentissima laudat
Sermonem indocti, faciem deformis amici ?
(III, 86, sq.)

[15] *Cithara.* Pour *ad citharam*, tour poétique.

Cithara crinitus Iopas
Personat aurata, docuit quem maximus Atlas.
(Virgile, *Æn.*, I, 740.)

[16] *Judicent.* Gesner s'impatiente de la vanité que Pline étale ici avec une sorte de naïveté, et riposte par ce mot de Cicéron : « Adhuc neminem cognovi poetam (et mihi fuit cum Aquinio amicitia) (lisez ici Plinio) qui sibi non optimus videretur. » (*Tuscul.*, V, 22.)

[1] *Titinius Capiton* (Cn. Octavius) fut tribun militaire, puis secrétaire de Domitien, de Nerva et de Trajan. C'est la seule lettre qui lui soit adressée. Ailleurs, Pline loue beaucoup son caractère et son talent

facturum [2] esse confidam (id enim temere credas nisi expertus), sed quia mihi pulchrum in primis videtur non pati occidere quibus aeternitas debeatur aliorumque fanam cum sua extendere. Me autem nihil aeque ac diuturnitatis amor et cupido sollicitat, res homine dignissima, eo praesertim qui nullius sibi conscius culpae posteritatis memoriam non reformidet. Itaque diebus ac noctibus cogito « si qua me quoque possim tollere humo[3]; » id enim voto meo sufficit, illud supra votum, « victorque virum volitare per ora. Quanquam o[4] ! » sed hoc satis est, quod prope sola historia polliceri videtur. Orationi enim et carmini parva gratia, nisi eloquentia est summa : historia quoquo modo scripta delectat[5]. Sunt enim homines natura curiosi et quamlibet nuda rerum cognitione capiuntur, ut qui sermunculis etiam fabellisque ducantur. Me vero ad hoc studium impellit domesticum quoque exemplum. Avunculus meus idemque per adoptionem pater historias[6] et quidem religiosissime scripsit. Invenio autem apud sapientes honestissimum esse majorum ves-

et le représente comme un protecteur éclairé des lettres : « Vir est optimus, et inter praecipua sæculi ornamenta numerandus. Colit studia, studiosos amat, fovet, provehit. » (*Ep.*, VIII, 12.)

[2] *Commode facturum*, « non que je me flatte d'y réussir ».

[3] *Si qua me quoque possim*. Citation de Virgile (*Georg.*, III, 8) :

.... Tentanda via est, qua me quoque possim
Tollere humo, victorque virum volitare per ora.

[4] *Quanquam o !* Réticence empruntée à un autre passage de Virgile :

Non jam prima peto Mnestheus, neque vincere certo :
Quanquam o !... sed superent, quibus hoc, Neptune, dedisti.
(*Æn.*, V, 195.)

[5] *Historia quoquo modo scripta delectat*. La pensée de Pline est celle-ci : L'histoire souffre des degrés dans le talent; on peut l'écrire sèchement et intéresser par les faits eux-mêmes; il y a d'ailleurs plusieurs manières de traiter ce genre. Mais l'éloquence exige la perfection. Toutefois, bien qu'il admette que la médiocrité est dans l'histoire plus supportable qu'ailleurs, Pline ne s'en fait pas moins une haute idée du style historique, ce que prouve la fin de la lettre.

[6] *Historias*. Voir, sur les travaux historiques de Pline l'Ancien, la lettre 1 de ce recueil (*Ep.*, III, 5).

tigia sequi, si modo recto itinere praecesserint. Cur ergo cunctor? Egi magnas et graves causas. Has, etiamsi mihi tenuis ex his spes[7], destino retractare[8], ne tantus ille labor meus, nisi hoc quod reliquum est studii addidero, mecum pariter intercidat[9]. Nam si rationem posteritatis habeas, quidquid non est peractum, pro non inchoato est. Dices : « Potes simul et rescribere[10] actiones et componere historiam. » Utinam ! sed utrumque tam magnum est ut abunde sit alterum efficere. Undevicesimo aetatis anno dicere in foro coepi, et nunc demum quid praestare debeat orator, adhuc tamen per caliginem[11] video. Quid, si huic oneri novum accesserit? Habet quidem oratio et historia multa communia, sed plura diversa in his ipsis quae communia videntur. Narrat illa, narrat haec, sed[12]

[7] *Etiamsi mihi tenuis ex his spes*. « Quoique j'en espère peu de gloire. » — Nous n'en croyons rien. Pline compte faire bonne figure dans la postérité avec ses plaidoyers et accepte sans sourciller de la bouche de Martial un éloge qui met ses discours au même rang que ceux de Cicéron (*Ep.*, III, 21, 24 du recueil).

Dum centum studet auribus virorum,
Hod quod sæcula posterique possint
Arpinis quoque comparare chartis.

[8] *Retractare*. « Retoucher ». Cf. *Ep.*, VII, 17 : « Quæ scripsi, mecum ipse pertracto : deinde duobus ant tribus lego; mox aliis trado adnotanda..... novissime pluribus recito; ac... tunc acerrime emendo. »

[9] *Pariter intercidat*. Et cependant ces plaidoyers ont péri. Ils existaient encore au temps de Cassiodore et de Sidoine Apollinaire (VIe siècle). (Gesner.)

[10] *Rescribere*. « Ecrire à nouveau, remanier ».

[11] *Per caliginem*. « Comme à travers un brouillard ».

[12] *Sed aliter*. Ce passage a donné lieu à des interprétations absolument contradictoires. Suivant les uns, dans tout ce développement, *haec* désigne l'histoire et *illa* l'éloquence. Suivant les autres, c'est le contraire qui est le vrai. On peut, en effet, trouver des arguments en faveur de l'un et de l'autre sens. S'il est difficile de concevoir comment les épithètes *humilia et sordida* peuvent s'entendre de l'histoire, en revanche, on fait aisément à Tacite l'application de ces mots qui semblent caractériser sa manière historique : *ossa, musculi, nervi* et surtout *vi, amaritudine, instantia*. D'autre part, le *Panégyrique de Trajan* rentre assez bien dans la définition que Pline donne de l'un des deux genres. *Splendida, excelsa, tori, jubae*, autant de mots qui

aliter : huic pleraque humilia[13] et sordida et ex medio petita, illi omnia recondita[14], splendida, excelsa conveniunt : hanc saepius ossa, musculi, nervi, illam tori quidam et quasi jubae[15] decent : haec vel maxime vi, amaritudine[16], instantia, illa tractu et suavitate atque

peuvent caractériser son éloquence. Lui-même craint de la voir jugée : *tumida, nimia* (*Ep.*, IX), et Macrobe l'appelle : « pingue et floridum (dicendi genus) » (V, 1, 7).

Toutefois, nous adoptons le second sens, d'après lequel *haec* signifie l'éloquence et *illa* l'histoire. Voici nos raisons : En appliquant à l'histoire les mots *recondita, splendida, excelsa, tori, jubae, tractus, suavitas,* conforme à l'idée que Quintilien se faisait de ce genre. Pline, on élève, ne songe pas sans doute à la manière toute personnelle de Tacite, moins sensible d'ailleurs dans les *Histoires* que dans les *Annales*, mais au genre de l'histoire dans sa conception la plus générale, telle que son maître l'avait défini d'après la tradition. Or, Quintilien dit (*Inst. orat.*, X, 1) : « Historia quoque alere orationem quodam uberi jucundoque succo potest... est proxima poetis et quodam modo carmen solutum..... totumque opus non ad actum rei, pugnamque præsentem, sed ad memoriam posteritatis et ingenii famam componitur (c'est la traduction libre du κτῆμα et de l'ἀγώνισμα de Thucydide, cité plus loin par Pline)... ideoque et verbis remotioribus et liberioribus figuris narrandi tædium vitat. » Plus loin nous trouvons ces mots : *historicus nitor* et *athletarum tori*, ces muscles puissants de l'athlète, qui est l'historien (Cf. Pline, *tori quidam*), opposés aux bras nerveux du soldat, qui représente l'orateur : *militum lacerti* (Cf. Pline, *ossa, musculi, nervi*). Cicéron applique aussi à l'histoire le mot *tractus* (*Orat.*, xx), (Cf. Pline, *illa tractu*). Resterait à expliquer comment Pline, qui a une éloquence judiciaire abondante et fleurie, peut se servir, pour désigner ce genre, des mots : *vi, amaritudine, instantia,* qui semblent lui convenir si peu. Mais peut-être lui arrive-t-il, comme à Cicéron son modèle, de se croire sincèrement sobre, serré, concis, à la manière des Attiques. Il nous apprend lui-même qu'il cherche quelquefois à les imiter (*Ep.*, I, 2): Tentavi imitari Demosthenem (*et*) Calvum..... « Acres esse volebamus. »

[13] *Pleraque humilia.* L'éloquence judiciaire, la seule qui existe alors, s'exerce bien souvent, en effet, sur des sujets vulgaires et d'un mince intérêt ; des questions de servitude rurale, ou urbaine, d'égouts, de fossés, de gouttières, etc. Cf. *Ep.*, II, 24 : ... « *centumvirales causae* sunt plerumque parvæ et exiles ».

[14] *Recondita.* Des événements extraordinaires.

[15] *Jubae.* Une sorte de crinière. Il faut qu'elle ait quelque chose de touffu, de plantureux, qu'elle soit pour ainsi dire empanachée.

[16] *Vi, amaritudine, instantia.* « L'éloquence veut de l'énergie, du mordant, de la véhémence. » (Sacy.)

etiam dulcedine placet. Postremo alia verba, alius sonus, alia constructio. Nam plurimum refert, ut Thucydides ait, κτῆμα[17] sit an ἀγώνισμα ; quorum alterum oratio, alterum historia est. Ex his causis non adducor ut duo dissimilia, et hoc ipso diversa quod maxima, confundam misceamque, ne tanta quasi colluvione turbatus ibi faciam quod hic debeo ; ideoque interim veniam, ne a meis verbis recedam[18], advocandi peto. Tu tamen jam nunc cogita quae potissimum tempora aggrediar. Vetera et scripta aliis ? parata inquisitio[19], sed onerosa collatio : intacta et nova ? graves offensae, levis gratia. Nam praeter id quod in tantis vitiis hominum plura culpanda sunt quam laudanda, tum, si laudaveris, parcus, si culpaveris, nimius fuisse dicaris ; quamvis illud plenissime, hoc restrictissime feceris. Sed haec me non retardant : est enim mihi pro fide[20] satis animi. Illud peto, praesternas[21] ad quod hortaris eligasque materiam, ne mihi jam scribere parato alia rursus cunctationis et morae justa ratio nascatur. Vale.

[17] Κτῆμα. Thucydide, I, 22. Κτῆμα ἐς ἀεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρῆμα ἀκούειν συγκεῖται. « J'ai voulu laisser un monument fait pour durer toujours plutôt qu'un discours d'apparat destiné à une audition fugitive ». Pline semble prendre ἀγώνισμα dans le sens de discours composé pour une lutte d'un moment.

[18] *Ne a meis verbis recedam...* « Pour parler mon langage habituel » (celui du barreau). C'est-à-dire, pour le moment, il n'est et ne veut être qu'avocat. *Veniam advocandi.* Un sursis pour consulter (mes amis). *Advocatio* a le sens de remise, ajournement (pour laisser à l'accusé le temps de se pourvoir d'un conseil).

[19] *Parata inquisitio.* « Les matériaux sont tout prêts, mais la comparaison sera redoutable » (Sacy). Schæfer explique ainsi *collatio* : « Difficile est aliquid de tuo conferre, quod non jam alii occupaverint. » M. Lebaigue traduit : « Les matériaux sont prêts, mais c'est une lourde tâche que de les comparer. » Ce sens nous paraît le vrai. *Collatio* a ici le sens de comparaison, puis choix, triage.

[20] *Pro fide.* « Pour être vrai ».

[21] *Praesternas.* Autre leçon : *praestruas. Praesterno* a le sens de *étendre devant*, préparer la voie. Cf. *Campum laudibus tuis praesterni*, un vaste champ s'ouvre à ton éloge (Pline, *Paneg. Traj.*, XXXI).

34. — PLAN D'ÉTUDES TRACÉ A UN AMI

C. PLINIUS FUSCO[1] SUO S. (VII, 9)

Quaeris quemadmodum in secessu, quo jam diu frueris, putem te studere oportere. Utile in primis, et multi praecipiunt, vel ex Graeco in Latinum, vel ex Latino vertere in Graecum[2] : quo genere exercitationis proprietas splendorque verborum, copia figurarum, vis explicandi, praeterea imitatione optimorum similia inveniendi facultas paratur : simul quae legentem fefellissent transferentem fugere non possunt. Intellegentia ex hoc et judicium adquiritur. Nihil offuerit quae legeris hactenus ut[3] rem argumentumque teneas, quasi aemulum scribere lectisque conferre, ac sedulo pensitare quid tu, quid ille commodius. Magna gratulatio, si nonnulla tu, magnus pudor, si cuncta ille melius. Licebit interdum et notissima eligere et certare cum electis. Audax haec, non tamen improba, quia secreta, contentio : quanquam multos videmus ejusmodi certamina sibi cum multa laude sumpsisse, quosque subsequi satis habebant, dum non desperant, antecessisse. Poteris et quae dixeris post oblivionem retractare, multa retinere, plura transire, alia interscribere[4], alia rescribere. Laboriosum istud et taedio plenum sed difficultate ipsa fructuosum, recalescere ex

[1] *Pedanius Fuscus Salinator.* Avocat, fut formé par Pline, qui nous raconte ses débuts au barreau (lettre 2 du livre VI ; 9 du recueil, note 4). Il fut consul en 118.

[2] *In Graecum.* Pline reproduit les préceptes de son maître Quintilien relativement à la traduction, et ses idées sur les avantages qu'on en peut retirer (Cf. *Inst. orat.*, X, 5) — avantages signalés déjà par Cicéron (*De orat.*, I, 34).

[3] *Hactenus ut.* « Assez pour en retenir le sujet et le fond ».

[4] *Interscribere.* « Ecrire entre deux lignes, intercaler », paraît être un néologisme de Pline.

integro[5] et resumere impetum fractum omissumque, postremo nova velut membra peracto corpori intexere nec tamen priora turbare. Scio nunc tibi esse praecipuum studium orandi[6] ; sed non ideo semper pugnacem[7] hunc et quasi bellatorium[8] stilum suaserim. Ut enim terrae variis mutatisque seminibus, ita ingenia nostra nunc hac nunc illa meditatione[9] recoluntur. Volo interdum aliquem ex historia locum apprehendas, volo epistulam diligentius scribas. Nam saepe in orationes quoque non historicae modo sed prope poëticae descriptionis necessitas incidit, et pressus sermo purusque ex epistulis petitur. Fas est et carmine remitti, non dico continuo et longo (id enim perfici nisi in otio non potest), sed hoc arguto et brevi, quod apte quantas libet occupationes curasque distinguit. Lusus vocantur ; sed hi lusus non minorem interdum gloriam quam seria consequuntur ; atque adeo (cur enim te ad versus non versibus adhorter ?)

Ut laus est cerae[10], mollis cedensque sequatur
Si doctos digitos jussaque fiat opus,

[5] *Recalescere ex integro...* Sq. Quintilien exprime les mêmes idées (*Inst. orat.*, X, 3), et nous retrouvons ici plusieurs de ses expressions : « Calor quoque ille cogitationis qui scribendi mora refrixit, recipit ex integro vires, et velut repetito spatio, sumit impetum, etc. »

[6] *Orandi.* « De plaider ».

[7] *Pugnacem et quasi bellatorium.* Ces épithètes s'accordent bien avec celles qu'emploie Pline pour caractériser le genre oratoire dans la lettre 8 du livre V ; 33 du recueil « hæc vel maxime vi, amaritudine, instantia », et confirment l'interprétation que nous avons adoptée pour ce passage.

[8] *Bellatorium.* Néologisme de Pline, suivant Lagergren.

[9] *Meditatione. Meditatio* est employé ici dans son sens propre d'*exercice*. « Les anciens ont rapproché « meditari » de μελετᾶν, et il n'y a pas de raison pour révoquer en doute ce rapprochement. *Meditatio campestris* signifie : exercices militaires. *Rhetoricae meditationes*, les exercices de rhétorique, etc. (V. Bréal et Bailly, *Dict. étymol. latin.*)

[10] *Ut laus est cerae.* Cette comparaison est déjà dans Quintilien : « Nec aliena tantum transferre sed etiam nostra pluribus modis tractare proderit, ut ex industria sumamus sententias quasdam, easque versemus quam numerosissime, velut eadem cera aliæ aliæque formæ duci solent. » (*Inst. orat.*, X, 5, 9.)

Et nunc informet Martem castamve Minervam.
  Nunc Venerem effingat, nunc Veneris puerum;
Utque sacri fontes non sola incendia sistunt,
  Saepe etiam flores vernaque prata juvant:
Sic hominum ingenium flecti ducique per artes
  Non rigidas docta mobilitate decet.

Itaque summi oratores, summi etiam viri sic se aut exercebant aut delectabant, immo delectabant exercebantque. Nam mirum est ut his opusculis animus intendatur, remittatur. Recipiunt enim amores, odia, iras, misericordiam, urbanitatem, omnia denique quae in vita atque etiam in foro causisque versantur. Inest his quoque eadem quae aliis carminibus utilitas, quod, metri[11] necessitate defuncti[12], soluta oratione laetamur, et quod facilius esse comparatio ostendit libentius scribimus. Habes plura etiam fortasse quam requirebas, unum tamen omisi ; non enim dixi quae legenda arbitrarer : quanquam dixi, cum dicerem quae scribenda. Tu memineris sui cujusque generis auctores[13] diligenter eligere. Aiunt enim multum legendum esse, non multa[14]. Qui sint hi, adeo notum probatumque[15] est ut demonstratione non egeat; et alioqui tam immodice epistulam extendi ut, dum tibi quemadmodum studere debeas suadeo, studendi tempus abstulerim. Quin ergo pugillares[16] resumis et aliquid ex his, vel istud ipsum quod coeperas, scribis? Vale.

[11] *Metri. Metrum* n'est pas un terme de l'époque classique.

[12] *Defuncti.* Étant quittes...; étant affranchis de cette contrainte de la mesure.

[13] *Auctores. Auctor,* à l'époque classique n'a pas le sens d'*écrivain.* En ce sens on emploie toujours *scriptor.*

[14] *Multum legendym esse, non multa.* Cf. Quintilien, *Inst. orat.,* X, 1, 19 : « Diu nonnisi optimus quisque, et qui credentem sibi minime fallat legendus est, sed diligenter, ac pæne ad scribendi sollicitudinem...». Sq.

[15] *Probatumque est.* Quintilien a dressé le catalogue des écrivains que l'orateur doit lire pour se former le style. On sait tout l'intérêt que présentent ses jugements sur les principaux auteurs grecs et romains (*Inst. orat.,* X, 1). Sans doute Pline pense ici à cette partie de l'œuvre de son ancien maître.

[16] *Pugillares.* (V. note 3 de la lettre 1 du livre VI; 59 du recueil.)

35. — SOYONS INDULGENTS POUR LES DÉFAUTS D'AUTRUI

C. PLINIUS GEMINO[1] SUO S. (VIII, 22)

Nostine hos qui, omnium libidinum servi, sic aliorum vitiis irascuntur quasi invideant, et gravissime puniunt quos maxime imitantur? cum eos etiam qui non indigent clementia ullius nihil magis quam lenitas deceat. Atque ego optimum et emendatissimum existimo, qui ceteris ita ignoscit tanquam ipse cotidie peccet, ita peccatis abstinet tanquam nemini ignoscat. Proinde hoc domi, hoc foris, hoc in omni vitae genere teneamus, ut nobis implacabiles simus, exorabiles istis etiam qui dare veniam nisi sibi nesciunt, mandemusque memoriae quod vir mitissimus et ob hoc quoque maximus, Thrasea[2], crebro dicere solebat, « Qui vitia odit, homines odit[3]. » Quaeris fortasse quo commotus haec scribam. Nuper quidam[4] — sed melius coram; quanquam ne tunc quidem.

[1] *Geminus.* T. Prifernius Paetus Rosianus Geminus prit part à la guerre contre les Daces en qualité de tribun militaire; il avait été questeur de Pline pendant son consulat (100). (V. lettre à Trajan, X, 26.)

[2] *Thrasea.* (V. lettre 29 du livre VI; 5 du recueil, note 3.)

[3] *Qui vitia odit, homines odit.* Parce qu'aucun homme n'est complètement exempt de vice. Si l'on haïssait les vices, il faudrait haïr tous les hommes. Mieux vaut donc, à l'exemple de Philinte, les prendre tout doucement comme ils sont et accoutumer son âme à souffrir ce qu'ils font. La Bruyère a dit : « Ne nous emportons point contre les hommes en voyant leur dureté, leur ingratitude, leur injustice, leur fierté, l'amour d'eux-mêmes et l'oubli des autres; ils sont ainsi faits, c'est leur nature; c'est de ne pouvoir supporter que la pierre tombe ou que le feu s'élève. » (*De l'homme,* I.) — V. aussi § 28.

Qui vitia non odit, homines odit, serait également vrai dans un autre sens, et pourrait être la devise d'Alceste.

[4] *Quidam.* On a remarqué que Pline ne nomme jamais que les gens dont il a du bien à dire, à l'exception de Régulus, un délateur universellement décrié, de P. Javolenus, qui était bien connu sans doute pour ses excentricités. « S'il a quelque vilain trait à raconter, il

Vereor enim ne id quod improbo insectari, carpere, fere huic quod cum maxime praecipimus repugnet. Quisquis ille, qualiscumque, sileatur, quem insignire exempli[5] nihil, non insignire humanitatis plurimum refert. Vale.

36. — BIENFAITS DE LA MALADIE

C. PLINIUS MAXIMO[1] SUO S. (VII, 26)

Nuper me cujusdam amici languor[2] admonuit optimos esse nos, dum infirmi sumus. Quem enim infirmum aut avaritia aut libido sollicitat? Non amoribus servit, non appetit honores, opes neglegit et quantulumcumque, ut relicturus, satis habet. Tunc deos, tunc hominem esse se meminit[3], invidet nemini, neminem miratur, neminem despicit ac ne sermonibus quidem malignis aut attendit aut alitur[4] : balinea imaginatur[5] et fontes. Haec summa curarum, summa votorum, mollemque in posterum et pinguem[6], si contingat evadere, hoc est innoxiam bea-

met deux étoiles. Un jour, il soupe en ville et s'aperçoit que son amphitryon se conduit comme un cuistre (V. Lettres, II, 6). Cicéron, de son stylet, eût cloué en toutes lettres le nom du drôle sur son papier ; chez Pline, c'est un *quidam*. C'est que l'un écrivait au courant de la plume, sans souci de la publicité, tandis que l'autre y songeait toujours. » (Nageotte, *Hist. de la littér. latine*, p. 483.)

[5] *Exempli*. Avec *refert* et *interest*, le nom de la chose relativement à laquelle il *importe*, se met d'ordinaire à l'accusatif avec *ad*. Après l'époque classique, on trouve des exemples fréquents du génitif. Quintilien : « Plurimum refert compositionis quæ..... » (*Inst. orat.*, IX, 4).

[1] *Maximus* (V. Lettres, VI, 11 ; 9 du recueil.)

[2] *Languor*. Terme poétique dans le sens de *maladie*.

[3] *Esse se meminit*. « Qu'il y a des dieux et qu'il est homme ».

[4] *Aut attendit aut alitur*. *Sermonibus* est au datif comme régime d'*attendit;* il est sous-entendu à l'ablatif en tant que régime d'*alitur*.

[5] *Imaginatur*. Il se représente par l'imagination... il ne rêve que...

[6] *Mollem*... et *pinguem*. « Une vie douce et reposée ». Cette existence paisible est opposée à l'agitation de ceux que troublent les passions énumérées plus haut : l'ambition, l'avarice, etc.

tamque destinat vitam. Possum ergo, quod plurimis verbis, plurimis etiam voluminibus philosophi docere conantur, ipse breviter tibi mihique praecipere, ut tales esse sani perseveremus quales nos futuros profitemur infirmi[7]. Vale.

[7] « Cette lettre de Pline nous conduit, pour ainsi dire, aux limites de la sagesse païenne : *Etre tels en santé que nous nous l'étions proposé durant la maladie*. Faites un pas de plus et vous êtes en plein christianisme et vous en atteignez le grand précepte : *Vivre à chaque instant en vue de la mort.* » (Sainte-Beuve, *Port-Royal*, III, p. 329.)

VI

PLINE ET LES LECTURES PUBLIQUES

37. — PLINE LIT A DES AMIS LE PANÉGYRIQUE DE TRAJAN

C. PLINIUS CURIO SEVERO [1] SUO S. (III, 18)

Officium consulatus [2] injunxit mihi ut rei publicae nomine principi gratias agerem. Quod ego in senatu cum ad rationem et loci et temporis [3] ex more fecissem, bono civi convenientissimum [4] credidi eadem illa spatiosius et uberius [5] volumine amplecti; primum, ut imperatori

[1] *Curius Severus.* Paraît avoir été consul sous Hadrien. Cette lettre a été écrite en 101, comme la lettre 13 du livre III.

[2] *Officium consulatus.* (V. lettre 13 du livre III; 31 du recueil.) A l'époque d'Auguste, les consuls, en entrant en charge, prirent l'habitude de remercier l'empereur, comme sous la république ils remerciaient le peuple. Un sénatus-consulte rendit ensuite ce remerciement obligatoire et lui donna un caractère officiel. Ils durent rendre grâces à l'empereur au nom de la république.

[3] *Ad rationem loci et temporis.* « Avec la brièveté qu'exigeaient le lieu et le temps ».

[4] *Convenientissimum.* Lagergren cite ce mot parmi les formes du superlatif qui se rencontrent rarement. De même: absolutissimus (IX, 39), emendatissimus (VIII, 22), exiguissimus (VII, 24), etc.

[5] *Spatiosius et uberius.* « Parmi les additions faites alors, il faut compter sans doute la prédiction, conçue en termes si colorés, d'un triomphe prochain (XVI, sq.). La guerre de Dacie venait de commencer. » (Mommsen.)

nostro virtutes suae veris laudibus commendarentur, deinde, ut futuri principes [6] non quasi a magistro, sed tamen sub exemplo praemonerentur qua potissimum via possent ad eandem gloriam niti. Nam praecipere qualis esse debeat princeps, pulchrum quidem, sed onerosum ac prope superbum est, laudare vero optimum principem ac per hoc posteris velut e specula [7] lumen quod sequantur ostendere, idem utilitatis habet, arrogantiae nihil. Cepi autem non mediocrem voluptatem quod, hunc librum cum amicis recitare voluissem, non per codicillos, non per libellos [8], sed « si commodum » et « si valde vacaret » admoniti (nunquam porro aut valde vacat Romae aut commodum est audire recitantem), foedissimis insuper tempestatibus [9], per biduum convenerunt, cumque modestia mea finem recitationi facere voluisset, ut adjicerem tertium diem exegerunt. Mihi hunc honorem habitum putem an studiis? Studiis malo [10], quae prope exstincta refo-

[6] *Deinde ut futuri principes,* sq. Ainsi Pline ne veut pas seulement louer l'empereur; il se propose un but plus élevé : il entend montrer à ses successeurs par quelle route ils pourront arriver à la même gloire. S'il n'a pas toujours tenu parole, et s'il fait à l'éloge de Trajan une place trop grande, la critique de Fénelon ne nous en semble pas moins exagérée. Il méconnaît l'intention de Pline, lorsqu'il écrit ces mots: « Quand un panégyriste n'a que cette vue basse de louer un seul homme, ce n'est plus que la flatterie qui parle à la vanité. »

[7] *E specula.* Lieu d'observation, hauteur où on allume des feux pour servir de signaux, comme nos phares :

. . . . . vix prælia Caesar
Senserat, elatus specula quæ prodidit ignis.
(Lucain, VI, 123.)

[8] *Codicillos.* Billets; *libellos,* affiches... Cf. Tacite, *Dialog. de oratoribus,* § IX, où Aper parle de la peine que se donnent les poètes pour réunir un auditoire: « ...et domum mutuatur et auditorium exstruit, et *libellos* dispergit. »

[9] *Tempestatibus,* par des temps épouvantables.

[10] *Studiis malo.* Il y aurait, remarque Schæfer, une troisième hypothèse qui pourrait être la vraie. C'est surtout à Trajan que l'on rend hommage et que l'on fait sa cour, en montrant cet empressement à venir entendre son panégyrique.

ventur [11]. At cui materiae hanc sedulitatem praestiterunt? Nempe quam in senatu quoque, ubi perpeti necesse erat, gravari tamen vel puncto temporis solebamus, eandem nunc et qui recitare et qui audire triduo velint inveniuntur, non quia eloquentius [12] quam prius, sed quia liberius, ideoque etiam libentius scribitur. Accedet ergo hoc quoque laudibus principis nostri, quod res antea tam invisa quam falsa, nunc ut vera, ita amabilis facta est. Sed ego cum studium audientium tum judicium mire probavi : animadverti enim severissima [13] quaeque vel maxime satisfacere. Memini quidem me non multis recitasse quod omnibus scripsi; nihilo minus tamen, tanquam sit eadem omnium futura sententia, hac severitate aurium laetor, ac sicut olim theatra [14] male musicos canere docuerunt, ita nunc in spem adducor posse fieri ut eadem theatra bene canere musicos doceant. Omnes enim qui placendi causa scribunt, qualia placere viderint scribent. Ac mihi quidem confido in hoc genere materiae laetioris stili constare rationem [15], cum ea potius quae pressius et adstrictius, quam illa quae hilarius et quasi exsultantius scripsi, possint videri accersita et inducta [16] : non ideo

[11] *Refoventur*. Il y a certainement une renaissance des lettres sous les Antonins, mais elle n'est ni si complète ni si durable que Pline se l'imagine.

[12] *Eloquentius*. « Eloquenter » est un néologisme, comme plus loin : « exsultanter ». (V. note 4 de la lettre 14 du livre II; 11 du recueil.)

[13] *Severissima*. Opposé à « laetioris stili », qui vient plus loin. « Les passages les moins ornés, du style le plus sévère. » Même opposition dans ce passage de Cicéron : « Genus Asiaticæ dictionis sententiosum et argutum, sententiis non tam gravibus et severis, quam concinnis et venustis. » (*Brutus*, 95.)

[14] *Theatra*. Le goût de l'auditoire règle et guide celui de l'artiste comme celui de l'orateur. Cicéron a dit : « Semper oratorum eloquentia moderatrix fuit auditorum prudentia (le goût). » *Orator*. (VIII.)

[15] *Constare rationem*. V. pour l'explication de cette expression la lettre 9 du livre I, 57 du recueil, note 2.

[16] *Inducta*. Aliunde petita. Étrangers au sujet ; peu naturels. C'est un sens nouveau de ce participe pris adjectivement. A l'époque classique il serait construit avec *in* et un régime.

tamen segnius precor ut quandoque veniat dies (utinamque jam venerit !) quo austeris illis severisque dulcia haec blandaque vel justa possessione [17] decedant. Habes acta mea tridui ; quibus cognitis volui tantum te voluptatis absentem et studiorum nomine et meo capere, quantum praesens percipere potuisses [18]. Vale.

38. — LECTURE DU POÈME DE CALPURNIUS PISON

C. PLINIUS SPURINNAE [1] SUO S. (V, 17)

Scio quanto opere bonis artibus faveas, quantum gaudium capias, si nobiles juvenes dignum aliquid majoribus suis faciant : quo festinantius nuntio tibi fuisse me hodie in auditorio Calpurnii Pisonis. Recitabat καταστερισμῶν [2] eruditam sane luculentamque materiam. Scripta elegis

[17] *Vel justa possessione*. « .... où le style mâle et nerveux bannira le style agréable et joli des sujets même où il *règne le plus légitimement* ». (Sacy.)

[18] *Potuisses*. « Dans le Panégyrique de Trajan, l'auteur passe en revue toute la carrière de l'empereur : l'administrateur, le guerrier, l'homme privé y sont tour à tour étudiés, et dans chacun d'eux, Pline trouve à célébrer. Tout panégyrique, a-t-on dit (Swift), contient une infusion de pavots. Ici l'infusion est légère ; l'œuvre n'est réellement pas ennuyeuse. Outre l'intérêt historique du sujet qui est considérable, il y a dans le style une certaine chaleur. Pline aimait réellement son héros, pas assez cependant pour s'oublier. Il court après l'esprit, le trait ; l'art se fait trop sentir. Mais enfin ce panégyrique vaut mieux que sa réputation. » (Nageotte, *Hist. de la litt. latine*, p. 482.)

[1] *Spurinna*. Vestricius Spurinna fut lieutenant d'Othon contre les Vitelliens, consul pour la troisième fois en 100, lieutenant de Nerva en Germanie, en 97. Il est longuement question de lui dans la lettre 1 du livre III, où Pline le représente comme le plus sage et le plus aimable des vieillards.

[2] καταστερισμῶν. Métamorphoses en astres (de καταστερίζω, placer parmi les astres). C'était vraisemblablement l'histoire des demi-dieux ou des hommes célèbres devenus des constellations, Persée, Bellérophon, etc. De là les mots *erudita materia*, parce qu'il entrait dans cette matière beaucoup d'érudition mythologique à la façon de Callimaque, par exemple, quand il chante la chevelure de Bérénice métamorphosée en astre.

erat fluentibus et teneris et enodibus [3], sublimibus etiam, ut poposcit locus. Apte enim et varie nunc attollebatur, nunc residebat: excelsa depressis, exilia plenis, severis jucunda mutabat, omnia ingenio pari. Commendabat haec voce suavissima, vocem verecundia: multum sanguinis [4], multum sollicitudinis in ore, magna ornamenta recitantis. Etenim nescio quo pacto magis in studiis homines timor quam fiducia decet. Ne plura, quanquam libet plura, quo sunt pulchriora de juvene, rariora de nobili, recitatione finita multum ac diu exosculatus [5] adulescentem, qui est acerrimus stimulus monendi, laudibus incitavi, pergeret qua coepisset lumenque quod sibi majores sui praetulissent [6] posteris ipse praeferret. Gratulatus sum optimae matri, gratulatus et fratri, qui ex auditorio illo non minorem pietatis gloriam quam ille alter eloquentiae tulit: tam notabiliter pro fratre recitante primum metus ejus, mox gaudium eminuit. Dii faciant ut talia tibi saepius nuntiem! Faveo [7] enim saeculo, ne sit sterile et effetum, mireque cupio ne nobiles nostri nihil in domibus suis pulchrum nisi imagines [8] habeant: quae nunc mihi hos adulescentes tacite laudare,

[3] *Enodibus.* Pline emploie le premier dans un sens figuré cet adjectif qui, au sens propre, veut dire: qui n'est pas noueux (Virgile, *Georg.*, II, 78). « Enodes trunci. » Ici il signifie: simples, faciles.

[4] *Exosculatus.* Pline emploie le verbe composé pour le simple: *osculor*, qui est seul classique.

[5] *Multum sanguinis.* « Il rougissait beaucoup. »

[6] *Lumenque quod sibi majores sui praetulissent.* « Præferre lumen,» c'est proprement porter devant quelqu'un une torche ou un flambeau pour l'éclairer. Nous retrouvons la même métaphore dans un passage de Molière. « Don Louis à Don Juan « Ainsi vous descendez en vain des aïeux dont vous êtes né. Ils vous désavouent pour leur sang et tout ce qu'ils ont fait d'illustre ne vous donne aucun avantage; au contraire, l'éclat n'en rejaillit sur vous qu'à votre déshonneur, et leur *gloire est un flambeau* qui éclaire aux yeux d'un chacun la honte de vos actions. » (*Le Festin de Pierre*, acte IV, sc. VI.) — L'illustration de la famille des Pisons était fort ancienne.

[7] *Faveo.* Exemple de brachylogie. C'est comme s'il y avait: favore saeculi ductus opto.

[8] *Imagines* (*majorum*). Les portraits des ancêtres, masques de cire

adhortari, et quod amborum [9] gloriae satis magnum est, agnoscere [10] videntur [11]. Vale.

39. — INDIFFÉRENCE DU PUBLIC POUR LES LECTURES

C. PLINIUS SOSIO SENECIONI [1] SUO S. (I, 13)

Magnum proventum [2] poëtarum annus hic attulit. Toto mense Aprili nullus fere dies quo non recitaret [3] aliquis. Juvat me quod vigent studia, proferunt se ingenia hominum et ostentant, tametsi ad audiendum pigre coitur. Plerique in stationibus [4] sedent tempusque audiendi fabu-

reproduisant leurs traits et conservés dans des sortes de cases placées autour de l'atrium. V. Juvénal, Sat. VIII, sur la noblesse:

> Tota licet veteres exornent undique cerae
> Atria, nobilitas sola est atque unica virtus (sq.).

[9] *Amborum.* Des deux frères.

[10] *Agnoscere.* « Les images muettes des ancêtres... les avouent pour leur sang. » Il y a là une sorte de prosopopée.

[11] *Videntur.* Nous ne savons rien de plus sur Calpurnius Pison. C'est probablement celui qui fut consul en 111.

[1] *Sosius Sénécion*, consul en 99, jouissait d'un grand crédit auprès de Trajan. C'est pour lui que Plutarque écrivit ses *Vies parallèles*. Il lui dédia aussi plusieurs traités.

[2] Les poètes ont poussé au printemps comme les feuilles.

[3] *Recitaret.* Ce fut Asinius Pollion qui, le premier, lorsqu'il n'y eut plus de place pour l'éloquence de la tribune et que les grandes causes manquèrent au barreau, chercha une compensation dans les lectures publiques (*recitationes*). Le succès de ces lectures ira toujours croissant avec les progrès de la décadence, et cette mode exercera sur la littérature une influence très fâcheuse: car on trouvera de plus en plus du côté du lecteur le désir de briller et de faire de l'effet; du côté des auditeurs, qui sont le plus souvent des amis ou des complaisants, un funeste empressement à tout applaudir, surtout les faux brillants de la déclamation. D'ordinaire c'était dans leur maison même que les riches faisaient leurs lectures. Une salle y était disposée avec une estrade, des sièges pour les auditeurs. Amis, parents, clients, affranchis, esclaves même y étaient convoqués, véritable *claque* domestique toujours disposée à *chauffer* l'auditoire en menant grand bruit d'applaudissements.

[4] *Stationibus.* Lieux de réunion, voisins des places publiques; ils

lis conterunt ac subinde sibi nuntiari jubent an jam recitator intraverit, an dixerit praefationem, an ex magna parte evolverit librum : tunc demum, ac tunc quoque lente cunctanterque veniunt ; nec tamen permanent, sed ante finem recedunt, alii dissimulanter et furtim, alii simpliciter et libere. At Hercule, memoria parentum, Claudium Caesarem [5] ferunt, cum in palatio [6] spatiaretur audissetque clamorem, causam requisisse, cumque dictum esset recitare Nonianum [7], subitum recitanti inopinatumque venisse. Nunc otiosissimus quisque multo ante rogatus [8] et identidem admonitus, aut non venit aut, si venit, queritur se diem, quia non perdiderit, perdidisse. Sed tanto magis laudandi probandique sunt quos a scribendi recitandique studio haec auditorum vel desidia vel superbia non retardat. Equidem prope nemini defui. Erant sane plerique amici ; neque enim est fere quisquam qui studia, ut non simul et nos amet. His ex causis longius quam destinaveram tempus in urbe consumpsi. Possum jam repetere secessum et scribere aliquid quod non recitem, ne videar, quorum recitationibus adfui, non auditor fuisse sed creditor [9]. Nam ut in ceteris rebus, ita in audiendi officio perit gratia, si reposcatur. Vale.

étaient découverts et pourvus de sièges. On s'y donnait rendez-vous pour deviser comme aux thermes :

. . . . . omnis
Convictus, thermae, stationes, omne theatrum,
De Rutilo.

(Juvénal, XI, 3.)

[5] Claude avait dans sa jeunesse fait des lectures publiques. Ses débuts ne furent pas heureux. V. l'anecdote racontée par Suétone, *Claude*, XLI, note 8 de la lettre suivante. Devenu empereur, « assidue recitavit per lectorem. »

[6] *Palatium*. Mont Palatin. Auguste y avait établi sa résidence ; d'où le sens de « palais impérial ».

[7] *Servilius Nonianus*. « Clari vir ingenii, et sententiis creber, sed minus pressus quam historiae auctoritas postulat. » (Quintilien, X, 1.)

[8] *Rogatus, admonitus*. Des affiches annonçaient les lectures publiques. Les amis et connaissances de l'auteur étaient invités personnellement ou par lettres.

[9] *Creditor*. Il nous est difficile d'admettre qu'il n'entre pas un peu

40. — LECTURE TROUBLÉE PAR UN INCIDENT COMIQUE

C. PLINIUS ROMANO [1] SUO S. (VI, 15)

Mirificae rei non interfuisti : ne ego quidem ; sed me recens fabula excepit [2]. Passennus Paullus [3], splendidus eques Romanus et in primis eruditus, scribit elegos [4]. Gentilicium hoc illi : est enim municeps [5] Propertii [6] atque etiam inter majores suos Propertium numerat. Is cum recitaret, ita coepit dicere : « Prisce, jubes. » Ad hoc Javolenus Priscus [7] (aderat enim, ut Paullo amicissimus) : « Ego vero non jubeo ». Cogita qui risus hominum [8], qui joci. Est omnino Priscus dubiae [9] sanitatis, interest tamen

de calcul dans cette bienveillance si libérale de Pline. Il se ménage à son tour des auditeurs qui viendront lui payer le tribut de la vanité flattée.

[1] *Romanus*. (V. lettre 33 du livre VI ; 13 du recueil.)

[2] *Excepit*. « L'anecdote est toute fraîche et on me l'a contée à mon retour. »

[3] *Passennus Paulus* avait imité dans ses poésies Properce et Horace. (V. Pline, *Ep.*, IX, 22.)

[4] *Elegos*. Dès le Ier siècle après J.-C., le vers élégiaque (hexamètre suivi du pentamètre) servit à beaucoup de genres. Mais il s'agit ici d'élégies amoureuses, comme celles de Tibulle, d'Ovide et de Properce.

[5] *Municeps*. Habitant des villes municipales, qui avaient leurs lois, leurs magistrats, avec le droit de cité romaine. *Municeps* semble venir de *munus capessere*, prendre des charges.

[6] *Propertii*. Sex. Aurelius Propertius, né en Ombrie (49-15 av. J.-C.), ami et contemporain de Gallus, de Tibulle et d'Ovide. Disciple des Alexandrins, il est parfois obscur, mais il a de la vigueur, de la passion, un style vif et coloré. Nous avons de lui quatre livres d'élégies.

[7] *Javolenus Priscus*. Jurisconsulte distingué.

[8] *Qui risus hominum*. Suétone (*Vie de Claude*, XLI) raconte un autre incident plaisant qui fut cause de l'insuccès de la première lecture que fit Claude. Un homme chargé d'embonpoint rompit sous lui plusieurs bancs ; de là des éclats de rire que le lecteur provoqua de nouveau à plusieurs reprises, en pouffant au souvenir de la chute retentissante de ce gros auditeur.

[9] *Dubiae sanitatis... deliratio*. Javolenus pouvait avoir été distrait ou,

officiis [10], adhibetur consiliis atque etiam jus civile publice respondet: quo magis quod tunc fecit et ridiculum et notabile fuit. Interim Paullo aliena deliratio aliquantum frigoris attulit. Tam sollicite recitaturis providendum est, non solum ut sint ipsi sani, verum etiam ut sanos adhibeant. Vale.

41. — MOUVEMENT DE COLÈRE CONTRE DES AUDITEURS TROP DIFFICILES

C. PLINIUS RESTITUTO [1] SUO S. (VI, 17)

Indignatiunculam [2] quam in cujusdam amici auditorio [3] cepi, non possum mihi temperare quo minus apud te, quia non contingit coram, per epistulam effundam. Recitabatur liber absolutissimus: hunc duo aut tres, ut sibi et paucis videntur, diserti, surdis mutisque similes audiebant. Non labra diduxerunt, non moverunt manum, non denique assurrexerunt, saltem lassitudine sedendi. Quae tanta gravitas? quae tanta sapientia? quae immo

fort sain d'esprit, avoir fait une simple plaisanterie. Que de fois, sur notre théâtre, un mot drôle jeté du parterre a amené la chute d'une tragédie! — Celle, par exemple, qui commençait par ce vers:

Vous souvient-il, ma sœur, du feu roi notre père?

L'actrice chargée de la réplique, tardant à dire le vers suivant, un quidam s'écria :

« Ma foi, s'il m'en souvient, il ne m'en souvient guère. »

Mais Pline, comme le remarque Teuffel, ne comprend pas la plaisanterie de Javolenus, qui l'avait peut-être blessé lui-même dans sa vanité.

[10] *Officiis*. Les fonctions civiles. *Consiliis* (V. lettre 11 du livre VI; 9 du recueil, note 20).

[1] *Restitutus*. Correspondant inconnu.

[2] *Indignatiuncula*. Néologisme. Pline paraît avoir créé ce diminutif, ainsi que d'autres analogues : cenatiuncula (IV, 30), offendiculum (XII, 11), actiuncula (IX, 15). On trouve chez Quintilien et chez lui : narratiuncula, etc.

[3] *Auditorium*. Ce terme n'est pas de la latinité classique. Il signifie la salle où se rassemblent les auditeurs. Pline l'emploie encore pour

pigritia, arrogantia, sinisteritas [4] ac potius amentia, in hoc totum diem impendere ut offendas, ut inimicum relinquas ad quem tanquam amicissimum veneris? Disertior ipse es? tanto magis ne invideris : nam qui invidet minor est [5]. Denique, sive plus, sive minus, sive idem praestas, lauda vel inferiorem, vel superiorem, vel parem: superiorem, quia, nisi laudandus ille, non potes ipse laudari; inferiorem aut parem, quia pertinet ad tuam gloriam quam maximum videri quem praecedis [6] vel exaequas [7]. Equidem omnes qui aliquid in studiis faciunt venerari etiam mirarique soleo. Est enim res difficilis, ardua, fastidiosa, et quae eos a quibus contemnitur invicem contemnat. Nisi forte aliud judicas tu : quanquam quis uno te reverentior hujus operis, quis benignior aestimator? Qua ratione ductus, tibi potissimum indignationem meam prodidi, quem habere socium maxime poteram. Vale.

désigner les auditeurs eux-mêmes : Adhibito ingenti auditorio, librum recitavit (IV, 7).

[4] *Sinisteritas* = imperitia morum, rusticitas (opposé à *dexteritas*), cette gaucherie, cette inconvenance. Ce mot ne se rencontre que dans Pline.

[5] *Qui invidet minor est*. La plus grande marque d'être né avec de grandes qualités, c'est d'être né sans envie. (La Rochefoucauld.)

C'est un vice qui suit la médiocrité. (Boileau.)

[6] *Praecedis*. Pline met à l'accusatif le régime de certains verbes composés qui gouvernent ordinairement d'autres cas. Ex. : *Invasit* homines (II, 30, 4), *egredi* veritatem (VII, 33, 10), alveum *excessit* (VIII, 17, 1). Lagergren, p. 155, sq.

[7] *Vel exaequas*. Une autre raison que ne donne pas Pline, mais qu'il sous-entend peut-être, c'est que cette louange si universelle est un prêt à gros intérêts. Comment ne pas applaudir à son tour celui qui applaudit tout le monde?

VII

LA VIE PRIVÉE. — PLINE DANS SA FAMILLE. — SES AMIS SES AFFRANCHIS. — SES ESCLAVES

42. — PLINE VANTE LES QUALITÉS DE SA FEMME CALPURNIA

C. PLINIUS CALPURNIAE HISPULLAE [1] SUAE S. (IV, 19)

Cum sis pietatis exemplum, fratremque [2] optimum et amantissimum tui pari caritate dilexeris, filiamque ejus ut tuam diligas, nec tantum amitae [3] ei affectum, verum etiam patris amissi repraesentes, non dubito maximo tibi gaudio fore, cum cognoveris dignam patre, dignam te, dignam avo evadere. Summum est acumen, summa frugalitas [4]: amat me [5], quod castitatis indicium est. Accedit his studium litterarum, quod ex mei caritate concepit. Meos libellos habet, lectitat, ediscit etiam. Qua illa solli-

[1] *Calpurnia Hispulla.* Fille de Calpurnius Fabatus, et tante de Calpurnia, troisième femme de Pline.

[2] *Fratrem.* Ce Fabatus était mort à cette date, comme la lettre l'indique. Nous ne savons rien sur lui.

[3] *Amitae.* Tante paternelle, sœur du père, tante, d'où notre mot *tante*, en ancien français *ante*.

[4] *Frugalitas.* Économie. R. Fruor, d'où frugi : de rapport, économe, rangé.

[5] *Amat me.* Suivant Ernesti, on pourrait entendre : « elle m'aime par-dessus tout, et c'est une preuve de sa vertu. »

citudine, cum videor acturus [6], quanto, cum egi, gaudio afficitur ! Disponit [7] qui nuntient sibi quem assensum, quos clamores excitarim, quem eventum judicii tulerim. Eadem, si quando recito, in proximo discreta velo [8] sedet laudesque nostras avidissimis auribus excipit. Versus quidem meos cantat etiam formatque cithara [9], non artifice aliquo docente, sed amore, qui magister est optimus. His ex causis in spem certissimam adducor perpetuam nobis majoremque in dies futuram esse concordiam. Non enim aetatem meam aut corpus, quae paulatim occidunt ac senescunt, sed gloriam diligit. Nec aliud decet tuis manibus educatam, tuis praeceptis institutam, quae nihil in contubernio tuo viderit nisi sanctum honestumque, quae denique amare me ex tua praedicatione consueverit. Nam cum matrem meam parentis loco verereris, me a pueritia statim formare, laudare, talemque qualis nunc uxori meae videor ominari solebas. Certatim ergo tibi gratias agimus, ego quod illam mihi, illa quod me sibi dederis, quasi invicem elegeris [10]. Vale.

[6] *Acturus.* « Quand je suis à la veille de plaider. »

[7] *Disponit.* « Elle aposte. »

[8] *Discreta velo.* Sans doute les femmes n'avaient pas la coutume d'assister aux lectures publiques.

[9] *Formatque cithara.* « Elle chant mes vers en s'accompagnant de la lyre. » — *Formare* a ici le sens de : moduler.

[10] « Au IIe siècle, la condition de la femme s'élève dans les lois comme dans les mœurs. Le ménage de Pline et de Calpurnia est un type accompli de profonde et vraie tendresse. — Calpurnia fut véritablement la compagne de Pline, associée à tous les événements, petits ou grands, de son existence. Pline lui portait l'affection la plus vive et ne pouvait supporter sans chagrin les courtes séparations que le hasard leur imposait. » (V. lettre 5 du livre VII.) De la Berge, *op. cit.*

43. — A SA FEMME. — AFFECTUEUSES INSTANCES POUR AVOIR DES NOUVELLES DE SA SANTÉ

C. PLINIUS CALPURNIAE [1] SUAE S. (VI, 4)

Nunquam sum magis de occupationibus meis questus, quae me non sunt passae aut proficiscentem te valetudinis causa in Campaniam prosequi [2], aut profectam e vestigio [3] subsequi. Nunc enim praecipue simul esse cupiebam, ut oculis meis crederem quid viribus, quid corpusculo [4] apparares; ecquid denique secessus voluptates [5] regionisque abundantiam inoffensa transmitteres. Equidem etiam fortem te non sine cura desiderarem ; est enim suspensum et anxium de eo, quem ardentissime diligas, interdum nihil scire : nunc vero me cum absentiae, tum infirmitatis tuae ratio incerta et varia sollicitudine exterret. Vereor omnia, imaginor omnia, quaeque natura metuentium est, ea maxime mihi quae maxime abominor fingo. Quo impensius rogo ut timori meo cotidie singulis vel etiam binis epistulis consulas. Ero enim securior, dum lego, statimque timebo, cum legero [6]. Vale.

[1] *Calpurnia*. Petite fille de Calpurnius Fabatus (V. *Ep.*, V, 11), troisième femme de Pline. Elle accompagna son mari dans sa province de Bithynie, d'où elle fut rappelée par la mort de son aïeul. V. son portrait tracé par Pline dans la lettre précédente.

[2] *Prosequi*. Cette lettre est écrite de Rome.

[3] *E vestigio*. — *Vestigium temporis*, signifie un moment, un instant; e vestigio temporis — à l'instant même.

[4] *Corpusculo*. « Corps délicat »; c'est aussi un terme de tendresse. — *Apparares*, « quels soins tu prends pour le rétablissement de ». D'autres textes portent : *adquireres*, « quels progrès fait ton rétablissement. »

[5] *Secessus voluptates*. « Les plaisirs de la solitude ». — *Abundantiam*. (V. sur la Campanie la citation de Florus (*Ep.*, VI, 16 ; 2 de notre recueil, note 3.)

[6] *Cum legero*. Cette inquiétude s'exprime en des antithèses ingénieuses, mais nous savons que chez Pline c'est une habitude invétérée,

44. — LE BEAU-PÈRE DE PLINE. — SA GÉNÉROSITÉ

C. PLINIUS CALPURNIO FABATO [1] PROSOCERO SUO S. (V, 11

Recepi litteras tuas, ex quibus cognovi te speciossimam porticum [2] sub tuo filiique tui nomine dedicasse, sequenti die in portarum ornatum pecuniam promisisse, ut initium novae liberalitatis esset consummatio prioris. Gaudeo primum tua gloria, cujus ad me pars aliqua pro necessitudine nostra redundat; deinde quod memoriam soceri [3] mei pulcherrimis operibus video proferri ; postremo quod patria [4] nostra florescit, quam mihi a quocumque [5] excoli jucundum, a te vero laetissimum est. Quod superest, deos precor ut animum istum tibi, animo isti [6] tempus

et que ces pointes n'altèrent en rien la sincérité de ses sentiments. En tout cas, il y a dans cette lettre bien plus de preuves d'une vive affection que dans les billets très secs que Cicéron écrit, après quelques années de mariage, à sa femme Terentia. Il est vrai qu'ils finirent par divorcer. (V. Boissier, *Cicéron et ses Amis*, p. 98.)

[1] *Calpurnius Fabatus* de Côme, grand-père paternel *(prosocer)* de la troisième femme de Pline, Calpurnia, fut tribun de la 21e légion *Rapax*, flamine d'Auguste à Côme, etc. Neuf lettres de Pline lui sont adressées.

[2] *Porticum (R. porta)*. Colonnade, longue promenade étroite couverte d'un toit supporté par des colonnes; on y trouvait ainsi à la fois le grand air et une défense contre la chaleur du soleil et l'humidité de l'atmosphère. On doit aux Grecs l'origine de ces constructions, et les Romains les adoptèrent et les reproduisirent dans de très grandes proportions. (A. Rich.)

[3] *Soceri*. Le fils de Fabatus, mort à cette date.

[4] *Patria*. Sur l'affection que Pline porte à Côme, sa ville natale, V. lettre 13 du livre IV, 28 du recueil, note 6.

[5] *Quocumque*. *Quicumque*, adjectif-pronom conjonctif *(quiconque)*, s'emploie à partir de l'époque impériale comme adjectif indéfini, synonyme de *quilibet (quelconque)*. (V. Chassang, Gr. lat., § 198.)

[6] *Animo isti*, etc. Nous remarquons encore une fois ces procédés antithétiques de style, si chers à Pline.

43. — A SA FEMME. — AFFECTUEUSES INSTANCES POUR AVOIR DES NOUVELLES DE SA SANTÉ

C. PLINIUS CALPURNIAE [1] SUAE S. (VI, 4)

Nunquam sum magis de occupationibus meis questus, quae me non sunt passae aut proficiscentem te valetudinis causa in Campaniam prosequi [2], aut profectam e vestigio [3] subsequi. Nunc enim praecipue simul esse cupiebam, ut oculis meis crederem quid viribus, quid corpusculo [4] apparares; ecquid denique secessus voluptates [5] regionisque abundantiam inoffensa transmitteres. Equidem etiam fortem te non sine cura desiderarem ; est enim suspensum et anxium de eo, quem ardentissime diligas, interdum nihil scire : nunc vero me cum absentiae, tum infirmitatis tuae ratio incerta et varia sollicitudine exterret. Vereor omnia, imaginor omnia, quaeque natura metuentium est, ea maxime mihi quae maxime abominor fingo. Quo impensius rogo ut timori meo cotidie singulis vel etiam binis epistulis consulas. Ero enim securior, dum lego, statimque timebo, cum legero [6]. Vale.

[1] *Calpurnia*. Petite fille de Calpurnius Fabatus (V. *Ep.*, V, 11), troisième femme de Pline. Elle accompagna son mari dans sa province de Bithynie, d'où elle fut rappelée par la mort de son aïeul. V. son portrait tracé par Pline dans la lettre précédente.

[2] *Prosequi*. Cette lettre est écrite de Rome.

[3] *E vestigio*. — *Vestigium temporis*, signifie un moment, un instant; e vestigio temporis — à l'instant même.

[4] *Corpusculo*. « Corps délicat »; c'est aussi un terme de tendresse. — *Apparares*, « quels soins tu prends pour le rétablissement de ». D'autres textes portent : *adquireres*, « quels progrès fait ton rétablissement. »

[5] *Secessus voluptates*. « Les plaisirs de la solitude ». — *Abundantiam*. (V. sur la Campanie la citation de Florus (*Ep.*, VI, 16 ; 2 de notre recueil, note 3.)

[6] *Cum legero*. Cette inquiétude s'exprime en des antithèses ingénieuses, mais nous savons que chez Pline c'est une habitude invétérée,

44. — LE BEAU-PÈRE DE PLINE. — SA GÉNÉROSITÉ

C. PLINIUS CALPURNIO FABATO [1] PROSOCERO SUO S. (V, 11

Recepi litteras tuas, ex quibus cognovi te speciossimam porticum [2] sub tuo filiique tui nomine dedicasse, sequenti die in portarum ornatum pecuniam promisisse, ut initium novae liberalitatis esset consummatio prioris. Gaudeo primum tua gloria, cujus ad me pars aliqua pro necessitudine nostra redundat; deinde quod memoriam soceri [3] mei pulcherrimis operibus video proferri ; postremo quod patria [4] nostra florescit, quam mihi a quocumque [5] excoli jucundum, a te vero laetissimum est. Quod superest, deos precor ut animum istum tibi, animo isti [6] tempus

et que ces pointes n'altèrent en rien la sincérité de ses sentiments. En tout cas, il y a dans cette lettre bien plus de preuves d'une vive affection que dans les billets très secs que Cicéron écrit, après quelques années de mariage, à sa femme Terentia. Il est vrai qu'ils finirent par divorcer. (V. Boissier, *Cicéron et ses Amis*, p. 98.)

[1] *Calpurnius Fabatus* de Côme, grand-père paternel *(prosocer)* de la troisième femme de Pline, Calpurnia, fut tribun de la 21e légion *Rapax*, flamine d'Auguste à Côme, etc. Neuf lettres de Pline lui sont adressées.

[2] *Porticum (R. porta)*. Colonnade, longue promenade étroite couverte d'un toit supporté par des colonnes; on y trouvait ainsi à la fois le grand air et une défense contre la chaleur du soleil et l'humidité de l'atmosphère. On doit aux Grecs l'origine de ces constructions, et les Romains les adoptèrent et les reproduisirent dans de très grandes proportions. (A. Rich.)

[3] *Soceri*. Le fils de Fabatus, mort à cette date.

[4] *Patria*. Sur l'affection que Pline porte à Côme, sa ville natale, V. lettre 13 du livre IV, 28 du recueil, note 6.

[5] *Quocumque*. *Quicumque*, adjectif-pronom conjonctif *(quiconque)*, s'emploie à partir de l'époque impériale comme adjectif indéfini, synonyme de *quilibet (quelconque)*. (V. Chassang, Gr. lat., § 198.)

[6] *Animo isti*, etc. Nous remarquons encore une fois ces procédés antithétiques de style, si chers à Pline.

quam longissimum tribuant. Nam liquet mihi futurum ut, peracto quod proxime promisisti, inchoes aliud. Nescit enim semel incitata liberalitas stare, cujus pulchritudinem usus ipse commendat. Vale.

45. — DONATION LIBÉRALE A UNE PARENTE

C. PLINIUS CALVINAE [1] SUAE S. (II, 4)

Si pluribus pater tuus vel uni cuilibet alii quam mihi debuisset, fuisset fortasse dubitandum an adires hereditatem etiam viro gravem [2]. Cum vero ego ductus affinitatis officio, dimissis omnibus qui, non dico molestiores, sed diligentiores [3] erant, creditor solus exstiterim, cumque ego nubenti tibi in dotem centum milia [4] contulerim praeter eam summam, quam pater tuus quasi de meo [5] dixit [6] (erat enim solvenda de meo), magnum habes facilitatis meae pignus, cujus fiducia debes famam defuncti pudoremque suscipere [7]; ad quod ne te verbis magis quam rebus horter, quidquid mihi pater tuus debuit, acceptum tibi fieri [8] jubebo. Nec est quod verearis ne sit mihi onerosa ista donatio. Sunt quidem omnino nobis modicae facultates [9], dignitas sumptuosa, reditus propter condicio-

[1] On ne sait rien de Calvina que ce que nous apprend cette lettre. Elle était probablement parente d'une des femmes de Pline, ce qu'indique le mot : affinitas.

[2] *Etiam viro gravem*. A plus forte raison pour une femme, moins libre et peu habituée à ces questions d'affaires.

[3] *Sed diligentiores*. « Mais les plus pressés ».

[4] *Centum milia*. Environ 20,000 francs.

[5] *De meo*. « Du mien ». Sur mon bien.

[6] *Dixit*. « La somme que ton père t'a constituée en dot ». Cf. Cic., *Pro Flacco*, XXXV : « Doti Valeria pecuniam omnem suam dixerat. »

[7] *Suscipere*. En acceptant sa succession.

[8] *Acceptum tibi fieri*. « Je te fais donner quittance générale de tout ce que ton père me devait. »

[9] *Modicae facultates*. Pline, quoique fort à son aise, se plaint à plusieurs reprises d'être embarrassé dans ses affaires. Il est vrai, comme il le

nem agellorum nescio minor an incertior : sed quod cessat ex reditu, frugalitate suppletur, ex qua velut fonte liberalitas nostra decurrit ; quae tamen ita temperanda est ne nimia profusione inarescat, sed temperanda in aliis, in te vero facile ratio constabit [10], etiamsi modum excesserit. Vale.

46. — COMBIEN IL EST FIER DE L'AMITIÉ DE TACITE

C. PLINIUS TACITO [1] SUO S. (VII, 20)

Librum tuum [2] legi, et, quam diligentissime potui, adnotavi quae commutanda, quae eximenda arbitrarer. Nam et ego verum dicere assuevi, et tu libenter audire. Neque enim ulli patientius reprehenduntur quam qui maxime laudari merentur. Nunc a te librum meum cum adnotationibus [3] tuis exspecto. O jucundas, o pulchras vices ! Quam me delectat quod, si qua posteris cura nostri, usquequaque narrabitur qua concordia, simplicitate, fide vixerimus ! Erit rarum et insigne, duos homines aetate, dignitate propemodum aequales, non nullius in litteris nominis (cogor enim de te quoque parcius dicere, quia de me simul dico), alterum alterius studia fovisse. Equidem adulescentulus, cum jam tu fama gloriaque floreres, te sequi, tibi *longo sed proximus intervallo* [4] et esse et haberi concupiscebam. Et erant

fait remarquer, qu'il a un rang à tenir, que la plus grande partie de sa fortune est en terres, et qu'il est bien loin de posséder l'immense fortune de plusieurs de ses contemporains qui avaient jusqu'à 80 millions. Ajoutons qu'il est très généreux.

[10] *Ratio constabit*. (V. lettre 9 du livre Ier ; 57 du recueil, note 2.)

[1] Sur l'amitié qui unissait Pline et Tacite, V. l'Introduction, VII.

[2] Probablement un des premiers livres des *Histoires*. La lettre est sans doute de l'année 107 et c'est vers 106, suivant Mommsen, que Tacite aurait ou publié ou communiqué à ses amis le commencement de son ouvrage.

[3] *Adnotationibus*, dans le sens de notes, remarques, est un mot qui se rencontre dans Pline pour la première fois, ainsi qu'*adnotator*.

[4] *Intervallo* (Virgile, *Æn.*, V, 320). C'est le cas de dire avec

multa clarissima ingenia; sed tu mihi (ita similitudo naturae ferebat) maxime imitabilis, maxime imitandus videbaris. Quo magis gaudeo quod, si quis de studiis sermo, una nominamur [5], quod de te loquentibus statim occurro. Nec desunt qui utrique nostrum praeferantur. Sed nos, nihil interest mea quo loco, jungimur : nam mihi primus, qui a te proximus. Quin etiam in testamentis debes adnotasse : nisi quis forte alterutri nostrum amicissimus [6], eadem legata et quidem pariter accipimus. Quae omnia huc spectant ut invicem [7] ardentius diligamus, cum tot vinculis nos studia, mores, fama, suprema denique hominum judicia [8] constringant. Vale.

47. — A CEUX QUI LUI REPROCHENT DE DIRE TROP DE BIEN DE SES AMIS

C. PLINIUS SEPTICIO [1] SUO S. (VII, 28

Ais quosdam apud te reprehendisse, tanquam amicos meos ex omni occasione ultra modum laudem. Agnosco crimen, amplector [2] etiam. Quid enim honestius culpa benignitatis ? Qui sunt tamen isti qui amicos meos melius norint ? Sed ut norint, quid invident mihi felicissimo

Quintilien : « Manifesto *apparet*, quanto sit aliud *proximum* esse, aliud *secundum*. » (*Inst. orat.*, X, I, 53.)

[5] *Nominamur*. (V. lettre 23 du livre IX ; 29 du recueil.)

[6] *Amicissimus*. « Sauf au cas où le testateur est l'ami particulier de l'un de nous ».

[7] *Invicem*. Equivaut ici à « inter nos ». Ce mot, ainsi construit, ne se rencontre pas dans Cicéron : il est assez rare dans César. Pline l'emploie fréquemment.

[8] *Judicia*. Les dernières volontés, les testaments. Il nous reste quelques fragments du testament de Dasumius, personnage consulaire du temps de Trajan, qui contiennent précisément des legs faits à Pline et à Tacite, entre autres. C'est leur illustration littéraire qui les associe dans ce testament. (V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. V, p. 299.)

[1] *C. Septicius Clarus*. (V. lettre 1re du livre Ier, 30 du recueil, note 1.)

[2] *Amplector*. Je suis ravi de ce reproche. »

errore [3] ? Ut enim non sint tales quales a me praedicantur, ego tamen beatus, quod mihi videntur. Igitur ad alios hanc sinistram diligentiam [4] conferant, nec sunt parum multi, qui carpere amicos suos judicium [5] vocant : mihi nunquam persuadebunt ut meos amari a me nimium putem. Vale.

48. — LE TESTAMENT DE SABINA

C. PLINIUS STATIO SABINO [1] SUO S. (IV, 10)

Scribis mihi Sabinam, quae nos reliquit heredes, Modestum servum suum nusquam liberum esse jussisse, eidem tamen sic adscripsisse legatum : « Modesto, quem liberum esse jussi [2]. » Quaeris quid sentiam. Contuli cum peritis juris. Convenit inter omnes nec libertatem deberi, quia non sit data, nec legatum, quia servo [3] suo dederit. Sed mihi

[3] *Invident mihi felicissimo errore*. Remarquer cette construction de *invideo* avec l'ablatif de la chose, au lieu de l'accusatif. Elle est fréquente dans Pline et se rencontre déjà dans Tite-Live, II, 40, sq.

[4] *Sinistram diligentiam*. « Leur malencontreuse exigence ».

[5] *Judicium*. Discernement. C'est, suivant le conseil de Sénèque, avant de contracter amitié qu'il faut se montrer clairvoyant : « Post amicitiam credendum est, ante amicitiam *judicandum*. » (*Ad Lucil.*, III.)

[1] *Statius Sabinus*. Nous n'avons que cette lettre adressée à ce personnage inconnu.

[2] *Quem liberum esse jussi*. « La *manumissio*, affranchissement, était ou *justa* (accomplie avec toutes les formalités régulières), ou *minus justa* (accomplie en dehors de ces formalités). Dans le premier cas elle avait lieu, 1° *vindicta*, c'est-à-dire par un procès fictif en revendication. Un tiers, citoyen romain, touche l'esclave avec une baguette dite *vindicta*, en présence d'un magistrat et du maître ; le maître, qui tenait l'esclave, le laisse aller et le magistrat lui adjuge la liberté ; 2° *censu*. Le maître fait inscrire l'esclave par le censeur sur la liste des citoyens ; 3° *testamento*, par le testament même ou par le fidéicommis que l'héritier doit exécuter. » S. Reinach (*Manuel de philologie*, p. 296). C'est de ce dernier mode que voulait user Sabina pour l'affranchissement de Modestus.

[3] *Quia servo suo dederit*. Les esclaves étaient incapables de recevoir des legs.

manifestus error[4] videtur, ideoque puto nobis, quasi scripserit Sabina, faciendum quod ipsa scripsisse se credidit. Confido accessurum te sententiae meae, cum religiosissime soleas custodire defunctorum voluntatem, quam bonis heredibus intellexisse pro jure est. Neque enim minus apud nos honestas quam apud alios necessitas valet. Moretur ergo in libertate, sinentibus nobis, fruatur legato, quasi omnia diligentissime caverit[5]. Cavit enim, quae heredes bene elegit[6]. Vale.

49. — PLINE CONTRIBUE A LA DOT DE LA FILLE DE QUINTILIANUS

C. PLINIUS QUINTILIANO[1] SUO S. (VI, 32)

Quamvis et ipse sis continentissimus, et filiam tuam ita institueris ut decebat tuam filiam, Tutilii neptem, cum tamen sit nuptura honestissimo viro, Nonio Celeri[2], cui

[4] *Manifestus error.* « Il est évident pour moi que Sabina s'est trompée. »

[5] *Caverit.* « Cavere » est ici un terme de droit et signifie : pourvoir légalement par écrit, par testament. « Testamento *cavere* ut dies natalis geretur. » Disposer par testament qu'on célébrerait l'anniversaire de sa naissance. (Cic., *De fin.*, VII.)

[6] *Elegit.* Un héritier honnête respecte les intentions du testateur; c'est ce que fait Pline qui, sans s'arrêter à la lettre, se conforme à ce qu'il suppose la volonté de Sabina. Ce billet fait honneur à son désintéressement. C'est ce qu'il n'ignorait pas en le publiant.

[1] *Quintilianus.* Il paraît démontré que ce Quintilianus, d'ailleurs inconnu, n'est pas le célèbre auteur de l'*Institution oratoire*. Celui-ci nous apprend lui-même que sa femme mourut à dix-neuf ans (VI, *Procem.*, 4), et qu'il avait eu d'elle deux fils qui moururent en bas âge (VI, *Procem.*, 9, 11). Rien ne prouve qu'il se soit remarié, et il serait bien surprenant qu'il n'eût pas parlé de la libéralité de Pline, s'il avait eu une fille dotée par lui. Pline aurait parlé lui-même ailleurs et d'une manière plus explicite, de cet acte de générosité et aurait, au moins ici, fait quelque allusion qui eût permis de reconnaître son ancien professeur. Il n'était pas homme à ne pas se parer un peu de sa reconnaissance, et eût trouvé matière à quelque ingénieux rapprochement. Enfin, nous savons que Quintilien n'était pas pauvre.

[2] *Nonius Celer.* Pourrait être celui dont parle Martial (VII, 51), et qui était gouverneur de la Celtibérie (Lemaire).

ratio civilium officiorum necessitatem quandam[3] nitoris imponit, debet secundum condicionem mariti veste, comitatu[4] augeri; quibus non quidem augetur dignitas, ornatur tamen et instruitur. Te porro animo beatissimum, modicum facultatibus scio. Itaque partem oneris tui mihi vindico, et tanquam parens alter puellae nostrae confero quinquaginta milia nummum[5], plus collaturus, nisi a verecundia tua sola mediocritate munusculi impetrari posse confiderem ne recusares. Vale.

50. — SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE

C. PLINIUS MARCELLINO[1] SUO S. (V, 16

Tristissimus haec tibi scribo, Fundani[2] nostri filia minore defuncta, qua puella nihil unquam festivius, amabilius, nec modo longiore vita, sed prope immortalitate dignius vidi. Nondum annos quattuordecim impleverat, et jam illi anilis prudentia, matronalis gravitas erat, et tamen suavitas puellaris cum virginali verecundia. Ut illa patris cervicibus inhaerebat! ut nos amicos paternos et amanter et modeste complectebatur! ut nutrices, ut[3] paedagogos, ut praeceptores pro suo quemque officio diligebat! Quam studiose, quam intellegenter lectitabat[4]. Ut parce custo-

[3] *Necessitatem quandam nitoris.* « Auquel des fonctions publiques imposent une certaine représentation ». (Sacy.)

[4] *Comitatu.* Son train de maison, son *équipage*, dans le sens que le XVIIe siècle donnait à ce mot.

[5] *Quinquaginta milia nummum.* 10,000 francs. Le sesterce valait environ 20 centimes. Généralement, dans les maisons riches, la jeune fille recevait une dot d'un million de sesterces.

[1] *Marcellinus.* Pline lui a adressé deux lettres. Inconnu.

[2] Sur *Minucius Fundanus*, V. lettre 9 du livre Ier; 57 du recueil.

[3] *Paedagogos. Paedagogus* est plutôt le gouverneur qui l'accompagnait. *Praeceptor*, le maître, le précepteur qui lui donnait des leçons.

[4] *Lectitabat.* Les jeunes filles, surtout au temps de la République, recevaient une forte éducation. Dans les maisons riches, elles suivaient les mêmes leçons que leurs frères et on les faisait étudier dans les mêmes livres. (V. G. Boissier, *Relig. romaine*, t. II, p. 214, sq.)

diteque [5] ludebat! Qua illa temperantia, qua patientia, qua etiam constantia novissimam valetudinem tulit! Medicis obsebequatur, sororem, patrem adhortabatur, ipsamque se destitutam corporis viribus vigore animi sustinebat. Duravit hic illi usque ad extremum, nec aut spatio valetudinis aut metu mortis infractus est, quo plures gravioresque nobis causas relinqueret et desiderii et doloris. O triste plane acerbumque funus! o morte ipsa mortis tempus indignius! Jam destinata [6] erat egregio juveni, jam electus nuptiarum dies, jam nos vocati. Quod gaudium quo moerore mutatum est! Non possum exprimere verbis quantum animo vulnus acceperim, cum audivi Fundanum ipsum, ut multa luctuosa dolor invenit, praecipientem, quod in vestes, margarita, gemmas, fuerat erogaturus, hoc in tus et unguenta [7] et odores impenderetur. Est quidem ille eruditus et sapiens, ut qui se ab ineunte aetate altioribus studiis [8] artibusque dediderit; sed nunc omnia quae audiit saepe, quae dixit, aspernatur, expulsisque virtutibus aliis, pietatis est totus. Ignosces, laudabis etiam, si cogitaveris quid amiserit. Amisit enim filiam quae non minus mores ejus quam os vultumque [9] referebat, totumque patrem mira similitudine exscripserat [10]. Proinde, si quas ad eum de dolore

[5] *Custodite.* « Avec réserve ». Néologisme.

[6] *Destinata.* D'après les lois romaines, les jeunes filles étaient nubiles dès l'âge de douze ans, et pouvaient être fiancées dès leur dixième année.

[7] *Unguenta* = Odores. « En baumes et en parfums ». On jetait des parfums sur le bûcher qui consumait les morts. Cf. Virgile, *Æn.*, VI, v. 224 :

Congesta cremantur
Turea dona, dapes, fuso crateres olivo.

[8] *Altioribus studiis.* La philosophie, les sciences morales et politiques. Cf. Tacite, *Histoires*, IV, 5 : « Helvidius Priscus..... ingenium illustre *altioribus studiis* juvenis admodum dedit». *Pietatis est totus.* Génitif subjectif. — Cet emploi du génitif est très fréquent à partir de Tite-Live (Lagergren). *Pietatis*, sa tendresse.

[9] *Os*, les traits du visage. *Vultum*, la physionomie.

[10] *Exscripserat.* Exscribo, signifie copier, puis, au figuré, reproduire les traits de : « Elle était le vivant portrait de son père. »

tam justo litteras mittes, memento adhibere solacium, non quasi castigatorium [11] et nimis forte, sed molle et humanum. Quod ut facilius admittat, multum faciet medii temporis spatium. Ut enim crudum adhuc vulnus [12] medentium manus reformidat, deinde patitur, atque ultro requirit, sic recens animi dolor consolationes rejicit ac refugit [13], mox desiderat et clementer admotis acquiescit. Vale.

51. — COMMENT PLINE REÇOIT A SA TABLE

C. PLINIUS AVITO [1] SUO S. (II, 6)

Longum est altius repetere, nec refert, quemadmodum acciderit ut homo minime familiaris [2] cenarem apud quendam, ut sibi videbatur, lautum et diligentem [3], ut

[11] *Castigatorium.* « Ad castigandum pertinens, » qui sent la réprimande, rude. Néologisme. C'est ainsi que souvent les stoïciens disaient au malheureux qui avait besoin de consolation, qu'ils venaient le guérir et non le plaindre : « Tu attends des consolations, je t'apporte des reproches. » (Sénèque, *Ep.* XCIX.) — V. Martha, *les Consolations dans l'antiquité.*

[12] *Crudum adhuc vulnus.* Cf. saint Jérôme à Paula, *Ep.* XXII, sur la mort de sa fille : « Recens vulnus est, et tactus iste quo blandior, non tam curat quam exasperat. »

[13] *Rejicit ac refugit.* « Partem mali audire solacia. » (Sénèque à Marcia.) « Le plus souvent les philosophes, qui faisaient office de consolateurs, épiaient l'occasion favorable et laissaient passer la première tempête de la douleur. Plutarque ne se hâte pas d'adresser sa lettre à son ami Apollonius, qui avait perdu son fils, parce que, dit-il, « il n'eust pas été à propos, sur l'heure mesme de son trespas, aller devers toy pour te prescher lorsque et ton corps et ton âme estoient de tout poinct accablez sous le faix d'une calamité si estrange. » (Martha, *les Consolations dans l'antiquité*, p. 174. — *Etudes morales.*)

[1] *Avitus*, probablement Junius Avitus, commanda une légion en Germanie et en Pannonie, fut questeur de plusieurs consuls.

[2] *Minime familiaris.* « Malgré mon extrême réserve ».

[3] *Diligentem.* « Économe » (Cicéron, *Rhet. ad Herennium*, IV, 25) ; « Diligentia est accurata conservatio suorum. »

mihi, sordidum simul et sumptuosum[4]. Nam sibi et paucis opima quaedam, ceteris vilia et minuta[5] ponebat. Vinum etiam parvulis lagunculis in tria genera descripserat, non ut potestas eligendi, sed ne jus esset recusandi, aliud sibi et nobis[6], aliud minoribus amicis (nam gradatim[7] amicos habet), aliud suis nostrisque libertis. Animadvertit qui mihi proximus recumbebat et an probarem interrogavit. Negavi. «Tu ergo» inquit, «quam consuetudinem sequeris?» «Eadem omnibus pono : ad cenam enim, non ad notam[8] invito, cunctisque rebus exaequo quos mensa et toro aequavi.» «Etiamne libertos?» «Etiam : convictores enim tunc, non libertos puto.» Et ille «Magno tibi constat?» «Minime.» «Qui fieri potest?» «Quia scilicet liberti mei non idem quod ego bibunt, sed idem ego quod liberti[9].» Et Hercule

[4] *Sumptuosus* est pris en mauvaise part : «fastueux». — J.-J. Rousseau a dit : «Il n'y a point d'association plus commune que celle du faste et de la lésine.»

[5] *Minuta.* Mesquins, grossiers. — *Ponebat.* Lagergren fait remarquer que *pono* est mis ici pour *appono*, qui est plus usité. C'est le verbe simple pour le composé, comme ailleurs *rapi* pour *abripi*, *tenuare* pour *extenuare*, etc. (p. 142).

[6] *Et nobis.* Le Dutrécy de Labiche est encore moins généreux, mais plus hypocrite. Il fait à son domestique la recommandation suivante : «J'ai deux espèces de vins... l'un porte un cachet rouge, c'est un *cos. Destourmel*, 1846, un vin bienfaisant... Je le garde pour moi...; l'autre, cachet vert, est un mâcon généreux..., mais qui me réussit moins... Tu verseras du cachet vert à mes amis. Quant au cachet rouge, tu n'en donneras qu'à moi, à moi seul, sans que cela paraisse, bien entendu.» (*Moi!* acte Ier, sc. III.)

[7] *Gradatim*, « par catégories ».

[8] *Notam.* C'est, comme le fait observer Schæfer, une allusion à la flétrissure dont les censeurs marquaient les citoyens qui avaient démérité : «Je réunis mes amis pour les faire souper et non pour les classer injurieusement.»

[9] *Quod liberti.* Lagergren (p. 35) rapproche beaucoup de constructions de phrase analogues. C'est la figure que les Grecs appelaient ἀντιμεταβολή, une des formes de l'antithèse, qui consiste à répéter dans deux membres de phrase les mêmes mots en leur donnant un ordre opposé. Ex. : «Non oculos animo, sed animum oculis sequor (IX, 36); laborem otio, otio laborem variare (VIII, 8).»

si gulae temperes[10], non est onerosum quo utaris ipse communicare cum pluribus. Illa ergo reprimenda, illa quasi in ordinem redigenda est, si sumptibus parcas, quibus aliquanto rectius tua continentia quam aliena contumelia consulas. Quorsus haec? Ne tibi, optimae indolis juveni, quorundam in mensa luxuria specie frugalitatis imponat. Convenit autem amori in te meo, quotiens tale aliquid inciderit, sub exemplo[11] praemonere quid debeas fugere. Igitur memento nihil magis esse vitandum quam istam luxuriae et sordium novam societatem; quae cum sint turpissima discreta ac separata, turpius junguntur. Vale.

52. — BONTÉ DE PLINE POUR SES ESCLAVES

C. PLINIUS PATERNO[1] SUO S. (VIII, 16)

Confecerunt me infirmitates meorum, mortes etiam, et quidem juvenum[2]. Solacia duo, nequaquam paria tanto

[10] La table de Pline était très simple. Qu'on en juge par le menu du repas auquel il avait invité Septicius : «A chacun sa laitue, trois escargots, deux œufs, un gâteau, du vin miellé, de la neige, des olives d'Andalousie, des courges, des échalotes et mille autres choses aussi délicates.» (*Ep.*, I, 15.)

[11] *Sub exemplo.* «A l'occasion de cet exemple». Pline emploie plusieurs fois cette construction. (V., par exemple, I, 18; III, 18.)

[1] *Paternus.* Plinius Paternus. Quatre lettres lui sont adressées.

[2] Un des signes les plus frappants de l'adoucissement des mœurs à l'époque impériale, c'est la manière dont les esclaves sont traités chez les hommes éclairés, «les honnêtes gens» de l'époque — et chez Pline en particulier. — La philosophie, par la bouche de Sénèque et d'Épictète, avait démontré que la nature a créé les hommes égaux, et que si l'esclavage pouvait être une nécessité sociale, il n'en était pas moins un malheur. «Sauf son vice originel, dit M. Duruy, l'esclavage se rapprochait beaucoup de notre domesticité, et bien souvent, entre le maître et le serviteur, il se trouvait plus de confiance et d'affection qu'il n'en existe aujourd'hui. — Ceux des esclaves que leur service plaçait habituellement près du maître, faisaient comme partie de la famille (V. Pline, *Ep.*, V, 19; VII, 32). — Les affranchissements étaient fréquents.

dolori, solacia tamen : unum, facilitas manumittendi[3]; videor enim non omnino immaturos perdidisse quos jam liberos perdidi; alterum, quod permitto servis quoque quasi testamenta facere[4], eaque ut legitima custodio. Mandant rogantque quod visum; pareo ut jussus. Dividunt, donant, relinquunt, dumtaxat intra domum. Nam servis res publica quaedam et quasi civitas domus est. Sed quanquam his solaciis adquiescam, debilitor et frangor eadem illa humanitate quae me ut hoc ipsum permitterem induxit. Non ideo tamen velim durior fieri. Nec ignoro alios ejusmodi casus nihil amplius vocare quam damnum, eoque sibi magnos homines et sapientes[5] videri. Qui an magni sapientesque sint nescio, homines non sunt. Hominis est enim affici dolore, sentire, resistere[6] tamen et solacia admittere, non solaciis non egere. Verum de his plura fortasse quam debui, sed pauciora quam volui. Est enim quaedam etiam dolendi

Enfin, les témoignages publics de l'affection des esclaves envers leurs maîtres, des affranchis envers leurs patrons, et réciproquement, sont si nombreux dans les inscriptions, qu'on a pu en former des recueils considérables. » (*Hist. des Romains,* t. V, p. 680.)

[3] *Manumittendi.* (V., sur la *manumissio,* lettre 10 du livre IV, 48 du recueil, note 2.)

[4] *Quasi testamenta.* « Une espèce de testament ». L'esclave ne pouvait tester parce qu'il ne possédait pas. Son *pécule* même appartenait, en droit à son maître.

[5] *Sapientes.* On peut voir là, avec Gesner, une allusion à Caton l'Ancien, surnommé *Sapiens*, qui traitait ses esclaves avec l'impitoyable dureté d'un propriétaire rapace et ne voyait guère en eux que des bêtes de somme : « Vends, dit-il, les vieux bœufs, les vieux chariots, les vieilles ferrailles, les vieux esclaves, les esclaves maladifs; vends, en un mot, tout ce qui est inutile. » (*De re rustica*, 2.) — Plutarque, qui est humain comme Pline, dit qu'il n'aurait pas le courage de vendre son vieux bœuf de labour, à plus forte raison son esclave. (V. Berger et Cucheval, *l'Eloquence latine,* t. II, p. 77.)

[6] *Sentire, resistere.* Pline, comme Tacite, fait un fréquent usage de l'*asyndeton*, ou suppression de la conjonction copulative. (V. Gantrelle, *G. de Tacite*, p. 48.)

voluptas[7], prasertim si in amici sinu defleas, apud quem lacrimis tuis vel laus sit parata vel venia. Vale.

53. — INTERCESSION EN FAVEUR D'UN AFFRANCHI COUPABLE

C. PLINIUS SABINIANO[1] SUO S. (IX, 21)

Libertus tuus, cui suscensere te dixeras, venit ad me, advolutusque pedibus meis, tanquam tuis, haesit. Flevit multum, multum rogavit, multum etiam tacuit; in summa, fecit mihi fidem paenitentiae. Vere credo emendatum, quia deliquisse se sentit. Irasceris, scio, et irasceris merito, id quoque scio : sed tunc praecipua mansuetudinis laus, cum irae causa justissima est. Amasti hominem et, spero, amabis : interim sufficit ut exorari te sinas. Licebit rursus irasci, si meruerit, quod exoratus excusatius facies. Remitte[2] aliquid adulescentiae ipsius, remitte lacrimis, remitte indulgentiae tuae : ne torseris illum, ne torseris etiam te[3]. Torqueris enim, cum tam lenis irasceris. Vereor ne videar non rogare, sed cogere, si precibus ejus meas junxero. Jungam tamen tanto plenius et effusius, quanto ipsum acrius severiusque corripui, destricte[4] minatus nunquam me postea

[7] *Dolendi voluptas.* Gesner cite ces vers d'Ovide qui expriment la même idée :

..... est quædam flere voluptas :
Expletur lacrymis egeriturque dolor.
(*Trist.*, IV, III, 37.)

[1] *Sabinianus.* Inconnu. Deux lettres de Pline lui sont adressées.

[2] *Remitte.* Ces anaphores ou répétitions sont fréquentes dans Pline, nous l'avons déjà fait remarquer.

[3] Publilius Syrius exprime une pensée analogue :

Expetit pœnas iratus ab alio; a se ipso exigit.

[4] *Destricte.* D'autres lisent : *districte*, sévèrement, expressément. — *Quasi destricto gladio* (Holstein). Pline paraît avoir le premier employé cet adverbe.

rogaturum. Hoc illi, quem terreri oportebat, tibi non idem[5]. Nam fortasse iterum rogabo, impetrabo iterum : sit modo tale ut rogare me, ut praestare te deceat[6]. Vale.

[5] *Idem*, sous-entendu *dico*. « Mais cette menace n'était que pour lui qu'il fallait intimider, et non pour toi. » (Sacy.)

[6] Cette lettre fait honneur à l'humanité de Pline. On le voit ici, comme il l'est presque toujours, du parti de l'indulgence. Il gagna une cause si bien plaidée. (V. lettre 24 du livre IX.)

VIII

LES VILLAS DE PLINE. — SA MANIÈRE DE VIVRE A LA CAMPAGNE SES EXCURSIONS

54. — DESCRIPTION DE LA VILLA DE LAURENTE

C. PLINIUS GALLO[1] SUO S. (II, 17)

Miraris cur me Laurentinum vel, si ita mavis, Laurens[2] meum tanto opere delectet : desines mirari, cum cognoveris gratiam villae, opportunitatem loci, litoris spatium. Decem et septem milibus passuum ab urbe[3] secessit, ut, peractis quae agenda fuerint, salvo jam et composito die[4], possis ibi manere. Aditur non una via ; nam et Laurentina et Ostiensis[5] eodem ferunt, sed Laurentina a

[1] *Asinius (?) Gallus.* Personnage peu connu. Pline (I, 17) nous apprend qu'il fut accusé par la province de Bétique, dont il avait vraisemblablement été le gouverneur.

[2] *Laurentinum ; Laurens*, sous-entendu « *praedium* », ma terre du Laurentin, ou, si tu aimes mieux, de Laurente. — Ces deux épithètes paraissent à peu près synonymes, comme Tiburtinus et Tiburs. Toutefois, *Laurentinus* serait plutôt en rapport avec le pays ; *Laurens*, avec la ville elle-même. On trouve encore dans Virgile *Laurentius*. — Laurente, *Laurentum*, était une ville située sur la côte occidentale d'Italie, autrefois la capitale du royaume de Latinus.

[3] *Urbe.* Rome.

[4] *Salvo jam et composito die.* « Après avoir terminé ses affaires et sans avoir entamé sa journée. »

[5] *Ostiensis.* « De la porte Saint-Paul de Rome partent les voies qui

quarto decimo[6] lapide, Ostiensis ab undecimo relinquenda est. Utrimque excipit iter aliqua ex parte harenosum, junctis[7] paulo gravius[8] et longius, equo breve et molle. Varia hinc atque inde facies : nam modo occurrentibus silvis via coartatur, modo latissimis pratis diffunditur et patescit[9]; multi greges ovium, multa ibi equorum boumque armenta, quae montibus hieme depulsa herbis et tepore verno nitescunt[10]. Villa usibus capax[11], non sum-

mènent à Ostia et aux villes de la côte du Latium, à Laurentum, à Lavinia, à Ardea. Une autre route *(via Ostiense)*, dans la direction du cours du Tibre, conduit à Ostia. » (Du Pays, *Italie.*) Ostia, située à 16 milles de Rome, n'est plus qu'un misérable village ; à un demi-mille sont les ruines de l'antique Ostia, fondée par Ancus Martius, à l'embouchure du Tibre, pour servir de port à Rome. (V. G. Boissier, *Prom. archéol.*, p. 249, sq.)

[6] *Quartodecimo lapide.* Les Romains plaçaient de mille en mille pas une pierre milliaire le long de leurs principales routes. Les grandes voies militaires partaient du milliaire d'or, colonne dorée, qu'Auguste avait élevée sur le Forum. Pour d'autres routes, on comptait les distances à partir de la porte de Rome. Le mille romain valait environ 1,480 mètres.

[7] *Junctis (equis).* Attelage, voitures ; d'autres textes portent : *jumentis.*

[8] *Gravius.* Le chemin est comme celui que gravit le coche de La Fontaine, « sablonneux, malaisé ».

[9] *Diffunditur et patescit.* « Les vues que recherchaient les Romains n'étaient pas toujours celles que nous préférons... Les grandes plaines, les belles prairies, les terres fertiles les ravissaient... Virgile se souhaite à lui-même, comme le suprême bonheur, « d'aimer toujours les champs cultivés et les fleuves qui coulent le long des vallées. » Voilà le premier plan des paysages qu'ils aiment, des près ou des moissons, quelques beaux arbres et de l'eau ; ajoutons-y, comme fond du tableau, quelques collines à l'horizon, surtout si elles sont cultivées sur leurs flancs et boisées jusqu'à leur sommet. » (Boissier, *Prom. archéol.*, p. 245.)

[10] *Nitescunt.* Nitescere, signifie : devenir brillant, puis s'engraisser :

> Un loup rencontre un dogue aussi puissant que beau,
> Gras, poli.....
>
> (La Fontaine, I, 5.)

Villa usibus capax. « La maison est commode, et n'est pas d'un entretien dispendieux. »

ptuosa tutela. Cujus in prima parte atrium[12] frugi[13], nec tamen sordidum, deinde porticus in D litterae similitudinem circumactae,[14] quibus parvula sed festiva area includitur. Egregium hae adversus tempestates receptaculum : nam specularibus[15] ac multo magis imminentibus tectis muniuntur. Est contra medias[16] cavaedium[17] hilare, mox triclinium[18] satis pulchrum, quod in litus excurrit[19], ac si quando Africo[20] mare impulsum est, fractis jam et novissimis fluctibus leviter alluitur. Undique valvas[21] aut fenestras non minores valvis habet, atque ita a lateribus, a fronte quasi tria maria prospectat ; a tergo cavaedium[22], porticum, aream, porticum rursus, mox atrium, silvas et longinquos respicit montes. Hujus a laeva retractius[23]

[12] *Atrium.* La pièce d'entrée, à laquelle on arrivait directement du vestibule (*prothyrum*). C'était probablement l'unique pièce des habitations primitives de l'Italie ; ce fut la principale encore de celles qu'on construisit par la suite. (V., pour les détails, Daremberg et Saglio : *Dictionnaire*, ATRIUM.)

[13] *Frugi.* « Simple. »

[14] *Circumactae in similitudinem.* Cf. Pline, *Hist. nat.*, IX, 33, 52 : « In orbem circumactus » — « un portique courbé en forme de D. »

[15] *Specularia.* Carreaux faits de plaques minces de *talc (lapis specularis)* que les anciens, avant l'invention du verre, employaient soit pour garnir les châssis d'une fenêtre, soit pour couvrir des serres ou des couches. (A. Rich, *Dict. des antiquités*).

[16] *Contra medias.* « Ce portique conduit dans une cour intérieure fort gaie. »

[17] *Cavaedium.* Cavum ædium, mot à mot : la partie creuse d'une maison. Ici, cour découverte, sans toiture ni galerie sur les côtés ; ce qui fait dire à Pline que cette partie de la maison est éclairée et riante, *hilare.* Voir, sur la différence avec l'*atrium*, A. Rich, *Dict. des Antiquités*, au mot CAVÆDIUM.

[18] *Triclinium.* Salle à manger ; proprement : salle garnie de trois uts (τρικλίνον).

[19] *Excurrit.* « Qui s'avance sur la mer. »

[20] *Africo.* Vent de l'ouest-sud-ouest.

[21] *Valvas.* Portes ou volets qui peuvent se replier sur eux-mêmes, ou portes à deux battants.

[22] *A tergo cavaedium.* « Derrière soi on retrouve la cour. » Il reprend, dans l'ordre inverse, les différentes parties de la villa qu'il vient d'énumérer.

[23] *Retractius.* Moins avancée vers la mer, plus en retrait.

paulo cubiculum[24] est amplum, deinde aliud minus, quod altera fenestra admittit[25] orientem, occidentem altera retinet, hac et subjacens mare longius quidem sed securius[26] intuetur. Hujus cubiculi[27] et triclinii illius objectu includitur angulus, qui purissimum solem continet et accendit. Hoc hibernaculum, hoc etiam gymnasium meorum est: ibi omnes silent venti, exceptis qui nubilum inducunt, et serenum[28], ante quam usum loci eripiunt. Adnectitur angulo cubiculum in absida[29] curvatum, quod ambitum solis fenestris omnibus sequitur. Parieti ejus in bibliothecae speciem armarium insertum est, quod non legendos libros, sed lectitandos[30] capit. Adhaeret dormitorium membrum[31] transitu interjacente, qui suspensus

[24] *Cubiculum*. Chambre munie d'un lit, chambre à coucher ou de repos.

[25] *Admittit*. Reçoit; *retinet*, recueille. Mot à mot, conserve les derniers rayons du soleil jusqu'à ce qu'il soit entièrement disparu à l'horizon. Cette petite chambre est donc parfaitement orientée de l'est à l'ouest.

[26] *Securius*. « Nam ne novissimi quidem fluctus alluunt.» (Schæfer.)

[27] *Hujus cubiculi*. « Le mur de cette chambre et celui de la salle à manger forment par leur rencontre un angle où s'arrêtent et se concentrent les rayons du soleil le plus pur. » *Continet et accendit:* Gesner explique: cet angle, comme un miroir concave, reçoit ces rayons et les condense par la réflexion.

[28] *Et serenum ante quam*. Et encore, pour qu'on ne puisse plus jouir de la chaleur de ce lieu, il faut que le vent ait troublé la sérénité du ciel.

[29] *Absis ou apsis*. De ἁψίς, coupole. — « Les Romains appliquèrent ce terme à une chambre formant rotonde, construite en saillie sur un corps de bâtiment de manière à recevoir toute la journée les rayons du soleil.» (Daremberg.)

[30] *Lectitandos*. Les livres qu'on relit sans cesse, les livres de chevet. On pourrait facilement reconstituer, avec les lettres de Pline, le catalogue de sa petite bibliothèque. Démosthène et Homère, Cicéron et Virgile y figurent au premier rang.

[31] *Membrum*. Membre partie d'un tout, désigne les pièces d'une maison; *dormitorium membrum*, des chambres à coucher; *transitu interjacente*, qui sont séparées de la bibliothèque par un conduit garni de tuyaux suspendus (*hypocaustum* ou calorifère).

et tubulatus conceptum vaporem salubri temperamento huc illuc digerit et ministrat. Reliqua pars lateris hujus[32] servorum libertorumque usibus detinetur, plerisque tam mundis[33] ut accipere hospites possint. Ex alio latere cubiculum est politissimum; deinde vel cubiculum grande vel modica cenatio[34], quae plurimo sole, plurimo mari lucet; post hanc cubiculum cum procoetone[35] altitudine aestivum, munimentis hibernum: est enim subductum omnibus ventis. Huic cubiculo aliud et procoeton communi pariete junguntur. Inde balinei cella frigidaria[36] spatiosa et effusa, cujus in contrariis parietibus duo baptisteria[37] velut ejecta sinuantur[38], abunde capacia, si mare in proximo cogites[39]. Adjacet unctorium[40], hypocauston[41], adjacet propnigeon[42] balinei, mox duae cellae magis

[32] *Lateris hujus*, de cette aile.

[33] *Tam mundis*. Pline est un bon maître, qui a soin de ses esclaves. (V. lettre 16 du livre VIII, 52 du recueil.)

[34] *Cenatio*. Salle à manger.

[35] *Procœton*. (προκοιτών). Antichambre.

[36] *Cella frigidaria*, ou *frigidarium*. Chambre pour le bain froid. « Les bains se composaient d'un certain nombre de pièces, *cellae*, communiquant l'une avec l'autre comme les cellules d'une ruche. » (A. Rich.)

[37] *Baptisteria*. (βαπτιστήριον). Baignoire, bassin ou piscine, le plus souvent circulaire, qui pouvait avoir plusieurs mètres de diamètre.

[38] *Velut ejecta sinuantur*. « Semblent sortir en s'arrondissant».

[39] *Si mare in proximo cogites*. Nous maintenons le texte donné par les manuscrits, malgré la correction ingénieuse qui a été proposée : *si innare in proximo cogites*, si l'on veut nager sans s'éloigner. Il nous semble qu'on peut entendre ainsi cette phrase. Ces piscines sont suffisamment spacieuses, si l'on tient compte de la proximité de la mer (sous-entendu: qui est là pour la natation).

[40] *Unctorium*, (ἀλειπτήριον). Salle placée entre le *caldarium* et le *frigidarium*, où on enlevait la sueur des baigneurs à l'aide du strigile, et où l'on faisait les onctions d'huile accompagnées de frictions. (Daremberg, BALNEUM.)

[41] *Hypocauston* (ὑπόκαυστον). Chambre dont la température est élevée à l'aide d'une fournaise avec des tuyaux *(hypocausis)* placés au-dessous (A. Rich). — C'est ici l'équivalent de *caldarium*, l'étuve.

[42] *Propnigeon* (προπνιγεῶν). Bouche d'un fourneau, *praefurnium*. C'est probablement la salle où se trouvait le fourneau qui chauffait

elegantes quam sumptuosae: cohaeret calida piscina[43] mirifica, ex qua natantes mare aspiciunt, nec procul sphaeristerium[44], quod calidissimo soli inclinato jam die occurrit. Hic turris erigitur, sub qua diaetae[45] duae, totidem in ipsa, praeterea cenatio, quae latissimum mare, longissimum litus, villas amoenissimas prospicit. Est et alia turris: in hac cubiculum, in quo sol[46] nascitur conditurque: lata post apotheca[47] et horreum: sub hoc triclinium, quod turbati maris non nisi fragorem et sonum patitur, eumque jam languidum et desinentem; hortum et gestationem[48] videt, qua hortus includitur. Gestatio buxo aut rore marino[49], ubi deficit buxus, ambitur: nam buxus, qua parte defenditur tectis, abunde viret; aperto caelo apertoque vento et, quanquam longinqua, aspergine maris inarescit. Adjacet gestationi interiore circuitu[50] vinea[51] tenera et umbrosa, nudisque etiam pedibus

l'étuve, *hypocauston*. *Duae cellae*. Il est difficile de préciser l'usage de ces deux salles. « Les particuliers imitaient dans leurs habitations les thermes somptueux des grandes villes, en réunissant à leurs bains des cours, des portiques, des salles pour la conversation, la promenade, la lecture, le jeu, les exercices de toute espèce.» (Daremberg, BALNEUM.)

[43] *Calida piscina*. Piscine d'eau chaude; *mirifica*, très élégante; *natantes*, *natare*, signifie simplement ici se baigner.

[44] *Sphaeristerium* (σφαιριστήριον). « Jeu de paume, où le soleil, dans la saison où il est le plus chaud, n'entre qu'au déclin du jour.»

[45] *Diatae duae*. Deux pièces.

[46] *In quo sol*. « Qui voit le soleil se lever et se coucher.»

[47] *Apotheca*. Dépôt pour le vin dans la partie supérieure de la maison. (Horace, *Od*. III, 21, 7, *descende testa*) On l'y gardait pour qu'il pût vieillir dans les amphores, au lieu que le vin nouveau était mis dans les *dolia* et les *cupae*, et placé en bas dans la *cella vinaria*. (A. Rich.)

[48] *Gestationem*. On appelait *gestatio* une partie d'un jardin de pure décoration ou d'un parc d'agrément, divisée en promenades ombragées et en avenues d'une étendue suffisante pour que le propriétaire et ses hôtes pussent y être portés en litière (*gestari* ou *gestare*).

[49] *Rore marino*. Romarin, rosée de mer, ainsi nommé parce que cet arbrisseau croît dans les landes voisines de la mer.

[50] *Interiore circuitu*. Une vigne forme la bordure intérieure des allées (*gestatio*), et les sépare du jardin. La bordure extérieure est faite, on vient de le voir, de buis et de romarin.

[51] *Vinea*. On a proposé de lire *vinca*, qui est le *méum*, une plante,

mollis et cedens. Hortum morus et ficus frequens vestit, quarum arborum illa vel maxime ferax terra est, malignior ceteris. Hac non deteriore[52] quam maris facie cenatio remota a mari fruitur; cingitur diaetis duabus a tergo, quarum fenestris subjacet vestibulum[53] villae et hortus alius, pinguis et rusticus. Hinc cryptoporticus[54] prope publici operis extenditur. Utrimque fenestrae, a mari plures[55], ab horto pauciores, sed alternis singulae. Hae cum serenus dies et immotus, omnes, cum hinc vel inde ventus inquietus, qua venti quiescunt, sine injuria patent. Ante cryptoporticum xystus[56] violis odoratus: teporem solis infusi repercussu cryptoporticus auget, quae, ut tenet solem, sic aquilonem inhibet summovetque,

Mais le sens est suffisant avec *vinea*; une vigne tendre et touffue, dont la terre est molle et cède facilement même sous les pieds nus.

[52] *Hac non deteriore quam maris facie*. « De cet aspect qui n'est pas moins agréable que celui de la mer.»

[53] *Vestibulum* (πρόθυρον). Cour d'entrée.

[54] *Cryptoporticus*. Galerie longue et étroite, fermée des deux côtés par des murs et recevant le jour d'une série de fenêtres pratiquées dans les murs. Elle servait d'asile contre la chaleur ou le mauvais temps. — *Prope publici operis*, « qu'on prendrait pour un monument public.» On élevait des galeries de cette espèce pour la commodité de la population. (V. A. Rich, CRYPTA.)

[55] *A mari plures*. « En plus grand nombre du côté de la mer; »... *alternis singulae*, deux fenêtres sur la mer répondent à une seule sur le jardin.

[56] *Xystus*. Un parterre parfumé de violettes. « Les jardins et les parcs étaient loin d'avoir chez les Romains l'importance qu'ils ont prise chez nous. On le voit bien au peu de place qu'ils tiennent dans les descriptions de Pline. Les anciens ne possédaient pas tous les moyens de les varier et de les embellir que nous connaissons aujourd'hui. Plusieurs des arbres qui en font l'ornement leur manquaient; leur flore surtout n'était pas aussi riche. M. Friedlænder fait remarquer que l'Europe est redevable au goût si prononcé des Turcs pour les fleurs d'une partie de la magnifique flore de nos jardins. C'est de Constantinople que la tulipe, le lilas, la renoncule, ainsi que le laurier-cerise et la *mimosa* ont passé, par Vienne et Venise, dans les jardins de l'Occident. Plus tard, la découverte de l'Amérique amena en Europe une importation nouvelle bien plus abondante de fleurs et de plantes d'ornement. » (G. Boissier, *Prom. archéol.*, LA VILLA D'HADRIEN, p. 244.)

quantumque caloris[57] ante, tantum retro frigoris. Similiter Africum sistit, atque ita diversissimos ventos alium alio latere frangit et finit. Haec jucunditas ejus hieme, major aestate. Nam ante meridiem xystum, post meridiem gestationis hortique proximam partem umbra sua temperat, quae, ut dies crevit decrevitve, modo brevior, modo longior, hac vel illa cadit. Ipsa vero cryptoporticus tum maxime caret sole, cum ardentissimus culmini ejus insistit. Ad hoc patentibus fenestris favonios[58] accipit transmittitque nec unquam aëre pigro et manente ingravescit. In capite xysti[59] deinceps cryptoporticus horti diaeta est, amores mei; re vera amores: ipse posui. In hac heliocaminus[60] quidem, alia xystum, alia mare, utraque solem, cubiculum autem valvis cryptoporticum, fenestra prospicit mare. Contra parietem medium zotheca[61] perquam eleganter recedit, quae specularibus et velis[62] obductis reductisve modo adjicitur cubiculo, modo aufertur. Lectum et duas cathedras[63] capit: a pedibus mare, a tergo villae, a capite silvae: tot facies locorum[64]

[57] *Quantumque caloris.* « Ainsi, d'une part, elle retient la chaleur; de l'autre, elle garantit du froid. » (Sacy.)

[58] *Favonios. Favonius*, vent de l'ouest qui souffle au commencement du printemps.

[59] *In capite xysti.* A l'extrémité du parterre et de la galerie s'élève aussitôt *(deinceps)* un pavillon de jardin.

[60] *Heliocaminus* (ἡλιοκάμινος). « Chambre exposée au midi qui était suffisamment échauffée par la chaleur naturelle du soleil, et qui, en conséquence, n'avait pas besoin d'un chauffage artificiel. » (A. Rich.)

[61] *Zotheca.* « Petite chambre ou cabinet, contigu à une pièce plus grande, et où l'on se retirait pour pouvoir s'occuper tranquillement d'affaires ou d'études. » (Id.)

[62] *Velis.* Rideaux.

[63] *Cathedra.* Siège à dos; *sella* est le siège sans dossier.

[64] *Tot facies locorum.* « Ce que les Anciens souhaitent avec le plus de passion dans les villas qu'ils construisent, c'est la vue. Pour se procurer une vue large ou riante, qui embrasse un vaste horizon ou s'arrête sur un endroit charmant, rien ne leur coûte. Elle est le premier agrément de leurs maisons de plaisance. Ils consentent à se promener, à pied ou en litière, dans des allées monotones, entre deux

totidem fenestris et distinguit et miscet. Junctum est cubiculum noctis et somni. Non illud voces servulorum, non maris murmur, non tempestatum motus, non fulgurum lumen ac ne diem quidem sentit, nisi fenestris apertis. Tam alti abditique secreti illa ratio, quod interjacens andron[65] parietem cubiculi hortique distinguit, atque ita omnem sonum media inanitate consumit. Applicitum est cubiculo hypocauston perexiguum, quod angusta fenestra[66] suppositum calorem, ut ratio exigit, aut effundit aut retinet. Procoeton inde et cubiculum[67] porrigitur in solem, quem orientem statim exceptum ultra meridiem obliquum quidem, sed tamen servat. In hanc ego diaetam cum me recepi, abesse mihi etiam a villa

haies de charmilles; mais lorsqu'ils sont chez eux, dans leurs salles à manger, dans leurs chambres, dans leurs cabinets d'étude, ils veulent, de leur fauteuil ou de leur lit, avoir devant les yeux les plus beaux sites; c'est pour ainsi dire de leurs fenêtres qu'ils aiment la nature et qu'ils jouissent de la campagne. » (G. Boissier, *Prom. archéol.*, p. 244.)

[65] *Andron.* Ruelle. Désigne ici le passage qui sépare le mur de la maison et celui du jardin.

[66] *Angusta fenestra.* Une fenêtre étroite. C'est ici une sorte de bouche de chaleur que l'on ouvrait ou fermait à l'aide d'un volet.

[67] *Procœton inde et cubiculum.* « Je suppose que notre première impression, si nous pouvions voir les villas de Pline, serait d'être fort étonnés de la multiplicité des bâtiments qui les composent. Tous ces édifices, de hauteurs et de formes différentes, plutôt juxtaposés qu'unis, nous feraient l'effet d'un village bien plus que d'une maison de campagne. Mais il faut se souvenir qu'il s'agit de loger un Romain, et qu'un Romain, même lorsqu'il se pique de vivre simplement, ne peut se passer d'une foule d'esclaves. Ce qui surprend encore plus que le nombre de ces corps de logis, c'est qu'on n'ait pas pris la peine de les disposer d'une façon plus régulière; mais les Romains, surtout dans leurs maisons de campagne, ne paraissent pas tenir beaucoup à l'apparence extérieure. C'est ainsi qu'au lieu de placer tous les salons et toutes les chambres du même côté pour des raisons de symétrie, leurs architectes les distribuaient un peu partout, afin de leur donner des expositions différentes; ils multipliaient les pavillons séparés, pour qu'on y fût plus isolé et qu'on y eût de tous les côtés une plus belle vue. L'ordonnance générale pouvait sembler moins heureuse; mais les appartements étaient plus commodes, ce qui leur suffisait. » (G. Boissier. *Prom. archéol.*, p. 238.)

mea videor, magnamque ejus voluptatem praecipue Saturnalibus[68] capio, cum reliqua pars tecti licentia dierum festisque clamoribus personat: nam nec ipse meorum lusibus, nec illi studiis meis obstrepunt. Haec utilitas, haec amoenitas deficitur aqua salienti[69], sed puteos ac potius fontes habet: sunt enim in summo. Et omnino litoris illius mira natura: quocumque loco moveris humum, obvius et paratus umor occurrit, isque sincerus ac ne leviter quidem tanta maris vicinitate corruptus. Suggerunt affatim[70] ligna proximae silvae: ceteras copias Ostiensis colonia ministrat. Frugi quidem homini sufficit etiam vicus quem una villa discernit[71]: in hoc balinea meritoria[72] tria, magna commoditas, si forte balineum domi vel subitus adventus vel brevior mora calfacere dissuadeat. Litus ornant varietate gratissima nunc continua, nunc intermissa tecta villarum, quae praestant multarum urbium faciem, sive mari, sive ipso litore utare[73]; quod non nunquam longa tranquillitas mollit[74], saepius frequens et contrarius fluctus indurat. Mare non sane pretiosis piscibus abundat, soleas tamen et squillas[75] optimas egerit. Villa vero nostra etiam medi-

[68] *Saturnalibus.* Les Saturnales étaient une fête qui se célébrait le 17 décembre. Elle durait sept jours. « Cette fête était un retour vers la vieille et heureuse époque de l'âge d'or : c'était un temps de joie, de liberté, de bombance et de festins par toute la ville. Les plus favorisés, c'étaient les esclaves, que les Saturnales, en souvenir de l'ancienne égalité, rendaient égaux aux maîtres, asseyaient à leur table ou faisaient même servir par eux. » (Preller, *les Dieux de l'ancienne Rome*, p. 286.)

[69] *Deficitur aqua salienti.* « Ce qui manque à tant d'agréments, ce sont des eaux courantes.» (Sacy.)

[70] *Affatim.* Amplement. R. *ad fatim,* accusatif de *fatis* (archaïque), suffisance.

[71] *Discernit.* « Et une seule maison de campagne m'en sépare.. »

[72] *Meritoria.* Bains qui se paient, bains publics.

[73] *Utare.* « Que l'on contemple ce panorama de la mer ou de la côte.»

[74] *Mollit.* « Que pendant un long calme vient baigner mollement une onde paisible.» *Indurat,* « rend la promenade difficile.»

[75] *Squillas.* Squille, crustacé parfois d'assez grande taille dont on trouve diverses espèces dans la Méditerranée.

terraneas[76] copias praestat, lac in primis: nam illuc e pascuis pecora conveniunt, si quando aquam umbramve sectantur. Justisne de causis jam tibi videor incolere. inhabitare, diligere[77] secessum? quem tu nimis urbanus es nisi concupiscis. Atque utinam concupiscas! ut tot tantisque dotibus villulae[78] nostrae maxima commendatio ex tuo contubernio accedat. Vale.

55. — DESCRIPTION DE LA VILLA DE TOSCANE

C. PLINIUS DOMITIO APOLLINARI[1] SUO S. (V, 6)

Amavi curam et sollicitudinem tuam, quod, cum audisses me aestate Tuscos[2] meos petiturum, ne facerem suasisti, dum putas insalubres. Est sane gravis et pestilens ora Tuscorum quae per litus extenditur : sed hi procul a mari recesserunt, quin etiam Appennino, saluberrimo montium, subjacent. Atque adeo, ut omnem pro me metum ponas, accipe temperiem caeli, regionis situm, villae amoenitatem; quae et tibi auditu et mihi relatu jucunda erunt. Caelum est hieme frigidum et gelidum; myrtos, oleas, quaeque alia assiduo tepore laetantur, aspernatur ac respuit; laurum tamen patitur atque etiam nitidissimam profert; interdum, sed non saepius quam sub urbe nostra, necat. Aestatis mira clementia : semper

[76] *Mediterraneas copias.* « Les ressources que l'on trouve dans l'intérieur des terres.»

[77] *Incolere.* Remarquer la gradation dans les trois verbes.

[78] *Villulae.* Pline aime les diminutifs. Cf. *indignatiuncula, Ep.* 17 du livre VI, 41 du recueil, note 2. C'est une légère affectation.

[1] *Domitius Apollinaris.* Deux lettres lui sont adressées Il fut consul désigné en 97 et légat en Lycie.

[2] *Tuscos.* La villa de Pline, en Toscane, était située un peu au-dessus de Tifernum Tiberinum ; Pline, dans la lettre 2 du livre IV, dit lui-même qu'il avait fait construire un temple dans cette ville, voisine de sa villa. « Oppidum est prædiis nostris vicinum, nomen Tiferni Tiberini. »

aër[3] spiritu aliquo movetur; frequentius tamen auras quam ventos habet. Hinc senes multi : videas avos proavosque jam juvenum, audias fabulas veteres sermonesque majorum, cumque veneris illo, putes alio te saeculo natum. Regionis forma pulcherrima. Imaginare amphitheatrum aliquod immensum, et quale sola rerum natura possit effingere : lata et diffusa planities montibus cingitur, montes summa sui parte procera nemora et antiqua habent. Frequens ibi et varia venatio. Inde caeduae silvae[4] cum ipso monte descendunt : has inter pingues terrenique colles[5] (neque enim facile usquam saxum, etiam si quaeratur, occurrit) planissimis campis fertilitate non cedunt, opimamque messem serius tantum, sed non minus percoquunt. Sub his per latus omne vineae porriguntur unamque faciem longe lateque contexunt; quarum a fine imoque quasi margine arbusta nascuntur. Prata inde campique : campi, quos non nisi ingentes boves et fortissima aratra perfringunt. Tantis glaebis tenacissimum solum, cum primum prosecatur, assurgit ut nono demum sulco[6] perdometur. Prata florida et gemmea trifolium aliasque herbas, teneras semper et molles, et quasi novas alunt. Cuncta enim perennibus rivis nutriuntur : sed ubi aquae plurimum, palus nulla, quia devexa terra, quidquid liquoris accepit nec absorbuit, effundit in Tiberim. Medios ille agros secat, navium patiens, omnesque fruges devehit in urbem, hieme dumtaxat et vere; aestate summittitur, immensique fluminis nomen arenti alveo deserit, autumno resumit. Magnam capies voluptatem, si hunc regionis situm ex monte prospexeris. Neque enim terras tibi, sed formam aliquam

[3] *Aër spiritu aliquo movetur. Spiritus,* terme générique qui désigne à la fois *aura*, brise légère, soufflant surtout de la mer et *ventus*, agitation de l'air plus violente, le vent. (Lemaire.)

[4] *Caeduae silvae.* Des taillis.

[5] *Pingues terrenique colles.* « Des coteaux d'un terroir si bon et si gras. »

[6] *Nono demum sulco.* Pline l'Ancien (*Hist. nat.*, XVIII, 20) rapporte aussi cette particularité.

ad eximiam pulchritudinem pictam[7] videberis cernere : ea varietate, ea descriptione[8], quocumque inciderint oculi, reficientur. Villa in colle imo sita prospicit quasi ex summo : ita leniter et sensim clivo fallente consurgit ut, cum ascendere te non putes, sentias ascendisse. A tergo Appenninum, sed longius habet : accipit ab hoc auras quamlibet sereno et placido die, non tamen acres et immodicas, sed spatio ipso lassas et infractas. Magna sui parte meridiem spectat, aestivumque solem ab hora sexta, hibernum aliquanto maturius, quasi invitat in porticum latam et prominulam[9]. Multa in hac membra, atrium[10] etiam ex more veterum. Ante porticum xystus in plurimas species distinctus concisusque buxo; demissus inde pronusque pulvinus[11], cui bestiarum effigies invicem adversas buxus inscripsit : acanthus in plano mollis et, paene dixerim, liquidus[12]. Ambit hunc ambulatio pressis varieque tonsis viridibus inclusa : ab his gestatio in modum circi, quae buxum multiformem

[7] *Formam pictam.* « Un paysage dessiné d'après un modèle idéal. » (Sacy.) — V., sur la manière dont les anciens ont conçu le paysage, Friedlaender, *Mœurs romaines*, — G. Boissier, *Prom. arch.*, La villa d'Hadrien.

[8] *Descriptione.* Disposition régulière, et, en quelque sorte, symétrique — comme dans ce passage de Tite-Live parlant d'un camp romain : « Admiratus... et universam speciem castrorum, et descripta suis quæque partibus, tum tendentium ordine, tum itinerum intervallis. » (XXXI, 34.) — ici, « arrangement harmonieux ».

[9] *Prominulam.* Doit être maintenu, suivant Holstein et Keil (édit. de 1870) — au lieu de *pro modo longam* que donnent d'autres éditions. *Prominulus* signifie : qui fait une légère saillie. — Ce mot, qui serait un néologisme de Pline, est employé aussi par Solin, 27 ; Mart. Capella, III, 58; Capitolinus, *Pert.* 12.

[10] *Atrium, xystus.* V., pour l'explication de ces mots et des termes techniques de la lettre, nos notes de la lettre précédente : *la villa de Laurente*, à laquelle nous renvoyons une fois pour toutes.

[11] *Pulvinus.* Proprement : élévation, renflement ; ici, banc de gazon, « sur lequel le buis dessine des figures d'animaux opposées symétriquement l'une à l'autre. » (Sacy.)

[12] *Liquidus.* « Je dirai presque ondoyant ». Rapprocher le ὑγρὸν ἄκανθον de Théocrite, *Idylles*, I, 55, « la molle acanthe ».

humilesque et retentas manu[13] arbusculas circumit[14]. Omnia maceria[15] muniuntur : hanc gradata buxus operit et subtrahit. Pratum inde non minus natura quam superiora illa arte visendum : campi deinde porro multaque alia prata et arbusta. A capite porticus triclinium excurrit : valvis xystum desinentem et protinus pratum multumque ruris videt, fenestris hac latus xysti et quod prosilit villae, hac adjacentis hippodromi[16] nemus comasque prospectat. Contra mediam fere porticum diaeta paulum recedit, cingit areolam, quae quattuor platanis inumbratur. Inter has marmoreo labro aqua exundat circumjectasque platanos et subjecta platanis leni aspergine fovet. Est in hac diaeta dormitorium cubiculum, quod diem, clamorem, sonum excludit, junctaque ei cotidiana amicorum cenatio. Areolam illam porticus alia eademque omnia, quae porticus, aspicit[17]. Est et aliud cubiculum a proxima platano viride et umbrosum, marmore excultum podio[18] tenus, nec cedit gratiae marmoris ra-

[13] *Retentas manu.* « Dont on arrête la croissance ».

[14] *Circumit.* « Berceaux ombreux de platanes, promenades bordées de parterres, guirlandes faites d'arbres et de buissons, arbres divers, surtout buis et cyprès taillés en formes bizarres, fontaines et viviers, voilà en quoi consistait principalement l'art des jardins chez les Romains. Ces dispositions rappellent vivement les jardins de Versailles, tracés sous Louis XIV, qu'on a longtemps imités comme des modèles irréprochables, mais qu'on ne regarde plus comme tels, depuis qu'on est revenu à un sentiment plus vrai des beautés de la nature. » (*La Vie antique*, d'après Guhl et Koner (Rothschild), t. II, p. 287.)

[15] *Maceria.* Mur de clôture, ordinairement en pierres sèches ; *gradata*, « étagé ».

[16] *Hippodromi.* Avenue plantée d'arbres où on se livrait à l'exercice du cheval.

[17] *Aspicit.* Nous n'adoptons pas ici le texte de Keil, dont le sens nous paraît obscur. La leçon que nous donnons est ainsi expliquée par Gesner : un second portique, qui donne sur cette petite cour, jouit de tous les horizons que l'on voit du portique précédemment décrit.

[18] *Podio.* Jusqu'à hauteur d'appui. « Podium, soubassement de peu d'élévation, faisant saillie, comme une sorte de marche, sur le mur d'une chambre ou d'un bâtiment et servant de plate-forme assez élevée au-dessus du sol pour qu'il fût commode d'y déposer certains objets,

mos insidentesque ramis aves imitata pictura : fonticulus in hoc, in fonte crater; circa sipunculi plures miscent jucundissimum murmur. In cornu porticus amplissimum cubiculum a triclinio occurrit; aliis fenestris xystum, aliis dispicit pratum, sed ante piscinam, quae fenestris servit ac subjacet, strepitu visuque jucundam. Nam ex edito desiliens aqua suscepta marmore albescit. Idem cubiculum hieme tepidissimum, quia plurimo sole perfunditur. Cohaeret hypocauston, et si dies nubilus, immisso vapore solis vicem supplet. Inde apodyterium balinei laxum et hilare excipit cella frigidaria, in qua baptisterium amplum atque opacum. Si natare latius aut tepidius velis, in area piscina est, in proximo puteus, ex quo possis rursus adstringi, si paeniteat teporis. Frigidariae cellae connectitur media, cui sol benigissime praesto est; caldariae magis : prominet enim. In hac tres descensiones, duae in sole, tertia a sole longius, a luce non longius. Apodyterio superpositum est sphaeristerium, quod plura genera exercitationis pluresque circulos[19] capit. Non procul a balineo scalae, quae in cryptoporticum ferunt, prius ad diaetas tres. Harum alia areolae illi in qua platani quattuor, alia prato, alia vineis imminet, diversasque caeli partes ut prospectus habet. In summa cryptoporticu cubiculum, ex ipsa cryptoporticu excisum, quod hippodromum, vineas, montes intuetur. Jungitur cubiculum obvium soli, maxime hiberno. Hinc oritur diaeta, quae villae hippodromum adnectit. Haec facies, hic usus a fronte. A latere aestiva cryptoporticus in edito posita, quae non aspicere vineas, sed tangere videtur : in media triclinium saluberrimum afflatum ex Appenninis vallibus recipit : post latissimis fenestris vineas, valvis aeque vineas, sed per cryptoporticum, quasi admittit. A latere triclinii, quod fenestris caret, scalae convivio utilia secretiore ambitu suggerunt. In fine cubi-

qui se trouvaient ainsi à la hauteur du bras. » (A. Rich, *Dict. des antiquités.*)

[19] *Circuli.* Petites pièces circulaires. Compartiments du *sphaeristerium.*

culum, cui non minus jucundum prospectum cryptoporticus ipsa quam vineae praebent. Subest cryptoporticus subterraneae similis; aestate incluso frigore riget contentaque aëre suo nec desiderat auras nec admittit. Post utramque cryptoporticum, unde triclinium desinit, incipit porticus; ante medium diem, hiberna, inclinato die, aestiva. Hac adeuntur diaetae duae, quarum in altera cubicula quattuor, altera tria, ut circumit sol, aut sole utuntur aut umbra. Hanc dispositionem amoenitatemque tectorum longe longeque praecedit hippodromus. Medius patescit, statimque intrantium oculis totus offertur, platanis circumitur. Illae hedera vestiuntur, utque summae suis, ita imae alienis frondibus virent : hedera truncum et ramos pererrat, vicinasque platanos transitu suo copulat : has buxus interjacet : exteriores buxos circumvenit laurus umbraeque platanorum suam confert. Rectus hippodromi limes in extrema parte hemicyclio frangitur, mutatque faciem : cupressis ambitur et tegitur, densiore umbra opacior nigriorque; interioribus circulis (sunt enim plures) purissimum diem recipit. Inde etiam rosas effert, umbrarumque frigus non ingrato sole distinguit. Finito vario illo multiplicique curvamine, recto limiti redditur, nec huic uni. Nam viae plures intercedentibus buxis dividuntur. Alibi pratulum, alibi ipsa buxus intervenit in formas mille descripta, litteras interdum, quae modo nomen domini dicunt, modo artificis : alternis metulae[20] surgunt, alternis inserta sunt poma, et in opere urbanissimo subita velut illati ruris imitatio. Medium spatium brevioribus utrimque platanis adornatur : post has acanthus hinc inde lubricus et flexuosus, deinde plures figurae pluraque nomina. In capite stibadium[21] candido marmore

[20] *Metulae.* Diminutif de *meta* (même racine que *metior*), petite pyramide. Néologisme.

[21] *Stibadium.* Lit de repos, de forme circulaire, dont on se servait au lieu de l'ancien triclinium, depuis que l'usage des tables rondes (*orbes*) s'était répandu vers la fin de la République. On le désignait encore sous le nom de *sigma.* (V. *la Vie antique*, d'après Guhl et Koner, t. II, p. 225.)

vite protegitur : vitem quattuor columellae Carystiae[22] subeunt. Ex stibadio aqua, velut expressa cubantium pondere, sipunculis effluit, cavato lapide suscipitur, gracili marmore continetur, atque ita occulte temperatur ut impleat nec redundet. Gustatorium graviorque cena margini[23] imponitur, levior naucularum et avium figuris[24] innatans circumit. Contra fons egerit aquam et recipit : nam expulsa in altum in se cadit, junctisque hiatibus et absorbetur et tollitur. E regione stibadii adversum cubiculum tantum stibadio reddit ornatus quantum accipit ab illo. Marmore splendet, valvis in viridia prominet et exit, alia viridia superioribus inferioribusque fenestris suspicit dispicitque. Mox zothecula refugit quasi in cubiculum idem atque aliud. Lectus hic, et undique fenestrae, et tamen lumen obscurum, umbra premente. Nam laetissima vitis per omne tectum in culmen nititur et ascendit. Non secus ibi quam in nemore jaceas : imbrem tantum, tanquam in nemore, non sentias. Hic quoque fons nascitur simulque subducitur. Sunt locis pluribus disposita sedilia e marmore, quae ambulatione fessos ut cubiculum ipsum juvant. Fonticuli sedilibus adjacent; per totum hippodromum inducti fistulis strepunt rivi, et qua manus duxit sequuntur. His nunc illa viridia[25], nunc haec, interdum simul omnia lavantur. Vitassem jam dudum ne viderer argutior, nisi proposuissem omnes angulos tecum epistula circumire. Neque enim verebar ne laboriosum esset legenti tibi, quod visenti non fuisset,

[22] *Carystiae.* Le marbre de Caryste, ville de l'Eubée, d'une teinte verte et très apprécié des Romains.

[23] *Gustatorium.* Plateau sur lequel on sert la *gustatio* ou collation. — *Gravior cena.* Les mets les plus lourds. — *Margini.* Sur les bords du bassin.

[24] *Naucularum et avium figuris.* « Dans des plats qui figurent des nacelles ou des oiseaux. »

[25] *Viridia.* « Des bouquets d'arbres. » A l'époque classique, on emploie de préférence le substantif : *viridarium.* Voir la reproduction de ces *viridaria*, d'après des peintures murales d'Herculanum dans *la Vie antique*, d'après Guhl et Koner, t. II, p. 200.

praesertim cum interquiescere[26], si liberet, depositaque epistula, quasi residere saepius posses. Praeterea indulsi amori meo : amo enim quae maxima ex parte ipse inchoavi aut inchoata percolui. In summa (cur enim non aperiam tibi vel judicium meum vel errorem?) primum ego officium scriptoris existimo, ut titulum suum legat, atque identidem interroget se quid coeperit scribere sciatque, si materiae immoratur, non esse longum[27], longissimum, si aliquid arcessit atque attrahit. Vides quot versibus Homerus[28], quot Vergilius arma, hic Aeneae, Achillis ille, describat : brevis tamen uterque est, quia facit quod instituit. Vides ut Aratus[29] minutissima etiam sidera consectetur et colligat : modum tamen servat. Non enim excursus hic ejus, sed opus ipsum est. Similiter nos, ut parva magnis[30], cum totam villam oculis tuis subjicere conamur, si nihil inductum et quasi devium loquimur, non epistula quae describit, sed villa quae describitur, magna est. Verum illuc unde coepi, ne secundum legem meam jure reprehendar, si longior fuero in hoc in quod excessi. Habes causas cur ego Tuscos meos, Tuscu-

[26] *Interquiescere.* La description est en effet un peu longue, et si elle n'avait pas un intérêt archéologique particulier, on serait parfois tenté de redire avec Boileau :

> Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
> Et je me sauve à peine au travers du jardin.

[27] *Non esse longum.* Il a quelque remords de sa prolixité et cherche à se mettre en règle avec sa conscience littéraire.

[28] *Homerus. Iliade*, ch. XVIII, v. 478, sq. — Virgile, *Enéide*, VIII, v. 407, sq.

[29] *Aratus.* De Soles, en Cilicie, vécut vers l'an 270 av. J.-C., à la cour d'Antigone, roi de Macédoine. C'est à la prière de ce prince qu'il écrivit son poème didactique : Φαινόμενα καὶ Διοσημειά. Cette œuvre a été traduite en vers par Cicéron. — *Modum tamen servat.* Il garde cependant la mesure. Ce qui ne l'empêche pas d'être monotone, comme le remarque Quintilien : « Arati materia motu caret, ut in qua nulla varietas... » (X, I, 55.)

[30] *Ut parva magnis :*

> ..... si parva licet componere magnis.
> (Virgile, *Georg.*, IV, v. 176.)

lanis, Tiburtinis, Praenestinisque[31] praeponam. Nam super illa quae rettuli, altius ibi otium et pinguius, eoque securius ; nulla necessitas togae, nemo accersitor ex proximo : placida omnia et quiescentia; quod ipsum salubritati regionis ut purius caelum, ut aër liquidior, accedit. Ibi animo, ibi corpore maxime valeo. Nam studiis animum, venatu corpus exerceo. Mei quoque nusquam salubrius degunt : usque adhuc certe neminem ex iis quos eduxeram mecum (venia sit dicto[32]) ibi amisi[33]. Di modo in posterum hoc mihi gaudium, hanc gloriam loco servent[34]. Vale.

56. — LES VILLAS DE PLINE SUR LES BORDS DU LAC DE CÔME

C. PLINIUS ROMANO[1] SUO S. (IX, 7)

Aedificare te scribis. Bene est : inveni patrocinium; aedifico enim jam ratione, quia tecum. Nam hoc quoque non

[31] *Praenestinisque.* Les anciennes éditions ajoutent : *meis.* C'est le texte du manuscrit de Florence et de l'édition princeps. Mais il n'est pas démontré que Pline eût des villas à Tibur, à Tusculum, à Préneste.

[32] *Venia sit dicto...* Cette formule est une précaution contre la némésis ou jalousie des dieux. Suivant la croyance des anciens, la divinité ne peut supporter une longue prospérité chez l'homme (V. Hérodote, I, 32, etc.). Pline s'écrie donc : « Que les dieux ne s'offensent pas de cette parole ! »

[33] *Amisi.* Toujours cette sollicitude pour les siens qui prouve l'humanité, la bonté de Pline.

[34] *Servent.* Pour l'intelligence de cette lettre et de celle qui précède, on pourra consulter les plans qui accompagnent l'ouvrage de Félibien des Avaux : *Les Plans et les Descriptions de deux des plus belles maisons de campagne de Pline le Consul*, etc. (1699). Malgré les erreurs et les inexactitudes de ces planches, elles offrent tout au moins un essai de restitution assez intéressant. M. Haudebourt a fait paraître un travail du même genre : *Le Laurentin, maison de campagne de Pline le Jeune, restitué d'après la description de Pline.* Paris, 1833.

[1] *Romanus.* (V. lettre 33 du livre VI; 13 du recueil.)

dissimile, quod ad mare tu, ego ad Larium[2] lacum. Hujus in litore plures villae meae, sed duae maxime, ut delectant, ita exercent[3]. Altera imposita saxis, more Baiano[4] lacum prospicit, altera aeque more Baiano, lacum tangit. Itaque illam *tragoediam*, hanc appellare *comoediam* soleo; illam, quod quasi cothurnis[5], hanc, quod quasi socculis sustinetur. Sua utrique amoenitas, et utraque possidenti ipsa diversitate jucundior. Haec lacu propius, illa latius utitur: haec unum sinum molli curvamine amplectitur, illa editissimo dorso duos dirimit : illic recta gestatio[6] longo limite super litus extenditur, hic spatiosissimo xysto leviter inflectitur : illa fluctus non sentit, haec frangit : ex illa possis dispicere piscantes, ex hac ipse piscari hamumque de cubiculo ac paene etiam de lectulo, ut e naucula, jacere. Hae mihi causae utrique quae desunt adstruendi, ob ea quae supersunt[7]. Sed quid ego rationem tibi? apud quem pro ratione erit idem facere[8]. Vale.

[2] *Larius*. Le lac Larius, près de Côme, aujourd'hui Lago di Como, ou : il Lario. C'est un des plus pittoresques de l'Italie ; il est long de 48 kilomètres, large de 6 environ.

Anne lacus tantos? te, Lari maxime, teque
Fluctibus et fremitu assurgens, Benace, marino.
(Virgile, *Georg.*, II, 159.)

[3] *Exercent*. M'occupent, me donnent de la besogne. Il vient de parler des constructions qu'il y fait.

[4] *More Baiano*. La côte de Baies était célèbre par son agrément et de nombreuses villas couvraient ce rivage si souvent chanté par les poètes latins, Horace, Martial, etc.

[5] *Cothurnis*. Le cothurne est le haut brodequin, porté par les acteurs tragiques. Il avait une semelle épaisse et servait à accroître la taille des acteurs. — *Socculis*. Diminutif de soccus, socque, chaussure plate dont se servaient les acteurs comiques.

[6] *Gestatio, xysto*. (V. la lettre 17 du livre II, 54 du recueil, notes 48 et 56.)

[7] *Ob ea quae supersunt*. « En faveur de ce qu'elles ont déjà. » (Sacy.) — Superesse signifie : être en surabondance, en excès.

[8] A l'est de Côme, sur l'emplacement d'une des villas décrites ici, se trouve la *Villa Pliniana*, avec la fontaine intermittente dont Pline parle dans la lettre 30 du livre IV.

57. — LA CAMPAGNE ET LA VILLE

C. PLINIUS MINUTIO FUNDANO[1] SUO S. (I, 9)

Mirum est quam singulis diebus in urbe ratio aut constet[2] aut constare videatur, pluribus cunctaque[3] non constet. Nam si quem interroges : « Hodie quid egisti? », respondeat : « Officio togae virilis[4] interfui, sponsalia aut nuptias[5] frequentavi, ille me ad signandum testamentum, ille in advocationem[6], ille in consilium rogavit. » Haec quo die feceris necessaria, eadem, si cotidie fecisse te reputes, inania videntur, multo magis cum secesseris. Tunc enim subit recordatio : « Quot dies quam frigidis rebus absumpsi! » Quod evenit mihi, postquam in Lauren

[1] *C. Minutius Fundanus*. Consul en 108, proconsul d'Asie sous Hadrien. Pline lui a adressé trois lettres.

[2] *Ratio constet*. Métaphore empruntée au calcul. Le compte est juste ; c'est-à-dire ici : « On se rend compte, ou à peu près, de l'emploi de chaque jour ».

[3] *Cuncta*. D'autres éditeurs lisent : *cunctis* ou *junctis*. *Pluribus cuncta que* sq. signifie : « Prenez-en plusieurs et considérez la somme, vous ne trouvez plus votre compte ». *Cunctis* est mis pour *cojunctis*.

[4] *Togae virilis*. Le 17 mars, à la fête des *Liberalia*, le jeune Romain, arrivé à l'âge de 17 ans, revêtait la toge virile, après avoir déposé devant les lares de sa maison les insignes de l'enfance, la prétexte et la bulle :

Bullaque succinctis Laribus donata pependit.
(Perse, *Sat.*, V. 30.)

Après un sacrifice, il était conduit par son père au Forum, en compagnie de ses parents et de ses amis ; on l'inscrivait sur le registre des citoyens, et de là, le cortège montait au Capitole pour y célébrer un sacrifice et terminer la fête par un banquet. (V. Reinach, *Manuel de philologie*.)

[5] *Sponsalia, nuptias*. V., sur les fiançailles et le mariage chez les Romains, Reinach, *Man. de philol.*, I, p. 519.

[6] *Advocationem*. Pour l'assister en justice ; *consilium*, pour lui servir d'assesseur. Ce sont ces diverses occupations qu'Horace qualifie d'*officiosa sedulitas* et d'*opella forensis* (*Epist.*, I, VII, 8). V. aussi sat. VI du livre II, v. 23, sq, sur les tracas de la ville et le temps qu'on y rd.

tino[7] meo aut lego aliquid aut scribo, aut etiam corpori vaco, cujus fulturis[8] animus sustinetur. Nihil audio quod audisse, nihil dico quod dixisse paeniteat : nemo apud me quemquam sinistris sermonibus carpit, neminem ipse reprehendo, nisi tamen me, cum parum commode scribo ; nulla spe, nullo timore sollicitor, nullis rumoribus inquietor[9] : mecum tantum et cum libellis loquor. O rectam sinceramque vitam ! o dulce otium[10] honestumque ac paene omni negotio pulchrius ! O mare, o litus, verum secretumque μουσεῖον, quam multa invenitis, quam multa dictatis ! Proinde tu quoque strepitum istum inanemque[11] discursum et multum ineptos labores, ut primum fuerit occasio, relinque, teque studiis vel otio trade. Satius est enim, ut Atilius[12] noster eruditissime simul et facetissime dixit, otiosum esse quam nihil agere[13]. Vale[14].

[7] *Laurentino.* V. la description de la villa de Laurente, lettre 17 du livre II, 54 du recueil.

[8] *Fulturis.* Sens premier : étai, étançon ; le corps, qui est le support de l'âme.

[9] *Inquietor.* « Inquietare » est un mot postérieur au siècle d'Auguste ; on le trouve dans Suétone, Sénèque, Tacite, etc.

[10] *Dulce otium.* Ces mots rappellent la célèbre exclamation d'Horace :

O rus, quando te aspiciam, quandoque licebit,
Ducere sollicitæ jucunda oblivia vitæ !

(Sat. VI du livre II, v. 60.)

[11] μουσεῖον. *Museum.* Lieu où se tiennent les Muses, puis cabinet de travail, bibliothèque, etc.

[12] *Atilius.* (V., sur ce personnage, la note de la lettre 14 du livre II, 11 du recueil.)

[13] *Otiosum esse quam nihil agere.* « Ne rien faire que de faire des riens. » (Sacy.) — Cf. l'expression de Sénèque parlant des maniaques qui perdent leur temps en occupations inutiles : « Non habent isti otium, sed iners negotium. » *(De brev. vitae*, 12.)—Cicéron, parlant de loisirs intelligemment occupés, comme ceux de Pline, rappelle le mot de Scipion : « Se nunquam minus otiosum esse, quam cum otiosus.... esset. » *(De off.*, III, 1.)

[14] Sur la manière dont Pline emploie son temps à la campagne, voir la lettre suivante. En général, ses occupations n'ont rien de champêtre : « Où qu'il fût, quoi qu'il fît, Pline restait homme de lettres ; il appartient à la race de ces gens dont parle Du Bellay :

Toujours par quelque endroit le style vous démange.

(Pellisson, *les Romains.*)

58. — GENRE DE VIE DE PLINE A LA CAMPAGNE

C. PLINIUS FUSCO[1] SUO S. (IX, 36)

Quaeris quemadmodum in Tuscis[2] diem aestate disponam. Evigilo cum libuit, plerumque circa horam primam[3], saepe ante, tardius raro : clausae fenestrae manent. Mire enim silentio et tenebris[4] ab iis quae avocant abductus, et liber et mihi relictus, non oculos animo, sed animum oculis sequor[5], qui eadem, quae mens, vident, quotiens non vident alia. Cogito, si quid in manibus[6], cogito ad verbum scribenti emendantique similis, nunc pauciora, nunc plura, ut vel difficile vel facile componi tenerive potuerunt. Notarium[7] voco, et, die admisso, quae formaveram dicto : abit rursusque revocatur rursusque dimittitur. Ubi hora quarta vel quinta (neque enim certum dimensumque tempus), ut dies suasit, in xystum[8] me vel

[1] *Cluvius Fuscus.* (V. *Ep.* VII, 9 ; 34 du recueil.)

[2] *In Tuscis.* V. la description de la villa de Toscane (lettre 6 du tome V ; 55 du recueil).

[3] *Horam primam.* (V. note 21 de la lettre 5 du livre III ; 1 du recueil.)

[4] *Silentio et tenebris.* Ici Pline suit le conseil de son maître Quintilien : « Lucubrantes silentium noctis, et clausum cubiculum, et lumen unum velut tectos maxime teneat. » (X, 3, 25.)

[5] *Non oculos animo... sed.* « Je ne veux pas assujettir mon esprit à mes yeux ; j'assujettis mes yeux à mon esprit. » (Sacy.) — Cf. *Quintilien* (X, 3, 25), parlant de Démosthène, qui se renfermait en un endroit d'où il ne pouvait rien voir ni entendre : « ne aliud agere mentem cogerent oculi. »

[6] *Si quid in manibus.* « Si j'ai quelque ouvrage commencé » — *ad verbum,* « je dispose jusqu'aux paroles, comme si j'écrivais et corrigeais. » (Sacy.) — C'est un exercice recommandé par Quintilien. (X, 3, 25.)

[7] *Notarium* (V. note 33 de la lettre 5 du livre VII ; 1 du recueil.) — *Die admisso,* « je fais ouvrir les fenêtres. »

[8] *Xystum, cryptoporticum.* (V lettre 17 du livre II, 54 du recueil, notes 55 et 56.)

cryptoporticum confero, reliqua meditor et dicto. Vehiculum ascendo. Ibi quoque idem quod ambulans et jacens. Durat intentio, mutatione ipsa refecta : paulum redormio[9], dein ambulo, mox orationem Graecam Latinamve clare et intente, non tam vocis causa quam stomachi[10] lego : pariter tamen et illa firmatur. Iterum ambulo, ungor, exerceor, lavor. Cenanti mihi, si cum uxore vel paucis, liber legitur: post cenam comoedus aut lyristes[11] : mox cum meis ambulo, quorum in numero sunt eruditi. Ita variis sermonibus vespera extenditur, et quanquam longissimus dies cito conditur. Nonnunquam ex hoc ordine aliqua mutantur. Nam, si diu jacui vel ambulavi, post somnum demum lectionemque non vehiculo sed, quod brevius, quia velocius, equo gestor. Interveniunt amici ex proximis oppidis partemque diei ad se trahunt, interdumque lasso mihi opportuna interpellatione subveniunt. Venor aliquando, sed non sine pugillaribus, ut, quamvis nihil ceperim, nonnihil referam[12]. Datur et colonis, ut videtur ipsis, non satis temporis, quorum mihi agrestes querelae litteras nostras et haec[13] urbana opera commendant. Vale.

59. — PLINE A LA CHASSE

C. PLINIUS CORNELIO TACITO SUO S. (I, 6)

Ridebis[1], et licet rideas. Ego ille quem nosti apros tres et quidem pulcherrimos cepi. Ipse? inquis. Ipse; non

[9] *Redormio.* Pline emploie ce verbe dans le sens du verbe simple : dormir ; de même *repromittere* pour *promittere* (IV, 27, 5), etc.

[10] *Stomachi.* Celse (I, 8) donne ce conseil : « Si quis vero stomacho laborat, legere clare debet ». La *phonascie* ou art d'exercer la voix, faisait partie de la thérapeutique grecque.

[11] *Lyristes*, λυριστής, joueur de lyre, est un des mots grecs que Pline paraît avoir le premier latinisés.

[12] *Nonnihil referam.* Cf. la lettre 6 du livre Ier à Tacite; 59 du recueil.

[13] *Haec.* La lettre est donc datée de Rome.

[1] *Ridebis.* La ravité de Tacite (τὸ σεμνὸν) n'était certes pas sans

tamen ut omnino ab inertia mea et quiete discederem. Ad retia sedebam : erat in proximo non venabulum[2] aut lancea, sed stilus et pugillares[3] : meditabar aliquid enotabamque[4], ut, si manus vacuas, plenas tamen ceras reportarem[5]. Non est quod contemnas hoc studendi genus. Mirum est ut animus agitatione motuque corporis excitetur. Jam undique silvae et solitudo ipsumque illud silentium quod venationi datur magna cogitationis incitamenta[6] sunt. Proinde cum venabere, licebit auctore me,

se détendre dans la familiarité de Pline et de ses autres amis. Il avait beaucoup d'esprit, le *Dialogus de oratoribus* le prouve, et s'il faut tenir pour très douteux le livre des *Facetiae* que lui attribue le grammairien Fulgentius Planciadès, on pourrait retrouver jusque dans ses écrits historiques, d'une éloquence si élevée et si amère, plus d'un passage, où, comme on le disait de Thucydide, *le lion a ri*.

[2] *Venabulum.* Épieu de chasse, armé d'une longue tête de fer. — *Lançea*, lance longue et légère.

[3] *Pugillares*, sous-entendu *libelli* ou *codices*. Petites tablettes couvertes de cire. (V. lettre 5, III, 1 du recueil, note 34.)

[4] *Enotabam.* Ce verbe ne se rencontre qu'après le siècle d'Auguste.

[5] *Ceras reportarem.* « Tout ce que possède Pline, tout ce qui l'entoure reçoit l'empreinte de sa passion exclusive pour les lettres. La campagne n'est belle, à ses yeux, que par les loisirs studieux qu'elle protège ; la nature est un cadre fleuri qui accompagne agréablement ses travaux. S'il va à la chasse, à côté de son épieu il a toujours ses tablettes ; s'il ne récolte point de fruits dans ses terres, il se console en y recueillant quelques pages spirituelles. » (Demogeot, *Étude sur Pline le Jeune.*)

[6] *Cogitationis incitamenta.* Ce n'est pas l'avis de Quintilien, du moins en ce qui concerne le calme des bois : « Mihi certe jucundus hic magis, quam studiorum hortator, videtur esse secessus. » (*Inst. orat.*, X, 3.)

Boileau, qui souvent trouve au coin d'un bois le mot qui l'avait fui, dira comme Pline :

> ....., pour animer ma voix
> J'ai besoin du silence et de l'ombre des bois.
> . . . . . .
> Ce n'est que dans ces bois, propres à m'exciter,
> Qu'Apollon quelquefois daigne encore m'écouter.
>
> (Ép. VI, à Lamoignon; v. 119, sq.)

ut panarium[7] et lagunculam, sic etiam pugillares feras. Experieris non Dianam magis montibus quam Minervam inerrare. Vale.

60. — PLINE A LA VENDANGE

C. PLINIUS VENATORI[1] SUO S. (IX, 20)

Tua vero epistula tanto mihi jucundior fuit quanto longior erat, praesertim cum de libellis meis tota loqueretur; quos tibi voluptati esse non miror, cum omnia nostra perinde ac nos ames. Ipse cum maxime vindemias, graciles quidem, uberiores tamen quam exspectaveram, colligo; si colligere est nonnunquam decerpere uvam, torculum[2] invisere, degustare de lacu[3] mustum, obrepere urbanis, qui nunc rusticis praesunt meque notariis et lectoribus[4] reliquerunt. Vale.

[7] *Panarium.* Corbeille à pain, panetière; *laguncula*, petite boutèille, diminutif de *lagena.*

[1] *Venator.* Personnage inconnu, auquel ce seul billet est adressé.

[2] *Torculum*, le pressoir. (V., dans A. Rich, les détails sur cette machine d'après Caton, *De re rust.*, 18, et des peintures antiques.)

[3] *Lacu.* C'est la cuve dans laquelle tombe le vin qui s'échappe du pressoir.

[4] *Lectoribus.* Toujours la préoccupation littéraire. Il ne voit pas ou ne veut pas voir ce que peut avoir de poétique le tableau qu'il a sous les yeux. Virgile a sur ce sujet quelques vers expressifs.

La poésie moderne a su aussi rendre tout le charme de ces scènes rustiques. Citons, par exemple, les vers suivants sur la vendange:

. . . . . .
Sous la charge des raisins lourds
Le vigneron chancelle et ploie;
La cuve dans le vendangeoir
Bout, et le vin sort du pressoir
Comme un vermeil ruisseau de joie.

Le pur sang des raisins pourprés
Exhale partout son haleine;
Les bruns vendangeurs enivrés
S'en vont bondissant par la plaine.
Et l'on entend dans les ravins
Comme un chœur de jeunes Sylvains
Dansant autour du vieux Silène.

(A. Theuriet, *le Livre de la payse*, *Vignes en fleur.*)

61. — LE LAC VADIMON

C. PLINIUS GALLO[1] SUO S. (VIII, 20)

Ad quae noscenda iter ingredi, transmittere mare solemus, ea sub oculis posita neglegimus, seu quia ita natura comparatum ut, proximorum incuriosi[2], longinqua sectemur, seu quod omnium rerum cupido languescit, cum facilis occasio, seu quod differimus tanquam saepe visuri quod datur videre, quotiens velis cernere. Quacumque de causa, permulta in urbe nostra juxtaque urbem non oculis modo, sed ne auribus quidem novimus, quae si tulisset Achaia, Aegyptus, Asia aliave quaelibet miraculorum ferax commendatrixque terra, audita, perlecta, lustrata haberemus. Ipse certe nuper, quod nec audieram ante nec videram, audivi pariter et vidi. Exegerat prosocer[3] meus ut Amerina[4] praedia sua inspicerem. Haec perambulanti mihi ostenditur subjacens lacus nomine Vadimonis[5]: simul quaedam incredibilia narrantur. Perveni ad ipsum. Lacus est in similitudinem jacentis rotae[6] circumscriptus et undique aequalis: nullus sinus, obliquitas nulla, omnia dimensa, paria et quasi artificis manu cavata et excisa.

[1] *Gallus.* (V. Lettres, II, 17; 54 du recueil.)

[2] *Proximorum incuriosi*, et plus loin: *miraculorum ferax.* Ces adjectifs, construits avec le génitif, s'éloignent de la syntaxe classique. Lagergren rapproche beaucoup d'exemples de cette construction, en particulier avec les adjectifs en *ax* (p. 149).

[3] *Prosocer meus.* Calpurnius Fabatus, grand-père de Calpurnia, troisième femme de Pline. (V. Lettre 11 du livre V; 44 du recueil, note 1.)

[4] *Amerina.* D'Ameria, en Ombrie, aujourd'hui Amelia.

[5] *Vadimonis.* Aujourd'hui lac de Bessanello, en Étrurie. Actuellement, il est à peu près couvert d'une croûte de terre et devenu souterrain.

[6] *Jacentis rotae.* D'une roue couchée. C'était sans doute un ancien cratère comme le lac de Vico, de forme également arrondie.

Color caerulo albidior[7], viridi pressior, sulpuris odor saporque medicatus, vis, qua fracta solidantur. Spatium modicum, quod tamen sentiat ventos et fluctibus intumescat. Nulla in hoc navis (sacer[8] enim), sed innatant insulae, herbidae[9] omnes harundine et junco, quaeque alia fecundior palus ipsaque illa extremitas lacus effert. Sua cuique figura, ut modus[10]; cunctis margo derasus, quia frequenter vel litori vel sibi illisae terunt teruntur-que. Par omnibus altitudo, par levitas; quippe in speciem carinae humili radice descendunt[11]. Haec ab omni latere perspicitur, eademque suspensa pariter et mersa. Interdum junctae copulataeque et continenti similes sunt, interdum discordantibus ventis digeruntur, nonnunquam destitutae[12] tranquillitate singulae fluitant. Saepe minores majoribus, velut cymbulae onerariis[13], adhaerescunt, saepe inter se majores minoresque quasi cursum certamenque desumunt; rursus omnes in eunden locum appulsae, qua steterunt, promovent terram[14], et modo hac, modo illa,

[7] *Color caerulo albidior, viridi pressior* (conjecture de Barth, que nous adoptons). « La couleur de ses eaux est plus pâle que celle des eaux ordinaires et moins éclatante que le vert jaunâtre). Elles ont une odeur sulfureuse, une saveur minérale et guérissent les fractures. » — *Caerulus* est le bleu foncé, le vert de mer.

[8] *Sacer*. La navigation était interdite dans certaines parties des fleuves ou dans certains lacs consacrés. (V. la lettre suivante, note 15.)

[9] *Insulae herbidae*. Le lac de la Solfatare porte encore aujourd'hui le nom des « Iles nageantes », à cause des feuilles agglomérées qui flottent sur ses eaux (V. Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie univ.*, I; p. 442).

[10] *Modus*. « Grandeur ».

[11] *Descendunt*. « Terminées en coques de navires, elles s'enfoncent assez peu dans le lac. » (Sacy.)

[12] *Destitutae*. Sans que le vent souffle; mot à mot : abandonnées du vent. — *Tranquillitate*, « cum tranquillitas est ».

[13] *Onerariis*. « Comme des canots à de gros navires » ; mot à mot: des vaisseaux de transport.

[14] *Promovent terram*. *Promovere*, faire avancer, prolonger. — Quand ces îles flottantes s'attachent aux rives, elles semblent faire reculer le lac et faire avancer la terre. Elles sont comme un promontoire mobile,

lacum reddunt auferuntque ; ac tum demum, cum medium tenuere, non contrahunt. Constat pecora herbas secuta sic in insulas illas, ut in extremam ripam, procedere solere, nec prius intellegere mobile solum, quam litori abrepta[15], quasi illata et imposita, circumfusum undique lacum paveant[16]; mox, quo tulerit ventus egressa, non magis se descendisse sentire, quam senserint ascendisse. Idem lacus in flumen egeritur, quod, ubi se paulisper oculis dedit, specu mergitur alteque conditum meat[17]; ac si quid, antequam subduceretur, accepit[18], servat et profert. Haec tibi scripsi, quia nec minus ignota quam mihi, nec minus grata credebam. Nam te quoque, ut me, nihil aeque ac naturae opera delectant. Vale.

62. — LA SOURCE DU CLITUMNE

PLINIUS ROMANO[1] SUO S. (VIII, 8)

Vidistine aliquando Clitumni[2] fontem? Si nondum (et puto nondum; alioqui narrasses mihi), vide ; quem ego

aux formes capricieuses qui changent sans cesse l'aspect et dérangent les proportions du lac. C'est seulement quand elles se réunissent au centre qu'il ne paraît pas amoindri *(non contrahunt)*.

[15] *Litori abrepta*. Le datif remplace ici l'ablatif avec la préposition *a*, qui serait d'un usage plus classique.

[16] *Paveant*. Remarquer la couleur poétique de cette description traitée avec beaucoup d'esprit et d'agrément.

[17] *Meat*. *Meo* est un mot de la langue poétique employé par Lucrèce, Ovide, Horace, etc.

[18] *Si quid.... accepit*. « Si on jette un objet dans ses eaux. »

[1] *Romanus*. (V. Lettres, VI, 33; 13 du recueil.)

[2] *Clitumni*. Le Clitumne, rivière de l'Ombrie, était autrefois un cours d'eau assez considérable et n'est plus aujourd'hui qu'un ruisseau, le Clitumno. Il se jette dans le Tinias, affluent du Tibre. Les Romains croyaient que les taureaux abreuvés de ses eaux produisaient des animaux d'une blancheur éclatante:

> Hinc albi, Clitumne, greges, et maxima taurus
> Victima, sæpe tuo perfusi flumine sacro,
> Romanos ad templa Deum duxere triumphos.
>
> (Virgile, *Georg.*, II, 146, sq.)

(paenitet tarditatis) proxime vidi. Modicus collis assurgit, antiqua cupresso nemorosus et opacus. Hunc subter exit fons et exprimitur[3] pluribus venis, sed imparibus, eluctatusque quem facit gurgitem[4], lato gremio[5] patescit purus et vitreus, ut numerare jactas stipes[6] et relucentes calculos possis. Inde non loci devexitate, sed ipsa sui copia et quasi pondere impellitur. Fons adhuc et jam amplissimum flumen atque etiam navium patiens, quas obvias quoque et contrario nisu in diversa tendentes transmittit et perfert, adeo validus ut illa qua properat ipse, quanquam per solum planum, remis non adjuvetur[7], idem aegerrime remis contisque superetur adversus. Jucundum utrumque per jocum ludumque fluitantibus, ut flexerint cursum[8], laborem otio, otium labore variare. Ripae fraxino multa, multa populo vestiuntur, quas perspicuus amnis, ut mersas, viridi imagine adnumerat. Rigor aquae certaverit nivibus, nec color[9] cedit. Adjacet templum[10] priscum et religiosum : stat Clitumnus ipse amictus ornatusque praetexta[11] : praesens[12] numen atque etiam fati-

[3] *Exprimitur*. Jaillit.

[4] *Eluctatusque quem facit gurgitem*. Il lui faut quelque effort pour sortir du bassin qu'elle s'est creusé.

[5] *Gremio*, lit. R. geremium, de *gero*, ce qui porte.

[6] *Jactas stipes*. Ces pièces de monnaie étaient une offrande faite à la divinité du fleuve. Cf. Sénèque parlant des bouches du Nil : «In haec ora stipem sacerdotes.... jaciunt». (*Quaest. nat.*, IV, 2.)

[7] *Remis non adjuvetur*. On n'a pas besoin, pour le descendre, du secours des rames. *Adversus*, quand on le remonte.

[8] *Ut flexerint cursum*. « C'est un amusement..., selon qu'on change de direction, de faire succéder le repos à la fatigue, la fatigue au repos, » (c'est-à-dire tantôt de descendre la rivière, tantôt de la remonter).

[9] *Color*. Leur éclat.

[10] *Templum*. On voit encore près de la source du Clitumno les ruines d'un petit temple où l'on croit reconnaître celui dont parle Pline.

[11] *Praetexta*. Toge blanche bordée de pourpre. On appelait le dieu du fleuve Jupiter Clitumnus.

[12] *Praesens*. Secourable. — *Sortes*. Ce mot désigne divers objets servant à la divination, tels que dés, osselets, etc.

dicum indicant sortes. Sparsa sunt circa sacella[13] complura totidemque dii. Sua cuique veneratio, suum nomen, quibusdam vero etiam fontes. Nam, praeter illum quasi parentem ceterorum, sunt minores capite discreti ; sed flumini miscentur, quod ponte transmittitur. Is terminus[14] sacri profanique. In superiore parte navigare tantum, infra etiam natare[15] concessum. Balineum Hispellates[16], quibus illum locum divus Augustus dono dedit, publice praebent, praebent et hospitium. Nec desunt villae, quae secutae fluminis amoenitatem[17] margini insistunt. In summa, nihil erit ex quo non capias voluptatem. Nam studebis[18] quoque ; leges multa multorum omnibus columnis, omnibus parietibus inscripta, quibus fons ille deusque celebratur. Plura laudabis, nonnulla ridebis ; quanquam tu vero, quae tua humanitas[19], nulla ridebis. Vale.

[13] *Sacella*. Le *sacellum* était une enceinte consacrée à une divinité et contenant un autel ; il n'avait pas de toit. « Sacella dicuntur loca diis sacrata sine tecto. » (Festus.)

[14] *Is terminus*. Le pont séparait la partie sacrée du fleuve de la partie profane.

[15] *Navigare tantum, infra etiam natare*. La navigation était interdite dans certains fleuves et certains lacs sacrés. Cf. lettre précédente : Le lac Vadimon. « Nulla in hoc navis, sacer enim est. » — On ne se décidait jamais sans scrupule à jeter un pont sur un fleuve, à modifier son cours, et on regardait comme un sacrilège de souiller une source en s'y baignant. (V. Preller, *les Dieux de l'ancienne Rome*, p. 348, Sources et fleuves).

[16] *Hispellates*. Les habitants d'Hispellum, ville de l'Ombrie.

[17] *Secutae fluminis amœnitatem*. « Attirées par la beauté du fleuve».

[18] *Studebis*. « Tu auras aussi de quoi t'occuper ».

[19] *Quae tua humanitas est*. « Indulgent comme tu l'es».

IX

PETITE CHRONIQUE DE ROME. — RÉCITS ET ANECDOTES

63. — RÉGULUS CAPTATEUR DE TESTAMENTS

C. PLINIUS CALVISIO [1] SUO S. (II, 20)

Assem para [2] et accipe auream fabulam, fabulas immo: nam me priorum nova admonuit, nec refert a qua potissimum incipiam. Verania Pisonis [3] graviter jacebat, hujus dico Pisonis quem Galba adoptavit [4]. Ad hanc Regulus [5] venit [6]. Primum impudentiam [7] hominis qui venerit ad aegram

[1] *C. Calvisius Rufus.* Fut décurion de Côme; un des amis intimes de Pline, qui lui a adressé six lettres.

[2] *Assem para.* L'as valait le quart du sesterce. C'est le sou que nous donnons au chanteur de complaintes, au musicien des rues, au montreur de singes, etc.

[3] *Verania Pisonis,* sous-entendu *uxor.* Cf. Virgile, Hectoris Andromache, *Æn.* III, v. 319, etc.

[4] *Quem Galba adoptavit.* (V. Tacite, *Histoires,* VII, 14, sq.)

[5] *Regulus.* Sur Régulus, V. lettre 20 du livre Ier, 4 du recueil, note 26.

[6] *Venit.* La captation des testaments était devenue à Rome une industrie, un art véritable : « Qui captandorum testamentorum artem professi sunt. » (Sénèque, *De ben.*, VI, XXXVIII, 3), Horace, Pline (*Ep.*, VIII, 18, etc.), Pétrone, Martial, Lucien, dans ses *Dialogues des morts,* ont raillé ces chasseurs d'héritages, souvent pris à leurs propres pièges. Aquilius Régulus était un des plus célèbres parmi ces captateurs.

[7] *Impudentiam,* sous-entendu *mireris.* Les ellipses sont fréquentes chez Pline comme chez Tacite.

cujus marito inimicissimus, ipsi [8] invisissimus fuerat. Esto, si venit tantum : at ille etiam proximo toro sedit, quo die, qua hora nata esset interrogavit. Ubi audiit, componit vultum, intendit oculos, movet labra, agitat digitos, computat; nihil : ut diu miseram exspectatione suspendit : « Habes, inquit, climactericum tempus [9], sed evades. Quod ut tibi magis liqueat, haruspicem [10] consulam quem sum frequenter expertus. » Nec mora; sacrificium facit, affirmat exta cum siderum significatione congruere. Illa, ut in periculo credula, poscit codicillos, legatum Regulo scribit : mox ingravescit : clamat moriens hominem nequam, perfidum ac plus etiam quam perjurum [11], qui sibi per salutem filii pejerasset. Facit hoc Regulus non minus scelerate quam frequenter, quod iram deorum, quos ipse cotidie fallit, in caput infelicis pueri detestatur [12]. Velleius Blaesus, ille locuples consularis, novissima valetudine conflictabatur : cupiebat mutare testamentum. Regulus, qui speraret aliquid ex novis tabulis, quia nuper captare eum coeperat, medicos hortari, rogare quoquo modo spiritum homini prorogarent. Postquam signatum [13] est testamentum, mutat personam, vertit allocutionem, isdemque medicis : « Quousque miserum cruciatis? quid

[8] *Ipsi.* A Verania.

[9] *Climactericum tempus.* R. κλιμακτήρ, échelon. Les anciens croyaient que les années multiples de 7 étaient des époques critiques de la vie humaine. « L'an *climactérique* l'avoit surpris délibérant si *erreur* et *doute* étaient masculins ou féminins. » (Balzac, sur Malherbe.) A l'époque de Pline, l'astrologie jouit d'une grande considération, surtout dans les hautes classes de la société. (V. Friedlaender, *Mœurs romaines,* t. IV, p. 223.)

[10] *Haruspicem, haruspex,* de *haru,* entrailles, et *specio,* examiner. Devin qui annonçait l'avenir par l'inspection des entrailles des victimes.

[11] *Plus quam perjurum.* C'est un parjure plus infâme que tous les autres, puisqu'il retombe sur la tête du fils même de Régulus. Lucain a dit : « Plus quam civilia bella. »

[12] *Detestatur.* « Il détourne la colère des dieux sur la tête de son malheureux fils. »

[13] *Signatum.* Les testaments devaient être revêtus des cachets de sept témoins.

invidetis bona morte cui dare vitam non potestis? » Moritur Blaesus, et tanquam omnia audisset, Regulo ne tantulum quidem[14]. Sufficiunt duae fabulae. An scholastica lege[15] tertiam poscis? Est unde fiat. Aurelia, ornata femina, signatura testamentum, sumpserat pulcherrimas tunicas. Regulus cum venisset ad signandum : « Rogo » inquit « has mihi leges. » Aurelia ludere hominem putabat; ille serio instabat : ne multa, coëgit mulierem aperire tabulas, ac sibi tunicas quas erat induta legare : observavit scribentem, inspexit an scripsisset. Et Aurelia quidem vivit[16], ille tamen istud tanquam morituram coëgit. Et hic hereditates, hic legata, quasi mereatur, accipit. Ἀλλὰ τί διατείνομαι[17] in ea civitate, in qua jam pridem non minora praemia, immo majora, nequitia et improbitas quam pudor et virtus habent? Aspice Regulum, qui ex paupere et tenui ad tantas opes[18] per flagitia[19] processit, ut ipse mihi dixerit, cum consuleret quam cito[20] sestertium sescenties[21] impleturus esset, invenisse se exta du-

[14] *Ne tantulum quidem*, sous-entendu *legavit*; « à Régulus pas une obole.....» Il y avait de temps en temps de ces déceptions pour les captateurs de testaments. Autrement le métier eût été trop beau. (V. Duruy, *Hist. romaine*, t. V, p. 304.)

[15] *Scholastica lege*. Selon le précepte de l'école. Peut-être est-ce une allusion à un proverbe analogue à celui-ci : Les bonnes choses vont par trois. « Omne trinum perfectum. » (Gesner.)

[16] *Vivit*. « Parce que Nævia respire péniblement et qu'elle a une toux aigre, tu crois déjà, Bithynicus, que l'affaire est faite et qu'il s'en va bien pour toi? Erreur, Nævia te flatte : elle ne meurt pas. » (Martial, *Epigr.*, II, XXVI.)

[17] Τί διατείνομαι. Pourquoi insister, m'indigner? Démosthène, (*Pro Cor.*, 46); Τί διετεινάμην οὕτω σφοδρῶς.

[18] *Ad tantas opes*. Il avait des propriétés en Ombrie, en Etrurie, aux environs de Rome, etc.

[19] *Per flagitia*. Entre autres, après la condamnation de Crassus, qu'il avait accusé, il avait reçu, outre le consulat, huit millions de sesterces.

[20] *Cum consuleret quam citò*. « Quand il consultait les dieux pour savoir à quelle époque.... »

[21] *Sestertium sescenties*, sous-entendu *centena milia*. Six cents fois cent mille sesterces, environ douze millions.

plicia,[22] quibus portendi milies et ducenties habiturum. Et habebit, si modo, ut coepit, aliena testamenta, quod est improbissimum genus falsi[23], ipsis quorum sunt illa dictaverit. Vale.

64. — ASSASSINAT D'UN MAITRE PAR SES ESCLAVES

C. PLINIUS ACILIO[1] SUO S. (III, 14)

Rem atrocem, nec tantum epistula dignam[2] Largius Macedo, vir praetorius, a servis suis passus est, superbus alioqui dominus et saevus, et qui servisse patrem suum parum, immo nimium[3] meminisset. Lavabatur in villa Formiana[4] : repente eum servi circumsistunt : alius fauces invadit, alius os verberat, alius pectus et ventrem contundit; et cum exanimem putarent, abjiciunt in fervens pavimentum[5], ut experirentur an viveret. Ille, sive quia

[22] *Exta duplicia*. Des viscères repliés sur eux-mêmes, ou recouverts d'une double enveloppe. C'est ainsi qu'Auguste, dans un sacrifice, trouva six foies de victimes : « replicata intrinsecus ab ima fibra. » (Suétone, *Aug.*, 95; cf. Pline l'Ancien, XI, 37.)

[23] *Improbissimum genus falsi*. « La plus odieuse manière de commettre un faux.» La loi Cornelia punissait comme coupable de faux celui qui inscrivait un legs en sa faveur dans le testament d'autrui. Régulus se contente de dicter ces legs; il tourne ainsi la loi, aux yeux de Pline, qui s'indigne qu'on ne punisse pas également ceux qui dictent des clauses en leur faveur.

[1] *Acilius*. L. Acilius Rufus fut questeur de la province de Sicile, tribun du peuple, préteur, consul désigné en 105 ou 106.

[2] *Epistula digna*. Ce sujet serait plus digne de l'histoire ou de la tragédie (Gesner).

[3] *Nimium*. Leçon bien préférable à *minimum*. — « Il se souvenait peu, ou plutôt il se souvenait trop que son père avait été lui-même esclave. » Il s'en souvenait peu, parce qu'autrement il aurait été plus humain; il s'en souvenait trop, parce qu'il se vengeait en quelque sorte par ses cruautés de la bassesse de son extraction.

[4] *Formiana*. Formies, ville du Latium, à l'ouest de Minturnes. — C'est près de la villa qu'il y possédait (*praedium Formianum*) que Cicéron fut tué. On croit que le village de Castellone occupe l'emplacement de l'ancienne Formies, dont Horace a célébré les vins.

[5] *Pavimentum*. Les dalles brûlantes de l'*hypocaustum*, salle de bains,

non sentiebat, sive quia se non sentire simulabat, immobilis et extentus fidem peractae mortis implevit[6]. Tum demum quasi aestu solutus[7] effertur, excipiunt servi fideliores. Ita et vocibus excitatus et recreatus loci frigore, sublatis oculis agitatoque corpore, vivere se, et jam tutum erat, confitetur[8]. Diffugiunt servi; quorum magna pars comprehensa est, ceteri requiruntur. Ipse paucis diebus aegre focilatus[9], non sine ultionis solacio decessit, ita vivus vindicatus ut occisi solent. Vides quot periculis, quot contumeliis, quot ludibriis simus obnoxii[10]; nec est quod quisquam possit esse securus, quia sit remissus et mitis : non enim judicio domini, sed scelere perimuntur. Verum haec hactenus. Quid praeterea novi? quid? nihil; alioqui subjungerem : nam et charta adhuc superest[11] et dies feriatus patitur plura contexi. Addam quod oppor-

dont la température était élevée à l'aide d'une fournaise avec des tuyaux (hypocausis) placés au-dessous. (V. A. Rich, HYPOCAUSTUM.)

[6] *Implevit*. Impleo signifie compléter, achever. C'est comme s'il y avait : « Plenam fidem fecit. »

[7] *Quasi aestu solutus*. « Comme s'il eût été suffoqué par la chaleur du bain. » (Sacy.)

[8] *Confitetur*. Il révèle, il fait voir.

[9] *Focilatus*. R. *focus*, sens premier : réchauffé; ici, ranimé.

[10] *Simus obnoxii*. Voir, dans Tacite, *Annales*, XIV, 42, la curieuse délibération du Sénat au sujet du meurtre de Pedanius Secundus, préfet de Rome, assassiné par un de ses esclaves. — Elle reflète bien les sentiments contradictoires que le peuple et les grands nourrissaient à l'endroit des esclaves. — Il s'agissait de mettre à la torture, suivant la loi ancienne, tous les esclaves de Pedanius. C. Cassius essaye de démontrer que cette cruauté est nécessaire. C'est obliger les esclaves à dénoncer tout complot contre le maître. A cette condition seulement, dit-il, « possumus singuli inter plures, tuti inter anxios, postremo si pereundum sit, non inulti inter nocentes agere. » C'est l'honneur de Pline d'avoir, malgré les dangers que peuvent faire courir au maître, même indulgent et doux, ces nations d'esclaves (nationes, colluvies), plaidé toujours et pratiqué la bonté, l'humanité envers eux; on sait d'ailleurs par les inscriptions qu'à l'époque des Antonins bien des gens commençaient à penser et à agir comme lui.

[11] *Et charta adhuc superest*. « J'ai encore de la place sur mes tablettes. »

tune de eodem Macedone succurrit. Cum in publico[12] Romae lavaretur, notabilis, atque etiam, ut exitus docuit, ominosa res accidit. Eques Romanus a servo ejus, ut transitum daret manu leviter admonitus, convertit se, nec servum a quo erat tactus, sed ipsum Macedonem tam graviter palma percussit ut paene concideret. Ita balineum illi, quasi per gradus quosdam, primum contumeliae locus, dein le exitii[13] fuit. Vale.

65. — LES JEUX DU CIRQUE

C. PLINIUS CALVISIO[1] SUO S. (IX, 6)

Omne hoc tempus inter pugillares[2] ac libellos jucundissima quiete transmisi. « Quemadmodum » inquis « in urbe potuisti? » Circenses[3] erant, quo genere spectaculi ne levissime quidem teneor. Nihil novum, nihil varium, nihil quod non semel spectasse sufficiat. Quo magis miror tot milia virorum tam pueriliter identidem cupere currentes equos, insistentes curribus homines videre. Si tamen aut velocitate equorum aut hominum arte traherentur, esset ratio non nulla : nunc favent panno[4], pan-

[12] *Publico*. Un bain public, balineæ ou balinea.

> Quid pauper? ride, mutat cenacula, lectos,
> Balnea.
>
> (Horace, *Epist.*, I, 1, 91.)

[13] *Exitii*. Rapprochement qui semble assez puéril, et fournit une preuve de plus de l'esprit superstitieux dont les hommes les plus distingués de l'époque ne pouvaient se défendre.

[1] *Calvisius*. (V. *Ep.*, II, 20; 63 du recueil.)

[2] *Pugillares*. (V. *Ep.*, III, 5, 1 du recueil, note 34.)

[3] *Circenses*, sous-entendu *ludi*. Les jeux du cirque consistaient principalement en courses de chars.

[4] *Favent panno*. La passion violente des Romains pour les jeux du cirque, aussi bien que la nécessité de pourvoir à leur organisation fort compliquée, a contribué à constituer ce qu'on a appelé les partis ou factions *(factiones, greges, populi, catervae)*, que l'on s'habitua à désigner par les noms des couleurs adoptées pour reconnaître dans la course

num amant, et si in ipso cursu medioque certamine hic color illuc, ille huc transferatur, studium favorque transibit, et repente agitatores illos, equos illos, quos procul noscitant[5], quorum clamitant nomina, relinquent. Tanta gratia, tanta auctoritas in una vilissima tunica, mitto[6] apud vulgus, quod vilius tunica, sed apud quosdam graves homines: quos ego cum recordor in re inani, frigida, assiduate tam insatiabili desidere[7], capio aliquam voluptatem, quod hac voluptate non capior. Ac per hos dies libentissime otium meum in litteris colloco, quos alii otiosissimis occupationibus[8] perdunt.[9] Vale.

les voitures et les cochers. Il n'y eut d'abord que deux factions : celle des rouges *(russata)* et celle des blancs *(albata)*. Puis vinrent la faction bleue *(veneta)*, verte *(prasina)*. Domitien ajouta deux couleurs : la pourpre et la dorée *(purpureus et auratus pannus)*. (Daremberg, *Dict. des antiquités*, CIRCUS.)

[5] *Agitatores illos, equos illos, quos procul noscitant.* Les cochers (*agitatores, aurigae*) étaient soutenus par la faveur populaire et par l'engouement des plus grands personnages. Vainqueurs, ils recevaient des palmes, des couronnes, des sommes souvent considérables. Les poètes les célébraient, on leur élevait des bustes et des statues. Les chevaux de course étaient l'objet du même enthousiasme. Leurs noms étaient dans toutes les bouches ; on les retrouve sur les inscriptions aussi bien que ceux de leurs conducteurs. A quelques-uns, on éleva des tombeaux avec des épitaphes. (Daremberg, *Dict. des antiquites*, ibid.

[6] *Mitto.* Je ne parle pas de... passe encore pour le vulgaire.

[7] *Assiduitate tam insatiabili.* Nous adoptons la correction de Madvig (*Advers. critic*, III), au lieu du texte de Keil : *Assidua, tam insatiabiliter* : avec une assiduité, une persévérance que rien ne peut lasser.

[8] *Otiosissimis occupationibus.* Alliance de mots dans le genre de celle que nous avons déjà citée : « Non habent isti otium, sed iners negotium. » (Sénèque, *De brevitate vitae*, 12. Cf. Lettres, I, 9 ; 57 du recueil, note 13.

[9] Cf. une lettre analogue adressée par Cicéron à M. Marius sur les jeux donnés par Pompée (*Ad famil.*, VII).

66. — L'INONDATION

C. PLINIUS MACRINO[1] SUO S. (VIII, 17)

Num istic quoque immite et turbidum caelum? Hic assiduae tempestates et crebra diluvia. Tiberis alveum excessit et demissioribus ripis alte superfunditur. Quanquam fossa, quam providentissimus imperator[2] fecit, exhaustus, premit valles, innatat campis, quaque planum solum, pro solo cernitur[3]. Inde quae solet flumina accipere et permixta devehere, velut obvius sistere cogit, atque ita alienis aquis operit agros quos ipse non tangit. Anio[4], delicatissimus amnium ideoque adjacentibus villis velut invitatus[5] retentusque, magna ex parte nemora quibus inumbratur fregit et rapuit : subruit montes, et decidentium mole pluribus locis clausus, dum amissum iter quaerit, impulit tecta ac se super ruinas ejecit atque extulit[6]. Viderunt quos excelsioribus terris illa tempestas deprehendit[7] alibi divitum apparatus et gravem supel-

[1] *Minicius Macrinus* de Brixia (Brescia) ; nous avons six lettres de Pline adressées à ce personnage, sur lequel la lettre 24 du livre I nous donne quelques renseignements biographiques.

[2] *Imperator*. Nerva ou Trajan. Déjà Auguste avait fait construire des digues pour arrêter les fréquents débordements du Tibre.

[3] *Pro solo cernitur*. Cf. Sénèque, parlant du Nil (*Quaest. nat.*, IV, 2) : « Latent campi, opertæque sunt valles; oppida insularum modo exstant. »

[4] *Anio*. L'Anio ou Teverone est un des affluents du Tibre.

[5] *Velut invitatus*. Ailleurs, ce sont les villas qu'attire le charme d'un fleuve : « Secutæ fluminis amœnitatem » (VIII, 8). Tout cela est spirituellement dit; mais l'auteur se montre trop, vise à l'effet, et paraît plus préoccupé de trouver de jolis traits qu'ému du désastre qu'il raconte.

[6] *Extulit*. Cf. la peinture d'un déluge dans Sénèque (*Quaest. nat.*, III, 26).

[7] *Deprehendit*, et non pas, comme le portent certains textes, *nondeprehendit*. « Ceux que cette tempête a surpris... »

lectilem, alibi instrumenta ruris, ibi boves, aratra, rectores, hic soluta et libera armenta, atque inter haec arborum truncos aut villarum trabes, varie lateque fluitantia. Ac ne illa quidem malo vacaverunt ad quae[8] non ascendit amnis. Nam pro amne imber assiduus, et dejecti nubibus turbines; proruta opera[9] quibus pretiosa rura cinguntur, quassata atque etiam decussa monumenta[10]. Multi ejusmodi casibus debilitati, obruti[11], obtriti, et aucta luctibus damna[12]. Ne quid simile istic, pro mensura periculi[13], vereor, teque rogo, si nihil tale, quam maturissime sollicitudini meae consulas, sed et si tale, id quoque nunties. Nam paulum differt patiaris adversa an exspectes; nisi quod tamen est dolendi modus, non est timendi. Doleas enim quantum scias accidisse, timeas quantum possit accidere[14]. Vale.

[8] *Ad quae.* Certains textes suppriment la proposition *ad.*

[9] *Opera.* Levées de terre plantées d'arbres, haies; murs ordinairement faits de pierres sèches *(maceriae).*

[10] *Monumenta.* On peut entendre le mot dans le sens de *tombeaux*, ou encore, si on lui prête une signification plus étendue, dans le sens d'*édifices publics,* comme dans ces vers d'Horace :

Vidimus flavum Tiberim, retortis
Litore Etrusco violenter undis,
Ire dejectum monumenta[a] regis,
Templaque Vestæ.

(*Odes,* I, 2.)

[11] *Obruti.* Enfouis, ensevelis (sous les décombres); *obtriti,* écrasés.

[12] *Aucta luctibus damna.* « Tous ces deuils accroissent la douleur de tant de pertes matérielles. »

[13] *Pro mensura periculi.* « En raison de la grandeur du péril. »

[14] *Doleas enim quantum.* « On ne s'afflige qu'à proportion de ce qui est arrivé; la crainte embrasse tous les maux possibles. »

[a] Monumenta signifie ici le palais de Numa.

67. — LE DAUPHIN D'HIPPONE

C. PLINIUS CANINIO[1] SUO S. (IX, 33)

Incidi in materiam veram, sed simillimam fictae, dignamque isto laetissimo, altissimo, planeque poëtico[2] ingenio; incidi autem, dum super cenam[3] varia miracula hinc inde referuntur. Magna auctori[4] fides: tametsi quid poëtae cum fide[5]? Is tamen auctor, cui bene vel historiam scripturus credidisses. Est in Africa Hipponensis[6] colonia, mari proxima : adjacet navigabile stagnum : ex hoc in modum fluminis aestuarium[7] emergit, quod vice alterna, prout aestus aut repressit aut impulit, nunc infertur mari, nunc redditur stagno. Omnis hic aetas piscandi, navigandi, atque etiam natandi studio tenetur, maxime pueri, quos otium lususque sollicitat. His gloria et virtus altissime provehi : victor ille qui longissime ut litus, ita simul natantes, reliquit. Hoc certamine puer quidam audentior ceteris in ulteriora[8] tendebat. Delphinus occurrit,

[1] *Caninius.* (V. lettre III, 7 ; 25 du recueil.)

[2] *Planeque poëtico.* Nous avons déjà vu que Pline ne ménage pas les épithètes quand il s'agit de faire un compliment à un ami.

[3] *Super cenam.* A table. Cet emploi de *super* dans le sens de *pendant* est postérieur au siècle d'Auguste. Q. Curce : « super vinum et epulas » (VIII, 4), « pendant qu'on buvait et qu'on mangeait. »

[4] *Auctori.* Il aurait pu nommer son oncle, qui raconte le même fait ainsi que d'autres anecdotes du même genre (*Hist. nat.*, IX, 8, 8. — V. aussi Aulu-Gelle, VII, 8).

[5] *Cum fide.* « Mais qu'importe la vérité au poète ? »

[6] *Hipponensis.* Il y avait deux villes d'Hippone en Afrique, *Hippo Regius,* aujourd'hui Bone, célèbre par l'épiscopat de saint Augustin, et *Hippo Diarrytus,* Hippone Zaryte, aujourd'hui Bizerte (Tunisie). Il est ici question de cette dernière. C'était un des ports les plus commerçants de la côte d'Afrique.

[7] *Æstuarium (aestus).* Sorte de canal — inondé par la mer pendant le flux, limoneux pendant le reflux. « Æstuaria sunt omnia qua mare vicissim tum accedit, tum recedit. » (Festus.)

[8] *Ulteriora.* Le plus loin du rivage, dans la pleine mer.

et nunc praecedere puerum, nunc sequi, nunc circumire, postremo subire, deponere, iterum subire, trepidantemque perferre primum in altum, mox flectit ad litus redditque terrae et aequalibus. Serpit per coloniam fama: concurrere omnes, ipsum puerum tanquam miraculum aspicere, interrogare, audire, narrare. Postero die obsident litus, prospectant mare et si quid est mari simile[9]. Natant pueri: inter hos ille, sed cautius. Delphinus rursus ad tempus, rursus ad puerum venit. Fugit ille cum ceteris. Delphinus, quasi invitet et revocet, exsilit, mergitur, variosque orbes implicitat[10] expeditque. Hoc altero die, hoc tertio, hoc pluribus, donec[11] homines innutritos mari subiret timendi pudor. Accedunt, et alludunt, et appellant[12], tangunt etiam pertrectantque praebentem[13]. Crescit audacia experimento. Maxime puer qui primus expertus est, adnatantis insilit tergo, fertur referturque, agnosci se, amari putat, amat ipse: neuter timet, neuter timetur: hujus fiducia, mansuetudo illius augetur. Nec non alii pueri dextra laevaque simul eunt hortantes monentesque. Ibat una (id quoque mirum) delphinus alius, tantum spectator et comes. Nihil enim simile aut faciebat aut patiebatur, sed alterum illum ducebat reducebatque, ut puerum ceteri pueri. Incredibile, tam verum tamen quam priora, delphinum gestatorem collusoremque

[9] *Si quid est mari simile.* C'est-à-dire l'étang et le cana qui se confondent avec la mer à marée haute.

[10] *Implicitat.* Néologisme. Dans ce sens la latinité classique emploie simplement *implico:*

Et nunc huc, inde huc, incertos implicat orbes.
(Virgile, *Æn.*, XII, 743.

[11] *Donec subiret.* Remarquer le subjonctif avec *donec*, alors qu'il est question d'un fait positif. (V. Gantrelle, *Gr. de Tacite*, § 80.)

[12] *Appellant.* S'il faut en croire Pline l'Ancien, c'est au nom de Simon que répondent les dauphins. Voici cette observation vraiment étonnante: « Rostrum delphinis simum; qua de causa nomen Simonis omnes miro modo agnoscunt, maluntque ita appellari. » (*Nat. hist.*, IX, 8, § 7.)

[13] *Praebentem.* Remarquer l'ellipse du pronom personnel *se.*

puerorum in terram quoque extrahi solitum harenisque siccatum, ubi incaluisset, in mare revolvi. Constat Octavium Avitum[14], legatum pro consule, in litus educto religione prava[15] superfudisse unguentum[16], cujus illum novitatem odoremque in altum refugisse, nec nisi post multos dies visum languidum et maestum, mox redditis viribus, priorem lasciviam et solita ministeria[17] repetisse. Confluebant omnes ad spectaculum magistratus, quorum adventu et mora modica res publica novis sumptibus atterebatur. Postremo locus ipse quietem suam secretumque perdebat. Placuit occulte interfici ad quod coibatur. Haec tu qua miseratione, qua copia deflebis, ornabis, attolles[18]! Quanquam non est opus affingas aliquid aut adstruas: sufficit ne ea quae sunt vera minuantur[19]. Vale.

[14] *Octavium Avitum.* Pline l'Ancien nomme Flavianus, lieutenant du proconsul. Peut-être tous deux étaient-ils présents.

[15] *Religione prava.* « Par un sentiment de superstition. »

[16] *Superfudisse unguentum.* Croyant qu'il y avait quelque chose de divin dans ce dauphin, Avitus répand sur lui les parfums qui servent au culte des dieux. (Schæfer.)

[17] *Solita ministeria.* « Ses jeux ordinaires. » (Sacy.)

[18] *Attolles.* Nous ignorons si Caninius traita le sujet que lui proposait Pline, et trouva les accents émus que comportait, selon lui, l'infortune de ce dauphin si sympathique. Gesner, dans le doute, a voulu que le bon dauphin eût son élégie et a composé en son honneur un petit poème de 128 vers (écrit en 1727). On le trouvera dans l'édition Lemaire, tome II, page 97.

[19] *Minuantur.* Le dauphin est du nombre des animaux auxquels les anciens ont attribué une intelligence extraordinaire et prêté des qualités merveilleuses. C'est un dauphin qui sauve Arion (Hérodote). On voit des dauphins suivre les bergers et, au son de leur flûte, se mêler à leurs troupeaux, etc. Il faut joindre cette légende à celle qui prête au cygne un chant mélodieux. En réalité le dauphin appartient à la famille des cétacés ou souffleurs, comme le marsouin. Les animaux de cette espèce vivent en troupe et suivent souvent les navires. Ils nagent avec beaucoup de rapidité et s'échouent facilement sur le rivage. Leurs mœurs n'ont pu être observées de près. Toutefois, suivant Cuvier, l'organisation de leur cerveau semble annoncer une intelligence assez développée.

68. — HISTOIRE DE REVENANTS ET AUTRES FAITS SURNATURELS

C. PLINUS SURAE[1] SUO S. (VII, 27)

Et mihi discendi et tibi docendi facultatem otium praebet. Igitur perquam velim scire, esse phantasmata[2] et habere propriam figuram numenque aliquod putes, an inania et vana ex metu nostro imaginem accipere. Ego ut esse credam in primis eo ducor, quod audio accidisse Curtio Rufo[3]. Tenuis adhuc et obscurus obtinenti[4] Africam comes haeserat : inclinato die spatiabatur in porticu : offertur ei mulieris figura humana grandior pulchriorque: perterrito Africam se, futurorum praenuntiam, dixit; iturum enim Romam honoresque gesturum, atque etiam cum summo imperio in eandem provinciam reversurum ibique moriturum. Facta sunt omnia. Praeterea accedenti Carthaginem egredientique nave eadem figura in litore occurrisse narratur. Ipse certe implicitus morbo, futura

[1] *Licinius Sura* (V. *Ep.*, IV, 30). C'était un savant, à ce que nous dit Pline, qui l'avait déjà consulté au sujet d'une fontaine merveilleuse (lettre 30 du livre IV).

[2] *Phantasmata*. Cette question de l'existence des fantômes, Cicéron la traite aussi dans le *De divinatione*. — *Phantasma*, est un de ces termes grecs que Pline paraît avoir introduits le premier dans la langue (Holstein, p. 36). Le mot: *phasma*, pour signifier fantôme, se trouve dans le prologue de l'*Eunuque* de Térence.

[3] *Curtius Rufus* fut questeur, puis préteur sous Tibère, consul, légat, propréteur de la Germanie supérieure; enfin proconsul en Afrique, où il mourut. — Tacite (*Annales*, XI, 21) raconte la même histoire: « ..... dum in oppido Adrumeto, vacuis per medium diei porticibus, secretus agitat, oblata ei species muliebris ultra modum humanum, et audita est vox : « Tu es, Rufe, qui in hanc provinciam pro consule venies. » Il pouvait tenir le fait de Pline; mais il a retranché la seconde apparition, qui rappelle celle du spectre à Brutus avant Philippes.

[4] *Obtinenti*. Il accompagnait un questeur: sectator quæstoris (Tacite, *Ann.*, XI, 21).

praeteritis, adversa secundis auguratus, spem salutis, nullo suorum desperante, projecit. Jam illud nonne et magis terribile et non minus mirum est, quod exponam ut accepi? Erat Athenis[5] spatiosa et capax domus, sed infamis et pestilens. Per silentium noctis sonus ferri, et si attenderes acrius, strepitus vinculorum longius primo, deinde e proximo reddebatur: mox apparebat idolon, senex macie et squalore confectus, promissa barba, horrenti capillo: cruribus compedes, manibus catenas gerebat quatiebatque[6]. Inde inhabitantibus[7] tristes diraeque noctes per metum vigilabantur : vigiliam morbus et, crescente formidine, mors sequebatur. Nam interdiu quoque, quanquam abscesserat imago, memoria imaginis oculis inerrabat[8], longiorque causis timoris timor erat. Deserta inde et damnata solitudine[9] domus totaque illi

[5] *Erat Athenis*. La même histoire est racontée par Lucien (φιλοψευδής, 35), mais il place la scène à Corinthe, et le héros n'est plus Athénodore, mais le pythagoricien Arignotus. Le récit diffère même par quelques autres circonstances, mais le fond est absolument le même. Lucien, d'ailleurs, plus sceptique que Pline, après avoir rapporté beaucoup d'autres histoires merveilleuses, conclut par la bouche de Tychiade : « Nous avons un puissant antidote contre cette maladie (la superstition et la peur des revenants), c'est la vérité et la droite raison. Usons-en, et nous ne serons troublés par aucun de ces vains et ridicules mensonges. » — *Pestilens*. Sens premier, malsain; — pestilens ædes (Cicéron, *De off.*); ici, funeste, à cause de la terreur que jetaient dans les esprits les apparitions dont elle était le théâtre.

[6] *Quatiebatque*. C'est tout à fait le spectre classique, tel qu'il apparaissait jusqu'au XVIIIe siècle dans les histoires de revenants. Hoffmann, puis E. Poë et ses imitateurs ont singulièrement renouvelé ce fantastique usé, et sont arrivés à des effets d'épouvante autrement puissants.

[7] *Inhabitantibus*. Néologisme pour *incolis*.

[8] *Oculis inerrabat*. Pline emploie souvent le datif après les verbes composés, alors que l'usage classique est de les construire avec un régime gouverné par une préposition. Exemple: Jam navibus cinis *incidebat* (*Ep.*, VI, 16). Experieris non Dianam magis montibus, quam Minervam *inerrare* (I, 6), etc. (Lagergren). Le verbe *inerrare* n'est guère employé qu'après le siècle d'Auguste.

[9] *Solitudine*. « Aussi, dans la solitude et l'abandon auquel elle était

monstro relicta; proscribebatur[10] tamen, seu quis emere, seu quis conducere ignarus tanti mali vellet. Venit Athenas philosophus Athenodorus[11], legit titulum, audito que pretio, quia suspecta vilitas, percunctatus, omnia docetur ac nihilo minus, immo tanto magis conducit. Ubi coepit advesperascere, jubet sterni sibi prima domus parte, poscit pugillares[12], stilum, lumen: suos omnes in interiora dimittit, ipse ad scribendum animum, oculos, manum intendit, ne vacua mens audita simulacra et inanes sibi metus fingeret. Initio, quale ubique, silentium noctis, dein concuti ferrum, vincula moveri: ille non tollere oculos, non remittere stilum, sed offirmare animum auribusque praetendere[13]: tum crebrescere[14] fragor, adventare, et jam ut in limine, jam ut intra limen audiri: respicit, videt, agnoscitque narratam sibi effigiem. Stabat[15] innuebatque digito, similis vocanti: hic contra ut paulum exspectaret manu significat, rursusque ceris et stilo incumbit: illa scribentis capiti catenis insonabat: respicit rursus idem quod prius innuentem, nec moratus tollit lumen et sequitur. Ibat illa lento gradu, quasi gravis vinculis: postquam deflexit in aream domus, repente dilapsa deserit comitem: desertus herbas et folia concerpta signum[16] loco ponit. Postero die adit magis-

condamnée, cette maison resta livrée tout entière à son hôte mystérieux. » (Sacy.)

[10] *Proscribebatur*. On y avait mis un écriteau, *titulus*.

[11] *Athénodore de Tarse*, stoïcien, qui fut le précepteur d'Auguste.

[12] *Pugillares*. (V. lettre 5 du livre III; 1 du recueil, note 34.)

[13] *Offirmare animum auribusque praetendere*. « Il raffermit son courage, et s'efforce de ne pas entendre ». Salluste avait dit: « Timor animi auribus officit. » (*Catil.*, LVIII.)

[14] *Crebrescere*. Verbe poétique passé dans la prose de Pline et de Tacite qui l'emploie fréquemment.

[15] *Stabat*. Remarquer a place de ce mot qui fait mage. Tacite emploie aussi l'imparfait au commencement des phrases pour peindre une situation ou produire un effet: « Stabat Drusus silentium manu poscens » (*Ann.* I, 25). C'est un procédé emprunté à la poésie.

[16] *Signum*. « Comme point de repère ».

tratus, monet ut illum locum effodi jubeant. Inveniuntur ossa inserta catenis et implicita, quae corpus aevo terraque putrefactum nuda et exesa reliquerat vinculis: collecta publice sepeliuntur. Domus postea rite conditis manibus[17] caruit. Et haec quidem affirmantibus credo: illud affirmare aliis possum. Est libertus mihi, non illitteratus. Cum hoc minor frater eodem lecto quiescebat. Is visus est sibi cernere quendam in toro residentem admoventemque capiti suo cultros, atque etiam ex ipso vertice amputantem capillos. Ubi illuxit, ipse circa verticem tonsus, capilli jacentes reperiuntur. Exiguum temporis medium, et rursus simile aliud priori fidem fecit. Puer in paedagogio[18] mixtus pluribus dormiebat: venerunt per fenestras (ita narrat) in tunicis albis duo cubantemque detonderunt, et qua venerant recesserunt. Hunc quoque tonsum sparsosque circa capillos dies ostendit. Nihil notabile secutum, nisi forte quod non fui reus, futurus, si Domitianus, sub quo haec acciderunt, diutius vixisset. Nam in scrinio[19] ejus datus a Caro[20] de me libellus inventus est: ex quo conjectari potest, quia reis moris est summittere capillum, recisos meorum capillos

[17] *Caruit*. « Quand les mânes eurent été ensevelis suivant les rites, la maison fut délivrée. »

Dans la *Mostellaria* ou le Revenant de Plaute (racine, *monstrum*, diminutif: le petit fantôme, ou dans un sens comique, le drôle de fantôme), le récit de Tranion à Theuropide n'est pas sans rapport avec l'histoire que Pline raconte. Il s'agit également d'une maison hantée par le spectre de l'ancien propriétaire, un certain Diapontius, assassiné par son hôte. Mais cette apparition n'est donnée que comme un conte imaginé par l'esclave Tranion. Pline prend au sérieux ces histoires fabuleuses. Il est superstitieux comme tous ses contemporains, comme Tacite lui-même.

[18] *Paedagogio*. Le *paedagogium* était l'appartement où de jeunes esclaves, séparés soigneusement de tous les autres, étaient élevés pour faire le service de pages. (A. Rich.)

[19] *Scrinium*. D'où le français *écrin*, boîte ou cassette ronde, où l'on serrait des livres, des lettres, des papiers, etc.

[20] *Caro*. Mettius Carus, célèbre délateur, qui accusa entre autres Sénécion et le perdit.

depulsi quod imminebat periculi signum fuisse[21]. Proinde rogo eruditionem tuam intendas. Digna res est quam diu multumque consideres : ne ego quidem indignus cui copiam scientiae tuae facias. Licet etiam utramque in partem, ut soles, disputes, ex altera tamen fortius[22], ne me suspensum incertumque dimittas, cum mihi consulendi causa fuerit ut dubitare desinerem[23]. Vale.

[21] *Periculi signum.* Il aurait dû penser simplement, ainsi que le fait observer Gesner, qu'il n'y avait eu là qu'une farce de ses jeunes esclaves, un *tour de page*. La plaisanterie était bonne, puisque Pline s'y est laissé prendre.

[22] *Ex altera tamen fortius.* « Fais pourtant que la balance penche d'un côté. »

[23] *Desinerem.* Pline partage cette croyance aux esprits avec beaucoup d'hommes éclairés de son temps. Suétone, dans *Caligula*, LIX. raconte aussi une histoire de spectre. Les écrits de Pausanias fournissent beaucoup d'exemples de cette superstition. Néron, Caracalla, Héliogabale s'adonnaient à la pratique de l'évocation des esprits, etc. V. Friedlaender, t. II, p. 491, sq.)

Malgré le goût que la société du siècle des Antonins professe pour la philosophie, elle n'en reste pas moins pénétrée de la plupart des croyances et des préjugés populaires. Les plus sages eux-mêmes ajoutent foi aux miracles et aux songes; la divination, la magie sont en grande vogue; l'imagination se complaît aux récits effrayants et merveilleux. Pétrone raconte des histoires de loup-garou; Apulée, des enchantements de magiciennes. Cette lettre de Pline montre jusqu'à quelle crédulité pouvait se laisser aller un esprit distingué. (V. Boissier, *Relig. rom.*, II, 166, sq.)

FIN.

TABLE

DES LETTRES CLASSÉES D'APRÈS L'ORDRE QU'ELLES OCCUPENT DANS L'ÉDITION COMPLÈTE DES LETTRES DE PLINE DIVISÉE EN DIX LIVRES.

LIVRE I.

N° de la Corresp. complète.	N° de notre recueil.
Lettre I.	30
VI.	59
IX	57
XIII.	39
XVIII.	6
XX.	4
XXIV.	21

LIVRE II.

Lettre IV.	45
VI.	51
XIV.	11
XVII.	54
XX.	63

LIVRE III.

N° de la corresp. complète.	N° de notre recueil.
Lettre III.	27
V.	1
VII.	25
XIII.	31
XIV.	64
XVIII.	37
XXI	24

LIVRE IV.

Lettre VIII.	14
X.	48
XIII.	28
XVI.	7
XIX.	42
XXIV.	10

LIVRE V.

Lettre VI.	55
VIII.	33
XI.	44
XVI.	50
XVII.	38

LIVRE VI.

Lettre IV.	43
XI.	9
XV.	40
XVI.	2
XVII.	41
XX.	3
XXIII.	8
XXIX.	5
XXXI.	16
XXXII.	49
XXXIII.	13

LIVRE VII.

N° de la corresp. complète.	N° de notre recueil.
Lettre IV.	32
IX.	34
XX.	46
XXV.	36
XXVII.	68
XXVIII.	47
XXXIII.	12

LIVRE VIII.

Lettre IV.	26
VIII	62
XVI.	52
XVII.	66
XX.	61
XXII.	35
XXIV.	17

LIVRE IX.

Lettre VI.	65
VII.	56
XX.	60
XXI	53
XXIII.	29
XXXIII.	67
XXXVI.	58

LIVRE X.

Lettre II.	15
XVII.	18
XVIII.	19
XCIV.	22
XCV.	23
XCVI.	20

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVANT-PROPOS 1
NOTICE SUR PLINE LE JEUNE 5

I. — *Pline l'Ancien, oncle et père adoptif de Pline le Jeune. Sa mort* 27

Lettre 1. Vie et ouvrages de Pline l'Ancien 27
2. Éruption du Vésuve. Mort de Pline l'Ancien 33
3. Pline le Jeune et sa mère pendant l'éruption du Vésuve 39

II. — *La vie publique. Pline avocat* 44

Lettre 4. Comment Pline entend l'éloquence judiciaire 44
5. Quelles causes doit-on plaider? 50
6. Scrupules d'un avocat. Doit-on plaider quand on a fait un mauvais rêve? 53
7. Un brillant succès oratoire 55
8. Pline aide les jeunes talents à se produire au barreau. 56
9. Deux débuts qui promettent 57
10. Pline devenu le doyen des avocats de son temps . . . 58
11. La claque au tribunal. Décadence de l'éloquence du barreau 60
12. Un incident du procès de Bæbius Massa 64
13. L'affaire d'Attia Viriola 66

Pages.

III. — *La vie publique de Pline* (suite). *L'augurat. Le gouvernement de Bithynie. Relations avec Trajan.* 70

Lettre 14. Pline élevé à la dignité d'augure. 70
15. Remerciement à Trajan. 72
16. Pline admis dans le conseil de Trajan à Centumcellae. 73
17. Sur les devoirs d'un gouverneur de province. 75
18. Arrivée en Bithynie. 78
19. Réponse de Trajan. 80
20. Les chrétiens dans la province de Bithynie. 81

IV. — *Pline homme de lettres et mécène. Relations avec les écrivains. Fondations utiles aux lettres.* 86

Lettre 21. La petite villa de Suétone. 86
22. Requête en faveur de Suétone. 87
23. Réponse de Trajan. 88
24. La mort de Martial. 89
25. Mort du poète Silius Italicus. 91
26. A l'auteur d'un poème sur la guerre contre les Daces. 94
27. Conseils à une mère sur le choix d'un récepteur . . 97
28. Pline veut fonder une école à Côme. 98
29. Vanité de Pline.. 101

V. — *Les écrits de Pline. Jugements littéraires et réflexions philosophiques* 103

Lettre 30. Publication de la correspondance de Pline. 103
31. Envoi du Panégyrique de Trajan. 104
32. Les poésies de Pline. 105
33. L'histoire et l'éloquence 107
34. Plan d'études tracé à un ami. 112
35. Soyons indulgents pour les défauts d'autrui 115
36. Bienfaits de la maladie 116

VI. — *Pline et les lectures publiques*. 118

Lettre 37. Pline lit à des amis le Panégyrique de Trajan. . . . 118
38. Lecture du poème de Calpurnius Pison. 121

Pages.

39. Indifférence du public pour les lectures. 123
40. Lecture troublée par un incident comique. 125
41. Mouvement de colère contre des auditeurs trop difficiles. 126

VII. — *La vie privée. Pline dans sa famille. Ses amis. Ses affranchis. Ses esclaves.* 128

Lettre 42. Pline vante les qualités de sa femme Calpurnia. . . 128
43. A sa femme. Affectueuses instances pour avoir des nouvelles de sa santé 130
44. Le beau-père de Pline. Sa générosité. 131
45. Donation libérale à une parente 132
46. Combien il est fier de l'amitié de Tacite. 133
47. A ceux qui lui reprochent de dire trop de bien de ses amis. 134
48. Le testament de Sabina 135
49. Pline contribue à la dot de la fille de Quintilianus. . 136
50. Sur la mort d'une jeune fille. 137
51. Comment Pline reçoit à sa table. 139
52. Bonté de Pline pour ses esclaves. 141
53. Intercession en faveur d'un affranchi coupable. . . . 143

VIII. — *Les villas de Pline. Sa manière de vivre à la campagne. Ses excursions*. 145

Lettre 54. Description de la villa de Laurente. 145
55. Description de la villa de Toscane. 155
56. Les villas de Pline sur les bords du lac de Côme. . . 163
57. La campagne et la ville 165
58. Genre de vie de Pline à la campagne. 167
59. Pline à la chasse. 168
60. Pline à la vendange. 170
61. Le lac Vadimon 171
62. La source du Clitumne. 173

IX. — *Petite chronique de Rome. Récits et anecdotes*. 176

Lettre 63. Régulus captateur de testaments 176
64. Assassinat d'un maître par ses esclaves. 179

Pages.
65. Les jeux du cirque 181
66. L'inondation. 183
67. Le dauphin d'Hippone. 185
68. Histoire de revenants et autres faits surnaturels. . . 188

TABLE DE CONCORDANCE. 193

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 8106-4-90.

COLUMBIA UNIVERSITY LIBRARIES
1010685316

A LA MEME LIBRAIRIE

Morceaux choisis des classiques français, des XVIe XVIIe et XVIIIe siècles, publiés conformément aux derniers programmes officiels, à l'usage des classes supérieures, avec des notes et des notices, par M. MARCOU, professeur au lycée Louis-le-Grand. 2 vol.
Poètes. 1 vol. in-18 jésus, cart . . . . . 4 fr.
Prosateurs. 1 vol. in-18 jésus, cart . . . . . 4 fr.

Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge, avec une introduction grammaticale, des notes littéraires et un glossaire du vieux français, par M. CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. 1 vol. in-18 jésus cart . . . . . 3 fr. 50

BOILEAU DESPREAUX. — **Œuvres poétiques**, accompagnées d'extraits de ses œuvres en prose, avec notes littéraires et historiques, par M. CH. GIDEL proviseur du lycée Louis-le-Grand. in-18 jésus, cart. . . . . 2 fr.

BOSSUET. — **Discours sur l'histoire universelle** *Troisième partie* **les Empires**. Edition classique avec introduction et commentaire historique, littéraire et critique, par M. E. PERSON, professeur agrégé au lycée Condorcet. In 18-jésus, cart. . . . . 2 fr.

CHANSON DE ROLAND. — Nouvelle édition classique, précédée d'une introduction grammaticale et suivie d'un glossaire, par M. L. CLÉDAT. In-18 jésus, cart . . . . . 1 fr. 80

FÉNELON. — **Lettre sur les occupations de l'Académie française**, suivie du Discours de réception de Fénelon à l'Académie française et de la Correspondance littéraire entre Fénelon et La Motte. Edition nouvelle, revue et corrigée avec une notice bibliographique, des notes grammaticales, littéraires et historiques, par M. J.-B VOISIN, professeur agrégé au lycée de Versailles. In-18 jésus, cart. . . . . 1 fr.

JOINVILLE. — **Extraits**. Nouvelle édition: avec une introduction grammaticale et un glossaire, par M. CLÉDAT. In-18 jésus cart. . . . . 1 fr. 50

LA BRUYERE. — **Les Caractères**, suivis de la traduction des *Caractères* de THÉOPHRASTE et du Discours à l'Académie française. Nouvelle Edition avec une notice et des notes, par M. A. CHASSANG, inspecteur général de l'instruction publique. In-18 jésus, cart . . . . . 2 fr. 80

MONTAIGNE. — **Extraits**. Edition précédée d'une étude sur la langue de Montaigne et accompagnée de notes et d'un index, par M. VOIZARD, professeur agrégé au lycée de Versailles. 1 vol. in-18 jésus, cart. . . . . 2 fr. 50

PASCAL. — **Lettres Provinciales** (1re, VIe, XIIIe) **et opuscules philosophiques**, prescrits par les programmes de la rhétorique et de la philosophie. avec une introduction, par M. F. BOUILLER, membre de l'Institut. 1 vol. in-18 jésus, cart . . . . . 1 fr.

ROUSSEAU. — **Extraits**, lectures destinées aux élèves de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire spécial, accompagnées du discours qui a obtenu le prix d'éloquence décerné par l'Académie dans sa séance du 10 août 1891, par M. CH. GIDEL. in-18 jésus, cart . . . 3 fr.
— **Le second livre de l'Émile**, avec une Introduction et des notes, par M. CH. GIDEL. In-18 jésus, cart. . . . . 1 fr. 25

SEVIGNE (Mme de) — **Lettres choisies**. Edition avec notes grammaticales. étymologiques et historiques, fac-similé et index, par M. GIDEL. in-18 jésus, cart . . . . . 2 fr. 25

VOLTAIRE. — **Siècle de Louis XIV**. Edition critique, conforme au dernier texte publié du vivant de Voltaire, précédée d'une notice sur l'auteur, accompagnée de notes historiques, géographiques et littéraires, enrichie de cartes et de gravures, par M. P. GAFFAREL, doyen de la Faculté des lettres de Dijon. In-18 jésus, cart . . . . . 3 fr.

Paris. — Imp. P. Mouillot, 13, quai Voltaire. — 36500.

COLUMBIA UNIVERSITY